

# Un Commentaire Coranique Résumé: le Chemin De la Paix De l'esprit - Chapitre 6 Al An'am



**Adopter Des Caractéristiques Positives  
Mène à la Tranquillité D'esprit**

**Un Commentaire Coranique Résumé: Le Chemin De La Paix  
De L'esprit – Chapitre 6 Al An'am**

**Livres ShaykhPod**

**Publié par ShaykhPod Books, 2025**

Bien que toutes les précautions aient été prises lors de la préparation de ce livre, l'éditeur n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou omissions, ou pour les dommages résultant de l'utilisation des informations contenues dans ce document.

Un commentaire coranique résumé : Le chemin de la paix de l'esprit – Chapitre 6 Al An'am

**Première édition. 31 mai 2025.**

Droits d'auteur © 2025 ShaykhPod Books.

Écrit par ShaykhPod Books.

## Table des matières

[Table des matières](#)

[Remerciements](#)

[Notes du compilateur](#)

[Introduction](#)

[Chapitre 6 – Al An'am, versets 1-32](#)

[Chapitre 6 – Al An'am, versets 33-45](#)

[Chapitre 6 – Al An'am, versets 46-73](#)

[Chapitre 6 – Al An'am, versets 74-94](#)

[Chapitre 6 – Al An'am, versets 95-133](#)

[Chapitre 6 – Al An'am, versets 134-165 sur 165](#)

[Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère](#)

[Autres médias ShaykhPod](#)

## **Remerciements**

Louanges à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes, qui nous a donné l'inspiration, l'opportunité et la force d'achever ce volume. Que la paix et la bénédiction soient sur le Saint Prophète Muhammad, dont la voie a été choisie par Allah, le Très-Haut, pour le salut de l'humanité.

Nous tenons à exprimer notre plus profonde gratitude à toute la famille ShaykhPod, et plus particulièrement à notre petite étoile, Yusuf, dont le soutien et les conseils constants ont inspiré le développement de ShaykhPod Books. Nous remercions également tout particulièrement notre frère, Hasan, dont le soutien dévoué a propulsé ShaykhPod vers de nouveaux sommets, qui semblaient autrefois inaccessibles.

Nous prions pour qu'Allah, l'Exalté, parachève Sa faveur sur nous et accepte chaque lettre de ce livre dans Son auguste cour et lui permette de témoigner en notre faveur au Jour Dernier.

Louanges à Allah, le Très-Haut, Seigneur des mondes et bénédictons et paix infinies sur le Saint Prophète Muhammad, sur sa Famille bénie et ses Compagnons, qu'Allah soit satisfait d'eux tous.

## **Notes du compilateur**

Nous avons essayé avec diligence de rendre justice dans ce volume, mais si des lacunes sont constatées, le compilateur en est personnellement et seul responsable.

Nous acceptons la possibilité de fautes et de lacunes dans l'accomplissement d'une tâche aussi difficile. Nous avons peut-être commis des erreurs inconsciemment, pour lesquelles nous demandons l'indulgence et le pardon de nos lecteurs. Nous apprécierions que vous nous en fassiez part. Nous vous invitons vivement à nous faire part de vos suggestions constructives à l' [adresse ShaykhPod.Books@gmail.com](mailto:adresse.ShaykhPod.Books@gmail.com) .

## **Introduction**

Ce qui suit est un commentaire détaillé (Tafsir) du chapitre 6 Al An'am du Saint Coran, entièrement référencé et facile à comprendre. Il aborde spécifiquement les qualités que les musulmans doivent adopter et les défauts qu'ils doivent éviter pour atteindre un caractère noble.

Adopter des caractéristiques positives conduit à la tranquillité d'esprit.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Chapitre 6 – Al An'am, versets 1-32

الْحَمْدُ لِلَّهِ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ وَجَعَلَ الظُّلْمَةَ وَالنُّورَ ثُمَّ الَّذِينَ

كَفَرُوا بِرَبِّهِمْ يَعْدِلُونَ 

هُوَ الَّذِي خَلَقَكُم مِّنْ طِينٍ ثُمَّ قَضَى أَجَالًا وَأَجَلٌ مُّسَمٌّ عِنْدَهُ ثُمَّ أَنْتُمْ تَمَرُونَ



وَهُوَ اللَّهُ فِي السَّمَاوَاتِ وَفِي الْأَرْضِ يَعْلَمُ سِرَّكُمْ وَجَهْرَكُمْ وَيَعْلَمُ مَا تَكْسِبُونَ



وَمَا تَأْنِيْهُمْ مِّنْ إِعْيَةٍ مِّنْ إِيَّاهُمْ إِلَّا كَانُوا عَنْهَا مُّعْرِضِينَ 

فَقَدْ كَذَّبُوا بِالْحَقِّ لِمَا جَاءَهُمْ فَسَوْفَ يَأْتِيْهُمْ أَنْبَوْا مَا كَانُوا بِهِ يَسْتَهِزُونَ 

أَلَمْ يَرَوْا كَمْ أَهْلَكَنَا مِنْ قَبْلِهِمْ مِنْ قَرْنِ مَكْتَبَتِهِمْ فِي الْأَرْضِ مَا لَمْ نُمْكِنْ لَكُمْ  
وَأَرْسَلْنَا السَّمَاءَ عَلَيْهِمْ مِدَارًا وَجَعَلْنَا الْأَنْهَرَ تَجْرِي مِنْ تَحْتِهِمْ فَأَهْلَكْنَاهُمْ  
بِذُنُوبِهِمْ وَأَنْشَأْنَا مِنْ بَعْدِهِمْ قَرْنَاءَ أَخْرِينَ ٦

وَلَوْ نَزَّلْنَا عَلَيْكَ كِتَابًا فِي قِرْطَاسٍ فَلَمَسْوُهُ بِأَيْدِيهِمْ لَقَالَ الَّذِينَ كَفَرُوا إِنَّ هَذَا إِلَّا

سِحْرٌ مُّبِينٌ ٧

وَقَالُوا لَوْلَا أَنْزَلَ عَلَيْهِ مَلَكٌ وَلَوْأَنْزَلْنَا مَلَكًا لَقُضِيَ الْأَمْرُ ثُمَّ لَا يُنَظِّرُونَ ٨

وَلَوْ جَعَلْنَاهُ مَلَكًا لَجَعَلْنَاهُ رَجُلًا وَلَلْبَسْنَا عَلَيْهِمْ مَا يَلْبِسُونَ ٩

وَلَقَدْ أَسْتَهِزَ بِرُسُلٍ مِنْ قَبْلِكَ فَحَاقَ بِالَّذِينَ سَخِرُوا مِنْهُمْ مَا

كَانُوا بِهِ يَسْتَهِزُونَ ١٠

قُلْ سِيرُوا فِي الْأَرْضِ ثُمَّ انْظُرُوا كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الْمُكَذِّبِينَ ١١

قُلْ لِمَنْ مَاتَ فِي السَّمَوَاتِ وَالْأَرْضِ قُلْ لِلَّهِ كَبَّ عَلَى نَفْسِهِ الرَّحْمَةُ

لَيَجْمَعَنَّكُمْ إِلَى يَوْمِ الْقِيَمَةِ لَا رَيْبَ فِيهِ الَّذِينَ خَسِرُوا أَنفُسَهُمْ فَهُمْ

لَا يُؤْمِنُونَ ١٢

﴿١٣﴾ ﴿ وَلَهُ مَا سَكَنَ فِي الَّيَّالِ وَالنَّهَارِ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ ﴾

قُلْ أَغَيْرَ اللَّهِ أَتَتَّخِذُ وَلِيًّا فَاطِرُ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَهُوَ يُطْعِمُ وَلَا يُطْعَمُ قُلْ إِنِّي

﴿١٤﴾ أَمِرْتُ أَنْ أَكُونَ أَوَّلَ مَنْ أَسْلَمَ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ الْمُشْرِكِينَ

﴿١٥﴾ قُلْ إِنِّي أَخَافُ إِنْ عَصَيْتُ رَبِّي عَذَابَ يَوْمٍ عَظِيمٍ

﴿١٦﴾ مَنْ يُصْرَفُ عَنْهُ يَوْمَئِذٍ فَقَدْ رَحِمَهُ وَذَلِكَ الْفَوْزُ الْمُبِينُ

وَإِنْ يَمْسِسَكَ اللَّهُ بِضُرٍّ فَلَا كَاشِفَ لَهُ إِلَّا هُوَ وَإِنْ يَمْسِسَكَ بِخَيْرٍ فَهُوَ عَلَىٰ

﴿١٧﴾ كُلُّ شَيْءٍ قَدِيرٌ

﴿١٨﴾ وَهُوَ الْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ وَهُوَ الْحَكِيمُ الْخَيْرُ

قُلْ أَيُّ شَيْءٍ أَكْبَرُ شَهَدَةً قُلِ اللَّهُ شَهِيدٌ بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ وَأُوحِيَ إِلَيَّ هَذَا الْقُرْءَانُ لِأُنذِرَكُمْ

بِهِ وَمَنْ بَلَغَ أَيْنَكُمْ لَتَشْهَدُونَ أَنَّ مَعَ اللَّهِ إِلَهَآءُ أُخْرَى قُلْ لَا أَشْهُدُ قُلْ إِنَّمَا

﴿١٩﴾ هُوَ إِلَهٌ وَحْدَهُ وَإِنِّي بَرِيءٌ مِمَّا تُشْرِكُونَ

الَّذِينَ أَتَيْتَهُمُ الْكِتَبَ يَعْرِفُونَهُ، كَمَا يَعْرِفُونَ أَبْنَاءَهُمُ الَّذِينَ خَسَرُوا أَنفُسَهُمْ

فَهُمْ لَا يُؤْمِنُونَ ٢٠

وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنِ افْتَرَى عَلَى اللَّهِ كَذِبًا أَوْ كَذَبَ بِثَايَتِهِ إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ الظَّالِمُونَ ٢١

وَيَوْمَ نَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا ثُمَّ نَقُولُ لِلَّذِينَ أَشْرَكُوا أَيْنَ شُرَكَاؤُكُمُ الَّذِينَ كُنْتُمْ تَرْعَمُونَ

٢٢

ثُمَّ لَمْ تَكُنْ فِتْنَتُهُمْ إِلَّا أَنْ قَالُوا وَاللَّهِ رَسَامَا كُنَّا مُشْرِكِينَ ٢٣

أَنْظُرْ كَيْفَ كَذَبُوا عَلَى أَنفُسِهِمْ وَضَلَّ عَنْهُمْ مَا كَانُوا يَفْتَرُونَ ٢٤

وَمِنْهُمْ مَنْ يَسْتَمِعُ إِلَيْكَ وَجَعَلْنَا عَلَى قُلُوبِهِمْ أَكْنَةً أَنْ يَفْقَهُوهُ وَفِي أَذْانِهِمْ وَقَرَأْ

وَإِنْ يَرَوْا كُلَّ إِعْيَادٍ لَا يُؤْمِنُوا بِهَا حَتَّىٰ إِذَا جَاءُوكَ يُجَدِّلُونَكَ يَقُولُ الَّذِينَ كَفَرُوا إِنْ

هَذَا إِلَّا أَسْطِيرُ الْأَوَّلِينَ ٢٥

وَهُمْ يَنْهَا عَنْهُ وَيَنْعُونَ أَنفُسَهُمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ٢٦

وَلَوْ تَرَى إِذَا وَقَفُوا عَلَى النَّارِ فَقَالُوا يَلَيْئَنَا نُرُدُّ وَلَا نُكَذِّبَ بِثَايَتِ رَبِّنَا وَنَكُونُ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ

٢٧

بَلْ بَدَأَهُمْ مَا كَانُوا يُخْفِونَ مِنْ قَبْلٍ وَلَوْرُدُوا لَعَادُوا لِمَا نُهُوا عَنْهُ وَإِنَّهُمْ

لَكَذِبُونَ ٢٨

وَقَالُوا إِنَّهِ إِلَّا حَيَا نَا أَلْدُنَا وَمَا نَحْنُ بِمَبْعُوثِينَ ٢٩

وَلَوْ تَرَى إِذْ وَقَفُوا عَلَى رَبِّهِمْ قَالَ أَلَيْسَ هَذَا بِالْحَقِّ قَالُوا بَلَى وَرَبِّنَا قَالَ فَذُوقُوا

الْعَذَابَ بِمَا كُنْتُمْ تَكْفُرُونَ ٣٠

قَدْ خَسِرَ الَّذِينَ كَذَبُوا بِلِقَاءَ اللَّهِ حَتَّىٰ إِذَا جَاءَهُمُ الْسَّاعَةُ بَعْتَدَ قَالُوا يَحْسِرُنَا عَلَىٰ

مَا فَرَّطْنَا فِيهَا وَهُمْ يَحْمِلُونَ أَوْزَارَهُمْ أَلَا سَاءَ مَا بَرِزُونَ ٣١

وَمَا الْحَيَاةُ الْدُنْيَا إِلَّا لَعِبٌ وَلَهُوَ اللَّهُ أَكْبَرُ الْآخِرَةُ خَيْرٌ لِلَّذِينَ يَقُولُونَ أَفَلَا

تَعْقِلُونَ ٣٢

*Louange à Allah, qui a créé les cieux et la terre, et a fait les ténèbres et la lumière. Et ceux qui ne croient pas assimilent [les autres] à leur Seigneur.*

*C'est Lui qui vous a créés d'argile, puis qui vous a fixé un terme et un temps déterminés. Et puis, vous êtes encore dans le doute.*

*Et Il est Allah, [l'unique divinité] dans les cieux et sur la terre. Il connaît vos secrets et ce que vous divulguez, et Il sait ce que vous acquérez.*

*Et aucun signe ne leur vient des signes de leur Seigneur sans qu'ils s'en détournent.*

*Car ils avaient renié la vérité quand elle leur était parvenue, mais la nouvelle de ce dont ils se moquaient va leur parvenir.*

*N'ont-ils pas vu combien de générations avant eux Nous avons fait périr, celles que Nous avions établies sur la terre comme Nous ne vous l'avons pas fait ? Nous avons fait pleuvoir sur eux du ciel en pluies et avons fait couler des ruisseaux sous leurs pieds. Puis Nous les avons fait périr pour leurs péchés, et Nous avons fait naître après eux une génération d'autres.*

*Et même si Nous faisions descendre sur toi, [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], un Livre écrit sur une page et qu'ils le touchaient de leurs mains, les mécréants diraient : « Ceci n'est qu'une magie évidente. »*

*Et ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un Ange ? » Mais si Nous avions fait descendre un Ange, la chose aurait été décidée ; et ils n'auraient pas eu de répit.*

*Et si Nous avions fait de lui [le messager] un ange, Nous l'aurions fait apparaître comme un homme, et Nous les aurions couverts de ce dont ils se couvrent [de confusion et de doute].*

*Et déjà des messagers étaient ridiculisés devant toi, mais ceux qui se moquaient d'eux étaient enveloppés par ce dont ils se moquaient.*

*Dis : « Parcourez le pays, et voyez quelle fut la fin de ceux qui ont dénié. »*

*Dis : « À qui appartient ce qui est dans les cieux et la terre ? » Dis : « À Allah. » Il s'est assigné une miséricorde. Il vous rassemblera certainement pour le Jour de la Résurrection, sans aucun doute. Ceux qui se perdront [ce jour-là] ne croiront pas.*

*Et à Lui appartient ce qui repose nuit et jour, et Il est l'Audient, l'Omniscient.*

*Dis : « Devrais-je prendre pour protecteur un autre qu'Allah, Créateur des cieux et de la terre, alors que c'est Lui qui nourrit et qui n'est pas nourri ? »*

*Dis : « Certes, il m'a été commandé d'être le premier à me soumettre à Allah, et il m'a été commandé : "Ne sois jamais du nombre des associateurs." »*

*Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un Jour terrible. »*

*Celui à qui ce jour-là est épargné, Il lui fera miséricorde. Et c'est là le succès évident.*

*Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut vous l'enlever. Et s'Il vous touche d'un bien, Il est alors Omnipotent.*

*Et Il est le Subjugateur de Ses serviteurs. Et Il est le Sage, l'Omniscient.*

*Dis : « Quel est le plus grand témoignage ? » Dis : « Allah est témoin entre moi et vous. Et ce Coran m'a été révélé afin que je vous avertisse, vous et quiconque il atteint. Atteignez-vous qu'il existe d'autres divinités auprès d'Allah ? » Dis : « Je ne témoignerai pas. » Dis : « Il n'y a qu'un seul Dieu, et je suis exempt de ce que vous lui associez. »*

*Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs enfants. Mais ceux qui se perdent ne croient pas.*

*Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge sur Allah ou qui nie Ses signes ? Les injustes ne réussiront pas.*

*Et le jour où Nous les rassemblerons tous, Nous dirons alors à ceux qui ont associé à Allah : « Où sont vos associés que vous prétendiez [à Lui] ? »*

*Alors, il n'y aura aucune excuse à l'examen, sauf s'ils disent : « Par Allah, notre Seigneur, nous n'étions pas de ceux qui associaient. »*

*Voyez comme ils mentiront sur eux-mêmes. Et ils perdront ce qu'ils avaient inventé.*

*Parmi eux, il y en a qui t'écoutent [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui]. Mais Nous avons mis sur leurs cœurs des voiles pour qu'ils ne comprennent pas, et sur leurs oreilles une surdité. Et même s'ils voyaient tous les signes, ils n'y croiraient pas. Même s'ils viennent à toi*

*pour discuter avec toi, les mécréants disent : « Ce ne sont là que des légendes des anciens peuples. »*

*Ils s'éloignent de lui, et s'éloignent de lui. Ils ne détruisent qu'eux-mêmes, mais ils ne s'en rendent pas compte.*

*Si seulement vous pouviez voir quand ils seront placés devant le Feu et diront : « Ah ! si seulement nous pouvions être ramenés [à la vie sur terre] sans nier les signes de notre Seigneur et être parmi les croyants ! »*

*Mais ce qu'ils cachaient auparavant leur est apparu. Et même s'ils revenaient, ils reviendraient à ce qui leur avait été interdit. Et vraiment, ce sont des menteurs.*

*Et ils disent : « Il n'y a que notre vie terrestre, et nous ne ressusciterons pas. »*

*Si seulement vous voyiez quand ils seront présentés devant leur Seigneur. Il dira : « N'est-ce pas la vérité ? » Ils diront : « Oui, par notre Seigneur. » Il dira alors : « Goûtez donc au châtiment pour ce que vous traitiez de mensonge. »*

*Ceux qui nient la rencontre d'Allah seront perdus, jusqu'à ce que l'Heure vienne sur eux à l'improviste. Ils diront : « Oh ! Quel regret ! » pour ce que nous avons négligé d'y faire. Et ils porteront leurs péchés sur leurs épaules. Vraiment, quel malheur !*

*Et la vie présente n'est qu'amusement et divertissement ; mais la demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ?*

Le mot « louange » est un nom et non un verbe. Chapitre 6 Al An'am, verset 1 :

« *[Toutes] les louanges sont à Allah... »*

Cela signifie un état éternel, impliquant que toute louange est due éternellement à Allah, l'Exalté, sans commencement ni fin. De plus, l'utilisation d'un nom élimine la nécessité d'un agent pour accomplir l'action, ce qui est requis par un verbe. Cela suggère que même si aucune créature ne louait Allah, l'Exalté, toute louange lui appartiendrait intrinsèquement. En substance, l'adoration et la vénération de la création n'affectent pas la nature infinie et divine d'Allah, l'Exalté. Ce concept est corroboré par un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 6572. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 6 :

« *Et quiconque lutte ne lutte que pour lui-même. Allah est certes dispensé de tout ce qui existe. »*

Cela souligne l'importance de se garder de tout orgueil en louant et en adorant Allah, le Très-Haut. Le musulman doit reconnaître que son adoration et son obéissance à Allah, le Très-Haut, lui profitent, car Allah, le Très-Haut, n'a pas besoin de telles louanges.

De plus, le verset principal rappelle au musulman que toute qualité louable présente en lui-même ou dans la création tout entière est un don d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, toute louange Lui est exclusivement adressée. Reconnaître cette réalité préserve également du grave péché d'orgueil, car même une infime quantité peut mener à la damnation. Cet avertissement est formulé dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 265.

En fin de compte, l'orgueil diminue lorsque l'on reconnaît que l'inspiration, la connaissance, la force et l'opportunité de louer et d'obéir à Allah, l'Exalté, sont accordées par Lui.

Les quatre raisons de louer Allah, l'Exalté, sont inhérentes à Lui, et quiconque incarne ces qualités le fait uniquement par Sa grâce. Ainsi, Lui seul mérite d'être loué. Les quatre raisons sont : la personne louée est parfaite en attributs et caractéristiques, exempte de tout défaut ; la personne louée a conféré un bienfait à autrui, faisant de la louange une forme de gratitude ; la personne qui fait des louanges recherche une faveur de la personne louée ; et enfin, la personne louée possède des attributs qui méritent intrinsèquement l'admiration, tels que la force et l'autorité.

Les individus accomplissent souvent des actes de bonté dans l'espoir d'obtenir quelque chose en retour, que ce soit une récompense divine, l'admiration du public, une réciprocité, ou pour éviter d'être perçus comme radins. Par conséquent, ceux qui anticipent une contrepartie pour leurs actions ne peuvent être considérés comme de véritables bienfaiteurs et ne

méritent pas d'éloges sincères, car leurs motivations sont teintées d'un désir de récompense. En revanche, Allah, l'Exalté, accorde d'innombrables bienfaits à la création, non pas pour de telles raisons, mais plutôt par Sa compassion et Sa miséricorde infinies. Chapitre 1 Al Fatihah, verset 1 :

« *Au nom d'Allah, le Plus Miséricordieux, le Plus Miséricordieux.* »

Allah, l'Exalté, ne tire aucun avantage du fait d'accorder des bénédictions à la création, faisant de Lui la seule entité méritant d'être louée.

Chapitre 6 Al An'am, verset 1 :

« *[Toutes] les louanges sont à Allah...* »

De plus, ce verset souligne que la première étape vers une foi sincère en Allah, le Très-Haut, consiste à Lui exprimer notre gratitude pour les innombrables bienfaits qu'Il accorde continuellement aux individus. Chapitre 14 Ibrahim, verset 34 :

« ...Et si vous comptiez les bienfaits d'Allah, vous ne pourriez les énumérer. Certes, les gens sont [généralement] très injustes et ingrats. »

Le Saint Coran assimile fréquemment la foi en Allah, le Très-Haut, à l'expression de la gratitude envers Lui. Cela implique qu'une croyance authentique en Allah, le Très-Haut, ne peut être atteinte sans manifester activement sa gratitude envers Lui. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 152 :

« Souviens-toi donc de moi ; je me souviendrai de toi. Sois reconnaissant envers moi et ne me renie pas. »

La gratitude authentique se caractérise par une intention constante de rechercher la satisfaction d'Allah, le Très-Haut, dans tous ses actes, verbaux comme physiques. On ne recherche donc ni n'attend de reconnaissance d'autrui. La véritable gratitude verbale implique soit d'exprimer des paroles positives, soit de choisir le silence. La gratitude par les actes exige d'utiliser chaque bienfait accordé d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ce sont des conditions essentielles pour recevoir d'autres bénédictions d'Allah, le Très-Haut, qui vont au-delà des devoirs fondamentaux de l'islam. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« *Et [rappelez-vous] quand votre Seigneur a proclamé : « Si vous êtes reconnaissants, Je vous augmenterai certainement [en faveur]... »*

Chapitre 6 Al An'am, verset 1 :

« *Louange à Allah, qui a créé les cieux et la terre et a fait les ténèbres et la lumière... »*

Puisqu'Allah, le Très-Haut, a créé l'univers, Lui seul sait comment emprunter le chemin droit et unique qui mène à la paix intérieure et extérieure, et comment éviter les différents chemins d'obscurité qui mènent au stress, aux ennuis et aux difficultés. Ce chemin droit et unique implique une utilisation judicieuse des bienfaits qu'il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela permettra à chacun d'atteindre un équilibre mental et physique, de gérer efficacement tous les aspects de sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement favorisera ainsi la paix intérieure et extérieure. En revanche, celui qui abuse des bienfaits reçus s'engagera inévitablement sur les multiples chemins d'obscurité de ce monde, chaque chemin d'obscurité étant unique. Par exemple, celui qui abuse des richesses reçues s'engagera sur un chemin d'obscurité différent de celui qui abuse de l'autorité qui lui a été accordée. En conséquence, ils se retrouveront dans un état mental et physique chaotique, les amenant à égarer tout et tous dans leur vie, et seront mal préparés à faire face à leurs responsabilités le Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, quel que soit leur confort matériel. Cette réalité est évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément

aux enseignements de l'islam, et ceux qui ne le font pas. Pourtant, nombreux sont ceux qui ne perçoivent pas et ne comprennent pas cette vérité et, par conséquent, obéissent à d'autres qu'Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode, la culture et la société, ce qui est source de mauvaise utilisation des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 1 :

« ...Alors ceux qui ne croient pas assimilent [les autres] à leur Seigneur. »

Bien que ce verset fasse référence aux mécréants, un musulman partagera néanmoins son expérience de la misère en ce monde s'il choisit de suivre leurs traces en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. De plus, ce verset pourrait également faire référence à ceux qui sont ingrats envers Allah, le Très-Haut. L'ingratitude encourage à obéir à d'autres qu'Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, les poussant ainsi à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés.

Le fait qu'Allah, le Très-Haut, ait créé et subvienne aux besoins de l'humanité lui confère le droit exclusif de décider de la manière dont elle doit vivre et utiliser les bienfaits qu'il lui a accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 2 :

« C'est Lui qui vous a créés d'argile, puis qui a fixé un terme , un temps déterminé [connu] de Lui... »

Ce verset avertit subtilement les hommes : comme toute la création connaîtra la mort, le répit qui leur est accordé en ce monde est limité et inconnu. Par conséquent, il ne faut pas se comporter comme s'ils n'alleraient pas mourir et rendre des comptes au Jour du Jugement. Il faut plutôt profiter du répit qui leur est accordé en ce monde en surmontant l'épreuve de la vie présente. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

« *[Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous agit le mieux... »*

Il faut donc éviter de tergiverser, car les faux espoirs d'une longue vie dans ce monde sont une source majeure d'égarement, car ils encouragent à persister à mal utiliser les bénédictions qui nous ont été accordées tout en se persuadant qu'ils ont le temps de s'amender, jusqu'à ce que la mort nous prenne soudainement au dépourvu.

Chapitre 6 Al An'am, verset 2 :

« *C'est Lui qui vous a créés d'argile, puis qui a fixé un terme, un temps déterminé [connu] de Lui... »*

De plus, le fait qu'Allah, le Très-Haut, ait créé les êtres humains et ait le contrôle absolu de leur existence indique clairement qu'il peut les ressusciter après leur mort. Celui qui a créé et qui contrôle peut restaurer s'il le souhaite. Il est fort étrange que, même si les gens acceptent la première création, ils doutent de la seconde. Chapitre 6 Al Maidah, verset 2 :

« *...alors [toujours] vous avez des doutes. »*

Nier la possibilité d'une résurrection humaine au Jour du Jugement est une affirmation étrange, surtout si l'on considère les nombreux exemples de résurrection qui se produisent à travers les âges. Par exemple, Allah, l'Exalté, ressuscite une terre aride grâce à la pluie et permet à une graine sans vie de germer, nourrissant ainsi la création. De même, Allah, l'Exalté, possède le pouvoir de ressusciter les humains, à l'image d'une graine morte qui reprend vie après avoir été enfouie. La nature cyclique des saisons illustre parfaitement la résurrection : en hiver, les arbres perdent leurs feuilles et semblent sans vie, tandis qu'à d'autres saisons, ils retrouvent leurs feuilles et leur vitalité. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est un autre exemple de résurrection, car le sommeil imite la mort en déconnectant temporairement les sens. Allah, l'Exalté, redonne l'âme à ceux qui sont censés s'éveiller, ranimant ainsi la personne endormie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale par rapport au Soleil ; toute déviation la rendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau des océans dans l'atmosphère, puis sa condensation pour produire la pluie, est méticuleusement équilibré pour maintenir la vie sur Terre. Le sol est conçu pour permettre aux fragiles pousses de pénétrer dans l'atmosphère tout en étant suffisamment robuste pour supporter de lourdes structures. Ces exemples suggèrent non seulement l'existence d'un Créateur, mais mettent également en lumière le principe d'équilibre. Cependant, un déséquilibre important existe dans les actions de l'humanité. Il est fréquent de voir des individus oppressifs échapper aux conséquences, tandis que beaucoup d'autres subissent l'oppression sans recevoir de récompense adéquate pour leur endurance. De nombreux musulmans fidèles à Allah, l'Exalté, rencontrent souvent des difficultés dans cette vie, ne recevant que des récompenses minimes, tandis que ceux qui défient Allah, l'Exalté, se livrent à des luxes terrestres. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans Ses créations, le système de récompense et de châtiment des actions doit également refléter cet équilibre. Puisque ce n'est manifestement pas le cas dans le monde actuel, il faudra que cela se réalise ultérieurement, plus précisément au Jour du Jugement.

Allah , le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement les individus en ce monde. Cependant, l'une des raisons pour lesquelles il n'inflige pas de châtiment complet ici-bas est de leur offrir de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Allah, le Très-Haut, n'accorde pas aux musulmans leur pleine récompense ici-bas, car ce monde n'est pas une représentation du Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En effet, la croyance en l'invisible est ce qui distingue la foi ; si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme la pleine récompense ici-bas, cela n'aurait pas la même signification. La crainte du châtiment total, combinée à l'espoir de la pleine récompense dans l'au-delà, incite les individus à s'abstenir de tout péché et à s'engager dans des actions vertueuses.

Pour que le Jour de la Rétribution commence, le monde matériel doit prendre fin. En effet, punition et récompense ne peuvent être administrées qu'une fois toutes les actions terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut survenir qu'une fois les actions humaines achevées, signifiant ainsi la fin du monde matériel.

Méditer sur ce discours renforcera la foi en le Jour du Jugement, incitant ainsi chacun à utiliser à bon escient les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui permettra d'atteindre la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« *Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé.* »

Allah, le Très-Haut, est l'unique Seigneur et Dieu. Il est le seul maître de l'univers et seul jugera sa création au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 3 :

« *Et Il est Allah, [la seule divinité] dans les cieux et la terre...* »

L'islam enseigne à l'humanité que la seule entité méritant obéissance en toutes circonstances est son Créateur et Son Soutien, Allah, le Très-Haut. En vérité, l'objet de l'obéissance et le cadre de vie constituent la forme d'adoration, indépendamment de toute incroyance déclarée en une divinité. L'être humain est naturellement conçu pour adhérer et obéir à quelque chose, qu'il s'agisse d'autrui, des réseaux sociaux, des modes, des normes culturelles, ou même de ses inclinations personnelles. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« *As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?...* »

L'adoration d'une personne est déterminée par la personne ou l'objet de son choix d'obéir et de suivre. Par conséquent, les musulmans sont tenus de

compléter leur affirmation verbale de foi par des actes témoignant d'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser les bienfaits qui leur sont accordés d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, comme le prescrit le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui se conduisent ainsi trouveront la paix de l'esprit et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Ceux qui nient l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et choisissent d'adorer d'autres entités perdront la miséricorde essentielle à la tranquillité et à la réussite ici-bas et dans l'au-delà. Cela est vrai même s'ils possèdent toutes les richesses de ce monde et s'adonnent à des plaisirs éphémères, car en fin de compte, nul ne peut échapper à la souveraineté d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

*« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »*

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »*

Chapitre 3 Alee Imran, verset 2 :

« *Allah – il n'y a pas de divinité à part Lui, le Vivant, l'Autonome... »*

L'examen de la formation des cieux et de la Terre, ainsi que de la myriade de systèmes précisément calibrés, révèle l'existence d'un Créateur unique qui a non seulement façonné l'univers, mais aussi le maintient en vie. La distance optimale entre le Soleil et la Terre en est une illustration convaincante ; le moindre écart par rapport à cette distance rendrait la Terre inhabitable. De plus, la Terre a été conçue pour favoriser une atmosphère équilibrée et pure, propice à l'épanouissement de la vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« *... et l'alternance du jour et de la nuit... »*

La synchronisation précise des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent à chacun d'en tirer le meilleur parti. Des journées prolongées peuvent entraîner de la fatigue en raison des heures supplémentaires, tandis que des nuits plus longues peuvent restreindre le temps disponible pour gagner sa vie et acquérir des connaissances. À l'inverse, des nuits plus courtes entraîneraient un repos adéquat, compromettant une santé optimale. De plus, les variations de la durée du jour et de la nuit auraient un impact négatif sur l'agriculture, affectant la subsistance des hommes et des animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers témoigne clairement de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de multiples divinités engendrerait des désirs contradictoires, provoquant finalement le chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

*« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

*« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »*

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, témoigne clairement de l'existence d'un Créateur. L'eau s'évapore de l'océan, remonte, puis se condense, provoquant des précipitations acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent efficacement ces pluies acides, les rendant propres à la consommation humaine et animale. Toute altération de cet équilibre parfait pourrait avoir des conséquences catastrophiques pour les humains et la faune de la planète. La salinité de l'océan empêche la décomposition des organismes marins de polluer les eaux. Si l'océan était contaminé, la vie marine disparaîtrait, et les impuretés qui en résulteraient auraient également un impact négatif sur la vie terrestre. La composition de l'eau océanique est telle qu'elle soutient des écosystèmes marins prospères tout en permettant à de grands navires de naviguer à sa surface. Une légère variation de la composition de l'eau pourrait perturber cet équilibre, permettant soit à la vie marine de prospérer, soit aux navires de traverser les eaux, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le principal moyen de transport mondial de marchandises. Cet équilibre parfait est donc vital pour le maintien de la vie sur Terre.

L'évolution représente une forme de mutation, intrinsèquement imparfaite dans la nature. Cependant, en examinant la myriade d'espèces, on constate qu'elles ont été minutieusement conçues pour atteindre un équilibre harmonieux, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Le chameau en est un parfait exemple : il a été créé pour supporter des chaleurs extrêmes et peut survivre longtemps sans eau, ce qui le rend parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88, Al Ghashiyah, verset 17 :

« *Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ?* »

La chèvre a été conçue pour garantir que toutes les impuretés présentes dans son corps soient complètement séparées du lait qu'elle produit, car toute contamination rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« *Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréptions et sang – un lait pur, agréable à boire. »*

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie distincte, ce qui garantit qu'aucune espèce ne peut dominer les autres. Par exemple, les mouches ont une courte durée de vie de 3 à 4 semaines et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches pourrait devenir excessive, prenant le dessus sur toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres organismes, dont la durée de vie est nettement plus longue, ont tendance à ne produire qu'un nombre limité de descendants, ce qui contribue à réguler leur population. Ce phénomène semble intentionnel, et la théorie de l'évolution ne peut à elle seule l'expliquer. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« *... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »*

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, facilitant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Historiquement, les vents étaient essentiels à la navigation maritime, qui demeure un moyen essentiel de transport mondial de marchandises. De plus, ils sont nécessaires au déplacement des nuages de pluie vers des zones spécifiques, assurant ainsi la disponibilité de l'eau essentielle à la vie. Le système éolien terrestre est caractérisé par un équilibre fragile ; l'absence de vent peut engendrer des troubles, tandis que des vents excessifs peuvent également perturber cet équilibre. De même, les précipitations doivent être équilibrées, car une insuffisance de pluie peut provoquer sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de pluie peut entraîner de graves inondations. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

*« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »*

Ce système parfaitement équilibré ne peut être attribué au hasard et révèle sans équivoque l'influence d'un Créateur. Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut réfuter rationnellement l'existence d'un Créateur unique possédant l'autorité sur toutes choses.

Chapitre 3 Alee Imran, verset 2 :

« *Allah – il n'y a pas de divinité à part Lui, l'Éternel, l'Absolu... »*

En vérité, une entité capable de mourir et dépendant d'autrui pour sa subsistance ne peut être considérée comme divine. Ce fait exclut de la divinité tous les êtres des cieux et de la terre, à l'exception d'Allah, le Très-Haut. De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, est l'unique Créateur de la vie et de la mort et le Soutien de toute création, Il est le seul digne d'obéissance. Si un individu qui subvient aux besoins d'autrui, comme le logement, mérite la gratitude, il est tout à fait juste que les gens expriment leur gratitude à Allah, le Très-Haut, qui leur a accordé toutes les bénédictions de l'univers. Comme indiqué précédemment, la véritable gratitude, issue d'une intention sincère, implique des actions visant uniquement à plaire à Allah, le Très-Haut ; ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense de Sa part, comme l'indique un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention pure est clairement indiquée par l'absence d'attente de reconnaissance ou de récompense de la part d'autrui. La gratitude verbale consiste à s'exprimer positivement ou à choisir le silence, tandis que la gratitude par les actes consiste à utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le prescrit le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique accroît les bienfaits et favorise la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« *...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est jugé approprié et acceptable pour lui d'en faire usage comme il le souhaite. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de tout ce qui existe dans l'univers, y compris l'humanité, Il est le seul à déterminer ce qui doit se passer dans l'univers et ce qui ne doit pas s'y passer. Par conséquent, il est juste pour chacun de se soumettre à Allah, le Très-Haut, car Il est l'unique Propriétaire de l'univers tout entier, y compris d'eux-mêmes.

De même, lorsqu'un individu prête ses biens à un autre, il est juste que l'emprunteur les utilise conformément aux intentions du propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait qu'une personne possède comme un prêt temporaire plutôt que comme un don. Tout comme les prêts terrestres, ce prêt divin exige un remboursement. Le seul moyen de le rembourser est d'utiliser ces bienfaits d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis sont offerts comme des dons, permettant à chacun d'en profiter librement. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

*« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »*

Il ne faut donc pas confondre les bénédictions temporelles qui ne sont qu'un prêt avec les dons éternels du Paradis.

Chapitre 6 Al An'am, versets 2-3 :

« *C'est Lui qui vous a créés d'argile, puis qui a fixé un terme et un temps déterminés. Et vous êtes encore dans le doute. Et Il est Allah, [l'unique divinité] dans les cieux et sur la terre... »*

Puisque le Jour du Jugement dernier implique que les gens soient tenus responsables de leurs intentions, de leurs paroles et de leurs actes, Allah, le Très-Haut, indique clairement que, connaissant tout, qu'il soit caché ou apparent, il Lui est facile de demander des comptes aux gens. Chapitre 6 Al An'am, verset 3 :

« *...Il connaît vos secrets et ce que vous divulguez, et Il sait ce que vous acquérez. »*

Malgré les preuves évidentes de l'islam qui attestent de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et de la réalité du Jour du Jugement, dont certaines ont été évoquées précédemment, nombreux sont ceux qui persistent à les ignorer et à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 4 :

*« Et aucun signe ne leur vient des signes de leur Seigneur sans qu'ils s'en détournent. »*

L'une des principales raisons pour lesquelles les gens se comportent ainsi est que les enseignements de l'islam contredisent leurs désirs matériels. Souhaitant utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés selon leurs désirs, ils ignorent les preuves évidentes de l'islam. Celui qui persiste dans cette attitude ne fera qu'atteindre un état mental et physique déséquilibré, égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas adéquatement à ses responsabilités au Jour du Jugement. Cela lui causera difficultés, stress et troubles dans les deux mondes, même s'il bénéficie de quelques luxes matériels. Par conséquent, il est de son devoir d'adopter et de mettre en pratique les principes de l'islam pour son propre bien, même lorsque ces principes entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient prudent qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré le caractère désagréable des traitements prescrits et des restrictions alimentaires. Tout comme ce patient sage améliore sa santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui adhère aux enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance exhaustive nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à prioriser chaque chose et chaque individu dans sa vie. Malgré des recherches approfondies, la compréhension collective des conditions mentales et physiques humaines

au sein de la société sera toujours insuffisante pour atteindre cet objectif. Elle ne peut répondre à tous les défis auxquels un individu peut être confronté, ni prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir une gestion judicieuse de tous les aspects de la vie, en raison des limites inhérentes à la connaissance, à l'expérience, à la prévoyance et aux préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'il a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe les résultats de ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam par rapport à ceux qui ne le font pas. Bien que les patients méconnaissent souvent le raisonnement scientifique qui sous-tend les médicaments qui leur sont prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leurs bienfaits. Il n'exige pas une foi aveugle en ces enseignements ; Il désire plutôt que chacun reconnaîsse leur véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige une approche ouverte et impartiale des enseignements de l'islam. Chapitre 12, Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est l'unique autorité sur les cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul détermine à qui elle est accordée et à qui elle ne l'est pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »*

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accordera la tranquillité qu'à ceux qui utilisent les bénédictions qu'il a fournies de manière appropriée, comme indiqué dans les enseignements islamiques.

Chapitre 6 Al An'am, verset 4 :

*« Et aucun signe ne leur vient des signes de leur Seigneur sans qu'ils s'en détournent. »*

Une autre raison majeure pour laquelle les gens se détournent des preuves évidentes de l'islam et persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, même si cela ne les conduit qu'au malheur dans les deux mondes, est l'imitation aveugle des autres. Lorsqu'on observe la majorité de la société ignorer les enseignements de l'islam, on croit que le comportement de la majorité doit être correct et, par conséquent, on les suit sans réfléchir. En réalité, l'opinion majoritaire n'est pas toujours correcte. L'histoire a clairement montré comment l'opinion ou la croyance majoritaire sur un sujet a été démentie par de nouvelles preuves et connaissances, comme la fausse croyance selon laquelle la Terre était plate. Il est essentiel de ne pas se comporter comme du bétail en se conformant aveuglément à l'opinion majoritaire, car cela conduit souvent à des choix erronés, tant dans les affaires laïques que spirituelles. Au contraire, chacun devrait utiliser le raisonnement et l'intelligence qui lui sont conférés pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, ce qui lui

permet de prendre des décisions éclairées, même si ces décisions divergent de l'opinion dominante. En fait, l'Islam critique fortement l'imitation aveugle des autres pour cette raison et encourage donc les musulmans à apprendre et à mettre en pratique les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

Allah, le Très-Haut, avertit ensuite les gens de ne pas ignorer la vérité, leur but dans la vie ici-bas et leur responsabilité au Jour du Jugement, car le répit qu'Il leur accorde est temporaire et ils finiront par subir les conséquences de leurs actes dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 5 :

« *Car ils avaient renié la vérité quand elle leur était parvenue, mais la nouvelle de ce dont ils se moquaient va leur parvenir.* »

Celui qui abuse des bienfaits qui lui ont été accordés ne doit pas se laisser tromper en pensant que l'absence de punition immédiate ou son incapacité à reconnaître la punition lui permettra d'échapper à toutes conséquences. Son état d'esprit entravera sa capacité à atteindre un état mental et physique harmonieux et le conduira à égarer tout et chacun dans sa vie. Par conséquent, des aspects tels que la famille, les amis, la carrière et la richesse deviendront des sources de stress. S'il continue à défier Allah, le

Très-Haut, il attribuera injustement sa détresse à son entourage, comme son conjoint. En rompant les liens avec ces influences positives, il risque d'aggraver ses problèmes de santé mentale, risquant ainsi de sombrer dans la dépression, la toxicomanie et même des pensées suicidaires. Ce schéma est évident lorsqu'on observe les individus qui persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, y compris les personnes aisées et renommées, malgré leur apparente jouissance du confort matériel. Mais le châtiment qui les attend dans l'au-delà est bien pire et plus long.

Allah, le Très-Haut, encourage ensuite les gens à réfléchir aux choix de vie des hommes de l'histoire et, par extension, de leur entourage, ainsi qu'aux conséquences qu'ils ont subies, afin d'éviter de suivre leurs traces. Chapitre 6 Al An'am, verset 6 :

*- ils pas vu combien de générations avant eux Nous avons fait périr, celles que Nous avions établies sur la terre comme Nous ne vous l'avons pas fait ? Nous avons fait pleuvoir sur eux du ciel en pluies torrentielles et avons fait couler des ruisseaux sous leurs pieds. Puis Nous les avons fait périr pour leurs péchés, et Nous avons fait naître après eux une génération d'autres.*

En général, ce verset encourage chacun à éviter une perspective égocentrique, se concentrant exclusivement sur sa propre vie et ses difficultés. Ceux qui adoptent un tel point de vue se privent de l'opportunité d'apprendre des événements historiques et de leurs propres expériences, ainsi que de la situation de leur entourage. Acquérir la connaissance de ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer sa conduite et éviter de répéter ses erreurs passées, favorisant ainsi la paix

intérieure. Par exemple, observer des personnes riches et renommées gaspiller les bienfaits qui leur ont été accordés, pour finalement être rongées par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des idées suicidaires – malgré des moments de bonheur et d'opulence passagers – est une leçon importante. Il incite à ne pas abuser des bienfaits qui leur ont été accordés , renforçant ainsi l'idée que la véritable paix de l'esprit ne découle pas de la richesse matérielle ni de la satisfaction de tous les désirs matériels. De même, voir une personne en mauvaise santé devrait cultiver l'appréciation de son propre bien-être et encourager son utilisation judicieuse avant qu'il ne soit supprimé. C'est pourquoi l'islam encourage constamment les musulmans à rester vigilants et observateurs, plutôt que de s'absorber dans leur vie personnelle au point de négliger le monde qui les entoure. Chapitre 6 Al An'am, verset 6 :

*- ils pas vu combien de générations avant eux Nous avons fait périr, celles que Nous avions établies sur la terre comme Nous ne vous l'avons pas fait ? Nous avons fait pleuvoir sur eux du ciel en pluies torrentielles et avons fait couler des ruisseaux sous leurs pieds. Puis Nous les avons fait périr pour leurs péchés, et Nous avons fait naître après eux une génération d'autres.*

Mais malgré les preuves accablantes contenues dans les enseignements islamiques, dans l'univers et dans l'histoire, ceux qui ont déjà décidé d'ignorer les preuves évidentes, ne cherchant qu'à satisfaire leurs désirs matériels, n'accepteront ni n'agiront selon la vérité. Chapitre 6 Al An'am, verset 7 :

« *Et même si Nous faisions descendre sur toi un Livre écrit sur une page et qu'ils le touchaient de leurs mains, les mécréants diraient : « Ceci n'est qu'une magie évidente. »* »

Cela indique qu'une personne qui n'aborde pas la connaissance et les preuves, qu'elles soient matérielles ou religieuses, avec un esprit ouvert et impartial, n'en tirera aucun bénéfice et persistera sur la mauvaise voie. Il faut éviter cette attitude, car celui qui se ferme aux preuves et à la connaissance et suit ses désirs ne peut trouver la bonne direction en toute situation. Telle était l'attitude des dirigeants des non-musulmans de La Mecque, dont la crainte de perdre leur leadership et leur influence sociale les a poussés à lutter contre l'islam afin d'empêcher les autres de l'accepter. En conséquence, ils ont formulé des déclarations infondées et absurdes. Chapitre 6 Al An'am, verset 8 :

« *Et ils disent : « Pourquoi un ange ne lui a-t-il pas été envoyé ? »... »*

La foi repose fondamentalement sur la croyance en l'invisible ; sans cette croyance, son importance diminue. Si des entités comme les anges étaient rendues visibles dans ce monde, cela minerait l'essence de la foi. Néanmoins, l'existence de ces aspects invisibles est corroborée par de nombreux signes et preuves, présents dans les cieux et sur la terre. Par exemple, l'existence d'un tableau implique la présence d'un peintre, tout comme les subtilités de la création évoquent un Créateur, en particulier lorsque celle-ci est parfaite. De plus, il existe de nombreuses réalités tangibles que les individus ne comprennent pas pleinement, mais utilisent sans hésitation. Un exemple frappant est l'usage répandu de médicaments,

que beaucoup consomment sans en saisir le mécanisme dans le corps humain. Bien que le cadre éthique offert à l'humanité par l'islam soit fermement ancré dans les preuves et la pensée rationnelle, certains éléments de l'islam reposent intrinsèquement sur l'invisible, ce qui renforce la valeur de la foi. Par conséquent, la foi d'un individu témoin de ces entités invisibles, comme les anges, ne sera pas reconnue par Allah, le Très-Haut, car la croyance en l'invisible perd sa signification une fois observée. Chapitre 6 Al An'am, verset 8 :

*Et ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un ange ? » Mais si Nous avions fait descendre un ange, l'affaire aurait été réglée ; ils n'auraient alors pas eu de répit.*

La véritable épreuve de l'individu réside dans sa capacité à accepter la réalité, même lorsqu'elle ne peut être perçue directement par ses cinq sens, et à obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, malgré sa capacité à lui désobéir. En envoyant les Saints Prophètes (sur eux la paix) et en révélant les Écritures divines, Allah, le Très-Haut, a créé un espace pour tester le jugement et l'obéissance des hommes. Il n'a jamais révélé la réalité à un point tel que les individus soient contraints de l'accepter sans la remettre en question. Si tel était le cas, les notions de réussite et d'échec perdraient toute signification. Ainsi, il ne faut pas s'attendre à ce qu'Allah, le Très-Haut, et Ses Anges se manifestent devant eux, car un tel événement signifierait la fin de toute chose, ne laissant aucune place à la prise de décision personnelle. La valeur de la croyance et de l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, n'existe que tant que la réalité est présentée d'une manière qui permet son rejet. Si la vérité était pleinement révélée et que les individus pouvaient contempler les aspects invisibles de l'univers et de l'au-delà, leur foi et leur obéissance auraient peu d'importance. Si ces éléments étaient

physiquement observables, même les mécréants les plus obstinés et les plus grands pécheurs ne les rejettéraient ni ne désobéiraient. L'acceptation de la foi et de l'obéissance ne conserve sa valeur que tant qu'un voile obscurcit la réalité. Le moment où la réalité sera complètement dévoilée marquera la fin du temps imparti aux individus pour prendre des décisions et la conclusion de leur période d'épreuve, qui est le Jour du Jugement.

De plus, le rôle d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est spécifiquement conçu pour l'humanité, ce qui rend illogique l'envoi d'êtres tels que les anges à ce titre. Le but premier d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est de donner aux individus un exemple concret de conduite à adopter dans tous les aspects de la vie. Contrairement aux humains, les anges ne subissent pas d'épreuves telles que la fatigue, qui entraveraient la connexion avec un Prophète angélique (sur lui la paix et le salut), leur offrant ainsi potentiellement une justification devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Par conséquent, même si Allah, l'Exalté, envoyait un ange comme Saint Prophète (sur lui la paix et le salut), Il devrait lui donner une forme humaine afin que les gens puissent le suivre concrètement. Chapitre 6 Al An'am, verset 9 :

*« Et si Nous avions fait de lui un ange, Nous l'aurions fait apparaître comme un homme, et Nous les aurions couverts de ce dont ils se couvrent. »*

Alors, pourquoi les non-musulmans ont-ils été surpris qu'un être humain soit choisi pour alerter les autres ? De même, est-il inhabituel de nommer un Saint Prophète, que la paix soit sur lui, pour guider l'humanité ? Si des individus sont perdus dans l'égarement et inconscients de la vérité, qu'y a-t-

il de vraiment remarquable : que leur Créateur et Seigneur prenne des mesures pour les guider, ou qu'ils soient autorisés à demeurer dans l'erreur ? De plus, si la guidance divine est offerte à l'humanité, n'est-il pas logique que ceux qui l'acceptent et y adhèrent, plutôt que ceux qui la rejettent, soient estimés par Allah, l'Exalté ? La réaction de ceux qui expriment leur incrédulité à cet égard est, en réalité, tout à fait remarquable.

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde ceux qui persistent à fermer leur esprit à la vérité et ne cherchent qu'à satisfaire leurs désirs mondains. Chapitre 6 Al An'am, verset 10 :

*« Et déjà des messagers étaient ridiculisés devant toi, mais ceux qui se moquaient d'eux étaient enveloppés par ce qu'ils ridiculisaient. »*

Ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés subiront les conséquences de leurs actes dans les deux mondes. Ils subiront alors une dégradation de leur santé mentale et physique et perdront tout et tous leurs biens, ce qui les empêchera de rendre des comptes au Jour du Jugement. Cette perturbation engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, quelles que soient leurs richesses matérielles. Allah, le Très-Haut, encourage les gens à éviter ce sort en s'inspirant de ceux qui ont adopté la même attitude et ont subi les conséquences de leurs choix. Chapitre 6 Al An'am, verset 11 :

« *Dis : « Parcourez le pays ; puis observez quelle fut la fin de ceux qui traitaient de mensonges. » »*

Comme indiqué précédemment, cela met en garde les musulmans contre l'égocentrisme, qui les empêcherait de tirer les leçons des actions d'autrui, qu'elles soient historiques ou contemporaines. Il suffit d'observer les riches et les célébrités, leur façon d'abuser des bienfaits qui leur ont été accordés et de mener une vie misérable, malgré le luxe dont ils jouissent. Il est donc essentiel de chercher la bonne voie en adoptant une attitude observatrice, qui leur permette d'apprendre des erreurs des autres et des leurs, afin de faire les bons choix.

Mais que l'on tire des leçons des événements historiques et de l'expérience de son entourage pour corriger son comportement et atteindre la paix intérieure ou non, Allah, le Très-Haut, étant le seul à avoir créé et à posséder l'univers, tiendra chacun responsable de ses choix dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 12 :

« *Dis : « À qui appartient ce qui est dans les cieux et la terre ? » Dis : « À Allah. »... »*

En fin de compte, puisque toute la création appartient et est gouvernée uniquement par Allah, l'Exalté, chacun doit suivre Ses commandements. De même que l'on peut s'exposer aux conséquences du non-respect des lois

d'une nation, ignorer les règles établies par le Souverain de l'univers engendrera des difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà. Si une personne peut choisir de quitter un pays en raison de son insatisfaction face à ses lois, elle ne peut s'enfuir vers un lieu où l'autorité d'Allah, l'Exalté, n'existe pas. Si les individus peuvent influencer les normes sociales, ils ne peuvent modifier les lois divines d'Allah, l'Exalté. De plus, à l'instar d'un propriétaire qui fixe les règles de sa propriété sans tenir compte des opinions extérieures, l'univers est sous le contrôle d'Allah, l'Exalté, qui seul établit ses lois, indépendamment du consentement humain. Par conséquent, le respect de ces règles divines est crucial pour son propre bien-être. Ceux qui comprennent cette réalité se conformeront aux commandements d'Allah, le Très-Haut, et s'efforceront d'utiliser les bienfaits qu'Il leur a accordés de manière à Lui plaire, comme le soulignent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun peut soit chercher à comprendre la sagesse des commandements et des interdictions d'Allah, le Très-Haut, en reconnaissant leurs bienfaits pour lui-même et la société, qui mènent à la paix dans les deux mondes, soit céder à ses désirs et ignorer les principes de l'islam. Cependant, ceux qui ignorent les préceptes islamiques doivent se préparer aux conséquences de leurs choix dans les deux mondes, car aucune objection, protestation ou plainte ne les protégera des conséquences. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

« *Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croire donc ; et que celui qui veut mécroire. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »* »

Allah, le Très-Haut, étant le seul à gouverner l'univers, a choisi d'établir un royaume fondé sur la miséricorde et la clémence. Chapitre 6 Al An'am, verset 12 :

« ...Il s'est attribué la miséricorde... »

Cela est évident lorsqu'on observe les innombrables bienfaits qu'il accorde continuellement à la création, en particulier aux humains, malgré leur désobéissance persistante. Mais il faut éviter de se bercer d'illusions quant à la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car cela ne ferait qu'encourager à continuer à Lui désobéir. Le vœu pieux consiste à persister à désobéir à Allah, le Très-Haut, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon ici-bas et dans l'au-delà. Cette attitude n'a aucune valeur en Islam. En revanche, le véritable espoir implique de s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, c'est-à-dire d'utiliser les bienfaits qu'il a accordés conformément aux enseignements de l'Islam, puis d'espérer sincèrement Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette différence est expliquée dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Il est donc crucial de comprendre cette distinction et de nourrir un espoir sincère en la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, en évitant les vœux pieux, car ceux-ci ne seront d'aucune utilité ni ici-bas ni dans l'au-delà. Chapitre 6 Al An'am, verset 12 :

« ...Il vous rassemblera certainement pour le Jour de la Résurrection, ce à quoi il n'y a aucun doute... »

Il est essentiel de s'assurer d'avoir un véritable espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, afin de se préparer correctement et concrètement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Mais ceux qui ne le font pas rencontreront des difficultés et du stress au Jour du Jugement. En fait, le musulman qui ne concrétise pas sa déclaration de foi verbale au Jour du Jugement par des actes risque fort d'arriver au Jour du Jugement sans sa foi. Chapitre 6 Al An'am, verset 12 :

« ... *Ceux qui se perdront [ce jour-là] ne croiront pas.* »

Il est crucial de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir d'actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. À l'instar d'une plante qui manque de soleil et finit par mourir, la foi d'une personne peut périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la plus grande perte.

Chapitre 6 Al An'am, verset 12 :

« ...*Il vous rassemblera certainement pour le Jour de la Résurrection, sans aucun doute. Ceux qui se perdront [ce Jour-là] ne croiront pas.* »

Comme nous l'avons vu précédemment, l'affirmation selon laquelle la résurrection humaine au Jour du Jugement est invraisemblable est un point de vue étrange, surtout si l'on considère les nombreux cas de résurrection à travers l'histoire. Par exemple, Allah, l'Exalté, revitalise une terre aride par la pluie et permet à une graine sans vie de germer, favorisant ainsi la création. De même, Allah, l'Exalté, a le pouvoir de ressusciter les humains, à l'image d'une graine morte qui reprend vie après avoir été enfouie dans la terre. La nature cyclique des saisons est une représentation vivante de la résurrection : en hiver, les arbres perdent leurs feuilles et semblent sans vie, tandis qu'à d'autres saisons, ils retrouvent leur feuillage et leur vitalité. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants illustre la résurrection, car le sommeil ressemble à la mort en interrompant temporairement les sens. Allah, l'Exalté, redonne l'âme à ceux qui sont destinés à s'éveiller, ranimant ainsi l'individu endormi. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement est un événement inévitable. Un examen attentif de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre est positionnée à une distance optimale du Soleil ; toute modification la rendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau des océans dans l'atmosphère, puis sa condensation pour former la pluie, est précisément calibré pour soutenir la vie sur Terre. Le sol est structuré de manière à permettre l'émergence de jeunes pousses fragiles, tout en étant suffisamment solide pour supporter de lourdes structures. Ces

exemples suggèrent non seulement la présence d'un Créateur, mais soulignent également le concept d'équilibre. Cependant, un profond déséquilibre est évident dans les actions humaines. On observe fréquemment que les individus oppressifs échappent aux répercussions, tandis que beaucoup d'autres subissent l'oppression sans recevoir la juste compensation pour leur endurance. De nombreux musulmans qui obéissent assidûment à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent des difficultés dans cette vie, ne recevant qu'une récompense partielle, tandis que ceux qui défient Allah, le Très-Haut, jouissent des plaisirs terrestres. Il est raisonnable de conclure que le Créateur unique, Allah, l'Exalté, qui a établi l'équilibre dans tous les autres systèmes de l'univers, finira par corriger les actions de l'humanité, qui représentent le déséquilibre le plus important de ce monde. Pour que cette correction ait lieu, les actions humaines doivent d'abord cesser. Cela se produira au Jour du Jugement, lorsque les actes des individus seront évalués et équilibrés pour l'éternité.

Réfléchir à cette discussion renforcera la foi de chacun en le Jour du Jugement, l'encourageant ainsi à faire bon usage des bénédictions qui lui ont été accordées, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela mènera à la paix et au succès ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Puisqu'Allah, l'Exalté, a créé, possède et contrôle toute chose, il est inévitable de rendre des comptes dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 13 :

« *Et à Lui appartient ce qui repose nuit et jour... »*

Il est donc essentiel de s'y préparer concrètement, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, au lieu de les ignorer, car cela ne les empêchera pas de se produire. Et comme Allah, le Très-Haut, connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun, aucune erreur ne sera commise et aucune excuse ne sera acceptée de leur part pour ne pas se comporter correctement. Chapitre 6 Al An'am, verset 13 :

« *...et Il est l'Audient, l'Omniscient. »*

Et chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

« *Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »*

De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, a créé et contrôle l'univers et sait toute chose, il faut Lui obéir et ne jamais Lui désobéir, car Lui seul peut nous protéger des choses néfastes dans les deux mondes et nous guider vers l'obtention de bonnes choses dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 14 :

« *Dis : « Devrais-je prendre pour protecteur un autre qu'Allah, Créateur des cieux et de la terre, alors que c'est Lui qui nourrit et n'est pas nourri ? »... »*

Ce verset montre clairement qu'Allah, le Très-Haut, ne tire aucun bénéfice de l'obéissance des gens et n'a donc aucune arrière-pensée à les aider dans les deux mondes. En réalité, tout ce qu'il conseille et met en garde ne vise qu'à leur bien. Par conséquent, chacun doit Lui obéir pour son propre bien, même si ses désirs sont contredits par les enseignements de l'islam. En vérité, maîtriser ses désirs est un sacrifice mineur pour atteindre la tranquillité du corps et de l'esprit, tout comme on régule son alimentation pour maintenir une santé physique optimale. À l'inverse, la vie se transforme en une prison obscure pour ceux qui ne parviennent pas à atteindre la paix intérieure, même s'ils parviennent à satisfaire tous leurs désirs. Cela est particulièrement évident lorsqu'on observe la vie des personnes riches et célèbres.

Celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, obtiendra un état mental et physique équilibré et placera chaque chose et

chaque personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Il faut donc suivre les traces du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), en se soumettant concrètement à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, pour son propre bien. Chapitre 6 Al An'am, verset 14 :

« ...Dis : « Certes, il m'a été commandé d'être le premier [d'entre vous] à me soumettre, et [il m'a été commandé] : « Ne sois jamais du nombre des associateurs. » »

Tandis que celui qui Lui désobéit en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés souffrira d'un déséquilibre mental et physique, égarera tout et tous dans sa vie et ne parviendra pas à se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement, même s'il jouit de quelques luxes terrestres. Chapitre 6 Al An'am, verset 15 :

« Dis : « Je crains, si je désobéis à mon Seigneur, le châtiment d'un Jour terrible. »

Il est important de noter que le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) ait reçu l'ordre de déclarer craindre le châtiment s'il désobéit à Allah, le Très-Haut, dissipe la fausse croyance selon laquelle certaines personnes sont assurées du salut en tant que favoris d'Allah, le Très-Haut. Chaque personne sera jugée selon ses intentions, ses

paroles et ses actes, et personne ne bénéficiera de faveurs particulières le Jour du Jugement, car cela remettrait directement en cause l'équité et la justice d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

*« Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent ! »*

Puisqu'Allah, le Très-Haut, seul punira les gens au Jour du Jugement ou leur accordera Sa miséricorde, il faut donc s'efforcer d'obtenir Sa miséricorde en Lui obéissant sincèrement en ce monde. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements de l'islam. De même qu'on ne peut réussir ici-bas, comme devenir médecin, sans lutte et efforts sincères, de même on ne peut obtenir la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes sans lutter pour l'obtenir. Par conséquent, si l'on ne Lui obéit pas concrètement, on ne doit espérer recevoir Sa miséricorde ni ici-bas ni dans l'au-delà. Chapitre 6 Al An'am, verset 16 :

*« Celui à qui le châtiment est épargné ce jour-là, Il lui accorde miséricorde. Et telle est la réussite évidente. »*

Tout comme Allah, le Très-Haut, seul punira et accordera sa miséricorde aux gens le Jour du Jugement, Lui seul contrôle également les affaires des gens ici-bas. Chapitre 6 Al An'am, verset 17 :

*« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut vous l'enlever. Et s'Il vous touche d'un bien, Il est alors Omnipotent. »*

Celui qui comprend cette réalité n'obéira jamais à quiconque désobéissant à Allah, l'Exalté, et ne craindra pas la création, notamment les créatures surnaturelles, car il sait que si Allah, l'Exalté, choisit de lui accorder quelque chose, personne ne peut le lui refuser, et s'Il choisit de le lui refuser, personne ne peut le lui accorder. Chapitre 6 Al An'am, verset 18 :

*« Et Il est le Subjugateur de Ses serviteurs. Et Il est le Sage, le Parfaitement Connaisseur. »*

De plus, comme les périodes de facilité comme de difficulté sont directement contrôlées par Allah, l'Exalté, seule l'obéissance peut permettre de traverser ces deux états avec succès. Cela implique de faire preuve de gratitude dans les moments de facilité et de patience dans les moments difficiles. Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, l'Exalté. La gratitude verbale implique soit de s'exprimer positivement, soit de choisir le silence. De plus, la gratitude par les actes implique d'utiliser les bienfaits accordés à une personne d'une manière qui plaise à Allah, l'Exalté,

comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Une telle gratitude garantit des bénédictions supplémentaires, la miséricorde et la paix, ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...*Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]...* »

De plus, la patience implique de s'abstenir d'exprimer son mécontentement par des paroles ou des actes, et d'adhérer fermement aux commandements d'Allah, le Très-Haut, avec la conviction qu'il choisit ce qui leur est le plus bénéfique, même si cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...*Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas.* »

Et chapitre 6 Al An'am, verset 18 :

« ...*Et Il est le Sage, l'Omniscient.* »

Par conséquent, celui qui se comporte systématiquement de manière appropriée en toutes circonstances bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, lui procurant la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. Ce conseil est mentionné dans un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Chapitre 6 Al An'am, verset 17 :

*« Et si Allah vous touche d'un malheur, nul autre que Lui ne peut vous l'enlever. Et s'il vous touche d'un bien, Il est alors Omnipotent. »*

Comprendre cette réalité protégera également le musulman de la dépendance envers les autres, car seul Allah, le Très-Haut, contrôle les affaires des gens. Même si demander de l'aide est acceptable en Islam, il doit néanmoins accepter que l'issue finale et la décision de chaque situation relèvent exclusivement d'Allah, le Très-Haut.

De plus, comprendre cette vérité protégera également les musulmans des escrocs qui se font passer pour des saints capables d'exaucer les vœux des autres et de les protéger du mal surnaturel moyennant finance. Personne n'a le pouvoir d'exaucer les vœux ou de protéger du mal, si ce n'est Allah, le Très-Haut. Par conséquent, il est recommandé d'éviter de fréquenter ces personnes égarées, car elles ne font qu'inciter les gens à transiger sur leurs

croyances. Dans certains cas, une personne peut être incitée à commettre des actes et à adopter des croyances sur Allah, le Très-Haut, et l'univers, susceptibles de la faire perdre la foi, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

*Ce n'est pas Salomon qui a mécréu, mais les diables qui ont mécréu, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout . Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...*

Chapitre 6 Al An'am, verset 18 :

*« ... Et Il est le Sage, l'Omniscient. »*

Allah, le Très-Haut, étant Sage et Omniscient, a doté l'humanité d'un code de conduite parfait pour qu'elle atteigne la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique, en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie et en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 19 :

*Dis : « Quel est le plus grand témoignage ? » Dis : « Allah est témoin entre moi et vous. Et ce Coran m'a été révélé afin que je vous avertisse, vous et quiconque il atteint... »*

Il est important de noter que les avertissements et les bonnes nouvelles ne profitent qu'à ceux qui les mettent en pratique. Par conséquent, on ne tirera profit des avertissements et des bonnes nouvelles du Saint Coran que s'ils en respectent les différents aspects. Il est essentiel de réciter le Saint Coran avec exactitude et constance. Il est nécessaire d'en comprendre le sens et d'en appliquer véritablement les enseignements. Le réciter dans une langue étrangère ne suffit pas, car le Saint Coran n'est pas seulement un texte à réciter, mais aussi une source de guidance. Une véritable guidance ne peut être obtenue qu'en appliquant activement ses principes, de la même manière qu'une carte ne peut nous guider que lorsqu'elle est utilisée. De plus, il ne doit pas être utilisé à des fins matérialistes, où l'on récite de manière répétitive des versets spécifiques dans l'intention d'acquérir des biens matériels, comme un enfant ou un conjoint, car le Saint Coran n'est pas un instrument pour acquérir des désirs terrestres. Ceux qui adhèrent correctement à ses enseignements s'assureront d'utiliser de manière appropriée les bénédictions qui leur sont accordées, conduisant à un état de tranquillité en atteignant une condition mentale et physique harmonieuse, tout en organisant efficacement tous les aspects de leur vie tout en se préparant à leur responsabilité au Jour du Jugement.

Mais comme les enseignements de l'islam contredisent souvent les désirs des gens, ceux-ci les ignorent souvent et obéissent à d'autres qu'Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, tout en croyant à tort que la paix de l'esprit réside dans cette attitude. Chapitre 6 Al An'am, verset 19 :

« ... *Et ce Coran m'a été révélé afin que je vous avertisse, vous et quiconque il atteint. Atteignez-vous qu'il existe d'autres divinités auprès d'Allah ?* »...

Quand on constate que la majorité de la société abuse des bienfaits qu'elle a reçus en obéissant à d'autres qu'Allah, le Très-Haut, il faut éviter de suivre leurs traces et demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, sachant que la paix de l'esprit dans les deux mondes réside uniquement dans cela. Chapitre 6 Al An'am, verset 19 :

« ... *Attestez-vous qu'il existe d'autres divinités auprès d'Allah ?* » *Dis :* « *Je ne témoignerai pas.* » *Dis :* « *Il n'est qu'un seul Dieu, et je suis exempt de tout ce que vous Lui associez.* »

Pour acquérir cette fermeté, il faut s'efforcer d'acquérir une foi solide. Une foi solide est essentielle pour maintenir l'engagement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et preuves explicites contenus dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, favorise la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, les personnes ignorant les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi fragile, ce qui les rend plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs inclinations personnelles entrent en conflit avec les commandements

divins. Une telle ignorance peut occulter la compréhension que renoncer à ses désirs personnels au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est fondamental pour parvenir à une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc impératif pour chacun de fortifier sa foi par la recherche et la mise en pratique des connaissances islamiques, garantissant ainsi une obéissance indéfectible à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique une utilisation judicieuse des bienfaits qui lui sont accordés, tels que définis par les enseignements islamiques, ce qui conduit à un état mental et physique harmonieux et à une priorisation appropriée de tous les aspects de sa vie.

Chapitre 6 Al An'am, verset 19 :

« ... Attestez-vous qu'il existe d'autres divinités auprès d'Allah ? » Dis : « Je ne témoignerai pas. » Dis : « Il n'est qu'un seul Dieu, et je suis exempt de tout ce que vous Lui associez. »

La dernière partie de ce verset souligne l'importance d'éviter d'imiter ceux qui obéissent à des pratiques telles que les réseaux sociaux, la mode et la culture, désobéissant ainsi à Allah, le Très-Haut. Il faut se dissocier de ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, et rester fidèle aux enseignements de l'islam en toutes circonstances. Il faut éviter de choisir entre agir selon les enseignements de l'islam et les ignorer, selon ses propres désirs. Quiconque agit ainsi ne fait qu'adorer ses désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« *As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »*

Il faut donc éviter de considérer l'islam comme un manteau que l'on peut enlever et revêtir selon ses désirs. Celui qui se dissocie de ceux qui obéissent à un autre qu'Allah, le Très-Haut, doit donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en tout temps et en toute situation.

Chapitre 6 Al An'am, verset 19 :

« *... Attestez-vous qu'il existe d'autres divinités auprès d'Allah ? » Dis : « Je ne témoignerai pas. » Dis : « Il n'est qu'un seul Dieu, et je suis exempt de tout ce que vous Lui associez. »*

Comme nous l'avons vu en détail précédemment, l'observation de la formation des cieux et de la Terre, ainsi que de la multitude de systèmes parfaitement équilibrés, révèle l'existence d'un Créateur unique qui a façonné et préserve l'univers. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre en est une indication claire, car la vie serait impossible si le Soleil était même légèrement plus proche ou plus éloigné. De même, la Terre a été conçue pour favoriser une atmosphère équilibrée et pure, propice à l'épanouissement de la vie. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise du jour et de la nuit, ainsi que leurs durées variables tout au long de l'année, permettent aux individus d'en maximiser les bienfaits. Des journées plus longues peuvent engendrer de la fatigue en raison des horaires prolongés, tandis que des nuits plus longues peuvent limiter le temps disponible pour travailler et étudier. À l'inverse, des nuits plus courtes peuvent empêcher un repos suffisant, indispensable à une bonne santé. De plus, les variations de la durée du jour et de la nuit auraient un impact négatif sur l'agriculture, affectant l'approvisionnement alimentaire des humains et des animaux. Le fonctionnement synchronisé du jour et de la nuit, ainsi que celui des autres systèmes équilibrés de l'univers, démontre clairement l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car la présence de plusieurs dieux engendrerait des intentions contradictoires, aboutissant finalement au chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« *S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »*

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, témoigne avec force de l'existence d'un Créateur. L'eau s'évapore de l'océan, monte dans l'atmosphère, puis se condense, provoquant des précipitations acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières contribuent à neutraliser ces pluies acides, rendant l'eau potable pour les humains et les animaux. Toute perturbation de ce système parfaitement équilibré pourrait avoir des conséquences désastreuses sur les populations humaines et animales. La salinité de l'océan empêche la décomposition des organismes marins de contaminer les eaux. Si l'océan était pollué, la vie marine périrait, et cette pollution aurait également un impact négatif sur la vie terrestre. La composition chimique de l'eau de mer a été soigneusement élaborée pour maintenir des écosystèmes marins dynamiques tout en permettant aux grands navires de naviguer à sa surface. Une modification mineure de la composition de l'eau pourrait perturber cet équilibre, créant une situation où la vie marine prospère ou où les navires peuvent naviguer, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime est le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. Cet équilibre parfait est donc essentiel au maintien de la vie sur Terre.

L'évolution est une forme de mutation, qui comporte ses imperfections inhérentes. Pourtant, lorsqu'on observe la vaste gamme d'espèces, il apparaît clairement qu'elles ont été méticuleusement conçues pour maintenir un équilibre fragile, leur permettant de prospérer dans leurs habitats uniques. Prenons l'exemple du chameau : il a été créé pour résister à une chaleur intense et peut rester longtemps sans eau, ce qui le rend parfaitement équipé pour la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghâshiyah, verset 17 :

« *Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ?* »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« *... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre...* »

Les vents sont essentiels à la pollinisation, contribuant à la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Autrefois essentiels à la navigation maritime, ils demeurent le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. De plus, ils contribuent au déplacement des nuages de pluie vers des régions spécifiques, indispensables à l'approvisionnement en eau nécessaire à la vie. Le système éolien terrestre est un système fragile ; une absence de vent engendrerait le chaos, tandis qu'une abondance de vent perturberait l'ordre naturel. De même, les précipitations sont méticuleusement contrôlées ; une insuffisance de pluie peut entraîner sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de pluie peut provoquer des inondations dévastatrices. Chapitre 23, Al Mu'minun, verset 18 :

« *Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre.* »

Quiconque réfléchit à ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut logiquement nier la présence d'un Créateur singulier qui gouverne tous les êtres.

Chapitre 6 Al An'am, verset 19 :

*« Dis : « Quel est le plus grand témoignage ? » Dis : « Allah est témoin entre moi et vous. Et ce Coran m'a été révélé afin que je vous avertisse, vous et quiconque il atteint... »*

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite une preuve évidente de l'origine divine du Saint Coran. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »*

Comme les savants parmi les gens du Livre connaissaient les Écritures divines, ils connaissaient l'Auteur du Saint Coran, Allah, l'Exalté, et

reconnaissaient donc son origine divine. De plus, comme le Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) étaient tous deux mentionnés dans leurs Écritures divines, ils reconnaissaient la véracité de l'islam. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »*

De plus, les gens du Livre comme les non-musulmans de La Mecque savaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas étudié les textes divins antérieurs, ce qui rendait impossible son invention du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

*« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »*

Les gens du Livre étaient considérés comme les gardiens du savoir sacré, ce qui leur conférait un statut distinct au sein de la société, même en présence des idolâtres. Néanmoins, ce statut prestigieux rencontra une résistance considérable avec l'émergence de l'islam.

Les gens du Livre nourrissaient une jalousie envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il était un descendant du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), et non de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Leur système de croyances était entièrement centré sur l'importance de la lignée, qu'ils percevaient comme un sentiment de supériorité. De ce fait, ils peinaient à accepter un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) issu d'une lignée différente, car cela remettrait en cause leur complexe de supériorité.

De plus, les savants parmi les gens du Livre comprenaient qu'adopter l'islam les obligerait à utiliser les bienfaits qui leur étaient accordés conformément à la direction divine. Ils craignaient également que cela ne les prive de l'autorité, de l'estime et du statut social qu'ils avaient cultivés au sein de leur société, ce qui a renforcé leur résistance à l'islam. Comme l'indiquent les principaux versets abordés, il est impératif d'éviter cette attitude, car elle ne fera que les encourager à persister à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils connaîtront des troubles de leur bien-être mental et physique, ils égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Leur attitude les conduira donc au stress, aux ennuis et aux difficultés dans les deux mondes, indépendamment du confort matériel dont ils pourraient bénéficier. Chapitre 6 Al An'am, versets 20-21 :

*« ...Ceux qui se perdent ne croient pas. Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge sur Allah ou qui nie Ses versets ? Certes, les injustes ne réussiront pas. »*

De plus, ce verset avertit que si un musulman suit les traces des gens du Livre, qui n'ont pas concrétisé leur déclaration verbale en Allah, le Très-Haut, par des actes, il risque de perdre sa foi, tout comme les gens du Livre. Il est crucial de comprendre que la foi est comparable à une plante ; elle a besoin de se nourrir d'actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de soleil finit par se faner, la foi d'une personne peut diminuer et s'éteindre sans le soutien d'actes d'obéissance. C'est la plus grande perte.

Chapitre 6 Al An'am, versets 20-21 :

*Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent comme ils reconnaissent leurs propres enfants. Ceux qui se perdront [dans l'au -delà] ne croient pas . Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge sur Allah ou qui nie Ses versets ? Certes, les injustes ne réussiront pas.*

Les érudits du peuple du Livre ont intentionnellement mal interprété et modifié leurs écritures divines afin de justifier leur rejet de l'islam. De ce fait, ils ont induit en erreur nombre de leurs fidèles ignorants, les poussant à rejeter eux aussi l'islam. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles ils ont encouru la colère d'Allah, le Très-Haut, car ils ont non seulement choisi l'égarement pour eux-mêmes, mais aussi pour les autres, craignant de perdre leurs fidèles au profit de l'islam. Malheureusement, certains érudits musulmans déforment délibérément les enseignements de l'islam pour les aligner sur leurs propres interprétations, négligeant volontairement les discussions sur la science islamique qui contredisent leurs points de vue. Ce comportement découle de la crainte de s'aliéner leurs fidèles, qui leur

accordent des dons et une vénération excessive. Ces érudits ont été mis en garde contre les conséquences de leurs actes dans un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 253. De plus, l'islam exhorte les musulmans à éviter de se laisser tromper par l'imitation aveugle des autres et à chercher plutôt à comprendre et à mettre en pratique les enseignements de l'islam. Cette approche les aidera à adhérer aux enseignements authentiques du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plutôt que de suivre aveuglément les autres comme du bétail. L'islam condamne fermement l'imitation aveugle pour cette raison et encourage ainsi la recherche du savoir et de la compréhension dans l'application des principes islamiques. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde ceux qui ignorent la vérité de l'islam, car elle contredit leurs désirs matériels, et choisissent plutôt d'obéir à des lois telles que les réseaux sociaux, la mode et la culture. Chapitre 6 Al An'am, verset 22 :

« *Et le jour où Nous les rassemblerons tous, Nous dirons alors à ceux qui ont associé à Allah : « Où sont vos associés que vous prétendiez [à Allah] ? »* »

Il est important de noter que donner des partenaires à Allah, l'Exalté, implique d'obéir à quoi que ce soit, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, dans une désobéissance à Allah, l'Exalté. Bien qu'il s'agisse d'une forme mineure de polythéisme qui n'entraîne pas la perte de la foi, elle n'en incite pas moins à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus, ce qui entraîne des problèmes dans les deux mondes. En fait, ceux qui pratiquent le polythéisme mineur seront choqués d'être critiqués au Jour du Jugement et tenteront de se défendre en affirmant n'avoir jamais commis de polythéisme majeur avec Allah, l'Exalté. Chapitre 6 Al An'am, verset 23 :

*« Alors, il n'y aura aucune excuse [après l'interrogatoire], sauf s'ils disent : « Par Allah, notre Seigneur, nous n'étions pas de ceux qui associaient. »*

Mais Allah, le Très-Haut, critiquera leurs excuses sans fondement, car ils étaient pleinement conscients qu'obéir à quelque chose en désobéissant à Allah, le Très-Haut, constituait un polythéisme mineur, même s'ils prétendaient le contraire. Chapitre 6 Al An'am, verset 24 :

*« Voyez comme ils mentiront sur eux-mêmes. Et ils perdront ce qu'ils avaient inventé. »*

Tous les codes de conduite créés par l'homme, que les gens ont suivis au lieu de suivre le code divin parfait accordé à l'humanité par Allah, le Très-

Haut, seront perdus et inutiles. En réalité, ces codes de conduite créés par l'homme ne sont d'aucune utilité ici-bas, car ils ne font qu'encourager à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils connaîtront des troubles de leur bien-être mental et physique, ils égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et épreuves dans les deux mondes, indépendamment de leurs plaisirs terrestres. En raison de leur ignorance et de leur imitation aveugle, beaucoup ne comprendront cette vérité qu'au Jour du Jugement et constateront directement que leurs codes de conduite créés par l'homme ne les guideront pas vers le Paradis, tout comme ils ne les ont pas guidés vers la paix intérieure en ce monde.

Par conséquent, chacun doit adopter et mettre en pratique les principes islamiques pour son propre bien, même lorsque ces principes entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les recommandations de son médecin, conscient que ces conseils sont dans son intérêt, malgré les inconvénients de certains médicaments et d'un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra un meilleur bien-être mental et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et adhère aux enseignements islamiques. Il est essentiel de comprendre que seul Allah, le Très-Haut, possède la sagesse nécessaire pour guider un individu vers un état mental et physique harmonieux, ainsi que pour le bon positionnement de tous les aspects et de toutes les personnes de sa vie.

Chapitre 6 Al An'am, verset 24 :

« ...Et ils perdront ce qu'ils avaient l'habitude d'inventer. »

Ce verset critique également vivement les innovations religieuses, car elles conduisent à l'égarement. Il est donc essentiel d'adhérer strictement aux enseignements des deux sources de guidance : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et d'éviter toute autre source de connaissance religieuse. Consulter d'autres sources de connaissance religieuse, même si cela se traduit par des actions positives, diminue la dépendance aux deux principales sources de guidance, conduisant finalement à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur ces deux sources sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on suit d'autres enseignements religieux, plus on risque d'adopter des croyances contraires aux principes islamiques. C'est cette déviation progressive qui induit le Diable en erreur. Par exemple, une personne confrontée à des difficultés peut être encouragée à s'engager dans des pratiques spirituelles contraires aux enseignements islamiques. Si cette personne est inconsciente et habituée à suivre des sources religieuses alternatives, elle peut facilement succomber à cette tromperie et se mettre à accomplir des rituels en contradiction directe avec l'islam. Elle peut même en venir à des croyances sur Allah, le Très-Haut, et l'univers incompatibles avec la doctrine islamique, comme l'idée que des individus ou des êtres surnaturels peuvent dicter leur destin, car leur compréhension provient de sources extérieures aux deux guides principaux. Certaines de ces pratiques et croyances erronées relèvent de l'incrédulité pure et simple, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

*Ce n'est pas Salomon qui a mécréu, mais les diables qui ont mécréu, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout . Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...*

Un musulman peut perdre la foi par inadvertance en s'appuyant sur d'autres sources de connaissance religieuse. Par conséquent, s'engager dans des innovations religieuses dénuées de fondement dans les sources principales de la guidance revient à suivre la voie du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

*« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »*

Allah, le Très-Haut, mentionne ensuite certaines caractéristiques des gens qui seront condamnés au Jour du Jugement, afin que chacun puisse éviter de les adopter et ainsi éviter leur sort dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 25 :

*« Parmi eux, il y en a qui t'écoutent. Mais Nous avons mis sur leurs cœurs des voiles pour qu'ils ne comprennent pas, et dans leurs oreilles une surdité... »*

Allah, le Très-Haut, s'est attribué les voiles, car rien ne se produit dans l'univers sans Sa permission et Sa volonté. Mais comme l'indiquent les principaux versets abordés, ce résultat est la conséquence directe de leur propre attitude consistant à persister à ignorer les preuves évidentes de l'islam et à s'efforcer d'empêcher les autres de l'accepter. Chapitre 6 Al An'am, versets 25-26 :

*« Parmi eux, il y en a qui t'écoutent. Mais Nous avons mis sur leurs cœurs des voiles pour qu'ils ne comprennent pas, et sur leurs oreilles une surdité. Et même s'ils voyaient tous les signes, ils n'y croiraient pas. Même lorsqu'ils viennent à toi pour discuter avec toi, les mécréants disent : « Ce ne sont là que des légendes des anciens peuples. » Et ils l'en empêchent et s'en éloignent. Et ils ne détruisent qu'eux-mêmes, mais ils ne s'en rendent pas compte. »*

Comme Allah, l'Exalté, n'impose pas aux gens la bonne direction, lorsqu'ils ferment leur esprit à la vérité, car cela contredit leurs désirs, Il permet que leur esprit et leur cœur spirituel soient scellés de la compréhension et de l'acceptation de la vérité.

Ils se comportaient ainsi, car l'acceptation et la mise en pratique des enseignements islamiques étaient en contradiction avec leurs aspirations matérielles, notamment le respect des droits de chacun. De plus, les dirigeants de leurs communautés craignaient de perdre la richesse et le leadership acquis grâce à leur influence sociale si leurs concitoyens

acceptaient l'islam. C'est pourquoi ils s'efforçaient d'empêcher les autres d'embrasser l'islam. Comme l'indique le verset 26, il faut donc éviter tout amour excessif pour les biens matériels tels que la richesse et le leadership, car cela incitera toujours à transiger avec sa foi. Chapitre 6 Al An'am, verset 26 :

« ...Et ils ne détruisent qu'eux-mêmes, mais ils ne s'en rendent pas compte.  
»

En fait, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que la quête de richesse et de statut social peut être plus néfaste à la foi que la destruction causée par deux loups affamés sur un troupeau de moutons. Cela est dû au fait que les individus qui recherchent la richesse matérielle et l'autorité compromettent fréquemment leurs croyances pour atteindre ces objectifs. Dans leur quête incessante de richesses et de pouvoir, ils désobéiront à Allah, l'Exalté, tout en acquérant et en conservant ces biens, surtout dans la société moderne. Plus l'aspiration à de tels désirs est forte, plus le risque de désobéir à Allah, l'Exalté, et de nuire à autrui est élevé. Les récits historiques révèlent les actions extrêmes que certains individus ont utilisées pour obtenir pouvoir et richesse, y compris le meurtre injustifié d'innocents. Un musulman devrait plutôt se concentrer sur l'obtention d'un revenu légal qui réponde à ses besoins et à ses obligations. S'ils accèdent à un poste de direction, ils doivent s'acquitter de leurs responsabilités d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, en veillant à promouvoir la paix pour eux-mêmes et pour les autres, ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, l'histoire montre que l'utilisation abusive des richesses et du pouvoir engendre inévitablement stress, difficultés et obstacles, même si ces répercussions ne sont pas immédiatement visibles pour eux ni pour leur entourage. Dans cette

vie, l'utilisation abusive des bienfaits accordés perturbera leur bien-être mental et physique et les conduira à égarer tout et tous dans leur vie, compromettant ainsi leur préparation à rendre des comptes au Jour du Jugement. Un tel comportement engendrera par conséquent stress, difficultés et épreuves, ici-bas et dans l'au-delà, quels que soient les avantages matériels obtenus. Au Jour du Jugement, justice sera établie. L'opresseur devra transférer ses actes vertueux à ses victimes et, si nécessaire, portera le poids de leurs transgressions jusqu'à ce que justice soit faite. Cela peut conduire l'opresseur à la damnation en Enfer le Jour du Jugement, quel que soit son respect des droits d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement important est souligné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Chapitre 6 Al An'am, verset 26 :

*« Et ils l'en empêchent, et s'éloignent de lui. Ils ne détruisent qu'eux-mêmes, mais ils ne s'en rendent pas compte. »*

De plus, il faut toujours éviter d'égarer autrui, car ses péchés ne feront qu'augmenter, même après sa mort, tant que quelqu'un suivra ses mauvais conseils. Ceci est mis en garde dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674.

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde ceux qui ferment leur esprit à la vérité, car elle contredit leurs désirs, et persistent à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, versets 27-28 :

*Si seulement tu pouvais voir quand ils seront présentés devant le Feu et diront : « Ah ! si seulement nous étions ramenés [à la vie sur terre], sans renier les signes de notre Seigneur et en étant parmi les croyants ! » Or, ce qu'ils cachaient auparavant leur est apparu. Et même s'ils étaient ramenés, ils retourneraient à ce qui leur a été interdit ; et ce sont vraiment des menteurs.*

Ce verset, comme beaucoup d'autres du Saint Coran, dissipe la fausse croyance selon laquelle on pourra faire la paix avec Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement, ou que ses excuses le sauveront au Jour du Jugement, ou qu'on aura une seconde chance d'obéir à Allah, l'Exalté, ou enfin, qu'un autre le sauvera du châtiment. Chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

*« Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah]. »*

Comme il n'existe aucun moyen d'échapper aux conséquences de ses actes, il est essentiel de s'y préparer concrètement afin d'éviter ce résultat,

en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, comme le soulignent les enseignements islamiques.

Chapitre 6 Al An'am, versets 27-28 :

*Si seulement tu pouvais voir quand ils seront présentés devant le Feu et diront : « Ah ! si seulement nous étions ramenés [à la vie sur terre], sans renier les signes de notre Seigneur et en étant parmi les croyants ! » Mais ce qu'ils cachaient auparavant leur est apparu...*

La dernière partie de ce verset évoque une réalité indéniable, même si les gens la nient ouvertement en ce monde. En réalité, chacun sait qu'il a un but supérieur en ce monde et que sa vie n'est ni fortuite ni sans but. Chacun sait que vivre comme un animal en ne satisfaisant que ses désirs matériels est contraire à sa raison d'être, et pourtant, nombreux sont ceux qui persistent dans ce comportement. Tous se sentent coupables lorsqu'ils commettent des erreurs, même s'ils croient ne pas être tenus responsables par les autorités, car au fond d'eux-mêmes, ils savent que leurs actes ici-bas ne seront pas ignorés. C'est cette réalité qui leur apparaîtra physiquement au Jour du Jugement. Même s'ils implorent une seconde chance, Allah, le Très-Haut, leur indique clairement que même s'ils avaient une seconde vie sur Terre, ils se comporteraient de la même manière que la première fois, car ils n'ont pas la détermination de maîtriser leurs désirs matériels. Ils sont comparables à un prisonnier qui implore sa libération en promettant de ne plus commettre de crimes, mais qui n'a aucune résolution ferme à cet égard.

Chapitre 6 Al An'am, verset 28 :

« ...Et même s'ils étaient renvoyés, ils retourneraient à ce qui leur a été interdit ; et en vérité, ce sont des menteurs. »

De plus, leurs désirs matériels étant si forts, ils nient la possibilité du Jour du Jugement, malgré ses preuves irréfutables et logiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 29 :

« *Et ils disent : « Il n'y a que notre vie terrestre, et nous ne ressusciterons pas. »* »

L'assouvissement des désirs terrestres et le déni de la résurrection et de la responsabilité dans l'au-delà ont toujours été liés. Celui qui croit en la résurrection et à la responsabilité doit s'y préparer. Cette préparation le forcera à maîtriser ses désirs terrestres afin d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. En revanche, celui qui ne recherche que la satisfaction de ses désirs terrestres niera souvent la résurrection et la responsabilité afin de persister à les satisfaire.

Comme mentionné précédemment, croire que la résurrection humaine au Jour du Jugement est improbable est une croyance étrange, surtout si l'on

considère les nombreuses preuves de résurrection. Par exemple, Allah, l'Exalté, régénère les terres désolées par les précipitations et permet à une graine dormante de germer, favorisant ainsi la vie. De même, Allah, l'Exalté, possède le pouvoir de ressusciter les humains, à l'image d'une graine morte qui reprend vie après avoir été enfouie dans la terre. Le cycle des saisons illustre clairement la résurrection : en hiver, les arbres perdent leurs feuilles et semblent sans vie, tandis qu'à d'autres saisons, ils retrouvent leur feuillage et leur vitalité. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants sert de métaphore à la résurrection, car le sommeil ressemble à la mort en déconnectant temporairement les sens. Allah, l'Exalté, redonne l'âme à ceux qui sont censés s'éveiller, ranimant ainsi l'individu endormi. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement est un événement inévitable. Une analyse approfondie du cosmos révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre est située à une distance idéale du Soleil ; toute déviation la rendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau des océans dans l'atmosphère, puis sa condensation pour produire la pluie, est méticuleusement calibré pour soutenir la vie sur Terre. Le sol est conçu pour permettre l'émergence de jeunes pousses délicates tout en étant suffisamment robuste pour supporter de lourdes structures. Ces exemples suggèrent non seulement l'existence d'un Créateur, mais mettent également en lumière le principe d'équilibre. Cependant, un déséquilibre significatif est apparent dans le comportement humain. On constate souvent

que les individus oppressifs échappent aux conséquences, tandis que beaucoup d'autres subissent l'oppression sans recevoir de juste compensation pour leurs souffrances. De nombreux musulmans fidèles à Allah, l'Exalté, rencontrent fréquemment des difficultés dans cette vie, ne recevant que des récompenses minimes, tandis que ceux qui défient Allah, l'Exalté, s'adonnent aux plaisirs de ce monde sans rencontrer d'obstacles. Il est raisonnable de déduire que le Créateur singulier, Allah, l'Exalté, qui a établi l'équilibre dans tous les autres systèmes de cet univers, finira par corriger les actions humaines, qui représentent le déséquilibre le plus profond de ce monde. Pour que cette correction ait lieu, les actions humaines doivent d'abord cesser. Cela se produira au Jour du Jugement, lorsque les actes des individus seront évalués et équilibrés pour l'éternité.

Méditer sur ce discours renforcera la foi de chacun en le Jour du Jugement, le motivant ainsi à utiliser à bon escient les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ce qui lui apportera tranquillité et prospérité ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Mais ceux dont le seul but dans la vie est de satisfaire leurs désirs terrestres persisteront à nier leur responsabilité ou ne s'y prépareront pas concrètement, même s'ils affirment verbalement y croire. Chapitre 6 Al An'am, verset 30 :

*Si seulement vous voyiez quand ils seront présentés devant leur Seigneur. Il dira : « N'est-ce pas la vérité ? » Ils diront : « Oui, par notre Seigneur. » Il dira alors : « Goûtez donc au châtiment pour votre mécréance. »*

Il est essentiel de noter que celui qui affirme verbalement sa foi au Jour du Jugement, mais néglige de s'y préparer, risque fort de quitter ce monde sans sa foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante ; elle a besoin de se nourrir d'actes d'obéissance pour s'épanouir et perdurer. À l'instar d'une plante privée de lumière solaire et qui finit par se faner, la foi d'un individu peut s'affaiblir et mourir sans le soutien d'actes d'obéissance. Chapitre 6 Al An'am, verset 31 :

*« Ceux qui nient la rencontre avec Allah seront perdus, jusqu'à ce que l'Heure [de la résurrection] les surprenne. Ils diront : « Oh ! Quel regret pour ce que nous avons négligé d'y parvenir ! » tandis qu'ils portent leur fardeau sur leurs épaules. Quel malheur !*

Après avoir adressé cet avertissement à ceux qui ne se préparent pas concrètement à rendre des comptes au Jour du Jugement, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, Allah, le Très-Haut, met en garde les gens contre la distraction de cet objectif par la beauté extérieure des désirs terrestres. Chapitre 6 Al An'am, verset 32 :

*« Et la vie présente n'est qu'amusement et divertissement ; mais la demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ? »*

Celui qui ne comprend pas l'épreuve de la vie en ce monde, qui consiste à savoir si les gens utilisent correctement les bénédictions qui leur ont été accordées, conformément aux enseignements divins, sera détourné de sa mission ici-bas par les désirs mondains. Tout comme un étudiant distrait de ses études par les divertissements et les jeux échouera probablement à son examen, celui qui se laisse distraire par ses désirs mondains et se prépare concrètement à rendre des comptes au Jour du Jugement fera inévitablement un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées, ratant ainsi l'épreuve de la vie en ce monde. Par conséquent, il connaîtra un trouble de son bien-être mental et physique, et égarera tout et tous dans sa vie, ce qui compromettra sa préparation à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, indépendamment du confort matériel dont il pourrait bénéficier. Par conséquent, celui qui échoue à l'épreuve de la vie en ce monde ne connaîtra ni la paix intérieure ni dans l'au-delà.

En revanche, celui qui comprend sa mission ici-bas et qui, par conséquent, utilise correctement les biens matériels qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, obtiendra un état mental et physique équilibré, placera chaque chose et chaque personne dans sa vie et se préparera adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement.

Il trouvera ainsi la paix intérieure dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 32 :

*« Et la vie présente n'est qu'amusement et divertissement ; mais la demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ? »*

Finalement, peu importe le nombre de biens matériels que l'on obtient et dont on jouit, ils seront toujours imparfaits et éphémères par nature, car nul ne peut échapper à la mort, même en conservant ses biens terrestres durant sa vie terrestre. Par conséquent, celui qui concentre tous ses efforts sur les désirs matériels restera toujours les mains vides et insatisfait, peu importe le nombre de biens matériels qu'il obtient et dont il jouit. Cela est particulièrement évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Et comme cette personne n'a pas préparé ses comptes dans l'au-delà, son stress et ses difficultés ne feront qu'augmenter lorsqu'elle atteindra l'au-delà.

En revanche, les bienfaits de l'au-delà sont parfaits et permanents. Celui qui comprend cette réalité maîtrisera patiemment ses désirs matériels et continuera à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix de l'esprit ici-bas et les bienfaits parfaits et permanents de l'au-delà. La vie ici-bas n'étant qu'un instant, ce que nul ne nie, maîtriser patiemment ses désirs matériels est un faible prix à payer si cela conduit à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 32 :

*« Et la vie présente n'est qu'amusement et divertissement ; mais la demeure future est meilleure pour ceux qui craignent Allah. Ne raisonnerez-vous donc pas ? »*

## Chapitre 6 – Al An'am, versets 33-45

قَدْ نَعْلَمُ إِنَّهُ لِيَحْزُنُكَ الَّذِي يَقُولُونَ فَإِنَّهُمْ لَا يُكَذِّبُونَكَ وَلَكِنَّ الظَّلَامِينَ يَأْتِي

اللَّهُ يَعْلَمُ حَدُودَ  
٣٣

وَلَقَدْ كَذَّبَتْ رُسُلٌ مِّنْ قَبْلِكَ فَصَبَرُوا عَلَىٰ مَا كَذَّبُوا وَأُوذُوا حَتَّىٰ أَنَّهُمْ نَصَرَنَا وَلَا

مُبْدِلٌ لِكَلِمَاتِ اللَّهِ وَلَقَدْ جَاءَكَ مِنْ نَبِيِّيِّ الْمُرْسَلِينَ  
٣٤

وَإِنْ كَانَ كَبُرُّ عَلَيْكَ إِعْرَاضُهُمْ فَإِنْ أَسْتَطَعْتَ أَنْ تَبْثِنَغَيْ نَفَقَا فِي الْأَرْضِ أَوْ سُلَّمَا

فِي السَّمَاءِ فَتَأْتِيهِمْ بِثَابِيَةٍ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ لَجَمَعَهُمْ عَلَى الْهُدَىٰ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ

الْجَاهِلِينَ  
٣٥

إِنَّمَا يَسْتَحِبُّ الَّذِينَ يَسْمَعُونَ وَالْمُوْتَىٰ يَبْعَثُهُمُ اللَّهُ ثُمَّ إِلَيْهِ يُرْجَعُونَ  
٣٦

وَقَالُوا لَا نَزَّلَ عَلَيْهِ أَيَّةٌ مِّنْ رَبِّهِ قُلْ إِنَّ اللَّهَ قَادِرٌ عَلَىٰ أَنْ يُنْزِلَ أَيَّةً وَلَكِنَّ

أَكْثَرُهُمْ لَا يَعْلَمُونَ  
٣٧

وَمَا مِنْ دَآبَةٍ فِي الْأَرْضِ وَلَا طَيْرٌ يَطِيرُ بِجَنَاحَيْهِ إِلَّا أُمُّمٌ أَمْثَالُكُمْ مَا فَرَّطْنَا فِي

الْكِتَابِ مِنْ شَيْءٍ ثُمَّ إِلَىٰ رَبِّهِمْ يُحْشَرُونَ  
٣٨

وَالَّذِينَ كَذَّبُوا بِعَيْنِنَا صُمٌّ وَبُكْمٌ فِي الظُّلْمَتِ مَن يَشَاءُ اللَّهُ يُضْلِلُهُ وَمَن يَشَاءُ

يَجْعَلُهُ عَلَى صِرَاطٍ مُسْتَقِيمٍ ٣٩

قُلْ أَرَءَيْتُكُمْ إِنْ أَتَنَاكُمْ عَذَابَ اللَّهِ أَوْ أَتَنَّكُمُ الْسَّاعَةُ أَغَيْرَ اللَّهِ تَدْعُونَ إِنْ

كُنْتُمْ صَدِيقِنَ ٤٠

بَلْ إِيَّاهُ تَدْعُونَ فَيَكْسِفُ مَا تَدْعُونَ إِلَيْهِ إِنْ شَاءَ وَتَنْسَوْنَ مَا تُشْرِكُونَ ٤١

وَلَقَدْ أَرْسَلْنَا إِلَيْهِ أَمْرٍ مِنْ قَبْلِكَ فَأَخَذَنَّهُمْ بِالْبَأْسَاءِ وَالضَّرَاءِ لَعَلَّهُمْ يَنْتَرَعُونَ ٤٢

فَلَوْلَا إِذْ جَاءَهُمْ بِأَسْنَانٍ تَضَرَّعُوا وَلَكِنْ قَسَّتْ قُلُوبُهُمْ وَزَيَّنَ لَهُمُ الشَّيْطَانُ

مَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ٤٣

فَلَمَّا نَسُوا مَا ذُكِرُوا بِهِ فَتَحَنَّا عَلَيْهِمْ أَبْوَابَ كُلِّ شَيْءٍ حَتَّى إِذَا

فَرِحُوا بِمَا أُتُوا أَخْذَنَهُمْ بَغْتَةً فَإِذَا هُمْ مُبْلِسُونَ ٤٤

فَقُطِعَ دَابِرُ الْقَوْمِ الَّذِينَ ظَلَمُوا وَالْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ٤٥

Nous savons que tu [le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] es attristé par leurs propos. Certes, ils ne te traitent pas de menteur, mais ce sont les versets d'Allah que les injustes traitent de mensonges.

*Certes, des messagers avant toi ont été traités de menteurs. Mais ils ont enduré leur menti, et ils ont été persécutés jusqu'à ce que Notre secours leur soit venu. Et nul ne peut modifier les paroles d'Allah. Et il t'est parvenu une information concernant les messagers [précédents].*

*Et si leur évasion vous est difficile, si vous pouvez chercher un tunnel dans la terre ou un escalier vers le ciel pour leur apporter un signe, faites-le. Mais si Allah avait voulu, Il les aurait réunis sur la bonne voie. Ne soyez donc pas du nombre des ignorants.*

*Seuls ceux qui écoutent répondront. Quant aux morts, Allah les ressuscitera, puis c'est vers Lui qu'ils seront ramenés.*

*Et ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre sur lui un signe de la part de son Seigneur ? » Dis : « Certes, Allah est capable de faire descendre un signe, mais la plupart d'entre eux ne savent pas. »*

*Et il n'y a pas de créature sur la terre, ni d'oiseau qui vole de ses ailes, qui ne soient des communautés comme vous. Nous n'avons rien négligé dans le Registre. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'ils seront rassemblés.*

*Mais ceux qui traitent de mensonges Nos signes sont sourds et muets, dans les ténèbres. Allah égare qui Il veut, et dirige qui Il veut vers un chemin droit.*

*Dis : « Considérez-vous : si le châtiment d'Allah vous venait ou si l'Heure vous venait, invoqueriez-vous un autre qu'Allah, si vous étiez véridiques ?*

*Non, c'est Lui [seul] que vous invoqueriez, et Il effacerait ce pour quoi vous L'avez invoqué, s'il le voulait, et vous oublieriez ce que vous Lui associez.*

*Et Nous avons déjà envoyé [des messagers] aux nations avant toi, puis Nous les avons frappées de pauvreté et de détresse, afin qu'elles s'humilient [à Notre égard].*

*Pourquoi donc, lorsque Notre châtiment les atteignit, ne se sont-ils pas humiliés ? Leurs cœurs s'endurcirent, et Satan leur rendit attrayantes leurs œuvres.*

*Et lorsqu'ils oublièrent ce qui leur avait été rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes de toute chose, jusqu'à ce qu'ils se réjouissent de ce qui leur avait été donné. Nous les saisîssâmes alors, et ils furent désespérés.*

*Ainsi furent éliminés les injustes. Louange à Allah, Seigneur de l'univers.*

Abou Jahl, chef non musulman de La Mecque et oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), fut un jour interrogé sur sa propre opinion concernant le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et le Saint Coran. Il reconnut la véracité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) et de l'islam, mais fit remarquer que sa tribu et celle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) étaient depuis longtemps rivales de prestige social. Elles rivalisaient dans les actes de charité, comme nourrir les nécessiteux et aider les autres. Cependant, lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) proclama sa prophétie, sa tribu se trouva incapable de l'égaler. Par conséquent, en raison de cette rivalité, il jura de rejeter la prophétie du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), tout en sachant qu'il était vérifique. Ceci a été rapporté dans la Vie du Prophète de l'Imam Ibn Kathir, Volume 1, Page 367. En conséquence, Allah, l'Exalté, a révélé le chapitre 6 Al An'am, verset 33 :

*« Nous savons que ce qu'ils disent vous attriste. Et certes, ils ne vous traitent pas de menteurs, mais ce sont les versets d'Allah que les injustes traitent de mensonges. »*

Ceci a été discuté dans l'ouvrage de l'Imam Wahidi, Asbab Al Nuzul , 6:33, pages 75-76.

Tout au long du Saint Coran, Allah, le Très-Haut, console le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car ses efforts pour guider son peuple, les non-musulmans de La Mecque, ont été violemment et fortement contestés. De manière générale, ce verset rappelle aux gens que

chaque fois qu'ils adhèrent à la vérité, notamment en matière d'islam, leur entourage, ceux-là mêmes dont on attend le soutien, s'opposera à eux et les critiquera. Chapitre 6 Al An'am, verset 33 :

*« Nous savons que ce qu'ils disent vous attriste. Et certes, ils ne vous traitent pas de menteurs, mais ce sont les versets d'Allah que les injustes traitent de mensonges. »*

Lorsqu'un individu choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les aspirations personnelles au détriment de l'adhésion aux enseignements d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut susciter des critiques envers ceux qui demeurent fidèles à leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes attachées aux valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les secteurs critiqués par l'islam, notamment ceux liés à l'alcool et au divertissement, sapent activement l'acceptation des principes islamiques et découragent les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement à la diffusion généralisée de sentiments anti-islamiques sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, les personnes qui s'efforcent de suivre les enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits qui leur ont été accordés, sont souvent confrontées à la perception négative de ceux qui se livrent à des excès, agissant sans retenue. Ces individus tentent de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, cherchant à les inciter à un mode de vie où règnent les désirs débridés. Ils se concentrent souvent sur des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, afin de le rendre moins attrayant. Cependant, les personnes perspicaces perçoivent facilement la superficialité de ces critiques, qui naissent d'un mépris pour l'importance accordée par l'islam à l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'entendent pas le même regard aux codes vestimentaires d'autres professions essentielles comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et l'infondé de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes de l'islam et la discipline de ses adeptes qui provoquent ces attaques, et ceux-ci s'en prennent à lui par tous les moyens. Chapitre 6 Al An'am, verset 33 :

*« Nous savons que ce qu'ils disent vous attriste. Et certes, ils ne vous traitent pas de menteurs, mais ce sont les versets d'Allah que les injustes traitent de mensonges. »*

Dans tous les cas, il est essentiel de s'engager résolument dans la véritable obéissance à Allah, le Très-Haut, sachant que cela lui procurera la paix et la protégera des influences négatives d'autrui. Chapitre 6 Al An'am, verset 34 :

*« Certes, des messagers avant toi ont été traités de menteurs, mais ils ont enduré le reniement, et ils ont été blessés jusqu'à ce que Notre secours leur soit venu... »*

À l'inverse, choisir de défier Allah, l'Exalté, pour plaire aux autres entraînera une perte de tranquillité intérieure, car on fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Un tel état d'esprit entravera leur capacité à atteindre un état mental et physique équilibré, ce qui engendrera le chaos dans leurs relations et leurs priorités.

Pour obtenir la constance dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, face aux critiques extérieures, il est nécessaire d'adopter une foi solide. Une foi solide est essentielle pour maintenir l'engagement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, favorise la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, les personnes qui méconnaissent les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi fragile, ce qui les rend plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut occulter la compréhension que renoncer à ses désirs personnels au profit de l'obéissance aux commandements d'Allah, le Très-Haut, est fondamental pour parvenir à une paix véritable dans les deux mondes. Il est donc essentiel que chacun fortifie sa foi par la recherche et la mise en pratique des connaissances islamiques, garantissant ainsi une obéissance indéfectible à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela

implique d'utiliser judicieusement les bienfaits qui lui sont accordés, conformément aux enseignements islamiques, pour parvenir à un état mental et physique harmonieux et à une juste priorisation de tous les aspects de sa vie.

Chapitre 6 Al An'am, verset 34 :

*« Certes, des messagers avant toi ont été traités de menteurs, mais ils ont enduré le reniement, et ils ont été blessés jusqu'à ce que Notre secours leur soit venu... »*

De plus, il faut comprendre que, même si l'aide divine est garantie à ceux qui demeurent fidèles à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, le moment et la méthode exacts de cette aide ne dépendent pas des désirs des gens. Au contraire, elle survient au meilleur moment et de la meilleure façon, selon l'infinie connaissance d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 6 Al An'am, verset 34 :

*« ...Et personne ne peut modifier les paroles d'Allah... »*

Il faut donc demeurer ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'il ne perçoit pas Son secours. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...*Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas.* »

Pour apprécier cette vérité et renforcer sa détermination, il est nécessaire de se remémorer les moments historiques évoqués dans les enseignements islamiques où Allah, le Très-Haut, a aidé ceux qui lui obéissaient sincèrement, même dans des situations impossibles. Chapitre 6 Al An'am, verset 34 :

« ...*Et il vous est certainement parvenu des informations sur les messagers [précédents].* »

Comme les dirigeants des non-musulmans de La Mecque souhaitaient empêcher les gens d'embrasser l'islam, ils exigeaient des miracles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédicitions sur lui) afin de prouver la véracité de l'islam, malgré les miracles intemporels du Saint Coran et la personnalité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédicitions sur lui). En conséquence, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédicitions sur lui) souhaitait qu'Allah, l'Exalté, leur montre un miracle dans l'espoir qu'ils embrassent l'islam. Mais comme la tradition d'Allah, l'Exalté, n'a jamais

changé pour les gens, s'il leur montrait le miracle qu'ils demandaient et qu'ils rejetaient toujours l'islam, Il les anéantirait complètement. Comme Allah, l'Exalté, ne voulait pas les détruire, Il s'abstenait d'accéder à leurs demandes insensées. Chapitre 17 Al Isra, verset 59 :

*« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des signes [c'est-à-dire des miracles], sauf que les anciens peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamoud la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons de signes qu'en guise d'avertissement. »*

Et chapitre 6 Al An'am, verset 35 :

*« Et si leur évasion vous est difficile, alors si vous êtes capables de chercher un tunnel dans la terre ou un escalier dans le ciel pour leur apporter un signe... »*

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite l'importance d'éviter la naïveté qui consiste à croire que ce monde peut devenir un paradis où tous obéissent à Allah, le Très-Haut. Comme Allah, le Très-Haut, n'impose pas la guidance aux hommes, car cela annulerait l'épreuve de la vie ici-bas, il existera toujours des gens qui nient et critiquent l'islam. C'est une réalité incontournable que tous les musulmans doivent accepter. Chapitre 6 Al Ma'idah, verset 35 :

« ...Mais si Allah avait voulu, Il les aurait réunis sur la bonne voie. Ne sois donc pas du nombre des ignorants. »

D'une manière générale, cela indique également qu'il est impossible d'imposer la bonne direction à son entourage. Le devoir d'une personne est d'enseigner concrètement à son entourage la différence entre la bonne direction et l'égarement, puis de l'encourager à choisir le bon chemin. Mais il ne peut pas les y contraindre physiquement. Celui qui ne comprend pas cette réalité sera toujours irrité et attristé par ceux qui choisissent l'égarement, et cette tristesse peut même dégénérer en dépression s'il ne comprend pas que son devoir n'est pas de forcer les gens à choisir le bon chemin. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »

Seuls ceux qui aspirent à la bonne direction répondront positivement. Ceux qui aspirent à la paix intérieure, même si cela implique de contredire leurs désirs matériels, car ils comprennent que contrôler ses désirs ici-bas est un faible prix à payer pour atteindre la paix intérieure. Et ceux qui comprennent que satisfaire tous ses désirs matériels ne mène pas à la paix intérieure. Cela est bien évident lorsqu'on observe les riches et les célèbres. Chapitre 6 Al An'am, verset 36 :

« *Seuls ceux qui entendent répondront... »*

En revanche, celui qui persiste à satisfaire ses désirs matériels fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il subira alors une dégradation de sa santé mentale et physique, perdra tout et tous les êtres de sa vie et sera incapable de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cette perturbation engendrera stress, difficultés et luttes, ici-bas comme dans l'au-delà, indépendamment de ses biens matériels. Celui qui persiste dans cette attitude deviendra comme un mort qui ne tient pas compte des conseils et des avertissements, et il persistera ainsi jusqu'à la mort et à sa difficile responsabilité au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 36 :

« ...*Mais les morts, Allah les ressuscitera ; puis c'est vers Lui qu'ils seront ramenés.* »

Chapitre 6 Al An'am, verset 36 :

« *Seuls ceux qui entendent répondront... »*

De plus, les musulmans doivent veiller à écouter attentivement les enseignements islamiques afin d'être encouragés à modifier positivement

leur comportement. Cela nécessite d'écouter attentivement les enseignements islamiques, de les relier à leurs expériences personnelles, d'évaluer comment appliquer ces leçons à l'avenir et de s'y efforcer sincèrement. S'engager dans ce processus permettra à chacun de bénéficier pleinement des enseignements islamiques qu'il écoute. Se contenter d'écouter les enseignements islamiques sans suivre ces étapes n'entraînera pas de changements comportementaux positifs. C'est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans ne connaissent pas de transformation significative, malgré un accès plus large que jamais aux enseignements islamiques. Celui qui n'écoute pas correctement sera assimilé à un mort, privé de toute aide lorsqu'on lui parle et, par conséquent, persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, même s'il écoute les enseignements islamiques. Cela entraînera une instabilité spirituelle en ce monde et un jugement difficile au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 36 :

« ...Mais les morts, Allah les ressuscitera ; puis c'est vers Lui qu'ils seront ramenés. »

Lorsqu'Allah, le Très-Haut, ne répondait pas aux vœux des dirigeants des non-musulmans de La Mecque en leur accordant un miracle précis, ils l'utilisaient comme preuve contre l'islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 37 :

« Et ils disent : « Pourquoi ne lui a-t-on pas fait descendre un signe de la part de son Seigneur ? »... »

Mais Allah, le Très-Haut, les avertit que le miracle qu'ils désirent ne fera que les détruire, car ils persisteront à renier l'islam même après avoir été témoins d'un miracle, tout comme leurs prédecesseurs. Chapitre 6 Al An'am, verset 37 :

« ...Dis : « Certes, Allah est capable de faire descendre un signe, mais la plupart d'entre eux ne savent pas. » »

Et chapitre 17 Al Isra, verset 59 :

« Et rien ne Nous a empêché d'envoyer des signes [c'est-à-dire des miracles], sauf que les anciens peuples les ont niés. Et Nous avons donné aux Tamoud la chamelle comme signe visible, mais ils lui ont fait du tort. Et Nous n'envoyons de signes qu'en guise d'avertissement. »

De plus, le verset suivant encourage les gens à reconnaître et à apprécier les innombrables signes de l'univers qui témoignent de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, au lieu de rechercher bêtement des miracles surnaturels. Chapitre 6 Al An'am, verset 38 :

« *Et il n'y a aucune créature sur [ou dans] la terre ni aucun oiseau qui vole avec ses ailes qui ne soient des communautés comme vous... »*

Par exemple, l'évolution est une forme de mutation, imparfaite par nature. En examinant la myriade d'espèces, il apparaît évident qu'elles ont été conçues de manière complexe pour maintenir un équilibre harmonieux, leur permettant de s'épanouir dans leurs habitats respectifs. Prenons l'exemple du chameau : il est spécialement conçu pour supporter une chaleur extrême et peut survivre longtemps sans eau, ce qui le rend parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« *Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ? »*

La chèvre a été conçue pour que toute impureté présente dans son corps soit complètement séparée du lait qu'elle produit, car toute contamination rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« *Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréptions et sang – un lait pur, agréable à boire. »*

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie distincte, ce qui garantit qu'aucune espèce ne puisse dominer les autres. Par exemple, les mouches ne vivent que 3 à 4 semaines et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, leur population pourrait être déséquilibrée, prenant le dessus sur toutes les autres espèces. À l'inverse, d'autres organismes, dont la durée de vie est bien plus longue, ont tendance à avoir moins de descendants, ce qui contribue à réguler leur nombre. Cet équilibre semble trop précis pour être une simple coïncidence, et la théorie de l'évolution n'en rend pas pleinement compte.

Chaque créature, petite ou grande, a été créée en harmonie avec son environnement et a été inspirée par Allah, le Très-Haut, pour subvenir à ses besoins tout en évitant les prédateurs. Chapitre 16 An Nahl, versets 68-69 :

*« Et ton Seigneur révéla à l'abeille : « Choisis parmi les montagnes des maisons, parmi les arbres et dans ce qu'ils construisent. Puis mange de tous les fruits et suis les voies que ton Seigneur a prescrites. » De leurs ventres sort une boisson aux couleurs variées, source de guérison pour les gens. Il y a là, certes, un signe pour des gens qui réfléchissent. »*

Par conséquent, réfléchir aux innombrables créatures du monde et à leur gestion parfaite suffit pour apprécier la présence d'un seul Créateur, Allah, l'Exalté.

Tout comme Allah, le Très-Haut, gère toutes les créatures de l'univers pour s'assurer qu'elles reçoivent leur subsistance, Il gère également les humains. Chapitre 6 Al An'am, verset 38 :

« ...*Nous n'avons rien négligé dans le Registre...* »

Il faut donc veiller à corriger ses intentions, ses paroles et ses actes, car on en sera tenu responsable dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 38 :

« ...*Puis vers leur Seigneur ils seront rassemblés.* »

Mais ceux qui ignorent les signes de l'univers et ceux contenus dans les enseignements de l'islam sont aveugles et sourds, même s'ils possèdent la faculté de voir et d'entendre. Chapitre 6 Al An'am, verset 39 :

« *Mais ceux qui nient Nos signes sont sourds et muets dans les ténèbres...*  
»

persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, sa santé mentale et physique sera perturbée, ce qui perturbera sa vie personnelle et sociale, et le laissera désemparé face à ses responsabilités au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, difficultés et luttes, ici-bas comme dans l'au-delà, quelles que soient ses richesses matérielles.

Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie présente. Il leur donne la connaissance et la force nécessaires pour obtenir la bonne direction, tout en leur permettant de choisir leur propre chemin. Chapitre 6 Al An'am, verset 39 :

*« ...Quiconque Allah veut, Il l'égare ; et qui Il veut, Il le dirige vers un chemin droit. »*

Allah, le Très-Haut, fournit ensuite une autre preuve qui confirme la bonne direction de l'islam. Chapitre 6, Al An'am, versets 40-41 :

*Dis : « Avez-vous réfléchi : si le châtiment d'Allah vous venait ou si l'Heure vous venait, invoqueriez-vous un autre qu'Allah, si vous étiez véridiques ? » Non, c'est Lui que vous invoqueriez. Et Il effacerait ce pour quoi vous L'avez invoqué, s'il voulait, et vous oublieriez ce que vous Lui associez. »*

Une indication significative de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, ainsi que de son pouvoir et de son autorité ultimes sur la création, est un phénomène vécu par les individus, quelles que soient leurs croyances ou leur absence de croyances. Dans les moments de véritable difficulté, lorsqu'ils se trouvent incapables de résoudre leurs problèmes avec les ressources à leur disposition, ils se tournent instinctivement vers un Dieu unique, Allah, le Très-Haut. Dans les moments de désespoir, ils s'abstiennent d'invoquer plusieurs divinités, car leur être intérieur les pousse à rechercher la présence divine singulière. Cette vérité est fréquemment illustrée dans les films et les séries télévisées, où des personnages, même ceux qui ne professent aucune croyance en une divinité, se retrouvent à invoquer un Dieu unique en cas de besoin. Malgré les efforts des cinéastes pour minimiser les thèmes religieux, cette réalité continue d'être représentée dans le paysage cinématographique.

Ce désir inné d'invoquer un Dieu unique, Allah, le Très-Haut, en période de détresse provient du plus profond de l'âme. Cette âme, qui vivait autrefois en présence d'Allah, le Très-Haut, reconnaissait Sa Seigneurie, Son Unicité et Son autorité suprême sur toute la création. Chapitre 7 Al A'raf, verset 172 :

*« Et [rappelle] quand ton Seigneur prit des fils d'Adam, de leurs reins, leur descendance et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si, nous avons témoigné. »... »*

Il est essentiel de prêter attention à ces moments, car ils témoignent clairement de l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Cette conscience peut inspirer la foi en Lui à ceux qui ne croient pas encore, et les motiver à Lui obéir sincèrement en utilisant les bienfaits qu'Il a accordés de manière à Lui plaire, car c'est là que se trouvent la paix et la réussite véritables. Cette vérité résonne profondément en chacun, particulièrement dans les moments difficiles. Chapitre 10 Yunus, verset 22 :

« *C'est Lui qui vous fait voyager sur terre et sur mer jusqu'à ce que, lorsque vous êtes dans des navires et qu'ils naviguent avec eux par un bon vent et qu'ils s'en réjouissent, un vent de tempête arrive et les vagues les frappent de partout et ils s'attendent à être engloutis. Ils invoquent Allah, sincères envers Lui en religion : « Si Tu nous sauves de cela, nous serons certainement du nombre des reconnaissants. » »*

Et chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

« *Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »*

Si les gens ne parviennent pas à apprécier ce signe intérieur qui témoigne de la véracité de l'islam, Allah, le Très-Haut, évoque alors un autre signe historique. Chapitre 6, Al An'am, versets 42-43 :

« Nous avons déjà envoyé des messagers à des nations avant toi, puis nous les avons frappées de détresse et de tribulation, afin qu'elles s'humilient. Pourquoi donc, lorsque Notre châtiment les a frappés, ne se sont-ils pas humiliés ?... »

Ceux qui persistaient dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur avaient été accordés, étaient confrontés à des difficultés et à des ennuis, car leur attitude les conduisait à un état de déséquilibre mental et physique, les poussant à égarer tout et tous dans leur vie. Malgré leurs jouissances matérielles, ils auraient dû réfléchir et déduire que leur comportement était la cause directe de leurs problèmes de santé mentale et physique. Mais, trop absorbés par leurs désirs matériels, ils sont devenus aveugles à cette vérité évidente et ont persisté à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur avaient été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 43 :

« ...Mais leur cœur s'endurcit, et Satan leur rendit attrayantes leurs œuvres. »

Lorsque nos actions sont dictées par nos désirs, notre cœur spirituel devient aveugle au mal que nous nous causons. Par conséquent, nous persistons dans notre comportement.

De plus, le Diable utilise des moyens matériels, tels que les réseaux sociaux, la mode et la culture, pour persuader les gens que la paix de l'esprit réside dans la satisfaction de ses désirs, les incitant ainsi à persister à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. S'il avait raison, les personnes les plus aisées seraient les riches et les célèbres. Or, il est évident que ce n'est pas le cas. Le Diable persuade également les gens d'adopter l'opinion majoritaire au sein de la société, car la majorité ne peut pas avoir entièrement tort. L'opinion dominante n'est pas toujours exacte. L'histoire a démontré que l'opinion majoritaire peut être démentie par l'apparition de nouvelles preuves, comme l'a démontré l'idée fausse selon laquelle la Terre était plate. Il est crucial d'éviter de suivre aveuglément la foule, car cela peut conduire à de mauvaises décisions, tant sur le plan matériel que spirituel. Il est préférable d'utiliser son raisonnement et son intellect pour évaluer chaque situation en s'appuyant sur des connaissances et des preuves, afin de faire des choix éclairés, même si ces choix diffèrent de l'opinion majoritaire. En fait, l'Islam décourage fortement l'imitation aveugle pour cette raison et encourage les musulmans à apprendre et à appliquer les enseignements islamiques avec compréhension. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

Par conséquent, suivre aveuglément l'opinion majoritaire ne fait que nous éloigner davantage de la paix de l'esprit, car nous persisterons à abuser des bénédictions qui nous ont été accordées.

Pour surmonter ces ruses et autres pièges du Diable, il est essentiel d'adopter une foi solide. Une foi solide est essentielle pour adhérer systématiquement aux commandements d'Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, que ce soit dans la prospérité ou l'adversité. Cette foi profonde se cultive par la compréhension et l'application des signes et enseignements explicites du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, favorise la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, les personnes ignorant les principes de l'islam font souvent preuve d'une foi faible, ce qui les rend plus susceptibles de dévier de l'obéissance, notamment lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec la guidance divine. Cette ignorance peut occulter leur compréhension de l'importance de céder à leurs désirs pour suivre les commandements d'Allah, le Très-Haut, pour parvenir à la paix véritable dans les deux mondes. Par conséquent, il est vital de fortifier sa foi en poursuivant et en mettant en pratique la connaissance de l'islam, garantissant ainsi une obéissance indéfectible à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cela implique d'utiliser de manière appropriée les bénédictions qui leur sont accordées conformément aux enseignements islamiques, ce qui aboutit finalement à un état mental et physique harmonieux et à la priorisation correcte de tous les aspects de leur vie.

Chapitre 6 Al An'am, versets 42-43 :

*« Nous avons déjà envoyé des messagers à des nations avant toi, puis nous les avons frappées de détresse et de tribulation, afin qu'elles s'humilient. Pourquoi, lorsque notre châtiment les a frappés, ne se sont-ils pas humiliés ? Leurs cœurs se sont endurcis, et le Diable a rendu attrayantes leurs œuvres. »*

Mais lorsque les gens ne se sont pas interrogés sur la cause de leurs problèmes mentaux et physiques malgré le luxe dont ils jouissaient, Allah, le Très-Haut, leur a donné une nouvelle occasion de corriger leur comportement en Lui témoignant de la gratitude. Chapitre 6 Al An'am, verset 44 :

« *Et lorsqu'ils oublièrent ce qui leur avait été rappelé, Nous leur ouvrîmes les portes de toute chose... »*

Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude verbale implique soit de s'exprimer positivement, soit de choisir le silence. De plus, la gratitude verbale implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui manifestent ainsi leur gratitude sont assurés de recevoir davantage de bénédictions, de paix et de miséricorde, ici-bas comme dans l'au-delà. Mais comme les gens ont manqué de gratitude envers Allah, le Très-Haut, et ont persisté à satisfaire leurs désirs terrestres en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur avaient été accordés, le châtiment final de ce monde s'est abattu sur eux. Chapitre 6 Al An'am, versets 44-45 :

« ...alors qu'ils exultaient de ce qui leur avait été donné, Nous les avons saisis subitement, et ils furent désespérés. Ainsi furent éliminés les injustes... »

Si ces gens n'avaient pas été éliminés, leurs successeurs les auraient aveuglément imités dans leur désobéissance à Allah, le Très-Haut. De plus, ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés manqueront toujours aux devoirs d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. En conséquence, la corruption et l'injustice se répandront au sein de la société. Par conséquent, leur éradication fut une bénédiction pour le reste de l'humanité. Chapitre 6 Al An'am, verset 45 :

« Ainsi furent éliminés les injustes. Louange à Allah, Seigneur de l'univers. »

Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, n'a pas qualifié les gens de mécréants, mais plutôt de désobéissance envers Lui, lorsqu'ils persistaient à abuser des bienfaits qui leur avaient été accordés. Par conséquent, ces étapes s'appliquent aussi bien aux musulmans qu'aux non-musulmans. L'histoire montre d'ailleurs clairement que les musulmans ont également traversé ces étapes. Par conséquent, les musulmans doivent éviter ce dénouement en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela les aidera à atteindre un équilibre mental et physique, leur permettant de prioriser efficacement leurs relations et leurs responsabilités, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement favorisera la paix dans les

deux mondes. De plus, il garantira le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, et des êtres humains, et favorisera également la justice et la paix au sein de la société.

Par conséquent, chacun devrait adopter et appliquer les principes islamiques à son avantage, même lorsque ces principes entrent en conflit avec ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui suit les recommandations de son médecin, conscient que cela sert ses intérêts, malgré l'inconfort de certains traitements et d'un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage peut atteindre une santé mentale et physique optimale, une personne qui suit les enseignements islamiques peut le faire. En effet, Allah, le Très-Haut, possède la connaissance complète nécessaire pour aider un individu à atteindre un état mental et physique équilibré et à prioriser chaque chose et chaque personne dans sa vie de manière appropriée. La compréhension que possède la société des conditions mentales et physiques humaines sera toujours insuffisante pour atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches menées, car elle ne peut résoudre tous les défis auxquels une personne peut être confrontée. Leurs conseils ne peuvent éliminer toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir une hiérarchisation correcte de ses relations et de ses responsabilités, en raison des limites inhérentes à ses connaissances, à son expérience, à sa prévoyance et à ses préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'il a partagée avec l'humanité à travers le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cette vérité apparaît clairement lorsqu'on compare ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam à ceux qui ne le font pas. Si de nombreux patients ne comprennent pas pleinement les fondements scientifiques des traitements qui leur sont prescrits et font donc aveuglément confiance à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à réfléchir aux enseignements de l'islam afin de constater ses effets positifs sur sa vie. Il n'exige pas une foi aveugle aux enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt

que chacun reconnaissse leur validité par des preuves évidentes. Cependant, cela requiert un esprit ouvert et une perspective impartiale. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

De plus, comme Allah, l'Exalté, est l'autorité suprême sur les cœurs spirituels des gens , la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide à qui l'accorde et à qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer.* »

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la tranquillité qu'à ceux qui utilisent judicieusement les bienfaits qu'il leur a accordés. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« *Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres.* »



## Chapitre 6 – Al An'am, versets 46-73

قُلْ أَرَءَيْتُمْ إِنْ أَخَذَ اللَّهُ سَمْعَكُمْ وَأَبْصَرَكُمْ وَخَنَمَ عَلَىٰ قُلُوبِكُمْ مَنْ إِلَّا اللَّهُ عَيْرُ اللَّهِ

يَأْتِيْكُمْ بِهِ أَنْظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ الْأَيَّاتِ ثُمَّ هُمْ يَصْدِفُونَ ٤٦

قُلْ أَرَءَيْتُكُمْ إِنْ أَنْتُمْ عَذَابُ اللَّهِ بَغْتَةً أَوْ جَهَرَةً هَلْ يُهَلِّكُ إِلَّا الْقَوْمُ

الظَّالِمُونَ ٤٧

وَمَا نُرِسِّلُ الْمُرْسَلِينَ إِلَّا مُبَشِّرِينَ وَمُنذِرِينَ فَمَنْ ءَامَنَ وَأَصْلَحَ فَلَا خَوْفٌ

عَلَيْهِمْ وَلَا هُمْ يَحْزَنُونَ ٤٨

وَالَّذِينَ كَذَّبُوا بِإِيَّاتِنَا يَمْسِهِمُ الْعَذَابُ بِمَا كَانُوا يَفْسُدُونَ ٤٩

قُلْ لَا أَقُولُ لَكُمْ عِنِّي خَرَّابِنُ اللَّهِ وَلَا أَعْلَمُ الْغَيْبَ وَلَا أَقُولُ لَكُمْ إِنِّي

مَلَكٌ إِنْ أَتَّبَعَ إِلَّا مَا يُوحَىٰ إِلَيَّ قُلْ هَلْ يَسْتَوِي الْأَعْمَىٰ وَالْبَصِيرُ أَفَلَا

تَنْفَكُرُونَ ٥٠

وَأَنذِرْ بِهِ الَّذِينَ يَخَافُونَ أَن يُحْشَرُوا إِلَى رَبِّهِمْ لَيْسَ لَهُمْ مِنْ دُونِهِ وَلِلّٰهِ

وَلَا شَفِيعٌ لَعَلَّهُمْ يَتَّقُونَ ٥١

وَلَا تَنْهِرُ الَّذِينَ يَدْعُونَ رَبَّهُمْ بِالْغَدْوَةِ وَالْعَشِيِّ يُرِيدُونَ وَجْهَهُ مَا عَلَيْكَ مِنْ

حِسَابِهِمْ مِنْ شَيْءٍ وَمَا مِنْ حِسَابٍ عَلَيْهِمْ مِنْ شَيْءٍ فَتَنْهِرُهُمْ فَتَكُونُونَ مِنْ

الظَّالِمِينَ ٥٢

وَكَذَلِكَ فَتَنَّا بَعْضَهُمْ بَعْضًا لِيَقُولُوا أَهَؤُلَاءِ مَنْ أَللّٰهُ عَلَيْهِمْ مِنْ بَيْنِنَا

أَلَيْسَ اللّٰهُ بِأَعْلَمُ بِالشّّكَرِينَ ٥٣

وَإِذَا جَاءَكَ الَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِعَايَتِنَا فَقُلْ سَلَامٌ عَلَيْكُمْ كَتَبَ رَبُّكُمْ عَلَىَّ

نَفْسِهِ الرَّحْمَةُ أَنَّهُ مَنْ عَمِلَ مِنْكُمْ سُوءًا بِجَهَنَّمَ ثُمَّ تَابَ مِنْ بَعْدِهِ

وَأَصْلَحَ فَإِنَّهُ عَفُورٌ رَّحِيمٌ ٥٤

وَكَذَلِكَ نُفَصِّلُ الْآيَتِ وَلِتَسْتَبِينَ سَيِّلُ الْمُجْرِمِينَ ٥٥

قُلْ إِنِّي نُهِيَّتُ أَنْ أَعْبُدَ الَّذِينَ تَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللّٰهِ قُلْ لَا أَئِيمُّ أَهْوَاءَكُمْ

قَدْ ضَلَّلْتُ إِذَا وَمَا أَنَا مِنْ الْمُهَتَّدِينَ ٥٦

قُلْ إِنِّي عَلَىٰ بَيِّنَاتٍ مِّنْ رَّبِّيٍّ وَكَذَّبْتُمْ بِهِ، مَا عِنْدِي مَا تَسْتَعْجِلُونَ

بِهِ إِنَّ الْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ يَقْصُصُ الْحَقَّ وَهُوَ خَيْرُ الْفَاصِلِينَ ٥٧

قُلْ لَوْ أَنَّ عِنْدِي مَا تَسْتَعْجِلُونَ بِهِ، لَقُضِيَ الْأَمْرُ بَيْنِي وَبَيْنَكُمْ وَاللَّهُ

أَعْلَمُ بِالظَّالِمِينَ ٥٨

وَعِنْدَهُ مَفَاتِحُ الْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَا إِلَّا هُوَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْبَرِّ وَالْبَحْرِ  
وَمَا نَسْقُطَ مِنْ وَرْقَةٍ إِلَّا يَعْلَمُهَا وَلَا حَجَّةٌ فِي ظُلْمَتِ الْأَرْضِ وَلَا رَطْبٌ  
وَلَا يَأْسٌ إِلَّا فِي كِتَابٍ مَّيِّنِ ٥٩

وَهُوَ الَّذِي يَتَوَفَّكُمْ بِالْيَوْمِ وَيَعْلَمُ مَا جَرَحْتُمْ بِالنَّهَارِ ثُمَّ يَبْعَثُكُمْ  
فِيهِ لِيُقْضَى أَجَلٌ مُّسَمٌّ ثُمَّ إِلَيْهِ مَرْجِعُكُمْ ثُمَّ يُنِيَّكُمْ بِمَا كُنْتُمْ تَعْمَلُونَ

٦٠

وَهُوَ الْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِ، وَرَسُولُكُمْ حَفَظَهُ حَتَّىٰ إِذَا جَاءَ أَحَدَكُمْ

الْمَوْتُ تَوَفَّهُ رُسُلُنَا وَهُمْ لَا يُفَرِّطُونَ ٦١

ثُمَّ رُدُوا إِلَى اللَّهِ مَوْلَاهُمْ الْحَقِّ أَلَا لَهُ الْحُكْمُ وَهُوَ أَسْرَعُ الْحَسِينَ ٦٢

قُلْ مَنْ يُنْجِيْكُمْ مِنْ ظُلْمَتِ الْبَرِّ وَالْبَحْرِ تَدْعُونَهُ تَضَرُّعًا وَخُفْيَةً لَيْنَ أَنْجَنَا مِنْ

هَذِهِ لَنَكُونَ مِنَ الشَّاكِرِينَ ٦٣

قُلْ إِنَّ اللَّهَ يُنْجِيْكُمْ مِنْهَا وَمَنْ كُلُّ كَرْبِ شَمَّ أَنْتُمْ تُشْرِكُونَ ٦٤

قُلْ هُوَ الْقَادِرُ عَلَىَّ أَنْ يَبْعَثَ عَلَيْكُمْ عَذَابًا مِنْ فَوْقِكُمْ أَوْ مِنْ تَحْتِ أَرْجُلِكُمْ أَوْ يَلْسِكُمْ شَيْعًا وَيُذِيقَ بَعْضَكُمْ بَأْسَ بَعْضٍ أَنْظُرْ كَيْفَ نُصَرِّفُ الْآيَاتِ لَعَلَّهُمْ يَفْقَهُونَ

٦٥ يَفْقَهُونَ

وَكَذَبَ بِهِ قَوْمُكَ وَهُوَ الْحَقُّ قُلْ لَسْتُ عَلَيْكُمْ بِوَكِيلٍ ٦٦

لِكُلِّ نَبِيٍّ مُسْتَقْرٌ وَسَوْفَ تَعْلَمُونَ ٦٧

وَإِذَا رَأَيْتَ الَّذِينَ يَخُوضُونَ فِيَءَاءِيَنْتَنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّى يَخُوضُوا فِي حَدِيثٍ غَيْرِهِ

وَإِمَّا يُنْسِيَنَكَ الشَّيْطَانُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ الْذِكْرَى مَعَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ ٦٨

وَمَا عَلَىَّ الَّذِينَ يَنْقُونَ مِنْ حِسَابِهِمْ مِنْ شَيْءٍ وَلَكِنْ ذِكْرَى لَعَلَّهُمْ

يَئْقُونَ ٦٩

وَذَرِ الَّذِينَ أَنْخَذُوا دِينَهُمْ لَعِبًا وَلَهُوا وَغَرَّهُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا  
وَذَكِّرْهُمْ أَنَّ تُبْسَلَ نَفْسُ بِمَا كَسَبَتْ لَيْسَ لَهَا مِنْ دُونِ اللَّهِ وَلِيُّولَا  
شَفِيعٌ وَإِنْ تَعْدِلْ كُلَّ عَدْلٍ لَا يُؤْخَذُ مِنْهَا أُولَئِكَ الَّذِينَ أُبْسِلُوا بِمَا  
كَسَبُوا لَهُمْ شَرَابٌ مِنْ حَمِيمٍ وَعَذَابٌ أَلِيمٌ بِمَا كَانُوا يَكْفُرُونَ

٧٠ قُلْ أَنَّدْعُوا مِنْ دُونِ اللَّهِ مَا لَا يَنْفَعُنَا وَلَا يَضُرُّنَا وَنَرُدُّ عَلَىٰ أَعْقَابِنَا بَعْدَ إِذْ  
هَدَنَا اللَّهُ كَالَّذِي أَسْتَهْوَتْهُ الشَّيْطَنُ فِي الْأَرْضِ حَيْرَانَ لَهُ أَصْحَابٌ يَدْعُونَهُ  
إِلَى الْهُدَىٰ أَتَيْنَا قُلْ إِنَّ هُدَى اللَّهِ هُوَ الْهُدَىٰ وَأَمْرُنَا النُّسُلِمُ لِرَبِّ

٧١ الْعَلَمِينَ

٧٢ وَأَنْ أَقِيمُوا الصَّلَاةَ وَأَتَقُوْهُ وَهُوَ الَّذِي إِلَيْهِ تُحْشَرُونَ  
وَهُوَ الَّذِي خَلَقَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ بِالْحَقِّ وَيَوْمَ يَقُولُ كُنْ  
فَيَكُونُ قَوْلُهُ الْحَقُّ وَلَهُ الْمُلْكُ يَوْمَ يُنْفَخُ فِي الصُّورِ عَلِمُ الْغَيْبِ

وَالشَّهَدَةُ وَهُوَ الْحَكِيمُ الْخَيْرُ

« *Dites : « Avez-vous pensé : Si Allah vous enlève l'ouïe et la vue, et scelle vos cœurs, quelle divinité, en dehors d'Allah, pourrait vous les ramener ? Regarde comme Nous diversifions les versets. Et puis ils se détournent.*

*Dis : « Avez-vous réfléchi : si le châtiment d'Allah vous frappe de façon inattendue ou manifeste, seuls les injustes seront détruits ? »*

*Et Nous n'envoyons les messagers que comme annonciateurs et avertisseurs . Quiconque croit et se réforme, n'aura aucune crainte à son égard et ne sera pas affligé.*

*Mais ceux qui traitent de mensonges Nos versets, le châtiment les touchera pour leur désobéissance.*

*Dis : « Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, ni que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis : « L'aveuglement est-il comparable à celui qui voit ? Alors, ne réfléchirez-vous pas ? »*

*Et avertis par lui ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur. Car il n'y aura pour eux, en dehors de Lui, ni protecteur, ni intercesseur. Afin qu'ils deviennent pieux.*

*Et ne renvoie pas ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa grâce. Ils ne te seront pas imputés, et tu ne leur seras pas imputé. Si tu les renvoyais, tu serais du nombre des injustes.*

*Et ainsi, Nous avons éprouvé les uns par les autres, afin qu'ils disent : « Est-ce ceux-là qu'Allah a favorisés parmi nous ? » Allah n'est-Il pas le plus savant des reconnaissants ?*

*Et quand viennent à vous ceux qui croient en Nos signes, dites : « Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur s'est attribué une miséricorde. Quiconque parmi vous commet un péché par ignorance, puis se repent et se corrige, certes, Il est Pardonneur et Miséricordieux. »*

*Et ainsi Nous détaillons les versets, afin que le chemin des criminels soit évident.*

*Dis : « Il m'est certes interdit d'adorer ceux que vous invoquez en dehors d'Allah. » Dis : « Je ne suivrai pas vos passions, car je serais alors égaré et je ne serais pas du nombre des bien guidés. »*

*Dis : « Je m'appuie sur une preuve évidente venant de mon Seigneur, et vous la traitez de mensonge. Je ne possède pas ce qui vous rend impatient. La décision appartient à Allah. Il dit la vérité, et Il est le meilleur des juges. »*

*Dis : « Si j'avais ce que vous désirez ardemment, l'affaire serait déjà tranchée entre moi et vous. Mais Allah connaît mieux les injustes. »*

*Avec lui sont les clefs de l'invisible ; nul autre que lui ne les connaît. Il sait ce qui est sur la terre et dans la mer. Pas une feuille ne tombe sans qu'il ne le sache. Et pas un grain dans les ténèbres de la terre, pas une chose humide ou sèche sans qu'il ne soit écrit dans un livre clair.*

*Et c'est Lui qui saisit vos âmes la nuit et connaît vos actes du jour. Puis Il vous y fait revivre, afin qu'un terme soit atteint. Puis c'est vers Lui que sera votre retour, et Il vous informera de ce que vous faisiez.*

*Et Il est le Subjugateur de Ses serviteurs, et Il envoie sur vous des anges gardiens jusqu'à ce que, lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos messagers [anges de la mort] le saisissent, et ils ne faillissent pas [à leurs devoirs].*

*Puis ils seront ramenés à Allah, leur véritable Seigneur. C'est à Lui, assurément, que revient le jugement, et Il est le plus prompt des comptables.*

*Dis : « Qui vous sauve des ténèbres de la terre et de la mer, lorsque vous L'invoquez à haute voix et en secret : « S'il nous sauve de cette [crise], nous serons certainement du nombre des reconnaissants. »*

*Dis : « C'est Allah qui vous sauve de cela et de toute détresse. Et puis vous Lui associez encore. »*

*Dis : « Il est capable de vous envoyer le malheur d'en haut ou de dessous vos pieds, ou de vous semer la confusion en sectes, et de vous faire goûter*

*la violence les uns des autres. » Regarde comme Nous différencions les signes afin qu'ils comprennent.*

*Mais ton peuple l'a nié, alors que c'est la vérité. Dis : « Je ne suis pas ton supérieur hiérarchique. »*

*Car chaque nouvelle [événement] est une finalité ; et vous allez le savoir.*

*Et quand tu vois ceux qui tiennent des propos offensants au sujet de Nos signes, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils engagent un autre dialogue. Et si le Diable te fait oublier, ne reste pas, après le rappel, avec les injustes.*

*Et ceux qui craignent Allah ne sont point tenus responsables de leurs méfaits, mais seulement d'un rappel, afin que peut-être ils Le craignent.*

*Et laisse ceux qui prennent leur religion pour divertissement et distraction, et que la vie présente a trompés. Mais rappelle-le [le Coran], de peur qu'une âme ne soit livrée à la perdition pour ce qu'elle a acquis. Elle n'aura en dehors d'Allah ni protecteur ni intercesseur. Et même si elle offrait une compensation, elle ne lui serait pas retirée. Ceux-là sont livrés à la perdition pour ce qu'ils ont acquis. Ils auront à boire une eau bouillante et un châtiment douloureux, parce qu'ils ont méchu.*

*Dis : « Invoquerions-nous au lieu d'Allah ce qui ne nous profite ni ne nous nuit, et retournerions-nous sur nos pas après qu'Allah nous a guidés ?*

*Nous serions alors comme celui que les diables ont attiré sur la terre, égaré, et qui a des compagnons qui l'appellent à la bonne direction : « Venez à nous ! » Dis : « Certes, la bonne direction est celle d'Allah. Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'univers.*

*Et d'accomplir la prière et de Le craindre. Et c'est vers Lui que vous serez rassemblés.*

*Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en toute vérité. Et le jour où Il dira : « Sois ! » et il en sera ainsi, Sa parole sera vérité. Et à Lui appartient la royauté, le jour où l'on soufflera dans la trompette. Il est Connisseur de l'invisible et de ce qui est attesté ; et Il est le Sage, l'Omniscient.*

Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le seul à avoir créé et accordé les facultés de la vue, de l'ouïe et de l'entendement, Il peut les supprimer si l'on persiste à en faire un mauvais usage. Chapitre 6 Al An'am, verset 46 :

*Dis : « Avez-vous réfléchi : si Allah vous enlevait l'ouïe et la vue, et scellait vos cœurs, quelle divinité, en dehors d'Allah, vous les ramènerait ? » Voyez comme nous diversifions les versets ; et pourtant, ils s'en détournent.*

Mais celui qui ne se montre pas reconnaissant pour ces bienfaits, ainsi que pour les innombrables autres qu'Allah, le Très-Haut, lui accorde, s'expose au châtiment d'Allah, le Très-Haut, dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 47 :

*« Dis : « Avez-vous réfléchi : si le châtiment d'Allah vous frappe de façon inattendue ou manifeste, seuls les injustes seront détruits ? »*

Dans ce monde, celui qui ne témoigne pas sa gratitude à Allah, le Très-Haut, fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il connaîtra un déséquilibre dans son bien-être mental et physique, entraînant une désorganisation dans sa vie personnelle et sociale, et ne se préparera pas adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, malgré tout le confort matériel dont il pourra bénéficier.

Chapitre 6 Al An'am, verset 47 :

« *Dis : « Avez-vous réfléchi : si le châtiment d'Allah vous frappe de façon inattendue ou manifeste, seuls les injustes seront détruits ? »*

Ce verset dissipe également la fausse croyance selon laquelle on peut persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'il nous a accordés, et pourtant être sauvé du châtiment d'Allah, l'Exalté, grâce à des excuses, à l'intercession ou à une relation privilégiée avec Lui. Une telle fausse croyance remet en cause la justice et l'équité d'Allah, l'Exalté, et doit être évitée, car elle ne fait qu'encourager à persister dans la désobéissance à Allah, l'Exalté. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 21 :

« *Ou bien ceux qui commettent le mal pensent-ils que Nous les rendrons semblables à ceux qui croient et accomplissent les bonnes œuvres, égaux dans la vie et dans la mort ? Quel mal ils jugent !*

Ce verset souligne la distinction entre un espoir sincère en Allah, le Très-Haut, et un vœu pieux. Ce vœu pieux se caractérise par une désobéissance continue à Allah, le Très-Haut, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. À l'inverse, le véritable espoir repose sur l'engagement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui nous

sont accordés conformément aux principes islamiques, tout en espérant Sa miséricorde et Son pardon dans les deux mondes. Cette distinction importante est développée dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Comme l'indique le verset suivant, il est essentiel de reconnaître cette différence et de cultiver un espoir sincère en la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, en évitant les vœux pieux, car ils ne nous seront d'aucune utilité, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Chapitre 6 Al An'am, verset 48 :

*« Et Nous n'envoyons les messagers que comme annonciateurs et avertisseurs . Quiconque croit et se réforme, n'aura aucune crainte à son égard et ne sera pas affligé. »*

Il est important de noter que les bonnes nouvelles et les avertissements ne profitent qu'à celui qui les met en pratique. Par conséquent, y croire ne garantit pas un bénéfice ni un préjudice tant qu'on n'a pas mis en pratique les bonnes nouvelles et les avertissements. Chapitre 6 Al An'am, verset 48 :

*« ... Quiconque croit et se réforme, n'aura aucune crainte à son égard et ne sera pas affligé. »*

Pour atteindre la paix de l'esprit, il est attendu de chacun qu'il réforme ses intentions, ses paroles et ses actes. Il doit corriger son intention en agissant uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Agir pour toute autre raison

l'empêchera d'obtenir une récompense dans les deux mondes. Un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154, met en garde contre ce phénomène. Il doit réformer son discours, soit en prononçant de bonnes paroles, soit en gardant le silence. Enfin, il doit réformer ses actions en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cette approche aidera chacun à atteindre un état mental et physique harmonieux, lui permettant de prioriser ses relations et ses responsabilités tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes.

Mais comme Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection, chaque fois que l'on commet un péché, il suffit de se repentir sincèrement et de demeurer ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut. Le véritable remords implique de ressentir de la culpabilité et de demander pardon sincèrement à Allah, le Très-Haut, et à ceux qui ont été lésés, à condition que cela n'entraîne pas de problèmes supplémentaires. Il est essentiel de s'engager sincèrement à ne pas répéter les mêmes transgressions ou des transgressions similaires et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. De plus, il faut s'efforcer constamment d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'il a accordés, conformément aux principes islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 48 :

*« ... Quiconque croit et se réforme, n'aura aucune crainte à son égard et ne sera pas affligé. »*

Il est essentiel de comprendre que cela ne signifie pas que l'individu sera à l'abri des difficultés de la vie, car cela contredirait l'épreuve de la vie ici-bas. Ce verset indique plutôt que ceux qui obéissent sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant judicieusement les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux principes islamiques, seront dotés de la force mentale nécessaire pour traverser les épreuves de la vie et atteindre finalement la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà.

Mais ceux qui choisissent d'ignorer les avertissements clairs et les bonnes nouvelles accordés à l'humanité par la révélation divine feront inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. En conséquence, ils subiront des troubles mentaux et physiques, égareront tout et tous ceux qui les entourent et seront laissés sans préparation pour leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela entraînera stress et difficultés ici-bas et dans l'au-delà, quels que soient leurs biens matériels. Chapitre 6 Al An'am, verset 49 :

*« Mais ceux qui traitent de mensonges Nos versets, le châtiment les touchera pour leur désobéissance. »*

Comme les dirigeants des non-musulmans de La Mecque ne souhaitaient pas utiliser correctement les bienfaits qui leur avaient été accordés conformément aux enseignements de l'islam et craignaient de perdre leur influence sociale et leur leadership avec l'avènement de l'islam, ils ignorèrent les avertissements et les bonnes nouvelles que l'islam leur avait apportés et s'efforcèrent d'empêcher les autres d'embrasser l'islam. De ce fait, ils inventèrent des excuses infondées pour rejeter l'islam, remettant notamment

en question la nature humaine des Saints Prophètes (sur eux la paix), affirmant qu'un Saint Prophète (sur eux la paix) était une créature divine dotée de pouvoirs étranges et surnaturels. Chapitre 6 Al An'am, verset 50 :

*« Dis : « Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'inconnaissable, ni que je suis un ange... » »*

La fonction d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est spécifiquement adaptée à l'humanité, ce qui rend déraisonnable la désignation d'êtres comme les anges pour ce rôle. L'objectif essentiel d'un Saint Prophète (sur lui la paix et le salut) est de servir de modèle concret aux individus sur la façon de gérer les différents aspects de la vie. Contrairement aux humains, les anges ne subissent pas ce que les humains vivent, comme la fatigue, qui entraverait la capacité des gens à s'identifier à un Prophète angélique (sur lui la paix et le salut), leur fournissant ainsi potentiellement des excuses devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement. Par conséquent, même si Allah, l'Exalté, désignait un ange comme Saint Prophète (sur lui la paix et le salut), il faudrait lui donner une forme humaine pour que les gens puissent véritablement l'imiter. Par conséquent, les Saints Prophètes (sur lui la paix et le salut) doivent être humains afin que leur comportement puisse être imité par les autres et qu'il soit directement régi par la guidance divine. Chapitre 6 Al An'am, verset 50 :

*« ...Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé... »*

En tant que Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut), divinement guidés, toutes leurs intentions, paroles et actions reposent sur des preuves et des connaissances. Par conséquent, celui qui les suit fondera également toutes ses actions sur des preuves et des connaissances. Cela lui assurera une bonne orientation dans toutes les situations, qu'elles soient matérielles ou religieuses, et lui permettra d'atteindre la paix de l'esprit. En revanche, celui qui ne suit pas les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) basera toutes ses décisions sur ses propres désirs ou ceux d'autrui, tels que les réseaux sociaux, la mode et la culture. Par conséquent, il prendra toujours de mauvaises décisions et passera d'une situation à une autre, subissant stress, difficultés et ennuis, tel un aveugle errant sans but dans le désert obscur, incapable de se protéger du mal et d'en tirer profit. Chapitre 6 Al An'am, verset 50 :

*« ...Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. » Dis-moi : « L'aveuglement est-il l'équivalent de la vue ? Alors, ne réfléchiras-tu pas ? »*

Par conséquent, chacun devrait adopter et mettre en pratique les principes islamiques pour son propre bien, même lorsque ces principes entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il devrait agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré les inconvénients de certains médicaments et d'un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra une santé mentale et physique optimale, il en sera de même pour une personne qui adhère aux enseignements islamiques. En effet, Allah, le Très-Haut, possède la connaissance ultime nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique harmonieux et à prioriser chaque chose et chaque personne dans sa vie. Malgré des recherches approfondies, la compréhension collective des conditions mentales et physiques humaines

au sein de la société ne permet pas d'atteindre cet objectif, car elle ne peut répondre à tous les défis de la vie. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir une vie harmonieuse en raison des limites inhérentes à nos connaissances, à notre expérience, à notre prévoyance et à nos préjugés. Seul Allah, le Très-Haut, détient cette connaissance exhaustive, qu'il a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Si de nombreux patients ne saisissent pas le raisonnement scientifique qui sous-tend les traitements prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leurs médecins, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en reconnaître les bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas une foi aveugle en ces enseignements ; il souhaite plutôt que chacun reconnaisse leur validité par des preuves évidentes. Cependant, cela nécessite une approche impartiale et ouverte des enseignements de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est l'unique autorité sur les cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, c'est Lui seul qui détermine à qui cette paix est accordée et à qui elle est refusée. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer.* »

Il est clair qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix qu'à ceux qui font bon usage des bienfaits qu'Il leur a accordés. Chapitre 6 Al An'am, versets 50-51 :

« ...Je ne fais que suivre ce qui m'a été révélé. » Dis : « *L'aveugle vaut-il celui qui voit ? Ne réfléchirez-vous donc pas ?* » Et avertis par le Coran ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur. Car ils n'auront en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur, afin qu'ils deviennent pieux.

Cela montre clairement que seul celui qui croit sincèrement en sa responsabilité au Jour du Jugement agira conformément aux enseignements du Saint Coran. C'est donc un excellent moyen d'évaluer la solidité de sa croyance au Jour du Jugement. Plus forte est sa croyance au Jour du Jugement, plus il adhérera aux enseignements du Saint Coran et, par extension, aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), car c'est la seule façon de se préparer à sa responsabilité au Jour du Jugement. Il est donc essentiel de renforcer sa croyance au Jour du Jugement afin de s'y préparer concrètement. Cela peut se faire en méditant sur les signes de l'univers qui annoncent le Jour du Jugement. Par exemple, Allah, l'Exalté, revitalise une terre aride par la pluie et fait revivre une graine dormante pour soutenir la création. De même, Allah, l'Exalté, a le pouvoir de ressusciter les humains, à la manière dont une graine enfouie dans la terre peut germer à nouveau. La nature cyclique des saisons illustre clairement la résurrection : en hiver, les arbres peuvent sembler sans vie lorsque leurs feuilles tombent, mais ils refleurissent à d'autres saisons.

De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants illustre la résurrection, car le sommeil ressemble à la mort en interrompant temporairement les sens. Allah, le Très-Haut, restitue l'âme de l'homme s'il est destiné à continuer à vivre, ranimant ainsi l'individu endormi. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale par rapport au Soleil ; toute déviation la rendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau fonctionne en parfaite harmonie, permettant le maintien continu de la vie sur Terre. Le sol est conçu pour supporter des semis délicats tout en étant suffisamment robuste pour supporter des structures lourdes. Ces exemples suggèrent non seulement l'existence d'un Créateur, mais mettent également en lumière le principe d'équilibre. Cependant, un déséquilibre important existe dans les actions de l'humanité. On constate souvent que les individus oppressifs échappent aux conséquences, tandis que ceux qui endurent des épreuves ne reçoivent pas la récompense qui leur est due. Les musulmans fervents rencontrent fréquemment des épreuves, mais reçoivent une rétribution minime, tandis que ceux qui négligent la guidance divine peuvent profiter des plaisirs de ce monde. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans ses créations, le système de récompense et de punition doit également être équitable. Cet équilibre, cependant, n'est pas évident dans le monde actuel,

ce qui indique qu'il se manifestera ultérieurement, notamment au Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement dans cette vie. Cependant, l'une des raisons pour lesquelles le châtiment complet n'est pas appliqué ici-bas est de donner aux individus de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. De plus, Allah, le Très-Haut, n'accorde pas aux musulmans leur pleine récompense dans ce monde, car il ne s'agit pas d'une représentation du Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, c'est cette croyance en l'invisible qui distingue la foi, car percevoir une récompense par les cinq sens, comme recevoir une compensation complète dans cette vie, n'aurait pas la même signification.

L'appréhension de devoir faire face à toutes les conséquences, associée à l'aspiration à recevoir toutes les récompenses dans l'au-delà, sert de facteur de motivation pour que les individus s'abstiennent de tout acte pécheur et adoptent des comportements vertueux.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, il est essentiel que ce monde physique prenne fin. En effet, récompenses et châtiments ne peuvent être administrés qu'une fois toutes les actions terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut avoir lieu avant que les actions des individus n'aient atteint leur terme, ce qui suggère que le monde matériel finira par disparaître.

Méditer sur cette question peut renforcer la foi au Jour du Jugement, motivant chacun à utiliser judicieusement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), conduisant ainsi à la tranquillité et au succès ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Ce comportement est la vertu mentionnée dans les principaux versets étudiés. Chapitre 6 Al An'am, verset 51 :

*« Et avertis par le Coran ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur – car ils n'auront en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur – afin qu'ils deviennent pieux. »*

De plus, Allah, le Très-Haut, élimine également dans ce verset le concept de vœux pieux concernant le Jour du Jugement. Il faut éviter de croire, à tort, qu'en persistant dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, quelqu'un d'autre nous sauvera du châtiment du Jour du Jugement. Cette croyance

était celle des nations précédentes et, malheureusement, de nombreux musulmans en ont adopté une similaire, croyant que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) les sauvera du châtiment du Jour du Jugement. Si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est reconnue dans de nombreux enseignements islamiques, notamment le hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 4308, il n'en demeure pas moins que certains musulmans entreront en Enfer. Vivre ne serait-ce qu'un instant en Enfer est intolérable ; il est donc crucial d'éviter un tel état d'esprit. De plus, se laisser aller à des vœux pieux compromet l'importance de l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Par conséquent, cette attitude pourrait les exclure de son intercession, et il pourrait même témoigner contre eux au Jour du Jugement. Chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

*« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »*

Ce verset met en évidence les musulmans, car ils sont les seuls à adhérer au Saint Coran, tandis que les non-musulmans ne l'ont pas accepté et ne peuvent donc pas y renoncer. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoignera au Jour du Jugement est évident.

Il est donc crucial d'éviter les vœux pieux et de cultiver un espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, en adhérant avec diligence à Son obéissance et en utilisant judicieusement les bienfaits qu'il a accordés conformément aux principes islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 51 :

*« Et avertis par le Coran ceux qui craignent d'être rassemblés devant leur Seigneur – car ils n'auront en dehors de Lui ni protecteur ni intercesseur – afin qu'ils deviennent pieux. »*

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) diffusait les enseignements de l'islam, comme Allah, le Très-Haut, le lui avait ordonné. Il manifestait constamment un profond désir de voir chacun embrasser l'islam pour son propre bien. Il espérait particulièrement que les dirigeants influents parmi les non-musulmans se convertiraient, sachant que leurs fidèles seraient ainsi plus enclins à l'islam. Lorsque les éminents dirigeants non-musulmans de La Mecque exprimèrent le souhait de discuter de l'islam avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), ils lui demandèrent de demander à ses compagnons moins aisés, qu'Allah les agrée, de s'éloigner pendant leurs discussions, préférant éviter les personnes de statut inférieur. À la lumière de cette requête, et motivé par son désir sincère de les voir embrasser l'islam, le verset suivant et d'autres similaires furent révélés : chapitre 6 Al An'am, verset 52 :

*« Et ne renvoie pas ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa Face. Ils ne te seront pas imputés, et tu ne leur seras pas imputé. Si tu les renvoyais, tu serais du nombre des injustes. »*

Ceci a été discuté dans l'ouvrage d'Imam Al Wahidi, Asbab Al Nuzul , 6:52, page 76.

Cet événement souligne que l'islam est une foi inclusive, insistant sur le fait que les distinctions matérielles telles que le genre, l'origine ethnique, la richesse et le statut social ne doivent pas diviser les individus. Les musulmans sont encouragés à respecter les principes de l'islam en traitant chacun avec respect et bienveillance. S'il est vrai que certaines personnes, comme les parents, peuvent mériter une considération particulière, il est essentiel de faire preuve de bienveillance envers tous. Un véritable croyant doit s'abstenir de nuire, verbalement ou physiquement, à autrui et à ses biens, comme le souligne un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. De plus, il ne faut jamais se considérer supérieur aux autres en raison de ses biens matériels, car une telle mentalité est contraire aux enseignements de l'islam. Tous les bienfaits matériels sont accordés par Allah, le Très-Haut, et nul n'a donc le droit de s'enorgueillir de ce qui appartient à autrui. La véritable supériorité réside dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« ...*En vérité, le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est le plus pieux d'entre vous...* »

Cela implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Étant donné que les intentions et de nombreuses actions sont souvent dissimulées, il est important de s'abstenir de se considérer supérieur aux autres ou d'affirmer la supériorité d'autrui. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »

Chapitre 6 Al An'am, verset 52 :

« Et ne renvoie pas ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa face... »

D'une manière générale, cela souligne l'importance d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en toute situation et tout au long de la journée. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. De plus, ce verset souligne l'importance de l'intention. Les musulmans sont encouragés à développer une sincérité totale envers Allah, le Très-Haut, en s'efforçant de lui plaire plutôt que de rechercher la validation d'autrui. Il est important de noter que ceux qui agissent pour obtenir la satisfaction d'un autre qu'Allah, le Très-Haut, ne recevront aucune récompense de Sa part, comme l'indique un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Chapitre 6 Al An'am, verset 52 :

« ... *Rien ne leur incombe, et rien ne leur incombe...* »

De plus, ce verset précise que la mission du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est de transmettre les enseignements de l'islam à l'humanité de manière claire et précise. Sa mission n'est pas de forcer les gens à accepter et à suivre la bonne voie. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« *Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur.* »

Cela souligne l'importance de comprendre que le devoir d'un musulman n'est pas d'imposer ses croyances aux autres. Il doit plutôt exprimer la vérité en s'appuyant sur la connaissance et les preuves évidentes des enseignements islamiques, permettant ainsi à chacun de faire ses propres choix de vie. Dans les domaines laïques également, il convient d'offrir des conseils et des éclairages fondés sur la connaissance et les preuves, tout en évitant d'imposer ses opinions personnelles. Il est donc crucial de s'abstenir d'une attitude autoritaire, tant dans les domaines religieux que laïques, car cela n'est pas le rôle d'un musulman et peut engendrer des conflits et du stress inutiles.

Allah, le Très-Haut, indique ensuite un test universel par un exemple précis. Chapitre 6 Al An'am, versets 52-53 :

*« Et ne renvoie pas ceux qui invoquent leur Seigneur matin et soir, cherchant Sa Face. Ils ne te seront pas imputés, et tu ne leur seras pas imputé. Si tu les renvoyais, tu serais du nombre des injustes. C'est ainsi que Nous avons éprouvé les uns par les autres, au point qu'ils disent : « Est-ce ceux-là qu'Allah a favorisés parmi nous ? »... »*

Tous les êtres et les biens matériels qui leur sont accordés constituent une épreuve pour les autres. Si l'on ne comprend pas le but de la vie ici-bas, observer les autres deviendra une source d'égarement. Par exemple, ceux qui obéissent sincèrement à Allah, le Très-Haut, en maîtrisant leurs désirs matériels et, par conséquent, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, donneront l'impression de ne pas profiter de la vie ici-bas, car ils s'abstiennent de satisfaire leurs désirs. Par conséquent, les ignorants les plaindront, les critiqueront et éviteront de les imiter, les croyant égarés. De même, lorsqu'un ignorant observe les riches et célèbres qui se livrent à tous leurs désirs matériels, il ressent à tort de l'envie et souhaiterait vivre comme eux. Seul celui qui comprend l'épreuve de la vie ici-bas réussira l'épreuve de l'observation des autres. Chapitre 67 Al Mulk, verset 2 :

*« [Celui] qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver [et] savoir lequel de vous est le meilleur en action... »*

Ainsi, ils ne se laisseront pas tromper par les apparences de la vie d'autrui et se concentreront plutôt sur l'accomplissement de leur mission ici-bas.

Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cette méthode aidera les individus à atteindre un équilibre mental et physique, leur permettant de prioriser efficacement leurs relations et leurs devoirs en vue de leur responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement favorisera ainsi la paix dans les deux mondes. De plus, celui qui se comporte ainsi témoignera de sa gratitude envers Allah, le Très-Haut, et recevra ainsi davantage de récompense, de bénédictions et de miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 53 :

*« Et ainsi, Nous avons éprouvé les uns par d'autres, afin qu'ils disent : « Est-ce ceux-là qu'Allah a favorisés parmi nous ? » Allah n'est-il pas le plus savant des reconnaissants ? »*

Et chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

*« ...Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]... »*

En résumé, exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Les expressions verbales de gratitude peuvent prendre la forme de paroles positives ou d'un choix de silence. De plus, manifester sa gratitude par des actes implique d'utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le décrivent

le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui).

Mais comme Allah, le Très-Haut, n'exige pas la perfection des gens reconnaissants, Il pardonnera toute erreur commise, pourvu qu'ils se repentent sincèrement. Chapitre 6 Al An'am, verset 54 :

*« Et quand viennent à vous ceux qui croient en Nos versets, dites : « Que la paix soit sur vous ! Votre Seigneur s'est attribué une miséricorde. Quiconque parmi vous commet un péché par ignorance, puis se repent et se corrige, certes, Il est Pardonneur et Miséricordieux. »*

Le véritable remords implique un sentiment de culpabilité, une demande sincère de pardon à Allah, le Très-Haut, et à ceux qui ont été lésés, tant que cela n'entraîne pas de complications supplémentaires. Il est crucial de s'engager sincèrement à éviter de commettre des méfaits identiques ou similaires et à rétablir les droits violés envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui. De plus, il faut s'efforcer continuellement d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Mais ceux qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs désirs terrestres ne témoigneront aucune gratitude à Allah, le Très-Haut, ni ne se repentiront sincèrement ni ne réformeront leur comportement. Ainsi, les gens bien

guidés se distinguent clairement des égarés. Chapitre 6 Al An'am, verset 55 :

« *Et ainsi Nous détaillons les versets, et [ainsi] le chemin des criminels deviendra clair.* »

Par conséquent, chacun doit réfléchir à son comportement et déterminer le chemin qu'il suit. Si nécessaire, il doit changer de direction, sinon il persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il en résultera un manque d'harmonie mentale et physique, un déséquilibre entre tout et tous dans sa vie et une incapacité à se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, malgré tout le confort matériel dont il bénéficie.

Allah, le Très-Haut, explique ensuite la différence entre le droit chemin ici-bas et les chemins égarés. Chapitre 6 Al An'am, verset 56 :

*Dis : « Il m'est certes interdit d'adorer ceux que vous invoquez en dehors d'Allah. » Dis : « Je ne suivrai pas vos passions, car je serais alors égaré et je ne serais pas du nombre des bien guidés. »*

Ce verset montre clairement que toute désobéissance à Allah, le Très-Haut, tout en obéissant à d'autres pratiques, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, n'est que la voie égarée des désirs terrestres. Cela montre clairement que tout code de conduite établi par l'homme ne repose que sur les désirs des gens. Par conséquent, quiconque suit un code de conduite établi par l'homme fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, car les désirs des gens seront toujours biaisés et dénués de connaissance, d'expérience et de prévoyance. Par conséquent, il n'atteindra la paix de l'esprit ni ici-bas ni dans l'au-delà.

De plus, il est évident que les personnes qui adorent de fausses divinités sont principalement guidées par leurs propres désirs. Ces divinités ne sont que des représentations physiques de ces désirs. Par exemple, une personne qui vénère une idole comprend que l'objet inanimé ne peut dicter ses actions ; l'adorateur interprète plutôt la manière dont l'idole souhaite qu'elle se comporte. Ce code de conduite repose uniquement sur ses propres désirs. Par conséquent, l'adoration de ses désirs devient le fondement de sa dévotion. Les personnes influentes et riches sont souvent plus ancrées dans cet état d'esprit, car elles reconnaissent qu'adhérer à la vérité de l'islam exigerait d'adhérer à un cadre moral spécifique, ce qui freine la poursuite de désirs malavisés. Elles encouragent donc les autres à suivre leur exemple, craignant de perdre leur pouvoir et leur statut. Historiquement, cela les a conduites à être parmi les premières à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix). Ce phénomène ne reflète pas la validité de l'islam en tant que religion, mais plutôt la manifestation d'un désir de satisfaire ses inclinations personnelles.

D'autre part, l'islam repose sur des preuves évidentes, reçues directement d'Allah, le Très-Haut. Allah, le Très-Haut, étant le seul à connaître toute

chose, sait comment chacun doit utiliser les bienfaits qu'il lui a accordés afin d'atteindre la paix de l'esprit en trouvant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie. Chapitre 6 Al An'am, verset 57 :

« *Dis : « Je m'appuie sur une preuve évidente venant de mon Seigneur... »* »

Allah, le Très-Haut, invite chacun à réfléchir aux principes de l'islam, lui permettant de constater l'influence positive qu'ils peuvent avoir sur sa vie. Au lieu d'insister sur une foi aveugle, Il souhaite que chacun comprenne la véracité de ces enseignements grâce à des preuves évidentes. Cela exige cependant une attitude ouverte et impartiale lors de l'exploration des principes de l'islam. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

Mais ceux qui s'obstinent à satisfaire leurs désirs mondains renieront et ignoreront les enseignements de l'islam, car cela les empêchera de satisfaire leurs désirs. Chapitre 6 Al An'am, verset 57 :

« *Dis : « Je m'appuie sur une preuve évidente venant de mon Seigneur , et vous la traitez de menteur... » »*

Tel était l'attitude des dirigeants des non-musulmans de La Mecque. Ils tentèrent de décourager les autres d'embrasser l'islam, de peur de perdre leur influence sociale et leur leadership. Ils imploraient le châtiment d'Allah, le Très-Haut, et, lorsqu'il ne s'abattait pas, ils utilisaient faussement ce fait comme preuve contre l'islam. Chapitre 8 Al Anfal, verset 32 :

« *Et [rappelez-vous] quand ils dirent : « Ô Allah, si cela est la vérité venant de Toi, fais alors pleuvoir sur nous des pierres du ciel ou fais-nous venir un châtiment douloureux. »*

Et chapitre 6 Al An'am, verset 57 :

« *...Je n'ai pas ce qui vous rend impatient. La décision appartient à Allah. Il dit la vérité, et Il est le meilleur des juges. »*

Allah, le Très-Haut, étant extrêmement tolérant envers la désobéissance des gens, Il leur accorde un répit afin qu'ils puissent se repentir sincèrement et s'amender. Il est essentiel de reconnaître que le répit accordé par Allah, le Très-Haut, n'est pas éternel. Considérer l'absence de punition immédiate

comme une inexistence est une idée fausse. Retarder la punition ne signifie pas qu'elle n'aura pas lieu. Un tel comportement ne fera qu'inciter à persister dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut. Cela engendrera un déséquilibre mental et physique et amènera à égarer tout et tous dans sa vie. Par conséquent, des aspects essentiels de la vie, comme la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendront sources d'anxiété. S'ils persistent à défier Allah, le Très-Haut, ils risquent d'attribuer injustement leur stress à d'autres personnes, comme leur partenaire. En s'isolant des influences positives, ils risquent d'aggraver leurs problèmes de santé mentale, pouvant entraîner dépression, toxicomanie ou pensées suicidaires. Ce schéma est évident chez ceux qui abusent des bienfaits qui leur ont été accordés, y compris les riches et les célèbres, malgré leur succès apparent. Il est donc essentiel d'utiliser avec prudence le répit accordé par Allah, le Très-Haut, avant qu'il ne prenne fin. Cela implique d'obéir sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'il a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 58 :

*« Dis : « Si j'avais ce que vous désirez ardemment, l'affaire serait déjà tranchée entre moi et vous. Mais Allah connaît mieux les injustes. » »*

Le répit accordé à ceux qui désobéissent à Allah, l'Exalté, en ce monde est fonction de l'infinie connaissance et de la sagesse d'Allah, l'Exalté. Le verset suivant aborde certains aspects de sa connaissance. Chapitre 6 Al An'am, verset 59 :

*« Et avec lui sont les clefs de l'invisible ; nul autre que lui ne les connaît... »*

Pour adopter la croyance correcte en la connaissance infinie d'Allah, le Très-Haut, il faut toujours se rappeler que la connaissance d'Allah, le Très-Haut, est innée, infinie et sans commencement ni fin. En revanche, la connaissance de la création sera toujours accordée par Dieu, limitée et aura un début et une fin. Toute discussion au-delà de ce point est à éviter, car on s'engagera inévitablement dans des débats et discussions inutiles, car ces sujets ne seront pas remis en question au Jour du Jugement. Il faut plutôt se concentrer sur les sujets islamiques qui seront remis en question au Jour du Jugement, comme les relations d'affaires.

Chapitre 6 Al An'am, verset 59 :

*« Et avec lui sont les clefs de l'invisible ; nul autre que lui ne les connaît. Il sait ce qui est sur la terre et dans la mer. Pas une feuille ne tombe sans qu'il ne le sache. Et pas un grain dans les ténèbres de la terre, pas une chose humide ou sèche sans que cela ne soit écrit dans un livre clair. »*

Un aspect miraculeux du Saint Coran réside dans le fait qu'il aborde des sujets abstraits, comme la connaissance, de manière pratique et facilement visualisable et compréhensible. L'un des avantages de cet aspect du Saint Coran est qu'il permet au musulman de se souvenir d'Allah, le Très-Haut, même lorsqu'il n'étudie pas le Saint Coran. Par exemple, celui qui marche dans la rue et observe une feuille tomber devrait se souvenir de ce verset et apprécier la connaissance infinie d'Allah, le Très-Haut, qui englobe ses

intentions, ses paroles et ses actes. Ce rappel devrait l'encourager à toujours corriger ses intentions, ses paroles et ses actes, car il en sera tenu responsable dans les deux mondes. Ainsi, un événement matériel, comme la chute d'une feuille, devient un puissant rappel de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Chapitre 6 Al An'am, verset 59 :

*« Et avec lui sont les clefs de l'invisible ; nul autre que lui ne les connaît. Il sait ce qui est sur la terre et dans la mer. Pas une feuille ne tombe sans qu'il ne le sache. Et pas un grain dans les ténèbres de la terre, pas une chose humide ou sèche sans que cela ne soit écrit dans un livre clair. »*

De plus, celui qui réfléchit à ce verset peut en déduire qu'il n'est pas d'origine humaine. Les humains pensent de manière similaire et, si quelqu'un devait discuter de l'étendue de ses connaissances, il ne ferait pas référence aux choses mentionnées dans ce verset, car elles ne lui viendraient pas à l'esprit. Il discuterait plutôt d'autres sujets, comme ses connaissances en mathématiques, en commerce ou en sciences. Le fait que ce verset mentionne des choses qui ne viendraient pas à l'esprit d'un esprit humain lorsqu'il discute de l'étendue de ses connaissances est un signe clair qu'il n'est pas d'origine humaine.

Allah, le Très-Haut, énonce ensuite dans les versets suivants plusieurs exigences importantes, nécessaires pour tenir une personne responsable de ses actes le Jour du Jugement. Chapitre 6, Al An'am, verset 60 :

*« Et c'est Lui qui saisit vos âmes la nuit, et qui connaît vos actes du jour. Puis Il vous y fait revivre, afin qu'un terme déterminé s'accomplisse... »*

La première condition est la capacité de ressusciter les morts. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, le Très-Haut, rend alors l'âme à la personne qui est destinée à vivre, lui redonnant ainsi la vie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

La deuxième condition requise pour tenir quelqu'un responsable au Jour du Jugement est la connaissance de ses intentions, de ses paroles et de ses actes. Chapitre 6 Al An'am, verset 60 :

« *Et c'est Lui qui saisit vos âmes la nuit et connaît vos actes du jour. Puis c'est vers Lui que vous retournez, et Il vous informera de vos actes.* »

La condition suivante pour demander des comptes à quelqu'un au Jour du Jugement est de posséder l'autorité et le pouvoir nécessaires, ce qui est mentionné dans le verset suivant. Chapitre 6 Al An'am, verset 61 :

« *Et Il soumet Ses serviteurs...* »

La condition suivante pour qu'une personne soit tenue responsable au Jour du Jugement est qu'elle connaisse la mort ici-bas. Chapitre 6 Al An'am, verset 61 :

« *...et Il envoie sur vous des anges gardiens jusqu'à ce que, lorsque la mort atteint l'un de vous, Nos messagers le prennent, et ils ne faillissent pas.* »

Lorsque toutes ces conditions pour que quelqu'un rende des comptes au Jour du Jugement seront remplies par Allah, l'Exalté, il faudra se préparer à son inévitable responsabilité au Jour du Jugement en obéissant sincèrement à Allah, l'Exalté. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 62 :

*« Puis ils seront ramenés à Allah, leur véritable Seigneur. À Lui appartient, sans aucun doute, le jugement, et Il est le plus prompt des comptables. »*

Allah, le Très-Haut, maîtrise non seulement les conditions nécessaires à la résurrection et à la responsabilisation d'une personne au Jour du Jugement, mais Il exerce également un contrôle absolu et permanent sur les affaires des gens en ce monde. Chapitre 6 Al An'am, versets 63-64 :

*Dis : « Qui vous sauve des ténèbres de la terre et de la mer, lorsque vous L'invoquez à haute voix et en secret : « S'il nous sauve de cette [crise], nous serons certes du nombre des reconnaissants. » Dis : « C'est Allah qui vous en sauve, ainsi que de toute angoisse... »*

Un signe évident de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, ainsi que de son pouvoir suprême et de son autorité sur toute la création, est un phénomène vécu par beaucoup, quelles que soient leurs croyances ou leur absence de croyances. En période de réelle difficulté, lorsque leurs ressources sont insuffisantes, les gens se tournent naturellement vers un Dieu unique, Allah, le Très-Haut, au lieu de rechercher l'aide de multiples divinités, car leur instinct les pousse à recourir à cet appel singulier en cas de crise. Cette réalité est souvent dépeinte dans les films et les séries télévisées, où des personnages, même ceux qui ne prétendent pas croire en une divinité, se tournent vers un Dieu unique dans leurs moments difficiles. Malgré les

tentatives des cinéastes de minimiser les thèmes religieux, cette vérité continue de résonner dans le monde du cinéma.

Ce désir inné d'invoquer un Dieu unique, Allah, l'Exalté, en période de détresse provient du plus profond de l'âme, qui vivait autrefois en présence d'Allah, l'Exalté, et reconnaissait Sa souveraineté, Son unité et Son autorité suprême sur toute la création. Chapitre 7 Al A'raf, verset 172 :

*« Et [rappelle] quand ton Seigneur prit des fils d'Adam, de leurs reins, leur descendance et les fit témoigner d'eux-mêmes, [leur disant] : « Ne suis-Je pas votre Seigneur ? » Ils dirent : « Si, nous avons témoigné. »... »*

Il est important de prêter attention à ces moments, car ils reflètent clairement l'unicité d'Allah, le Très-Haut. Une telle conscience peut inspirer la foi en Lui à ceux qui ne croient pas encore, et motiver une obéissance sincère à Lui en utilisant les bienfaits qu'Il a accordés de manière à Lui plaire, comme le soulignent les enseignements de l'islam. C'est là que se trouvent la paix et la réussite véritables. Cette vérité résonne profondément en chacun, particulièrement dans les moments difficiles. Chapitre 10 Yunus, verset 22 :

*« C'est Lui qui vous fait voyager sur terre et sur mer jusqu'à ce que, lorsque vous êtes dans des navires et qu'ils naviguent avec eux par un bon vent et qu'ils s'en réjouissent, un vent de tempête arrive et les vagues les frappent de partout et ils s'attendent à être engloutis. Ils invoquent Allah, sincères*

*envers Lui en religion : « Si Tu nous sauves de cela, nous serons certainement du nombre des reconnaissants. » »*

Et chapitre 41 Fussilat, verset 53 :

*« Nous leur montrerons Nos signes dans les horizons et en eux-mêmes jusqu'à ce qu'il leur devienne évident que c'est la vérité... »*

Mais même si cette réalité est vécue par la plupart des gens, même lorsqu'Allah, le Très-Haut, les bénit avec aisance, ils recommencent à Lui désobéir, oubliant comment ils L'ont imploré dans leurs difficultés. Chapitre 6 Al An'am, verset 64 :

*« Dis : « C'est Allah qui vous sauve de cela et de toute détresse. Et puis vous Lui associez encore. » »*

Il faut éviter cette attitude et tenir sa promesse de gratitude envers Allah, le Très-Haut, lorsqu'on L'accepte comme Seigneur et lorsqu'on L'invoque en cas de besoin. Exprimer sa gratitude intentionnellement signifie agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. La gratitude verbale implique soit de parler positivement, soit de choisir le silence. De plus, la gratitude verbale exige d'utiliser correctement les bienfaits qu'Il nous accorde, comme

le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela nous assurera davantage de bénédictions, de paix et de miséricorde dans les deux mondes. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...*Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]...* »

Comme l'indique le verset suivant, celui qui ne témoigne pas sa gratitude à Allah, le Très-Haut, persistera inévitablement à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il en résultera un déséquilibre mental et physique, un manque d'équilibre entre tout et chacun dans sa vie et une mauvaise préparation à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit son confort matériel. Chapitre 6 Al An'am, verset 65 :

« *Il est capable de vous envoyer le malheur d'en haut ou de dessous vos pieds, ou de vous diviser en sectes, et de vous faire goûter la violence les uns des autres. »* Regarde comme Nous différencions les signes afin qu'ils comprennent.

Lorsqu'une personne désobéit à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, tout dans sa vie devient une source de stress et de difficultés. Ses supérieurs, comme son employeur, le gouvernement et même les aînés de sa famille, deviennent une source de

stress et de difficultés, car elle perd sa loyauté envers ces choses ou ne respecte pas ses droits tels que prescrits par les enseignements de l'islam.

Par exemple, celui qui adopte une loyauté aveugle envers ses aînés fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés pour leur plaisir. L'être humain étant volage par nature, il ne parviendra pas à satisfaire ses aînés, ni à les protéger du châtiment d'Allah, le Très-Haut. Lorsqu'une société persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, à grande échelle, ses dirigeants, les politiciens, en feront autant, persuadés que le peuple ne les tiendra pas responsables, eux-mêmes corrompus. Cela ne fera que propager la corruption et l'injustice au sein de la société. Ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, pour plaisir à leurs employeurs, comme les dirigeants d'Hollywood, compromettront inévitablement leurs valeurs, leur estime de soi et leur dignité au nom de la réussite matérielle. Ce comportement ne peut qu'entraîner des problèmes de santé mentale lorsque la personne réalise que sa réussite matérielle ne lui a pas apporté la paix de l'esprit. Par conséquent, ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, subiront le châtiment d'en haut. Chapitre 6 Al An'am, verset 65 :

« *Dis : « C'est Lui qui peut vous envoyer le malheur d'en haut... » »*

Ceux qui persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, seront également punis par leurs subordonnés, tels que leurs enfants, leurs employés et leur entreprise. En désobéissant à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, ils ne respectent pas les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Par conséquent, leurs proches deviennent une source de stress. Par exemple, ils n'élèvent pas

correctement leurs enfants selon les enseignements de l'islam . De ce fait, leurs enfants deviennent une source de stress et de souffrance pour eux dans les deux mondes. Ceux qui ne respectent pas les droits de leurs employés se rendront compte qu'ils adopteront une attitude malhonnête envers leur employeur et ne consacreront pas tous leurs efforts à la réussite de leur entreprise. Ces comportements auront toujours un impact négatif sur l'entreprise. Ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, dans leur entreprise, peuvent commettre des actes illicites. Par conséquent, tout ce qu'ils font avec leurs biens illicites deviendra pour eux une source de stress et de problèmes, car Allah, le Très-Haut, n'accepte rien qui soit enraciné dans l'illicite. Par conséquent, ceux qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, subiront un châtiment venant d'en bas. Chapitre 6 Al An'am, verset 65 :

*« Dis : « C'est Lui qui peut vous envoyer le malheur d'au-dessus de vous ou de sous vos pieds... » »*

Lorsque les gens persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, ils ne respectent pas les droits des citoyens au sein de leur société. Cela conduit inévitablement à la propagation de la corruption et de l'injustice. Lorsque ces choses se propagent au sein de la société, elles conduisent inévitablement à la désunion et aux luttes intestines. Chapitre 6 Al An'am, verset 65 :

*« Dis : « C'est Lui qui peut vous envoyer le malheur d'en haut ou de dessous vos pieds, ou vous semer la confusion en sectes, et vous faire goûter la violence les uns des autres... » »*

Par conséquent, désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés ne peut qu'engendrer des problèmes, du stress et des difficultés de toutes parts, affectant les individus comme la société tout entière. En revanche, celui qui obéit sincèrement à Allah, le Très-Haut, en faisant un bon usage des bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, atteindra la paix intérieure grâce à un état mental et physique équilibré et en accordant une place appropriée à chaque chose et à chaque personne dans sa vie. De plus, il respectera les droits d'Allah, le Très-Haut, et des hommes. Cela garantira la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 65 :

« ...Voyez comme Nous diversifions les signes afin qu'ils comprennent. »

Puisque les preuves et la connaissance islamiques ont été transmises à l'humanité par un modèle parfait, elle n'a d'autre excuse que de suivre la vérité évidente de l'islam pour son propre bien. Chapitre 6 Al An'am, verset 66 :

*Mais ton peuple l'a nié, alors que c'est la vérité. Dis : "Je ne suis pas votre intendant."*

Par conséquent, chacun devrait adopter et appliquer les principes islamiques pour son propre bien, même si ces principes entrent en conflit avec ses souhaits personnels. Il devrait se comporter comme un patient sage qui suit les recommandations de son médecin, conscient que cela sert ses intérêts, malgré l'inconfort de certains traitements et d'un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage peut atteindre une santé mentale et physique optimale, toute personne suivant les enseignements de l'islam peut le faire. En effet, Allah, le Très-Haut, seul possède la connaissance et la sagesse suprêmes nécessaires pour guider une personne vers un état mental et physique équilibré, en accordant la priorité à tous les domaines de sa vie et en favorisant la justice et la paix au sein de la société par le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, et des personnes.

Chapitre 6 Al An'am, verset 66 :

*Mais ton peuple l'a nié, alors que c'est la vérité. Dis : "Je ne suis pas votre intendant."*

Cela souligne l'importance de comprendre que le devoir d'un musulman n'est pas d'imposer ses croyances aux autres. Il doit plutôt exprimer la vérité en s'appuyant sur la connaissance et les preuves évidentes des enseignements islamiques, laissant à chacun la liberté de choisir son propre chemin de vie. De même, sur les questions laïques, il convient d'offrir des conseils et des éclairages fondés sur la connaissance et les preuves, tout en évitant d'imposer ses opinions personnelles. Il est donc crucial d'éviter toute mentalité autoritaire, tant dans les sphères religieuses que laïques, car ce

n'est pas le rôle d'un musulman et cela peut engendrer des conflits et des tensions inutiles.

Chapitre 6 Al An'am, verset 66 :

*Mais ton peuple l'a nié, alors que c'est la vérité. Dis : "Je ne suis pas votre intendant."*

Il faut éviter d'ignorer les enseignements de l'islam, car le répit qui leur est accordé n'est que temporaire. Chapitre 6 Al An'am, verset 67 :

*« Car chaque événement est une finalité ; et vous le saurez. »*

Comme indiqué précédemment, ceux qui persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés ne doivent pas se laisser tromper en croyant que l'absence de conséquences immédiates ou leur incapacité à en percevoir les conséquences leur éviteront toute punition. Leur attitude les mènera inévitablement à un état mental et physique déséquilibré, et ils égareront tout et chacun dans leur vie. Par conséquent, divers aspects de leur vie, comme la famille, les amis, la carrière et la richesse, deviendront des sources de stress. S'ils persistent à ignorer la guidance d'Allah, le Très-Haut, ils risquent

à tort d'imputer leur stress à leurs proches, comme leur conjoint. En s'éloignant de ces influences positives, ils risquent d'aggraver leurs problèmes de santé mentale, ce qui peut conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Ce comportement est souvent observé chez les personnes qui font un mauvais usage constant des bienfaits qui leur ont été accordés, y compris les personnes riches et célèbres, malgré leur apparente jouissance matérielle. De plus, en désobéissant à Allah, le Très-Haut, on ne peut que manquer à Ses droits et à ceux des autres. Cela ne fera qu'aggraver l'injustice et la corruption au sein de la société, ce qui accroîtra la détresse des gens.

Ceux qui persistent à ignorer les enseignements de l'islam, car ils contredisent leurs désirs matériels, continueront de désobéir à Allah, le Très-Haut, et critiqueront ceux qui s'efforcent de Lui obéir. En effet, lorsqu'un individu choisit une voie différente de celle de ses pairs, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégiennent les aspirations personnelles au détriment de l'obéissance à Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui demeurent fidèles à leur foi, souvent de la part de membres de leur famille.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent souvent une pression sur les personnes qui défendent les valeurs islamiques. L'islam est souvent perçu comme un obstacle à leurs objectifs de réussite financière et de statut social. Les secteurs critiqués par l'islam, notamment ceux liés à l'alcool et aux loisirs, remettent activement en question l'acceptation des principes islamiques et dissuadent les musulmans d'adhérer à leur foi. Cela

joue un rôle majeur dans la propagation généralisée des sentiments anti-islamiques sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, ceux qui s'efforcent d'adhérer aux principes islamiques, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits reçus, se heurtent souvent à des critiques négatives de la part d'individus qui se livrent à des excès, agissant sans limite selon leurs désirs, l'islam les qualifiant d'animaux. Ces individus peuvent tenter de dissuader les autres d'embrasser l'islam et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi, tentant de les attirer dans un mode de vie où règnent les désirs incontrôlés. Ils ciblent souvent des aspects spécifiques de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, afin de saper son attrait. Cependant, les personnes perspicaces peuvent facilement déceler le caractère superficiel de ces critiques, qui découlent d'une réticence à accepter l'accent mis par l'islam sur l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'appliquent pas le même niveau de rigueur aux codes vestimentaires d'autres professions essentielles comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et le commerce. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la faiblesse et le caractère infondé de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes de l'Islam et le comportement discipliné de ses adeptes qui incitent à ces diverses attaques contre l'Islam, car ils cherchent à entraîner les autres dans leurs voies erronées.

Dans de tels cas, le musulman doit rester ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, et éviter la compagnie de telles personnes, tout en respectant ses droits, sous peine de subir l'influence négative de ces

mauvaises fréquentations. Ceci est mis en garde dans un hadith retrouvé dans Sunan Abu Dawud, numéro 4833, chapitre 6 Al An'am, verset 68 :

*« Et quand tu vois ceux qui tiennent des propos offensants sur Nos versets, éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils se convertissent . Et si Satan t'incite à oublier, ne reste pas, après le rappel, avec les injustes. »*

Comme indiqué précédemment, le devoir du musulman est de respecter les droits des personnes conformément aux enseignements de l'islam, mais il ne lui incombe pas d'imposer la bonne conduite. Chapitre 6 Al An'am, verset 69 :

*« Et ceux qui craignent Allah n'en sont pas tenus responsables, mais [seulement] un rappel – afin que peut-être ils Le craignent. »*

Un musulman doit au contraire représenter correctement l'islam au monde extérieur afin que les non-musulmans et les autres musulmans puissent apprécier ses nombreux bienfaits. Cela ne peut se faire qu'en apprenant et en appliquant les enseignements de l'islam, afin d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela lui permettra de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres, contribuant ainsi à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. De plus, cela l'amènera à adopter les qualités décrites dans les enseignements de l'islam, telles que la générosité, la patience et la gratitude, et à éviter les défauts mentionnés

dans les enseignements de l'islam, tels que l'orgueil, l'envie et l'ingratitude. Cela l'aidera à représenter correctement l'islam au monde extérieur.

Même si un musulman doit représenter l'islam avec justesse au monde extérieur, il doit éviter la compagnie de ceux dont le seul désir est de satisfaire ses désirs matériels. Comme l'indique un hadith tiré de Sunan Abu Dawud, numéro 4833, un musulman a tendance à suivre le chemin de ses amis. Cela suggère que les individus adoptent inconsciemment les traits, positifs ou négatifs, de ceux qu'ils fréquentent. Par conséquent, il est essentiel pour un musulman de rechercher la compagnie de ceux qui l'inspirent à obéir à Allah, le Très-Haut. Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

*« Et laissez ceux qui prennent leur religion comme un amusement et un divertissement, et que la vie mondaine a égarés... »*

Cela inclut ceux qui choisissent entre agir selon les enseignements de l'islam et les ignorer, selon leurs désirs. Ils traitent l'islam comme un manteau qu'ils enfilent et retirent au gré de leurs envies. Quiconque agit ainsi ne fait qu'adorer ses propres désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

*« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »*

Il faut éviter cette attitude, car elle ne fera qu'encourager la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront en situation de déséquilibre mental et physique, ils égareront tout et chacun dans leur vie et ne se prépareront pas correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress et difficultés, tant dans leur vie présente que dans l'au-delà, quelles que soient leurs richesses matérielles.

Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

*« Et laissez ceux qui prennent leur religion comme un amusement et un divertissement, et que la vie mondaine a égarés... »*

Cela concerne également les musulmans qui ne souhaitent ni apprendre ni mettre en pratique les enseignements de l'islam, mais écoutent des contenus liés à l'islam pour se divertir, comme des histoires étranges, et ne participent aux célébrations religieuses que pour se convaincre qu'ils s'efforcent de plaire à Allah, le Très-Haut, alors qu'ils n'ont aucune intention de mettre en pratique les enseignements de l'islam, renforçant ainsi leur obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés. Il faut éviter cette attitude, car elle ne fera que les encourager à persister à mal utiliser les bienfaits qui leur ont été accordés, tout en les persuadant d'être de bons musulmans obéissants.

Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

*« Et laissez ceux qui prennent leur religion comme un amusement et un divertissement, et que la vie mondaine a égarés... »*

Cela concerne également ceux qui compartimentent leur foi, se limitant à des actes rituels d'adoration, sans que leur foi n'ait d'influence sur les autres aspects de leur vie, comme leur famille, leur travail, leur vie personnelle ou sociale. De ce fait, ils persistent à faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Ce cloisonnement de la foi est l'une des principales raisons pour lesquelles de nombreux musulmans accomplissant les actes d'adoration fondamentaux ne parviennent pas à la paix intérieure, car ils persistent à faire un mauvais usage des bénédictions qui leur ont été accordées. Ils en résultent un déséquilibre mental et physique et une perte de toute place dans leur vie.

Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

*« Et laissez ceux qui prennent leur religion comme un amusement et un divertissement, et que la vie mondaine a égarés... »*

Cela concerne également les musulmans ignorants qui croient que la paix de l'esprit réside dans l'obéissance aux lois du monde, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture. Par conséquent, ils persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, tout en se croyant des serviteurs obéissants d'Allah, le Très-Haut. De même, ce verset inclut ceux qui croient à tort qu'ils n'ont pas besoin de traduire par des actes leur déclaration de foi en Allah, le Très-Haut. Le monde les a trompés en leur faisant croire que la foi intérieure suffit à atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes . Par conséquent, ils persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés, tout en se croyant de véritables musulmans. En réalité, ces musulmans courrent un grand danger de perdre la foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est semblable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de nutriments essentiels comme la lumière du soleil périra, la foi d'un individu peut également périr si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la plus grande perte.

Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

*« Et laissez ceux qui prennent leur religion comme un amusement et un divertissement, et que la vie mondaine a égarés... »*

Même s'il faut éviter de fréquenter des personnes qui adoptent cette attitude, car elles pourraient bien adopter leur comportement, le musulman doit néanmoins continuer à rappeler aux gens l'importance d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, et comment cela conduit à la

paix de l'esprit, à l'équilibre mental et physique et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Comme indiqué précédemment, ce rappel doit se manifester par son caractère, en montrant l'exemple, afin que les autres, notamment ses proches, puissent constater les nombreux bienfaits de la mise en pratique des enseignements de l'islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

*« ...Mais rappelle-le [c'est-à-dire le Coran], de peur qu'une âme ne soit livrée à la perdition pour ce qu'elle a acquis ; elle n'aura en dehors d'Allah ni protecteur ni intercesseur... »*

Ce verset souligne l'importance de ne pas présumer qu'une figure vénérée, telle que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), sauvera les gens des conséquences de leurs actes au Jour du Jugement, quelles qu'elles soient. Une telle supposition ne reflète pas un espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, mais plutôt une forme de vœu pieux dénuée de valeur en islam. Vouloir croire revient à négliger l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, tout en espérant sa miséricorde et son pardon ici-bas et dans l'au-delà. Le véritable espoir, en revanche, implique d'obéir activement à Allah, le Très-Haut, en utilisant les bienfaits qui lui sont accordés conformément aux enseignements de l'islam. Seul cet effort sincère permet d'aspirer sincèrement à la miséricorde et au pardon d'Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Cette distinction importante est soulignée dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Il est essentiel de comprendre cette différence et de nourrir un espoir sincère en la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, en évitant les pièges des vœux pieux qui n'apportent aucune aide réelle, ni ici-bas ni dans l'au-delà. De plus, si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) est bien réelle, ceux qui s'en moquent en croyant être sauvés

même s'ils persistent dans leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, risquent d'en être privés le Jour du Jugement. Au contraire, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pourra témoigner contre eux ce Jour-là pour n'avoir pas soutenu leur foi par des actes appropriés. Chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

« *Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »* »

Ce verset fait référence aux musulmans, car ce sont eux qui ont accepté le Saint Coran, contrairement aux non-musulmans qui ne l'ont pas fait et ne peuvent donc y renoncer. Le sort du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoigne est évident. Par conséquent, il est crucial de dépasser les vœux pieux et de nourrir un espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela implique de rechercher sincèrement l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), le Jour du Jugement, en adhérant fidèlement à l'obéissance d'Allah, le Très-Haut, et en utilisant judicieusement les bienfaits qu'il nous accorde, conformément aux principes islamiques.

Allah, le Très-Haut, met également en garde contre une autre forme de chimère consistant à croire qu'on se rachètera de sa désobéissance à Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement, ou à invoquer une excuse pour éviter les conséquences de ses actes. Chapitre 30 Ar Rum, verset 57 :

« *Ce jour-là, leur excuse ne profitera pas à ceux qui ont fait du tort, et on ne leur demandera pas d'apaiser [Allah].* »

Et chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

« *...Et même si elle offrait toute compensation, elle ne lui serait pas retirée. Ceux-là sont voués à la destruction pour ce qu'ils ont acquis...* »

Ce verset conclut en mettant en garde ceux qui prennent leur foi pour une plaisanterie et ne la traduisent pas en actes. Chapitre 6 Al An'am, verset 70 :

« *...Ils auront à boire de l'eau bouillante et un châtiment douloureux, parce qu'ils n'ont pas cru.* »

Dans ce monde, les individus sont reconnus comme musulmans sur la base de leur affirmation de foi. Cependant, dans l'au-delà, chacun sera jugé par Allah, le Très-Haut, selon sa véritable nature intérieure, qui demeure cachée aux autres. Par conséquent, une personne qui professe sa foi en Allah, le Très-Haut, et reconnaît sa responsabilité dans l'au-delà, mais qui ne met pas ses actes en accord avec ses déclarations, risque de manquer de foi

spirituelle authentique. Par conséquent, elle pourrait être considérée comme non-musulmane le Jour du Jugement, bien qu'elle soit légalement reconnue comme musulmane ici-bas.

Comme l'indique le verset suivant, le musulman doit donc appuyer sa déclaration de foi verbale en Allah, le Très-Haut, par des actes afin d'éviter ce résultat. Chapitre 6 Al An'am, verset 71 :

*« Dis : « Allons-nous invoquer en dehors d'Allah ce qui ne nous profite ni ne nous nuit, et retourner sur nos pas après qu'Allah nous a guidés ?... » »*

Afin d'éviter l'égarement après avoir été guidé par l'islam, il est essentiel d'éviter tout ce qui mène à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, et de demeurer ferme dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra de rester bien guidé en toute situation et d'atteindre la paix de l'esprit. En revanche, celui qui ignore les enseignements de l'islam et obéit à d'autres choses, désobéissant à Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il en résultera un manque d'harmonie mentale et physique, un manque d'équilibre entre tout et chacun dans sa vie et une mauvaise préparation à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela entraînera stress et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, indépendamment de tout confort matériel. Chapitre 6 Al An'am, verset 71 :

« ...[Nous serions alors] comme quelqu'un que les démons ont attiré [pour errer] confus sur la terre, [tandis qu']il a des compagnons qui l'invitent à être guidé, [l'appelant] : "Venez à nous." »...

Si l'on renonce à sa servitude envers Allah, le Très-Haut, on finit inévitablement par se soumettre à d'autres choses, comme les gens, les réseaux sociaux, la mode, la culture et ses employeurs. Jongler avec des maîtres multiples et injustes ne peut qu'engendrer du stress, car il est impossible de les satisfaire tous en raison de leur nature imprévisible. Tout comme un employé ayant plusieurs supérieurs peine à répondre aux attentes de chacun, ceux qui rejettent la servitude d'Allah, le Très-Haut, se retrouveront accablés par de nombreux maîtres, perdant finalement leur tranquillité d'esprit. Avec le temps, ces personnes connaîtront la tristesse, la solitude, la dépression et même des pensées suicidaires, car leurs tentatives de plaire à leurs maîtres terrestres ne leur apportent pas l'épanouissement recherché. Cette vérité fondamentale est claire pour tous, quel que soit leur niveau d'éducation. Mais si l'on désire éviter ce résultat et atteindre plutôt la paix de l'esprit, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement toute chose et toute personne dans sa vie, alors on doit accepter et agir selon le code de conduite qui nous est accordé par Celui qui sait toute chose, Allah, l'Exalté. Chapitre 6 Al An'am, verset 71 :

« ...Dis : « Certes, la direction d'Allah est la seule direction. Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'univers. » »

Par conséquent, chacun doit adopter et appliquer les principes islamiques pour son propre bien, même lorsque ces principes peuvent entrer en conflit avec ses souhaits personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les recommandations de son médecin, conscient que cela sert ses intérêts, malgré l'inconfort associé à certains traitements et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage peut atteindre un bien-être mental et physique optimal, toute personne qui suit et pratique les enseignements islamiques peut atteindre des résultats similaires. Cela est dû au fait qu'Allah, l'Exalté, détient la sagesse suprême nécessaire pour guider une personne vers un état mental et physique équilibré, en accordant la priorité à tous les aspects de sa vie. Mais, comme l'indique le verset suivant, cela exige que sa profession de foi verbale soit traduite en actes. Chapitre 6 Al An'am, versets 71-72 :

« ...Dis : « Certes, la direction d'Allah est la seule direction. Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'univers, d'accomplir la Salat et de Le craindre. »... »

L'accomplissement des prières obligatoires a été mentionné car il s'agit du pilier central des actions en islam. Toutes les autres actions en islam s'articulent donc autour des prières obligatoires. Leur accomplissement implique le respect intégral de leurs exigences et de leurs bonnes manières, y compris leur observance ponctuelle. L'importance de ces prières est fréquemment soulignée dans le Saint Coran, car elles constituent une démonstration essentielle de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les cinq prières obligatoires, réparties tout au long de la journée, rappellent constamment le Jour du Jugement et aident les individus à s'y préparer, chaque phase de la prière obligatoire étant symboliquement liée au Jour du Jugement. Se tenir debout pendant la prière reflète la manière dont on se

présentera devant Allah, le Très-Haut, en ce jour important. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« *Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ?* »

L'acte de s'incliner est un rappel poignant des nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour n'avoir pas obéi à Allah, le Très-Haut, tout au long de leur existence terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« *Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas.* »

Cette critique englobe le manque de soumission totale à la volonté d'Allah, l'Exalté, dans tous les aspects de la vie. La prosternation pendant la prière rappelle l'invitation à tous à se prosterner devant Allah, l'Exalté, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas soumis à Lui correctement tout au long de leur existence terrestre, ce qui implique d'adhérer à Ses commandements dans tous les domaines de la vie, se trouveront incapables de le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« *Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs.* »

S'agenouiller pendant la prière est un rappel poignant de la posture que l'on adoptera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, par crainte du jugement dernier. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« *Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois."* »

Ceux qui gardent ces éléments à l'esprit pendant la prière accompliront correctement leurs prières, garantissant ainsi leur obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, entre les prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« *...En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal...* »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, que les prières obligatoires distinguent la foi de la mécréance. Ceux qui

n'accomplissent pas leurs prières doivent se méfier de quitter cette vie sans la foi. Il est crucial de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin de soins appropriés et d'actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée d'éléments essentiels comme la lumière du soleil finira par se faner et mourir, la foi d'un individu peut également s'affaiblir et potentiellement périr sans le soutien d'actes d'obéissance. Cette perte est mise en garde dans les principaux versets abordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 72 :

« *Et d'accomplir la prière et de le craindre. Et c'est vers lui que vous serez rassemblés.* »

Faire face aux conséquences de ses actes au Jour du Jugement constitue le but de la vie ici-bas et doit donc être redouté. Chapitre 6 Al An'am, verset 73 :

« *Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre avec un but précis...* »

En observant l'univers, on observe de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale par rapport au Soleil, garantissant son habitabilité ; tout écart pourrait la rendre inhabitable. De même, le cycle de l'eau fonctionne harmonieusement : l'eau s'évapore des océans, se condense dans l'atmosphère et repart sous forme de pluie, entretenant ainsi la vie sur Terre. Le sol est conçu pour être à la fois porteur,

permettant l'émergence de jeunes pousses fragiles, et suffisamment résistant pour supporter de lourdes structures. Ces exemples suggèrent non seulement l'existence d'un Créateur, mais mettent également en lumière le principe d'équilibre. Cependant, un déséquilibre important existe dans les actions de l'humanité. On constate souvent que les individus oppressifs échappent aux conséquences, tandis que ceux qui subissent les épreuves et l'oppression ne reçoivent pas la reconnaissance qu'ils méritent pour leur patience. De nombreux musulmans fervents font face à de nombreuses difficultés dans cette vie, ne recevant qu'une fraction de la récompense qui leur est due, tandis que ceux qui ignorent la guidance divine jouissent souvent des luxes matériels. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans Ses créations, il est essentiel que les récompenses et les châtiments des actions soient également équilibrés. Ce déséquilibre en ce monde indique que la véritable justice sera instaurée ultérieurement, plus précisément au Jour du Jugement.

Pour que le Jour de la Rétribution commence, le monde matériel doit prendre fin. Ceci est essentiel, car les notions de punition et de récompense ne peuvent être appliquées qu'une fois toutes les actions terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut survenir avant la fin des actions humaines, ce qui suggère que le monde matériel finira par atteindre sa fin. Chapitre 6 Al An'am, verset 73 :

*« ... Et le jour où il dira : « Sois », et cela arrivera, sa parole sera vérité. Et à lui appartiendra la domination le jour où l'on sonnera du cor... »*

Allah, le Très-Haut, connaît les intentions, les paroles et les actes de chacun, et leur responsabilité au Jour du Jugement est inévitable. Chapitre 6 Al An'am, verset 73 :

« ...[Il est] Connisseur de l'invisible et de ce qui est attesté ; et Il est le Sage, l'Omniscient. »

Chapitre 6 Al An'am, verset 73 :

« Et c'est Lui qui a créé les cieux et la terre en toute vérité. Et le jour où Il dira : « Sois ! » et qu'il en soit ainsi, Sa parole sera vérité. Et à Lui appartient la royauté, le jour où l'on soufflera dans la trompette. Il est Connisseur de l'invisible et du visible ; et Il est le Sage, l'Omniscient. »

En conclusion, puisque toute la création est sous l'autorité et la gouvernance complètes d'Allah, l'Exalté, chaque individu est tenu d'adhérer à Ses commandements. De même que l'on peut rencontrer des difficultés en ne respectant pas les lois établies par le gouvernement d'une nation, négliger les directives du Créateur entraînera des difficultés ici-bas et dans l'au-delà. Si une personne peut choisir de quitter un pays en désaccord avec ses règles, nul ne peut échapper à la domination d'Allah, l'Exalté. Si les règles sociales sont sujettes à changement, les lois divines établies par Allah, l'Exalté, demeurent immuables. De plus, à l'instar d'un propriétaire qui fixe les règles de sa résidence sans tenir compte des opinions extérieures, Allah,

l'Exalté, gouverne l'univers et détermine ses lois, indépendamment de l'approbation humaine. Il est donc essentiel de se conformer à ces règles divines pour son propre bien. Ceux qui comprennent cette vérité suivront volontiers les commandements d'Allah, le Très-Haut, et s'efforceront d'utiliser leurs bienfaits de manière à Lui plaire, conformément au Saint Coran et aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun a le choix entre chercher à comprendre la sagesse qui sous-tend les commandements et les interdictions d'Allah, le Très-Haut, en reconnaissant leurs bienfaits pour lui-même et pour la société, ce qui conduit finalement à la tranquillité dans les deux mondes, ou choisir de céder à ses désirs et de négliger les enseignements de l'islam. Cependant, ceux qui négligent les principes de l'islam doivent être prêts à affronter les répercussions de leurs décisions dans les deux mondes, car aucune objection, protestation ou grief ne les protégera des conséquences. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

*« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croire donc ; et que celui qui veut mécroire. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »*

## Chapitre 6 – Al An'am, Versets 74-94

وَإِذْ قَالَ إِبْرَاهِيمَ لِأَيْمَهُ إِذْ أَزَرَ أَتَتَّخِذُ أَصْنَامًا إِلَهًا إِنِّي أَرِنَكَ وَقَوْمَكَ

فِي ضَلَالٍ مُّبِينٍ 

وَكَذَلِكَ نُرِيَ إِبْرَاهِيمَ مَلَكُوتَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ وَلَيَكُونَ مِنَ الْمُوْقِنِينَ



فَلَمَّا جَنَّ عَلَيْهِ أَلَيْلُ رَءَاءَ كَوْكَبًا قَالَ هَذَا رَبِّي فَلَمَّا أَفَلَ قَالَ لَا أُحِبُّ

الْأَفْلِينَ 

فَلَمَّا رَءَاءَ الْقَمَرَ بَازِغًا قَالَ هَذَا رَبِّي فَلَمَّا أَفَلَ قَالَ لَئِنْ لَمْ يَهْدِنِي رَبِّي

لَا كُونَتْ مِنَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ 

فَلَمَّا رَءَاءَ الشَّمْسَ بَازِغَةً قَالَ هَذَا أَكَبَرُ فَلَمَّا أَفَلَتْ قَالَ يَنْقَوِمُ

إِنِّي بَرِيءٌ مِّمَّا تُشْرِكُونَ 

إِنِّي وَجَهْتُ وَجْهِي لِلَّذِي فَطَرَ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضَ حَنِيفًا وَمَا أَنَا

مِنَ الْمُشْرِكِينَ ٧٩

وَحَاجَهُ، قَوْمُهُ، قَالَ أَتُحَجَّجُونِي فِي اللَّهِ وَقَدْ هَدَنِي وَلَا أَخَافُ مَا تُشْرِكُونَ

يَهُ، إِلَّا أَن يَشَاءَ رَبِّي شَيْئًا وَسَعَ رَبِّي كُلَّ شَيْءٍ عِلْمًا أَفَلَا

تَتَذَكَّرُونَ ٨٠

وَكَيْفَ أَخَافُ مَا أَشَرَّكْتُمْ وَلَا تَخَافُونَ أَنْكُمْ أَشْرَكْتُمْ بِاللَّهِ مَا لَمْ  
يُنْزِلْ بِهِ، عَلَيْكُمْ سُلْطَانًا فَأَيُّ الْفَرِيقَيْنِ أَحَقُّ بِالْأَمْنِ إِنْ كُنْتُمْ تَعْلَمُونَ

٨١

الَّذِينَ ءَامَنُوا وَلَمْ يَلِسُوْا إِيمَنَهُمْ بِظُلْمٍ أُولَئِكَ لَهُمُ الْأَمْنُ وَهُمْ مُهْتَدُونَ

٨٢

وَتِلْكَ حُجَّتُنَا آءَاتَيْنَاهَا إِبْرَاهِيمَ عَلَى قَوْمِهِ نَرَفَعُ دَرَجَتِي مَنْ شَاءَ إِنَّ

رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلِيمٌ ٨٣

وَوَهَبَنَا لَهُ إِسْحَاقَ وَيَعْقُوبَ كُلَّا هَدَيْنَا وَنُوحاً هَدَيْنَا مِنْ قَبْلٍ

وَمِنْ ذُرِّيَّتِهِ دَاؤُدَ وَسُلَيْمَانَ وَأَيُّوبَ وَيُوسُفَ وَمُوسَى وَهَرُونَ

وَكَذَلِكَ نَجَّرِي الْمُحْسِنِينَ ٨٤

٨٥ وَزَكَرِيَا وَيَحْيَى وَعِيسَى وَإِلْيَاسَ كُلُّ مِنَ الْصَّالِحِينَ

٨٦ وَإِسْمَاعِيلَ وَالْيَسَعَ وَيُوسُفَ وَلُوṭاً وَكُلَّا فَضَّلَنَا عَلَى الْعَالَمِينَ

وَمِنْ أَبَاءِهِمْ وَذُرِّيَّتِهِمْ وَإِخْوَنِهِمْ وَاجْتَبَيْنَاهُمْ وَهَدَيْنَاهُمْ إِلَى صَرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ

٨٧

ذَلِكَ هُدَى اللَّهِ يَهْدِي بِهِ مَنْ يَشَاءُ مِنْ عِبَادِهِ وَلَوْ أَشْرَكُوا الْحِيطَ عَنْهُمْ مَا

كَانُوا يَعْمَلُونَ ٨٨

أُولَئِكَ الَّذِينَ أَتَيْنَاهُمُ الْكِتَابَ وَالْحُكْمَ وَالنُّبُوَّةَ فَإِنْ يَكْفُرُوا بِهَا هُوَلَاءِ فَقَدْ وَكَنَّا

بِهَا قَوْمًا لَّيْسُوا بِهَا بِكَفِيرِينَ ٨٩

أُولَئِكَ الَّذِينَ هَدَى اللَّهُ فِيهِدَنَاهُمْ أَفَتَدِهُ قُلْ لَا أَسْأَلُكُمْ عَلَيْهِ أَجْرًا

إِنْ هُوَ إِلَّا ذِكْرٌ لِّلْعَالَمِينَ ٩٠

وَمَا قَدَرُوا اللَّهَ حَقَّ قَدْرِهِ إِذَا قَالُوا مَا أَنْزَلَ اللَّهُ عَلَىٰ بَشَرٍ مِّنْ شَيْءٍ قُلْ مَنْ أَنْزَلَ الْكِتَابَ الَّذِي جَاءَ بِهِ مُوسَى نُورًا وَهُدًى لِلنَّاسِ تَجْعَلُونَهُ قَرَاطِيسَ تُبَدِّلُونَهَا وَتَخْفُونَ كَثِيرًا وَعْلَمْتُمْ مَا لَمْ تَعْلَمُوا أَنْتُمْ وَلَا إِبْرَاهِيمُ كُمْ قُلِ اللَّهُ ثُمَّ ذَرْهُمْ فِي

خَوْضِهِمْ يَلْعَبُونَ ٩١

وَهَذَا كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ مُبَارَكٌ مُصَدِّقٌ الَّذِي بَيْنَ يَدِيهِ وَلِنُنذِرَ أَمَّا الْقُرَىٰ وَمَنْ حَوْلَهَا وَالَّذِينَ يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ يُؤْمِنُونَ بِهِ وَهُمْ عَلَىٰ صَلَاتِهِمْ يُحَافِظُونَ ٩٢  
وَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ أَفْتَرَى عَلَى اللَّهِ كَذِبًا أَوْ قَالَ أُوْحِيَ إِلَيَّ وَلَمْ يُوحَ إِلَيْهِ شَيْءٌ وَمَنْ قَالَ سَأَنْزِلُ مِثْلَ مَا أَنْزَلَ اللَّهُ وَلَوْ تَرَى إِذَا الظَّالِمُونَ فِي غَمَرَاتِ الْمَوْتِ وَالْمَلَائِكَةُ بَاسِطُوا أَيْدِيهِمْ أَخْرِجُوهُمْ أَنفُسَكُمُ الْيَوْمَ تُجْزَوْنَ عَذَابًا الْهُونُ بِمَا كُنْتُمْ تَقُولُونَ عَلَى اللَّهِ غَيْرَ الْحَقِّ وَكُنْتُمْ عَنِ الْآيَاتِ تَسْتَكْبِرُونَ

٩٣

وَلَقَدْ جِئْتُمُونَا فُرْدَىٰ كَمَا خَلَقْنَكُمْ أَوْلَ مَرَّةٍ وَتَرَكْتُمْ مَا خَوْلَنَكُمْ وَرَاءَهُ  
 ظُهُورِكُمْ وَمَا نَرَىٰ مَعَكُمْ شُفَعَاءَ كُمْ الَّذِينَ زَعَمْتُمْ أَنَّهُمْ فِي كُمْ شُرَكَوْلَقَد  
 تَقْطَعَ بَيْنَكُمْ وَضَلَّ عَنْكُمْ مَا كُنْتُمْ تَزَعَّمُونَ

٩٤

« *Et [rappelle], quand Abraham dit à son père Azar : « Prends-tu des idoles pour divinités ? En vérité, je vois que toi et ton peuple êtes dans un égarement évident. »*

*Et c'est ainsi que Nous avons montré à Abraham le royaume des cieux et de la terre, afin qu'il soit du nombre des certains.*

*Alors, comme la nuit le couvrait [d'obscurité], il vit une étoile. Il dit : « Est-ce là mon Seigneur ? » Mais quand elle se coucha, il dit : « Je n'aime pas celles qui se couchent [disparaissent] ».*

*Et quand il vit la lune se lever, il dit : « Est-ce là mon Seigneur ? » Mais quand elle se coucha, il dit : « Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai certainement parmi les gens égarés. »*

*Et quand il vit le soleil se lever, il dit : « Voici mon Seigneur ? Celui-ci est plus grand. » Mais quand il se coucha, il dit : « Ô mon peuple, je suis certes abstenu de ce que vous associez à Allah. »*

*Certes, j'ai tourné mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, en inclinaison vers la vérité. Et je ne suis pas de ceux qui associent à Allah.*

*Et son peuple discuta avec lui. Il dit : « Discutez-vous avec moi au sujet d'Allah, alors qu'il m'a guidé ? Et je ne crains pas ce que vous Lui associez, à moins que mon Seigneur ne le veuille. Mon Seigneur embrasse toute chose de Sa science. Ne vous souviendrez-vous donc pas ? »*

*Et comment aurais-je peur de ce que vous associez, alors que vous ne craignez pas d'avoir associé à Allah ce pour quoi Il ne vous a fait descendre aucune preuve ? Lequel des deux a donc le plus droit à la sécurité, si vous le savez ?*

*Ceux qui croient et ne mêlent pas leur croyance à l'injustice, ceux-là seront en sécurité et seront bien guidés.*

*Voilà l'argument que Nous avons donné à Abraham contre son peuple. Nous élevons qui Nous voulons. Ton Seigneur est certes Sage et Omniscient.*

*Et Nous lui avons donné Isaac et Jacob, tous deux guidés. Et Noé, Nous l'avons guidé avant lui. Et parmi ses descendants, David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron. Ainsi récompensons-Nous les bienfaisants.*

*Et Zacharie, Jean, Jésus et Élie, tous étaient du nombre des justes.*

*Et Ismaël, Élisée, Jonas et Lot, et tous [eux], Nous les avons préférés aux autres mondes.*

*Et parmi leurs pères, leurs descendants et leurs frères, Nous les avons choisis et Nous les avons guidés vers un chemin droit.*

*Voilà la guidée d'Allah par laquelle Il guide qui Il veut parmi Ses serviteurs. Mais s'ils avaient associé à Allah, leurs actions seraient vaines.*

*Voilà ceux à qui Nous avons donné le Livre, la Sagesse et la Prophétie. Mais s'ils [les mécréants] le nient, Nous l'avons confié à des gens qui n'y sont pas mécréants.*

*Ceux-là [les Saints Prophètes, que la paix soit sur eux] sont ceux qu'Allah a guidés. Prenez donc exemple sur leur guide. Dis : « Je ne vous demande pour cela [ce message] aucun salaire. Ce n'est qu'un rappel pour l'univers.*

*»*

*Et ils n'ont pas jugé Allah avec exactitude, quand ils ont dit : « Allah n'a rien révélé à un homme. » Dis : « Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide aux gens ? Vous [les Juifs] le divisez en*

*pages, en divulguant une partie et en cachant une grande partie. Et on vous a enseigné ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. »*

*Dis : « Allah. » Puis laisse-les dans leurs discours, s'amusant.*

*Et voici un Livre que Nous avons fait descendre, béni et confirmant ce qui l'a précédé, afin que tu avertisses la Mère des Cités [La Mecque] et ceux qui l'entourent. Ceux qui croient à l'au-delà y croient et accomplissent la Salat.*

*Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou dit : « Cela m'a été révélé », alors que rien ne lui a été révélé, et que celui qui dit : « Je vais révéler [quelque chose] semblable à ce qu'Allah a révélé.*

*» Et si vous voyiez les injustes agoniser, tandis que les anges étendent leurs mains en disant : « Libérez vos âmes ! Aujourd'hui vous serez punis d'une avilissement extrême pour ce que vous disiez contre Allah en dehors de la vérité et pour avoir été arrogants envers Ses signes. »*

*« [Il leur sera dit] : « Vous êtes certes venus à Nous seuls, tels que Nous vous avons créés la première fois, et vous avez laissé derrière vous ce que*

*Nous vous avions donné. Et Nous ne voyons pas avec vous vos « intercesseurs » que vous prétendiez être des associés. Tout est séparé entre vous, et vous avez perdu ce que vous prétendiez. »*

Après avoir évoqué l'importance d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes en obéissant à Allah, le Très-Haut, et en utilisant correctement les bienfaits qu'il a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, Allah, le Très-Haut, souligne ce principe important par un exemple tiré de l'histoire. Chapitre 6 Al An'am, verset 74 :

*« Et quand Abraham dit à son père Azar : « Prends-tu des idoles pour divinités ? Je vois que toi et ton peuple êtes dans un égarement manifeste. »*

Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix) est mentionné tout au long du Saint Coran, car il est l'ancêtre des non-musulmans de La Mecque et des gens du Livre vivant à Médine. Tous deux prétendaient perpétuer son héritage, même s'ils persistaient à désobéir à Allah, le Très-Haut. Contrairement au Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix), dont chaque souffle était ancré dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, même s'il s'opposait à sa famille et à son peuple. Chapitre 6 Al An'am, verset 74 :

*« Et quand Abraham dit à son père Azar : « Prends-tu des idoles pour divinités ? Je vois que toi et ton peuple êtes dans un égarement manifeste. »*

Ils étaient clairement dans l'erreur, car la vérité est que tout adorateur de fausses divinités ne fait qu'adorer ses propres désirs. Leurs divinités sont la

représentation physique de ces désirs qu'ils vénèrent. Cela est évident car quiconque vénère une divinité, qu'elle soit tangible, comme une idole, ou intangible, comme la mode et la culture, comprend que la divinité inanimée ne peut pas lui dicter sa vie ; c'est lui qui détermine, selon lui, comment sa divinité inanimée attend de lui. Ce code de conduite personnel est fondé uniquement sur ses propres désirs. Par conséquent, l'adoration de ces désirs constitue le fondement de leur culte. Les riches et les influents sont encore plus ancrés dans cet état d'esprit, car ils reconnaissent qu'adhérer à la vérité de l'islam les obligerait à adhérer à un cadre moral spécifique qui les empêcherait de satisfaire leurs désirs égarés. Ils encouragent ainsi les autres à suivre leur exemple, craignant de perdre leur influence et leur pouvoir. C'est pourquoi l'histoire a montré qu'ils furent souvent les premiers à rejeter et à s'opposer aux Saints Prophètes (sur eux la paix). Cette attitude ne vise pas à déterminer si l'islam est la bonne ou la mauvaise religion sur la base de preuves évidentes ; il s'agit simplement de satisfaire leurs propres désirs.

Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut) a compris cette réalité lorsqu'il a été inspiré à réfléchir à la création des cieux et de la terre, ainsi qu'au but de la vie ici-bas. Chapitre 6 Al An'am, verset 75 :

*« Et c'est ainsi que Nous avons montré à Abraham le royaume des cieux et de la terre, afin qu'il soit du nombre des certains. »*

Cette réflexion sur les Cieux et la Terre est ensuite approfondie dans les versets suivants, afin que les hommes de l'époque du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), et par extension les hommes à venir,

puissent suivre ses traces en comprenant l'unicité d'Allah, le Très-Haut, et l'importance de lui obéir. Le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix et le salut), adoptait un ton sarcastique pour réfuter les fausses croyances de son peuple. Chapitre 6 Al An'am, versets 75 :

*« Alors, comme la nuit le couvrait [d'obscurité], il vit une étoile. Il dit : « Celui-ci est mon Seigneur ? » Mais quand elle se coucha, il dit : « Je n'aime pas celles qui disparaissent. »*

Tout ce qui suit un modèle et un chemin précis, comme les corps célestes, ne mérite pas d'être adoré, car ils sont sous le contrôle et l'influence d'un autre, à savoir Allah, le Très-Haut. Une divinité n'est pas contrôlée par quelque chose d'autre, mais par les autres. Chapitre 6 Al An'am, verset 77 :

*« Et quand il vit la lune se lever, il dit : « Est-ce mon seigneur ? » Mais quand elle se coucha... »*

Tout comme les corps célestes et toutes les autres créatures sont guidés par leur Créateur, Allah, l'Exalté, les humains ont également besoin d'être guidés pour comprendre le chemin qui mène à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, versets 77-78 :

*« Et quand il vit la lune se lever, il dit : « Est-ce là mon Seigneur ? » Mais quand elle se coucha, il dit : « Si mon Seigneur ne me guide pas, je serai certainement parmi les gens égarés. » Et quand il vit le soleil se lever, il dit : « Est-ce là mon Seigneur ? Celui-ci est plus grand. » Mais quand il se coucha, il dit : « Ô mon peuple, je suis certes absous de ce que vous associez à Allah. »*

En observant la création, dans les cieux et sur la terre, on ressent la tranquillité et la paix. C'est pourquoi les gens trouvent réconfort et sérénité en observant le calme du ciel. La principale raison pour laquelle l'univers paraît calme et tranquille est que chaque création suit le chemin qu'Allah, le Très-Haut, lui a tracé. Si chaque création, comme le Soleil ou la Lune, choisissait sa propre voie, cela conduirait au chaos dans l'univers. Par conséquent, le calme et la tranquillité observés dans l'univers résultent directement du fait que chaque création suit le chemin qu'Allah, le Très-Haut, lui a inspiré. De même, en tant qu'êtres humains faisant partie de la création, lorsqu'ils suivent les traces du reste de la création en suivant le chemin tracé par Allah, le Très-Haut, ils trouveront eux aussi la paix de l'esprit et le réconfort. Ce chemin implique une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, une position appropriée pour chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant suffisamment à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite apportera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 79 :

*« Certes, j'ai tourné mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, en inclinaison vers la vérité, et je ne suis pas de ceux qui associent d'autres à Allah. »*

En revanche, ceux qui ne suivent pas l'exemple du reste de la création et choisissent un chemin autre que celui qu'Allah, le Très-Haut, leur ouvriront la voie au chaos, tout comme le ferait le Soleil, s'il adoptait un chemin différent de celui qu'Allah, le Très-Haut, leur a tracé. Par conséquent, ils abuseront des bienfaits qui leur ont été accordés. Ils se retrouveront alors dans un état mental et physique déséquilibré, égarant tout et chacun dans leur vie, et mal préparés à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel.

Ainsi, chacun doit adopter et mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner chaque chose et chaque personne dans sa vie. La compréhension des conditions mentales et physiques humaines que la société possède ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut résoudre tous les défis que l'on peut rencontrer. Leurs conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni garantir le bon positionnement de chaque

chose et de chaque personne dans la vie, en raison des limites de nos connaissances, de notre expérience, de notre prévoyance et de nos préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance exhaustive, qu'il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par opposition à ceux qui ne le font pas. Bien que, dans de nombreux cas, les patients ne saisissent pas les principes scientifiques qui sous-tendent les médicaments prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leurs bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent aveuglément les enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité par ses preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

*« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »*

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des individus, la demeure de la paix de l'esprit, Il détermine seul qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

*« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »*

Il est évident qu'Allah, le Très-Haut, n'accorde la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent les bienfaits qu'Il a accordés de la bonne manière, conformément aux enseignements de l'islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 79 :

« *En vérité, j'ai tourné mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre...*  
»

Se tourner vers Allah, le Très-Haut, implique de lui obéir en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, en tout temps et en toute situation. Par conséquent, obéir à Allah, le Très-Haut, va au-delà des actes d'adoration physiques. Il ne faut pas traiter l'islam comme un manteau que l'on enfile et retire au gré de ses envies. Quiconque agit ainsi ne fait qu'adorer ses propres désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

« *As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?...* »

Chapitre 6 Al An'am, verset 79 :

« *En vérité, j'ai tourné mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, inclinant vers la vérité... »*

S'incliner vers la vérité, c'est accepter et agir en fonction du fait que la paix de l'esprit ne peut être obtenue que par l'obéissance à Allah, l'Exalté, car Lui seul sait comment l'obtenir dans les deux mondes.

De plus, associer des partenaires à Allah, l'Exalté, implique d'obéir à quelque chose qui désobéit à Allah, l'Exalté, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture. Ces choses encouragent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. En conséquence, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, ils égareront tout et tous ceux qui les entourent et ils ne se prépareront pas adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, malgré le confort matériel dont ils peuvent bénéficier. Chapitre 6 Al An'am, verset 79 :

« *En vérité, j'ai tourné mon visage vers Celui qui a créé les cieux et la terre, incliné vers la vérité, et je ne suis pas de ceux qui associent à Allah. »*

De plus, comme l'indique le verset suivant, lorsqu'un individu choisit une voie différente de celle de ses compagnons, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégiennent les aspirations personnelles au détriment de l'obéissance à Allah,

le Très-Haut. Par conséquent, cela peut entraîner des critiques envers ceux qui demeurent fidèles à leurs croyances, souvent de la part de leurs proches. Chapitre 6 Al An'am, verset 80 :

« *Et son peuple discutait avec lui... »*

De plus, des facteurs sociétaux tels que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes attachées aux valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme une menace à leurs aspirations à la richesse et au statut social. Les industries qui critiquent l'islam, notamment celles liées à l'alcool et au divertissement, s'efforcent de saper l'acceptation des principes islamiques et de décourager les musulmans de pratiquer leur foi. Cela contribue largement à la diffusion généralisée de sentiments anti-islamiques sur diverses plateformes, y compris les réseaux sociaux.

De plus, lorsque les individus s'efforcent de suivre les enseignements de l'islam, qui prônent la modération des désirs personnels et le bon usage des bienfaits qui leur ont été accordés, ceux qui optent pour une vie d'excès – assouvisant leurs désirs sans retenue – perçoivent souvent l'islam et ses pratiquants sous un jour négatif, les reléguant ainsi à l'état animal. Par conséquent, ils tentent de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de vivre leur foi, en les incitant à un mode de vie où règnent les désirs sans retenue. Ils se concentrent souvent sur des aspects particuliers de l'islam, comme le code vestimentaire des femmes, afin de le rendre moins attrayant. Néanmoins, les personnes perspicaces perçoivent facilement la superficialité de leurs critiques, qui naissent d'un

mépris pour l'importance accordée par l'islam à l'autodiscipline. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils n'étendent pas le même regard à d'autres codes vestimentaires essentiels dans divers secteurs comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, contrastant avec leur silence sur les autres codes vestimentaires, souligne la fragilité et l'infondé de leurs arguments. En fin de compte, ce sont les principes de l'islam et la discipline de ses adeptes qui les poussent à lancer diverses attaques contre l'islam afin d'entraîner les autres dans leurs modes de vie erronés.

Mais dans de tels cas, il faut rester ferme dans l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. Il faut comprendre que plaire aux gens en désobéissant à Allah, le Très-Haut, ne mènera jamais à la paix de l'esprit, car personne ne peut nous protéger du châtiment d'Allah, le Très-Haut. De plus, les gens étant volages par nature, peu importe nos efforts, nous ne parviendrons jamais à les satisfaire. Ainsi, au final, ils ne plairont ni à Allah, le Très-Haut, ni aux gens. De plus, celui qui cherche à plaire aux gens fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il souffrira d'un déséquilibre mental et physique, égarera tout et chacun dans sa vie et se préparera mal à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux domaines, quel que soit le confort matériel dont il dispose. Chapitre 6 Al An'am, versets 80-81 :

*Il dit : « Disputez-vous avec moi au sujet d'Allah, alors qu'il m'a guidé ? Et je ne crains pas ce que vous Lui associez, à moins que mon Seigneur ne le veuille. Mon Seigneur embrasse toute chose de Sa science ; ne vous*

*souviendrez-vous donc pas ? » Et comment aurais-je peur de ce que vous Lui associez, alors que vous ne craignez pas d'avoir associé à Allah ce qu'il ne vous a confirmé par aucune preuve ? Lequel des deux partis a donc le plus droit à la sécurité, si vous le savez ?*

En revanche, celui qui demeure fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, tout en déplu aux autres, sera protégé par Lui des effets négatifs des autres, même si cette protection ne lui est pas évidente. De plus, celui qui obéit à Allah, le Très-Haut, fera bon usage des bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, d'harmoniser tous les aspects de sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, ce comportement lui apportera la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 82 :

*« Ceux qui croient et ne mêlent pas leur croyance à l'injustice, ceux-là seront en sécurité et seront bien guidés. »*

Les enseignements de l'islam étant simples et fondés sur des connaissances et des preuves claires, nul n'a d'excuse pour les ignorer ou les rejeter. Chapitre 6 Al An'am, verset 83 :

*« Et c'est là Notre argument [concluant] que Nous avons donné à Abraham contre son peuple... »*

Celui qui accepte cette réalité obtiendra la paix de l'esprit dans les deux mondes, même si les enseignements islamiques contredisent ses désirs. Maîtriser ses désirs est un sacrifice mineur pour atteindre la paix de l'esprit et du corps, tout comme gérer son alimentation pour maintenir une bonne santé physique. À l'inverse, la vie se transforme en une prison lugubre pour ceux qui ne trouvent pas la paix de l'esprit, quel que soit le nombre de leurs désirs satisfaits. Cette différence est évidente lorsqu'on observe la vie des riches et des célébrités. Chapitre 6 Al An'am, verset 83 :

*« ...Nous élevons progressivement qui Nous voulons. Ton Seigneur est certes Sage et Omniscient. »*

Par conséquent, l'obtention d'un statut élevé dans les deux mondes est liée à l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements islamiques, afin d'atteindre la paix intérieure. Un statut élevé n'est donc pas lié à la réussite matérielle ni à d'autres facteurs matériels, tels que le sexe, l'origine ethnique ou quoi que ce soit d'autre. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

*« Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est certes le plus pieux... »*

De plus, il est essentiel de comprendre que, les intentions d'une personne étant cachées aux autres, il est impossible de juger les autres comme supérieurs sur la seule base de leurs actes. Par conséquent, il est important de s'abstenir de toute prétention à la supériorité, pour soi-même ou pour les autres, car seul Allah, le Très-Haut, connaît les intentions, les paroles et les actes de chaque individu. Chapitre 53 An Najm, verset 32 :

*« ...Ne vous prétendez donc pas purs ; Il connaît mieux que quiconque ceux qui le craignent. »*

Ce n'est qu'après que le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix) eut consenti des sacrifices pour Allah, le Très-Haut, en défiant son peuple égaré, en affrontant ses persécutions avec patience et en s'éloignant d'eux, qu'Allah, le Très-Haut, lui accorda Ses bénédictions. Chapitre 19 Maryam, verset 49 :

*« Lorsqu'il les eut quittés, eux et ceux qu'ils adoraient en dehors d'Allah, Nous lui donnâmes Isaac et Jacob, et Nous fîmes de chacun d'eux un prophète. »*

Et chapitre 6 Al An'am, verset 84 :

« *Et Nous avons donné à Abraham, Isaac et Jacob... »*

Il est essentiel de reconnaître que, tout comme on ne peut réussir dans ce monde, comme devenir médecin, on ne peut atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes sans efforts et sacrifices. Malheureusement, de nombreux musulmans pensent à tort que la simple déclaration de foi en l'islam suffit à leur garantir la paix de l'esprit et la réussite dans les deux mondes, ce qui les conduit à croire qu'ils n'ont pas besoin de se donner du mal ni de faire des sacrifices pour plaire à Allah, le Très-Haut. L'islam présente une philosophie simple et complète : chacun recevra le bien dans les deux mondes en fonction de ses efforts. Si un musulman ne s'investit pas suffisamment pour plaire à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qui lui ont été accordés, comme le décrivent les enseignements islamiques, il ne devrait pas espérer grand-chose d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 53 An Najm, verset 39 :

« *Et il n'y a pour l'homme que le bien pour lequel il s'efforce. »*

Même les Saints Prophètes (sur eux la paix et le salut) n'ont été guidés qu'après avoir œuvré pour plaire à Allah, l'Exalté, en utilisant judicieusement les bienfaits qui leur avaient été accordés. Chapitre 6 Al An'am, versets 84-86 :

« *Et Nous avons donné à Abraham, Isaac et Jacob – tous [nous les avons] guidés. Et Noé, Nous l'avons guidé avant lui ; et parmi ses descendants, David, Salomon, Job, Joseph, Moïse et Aaron. C'est ainsi que Nous récompensons les bienfaisans. Zacharie, Jean, Jésus et Élie – tous étaient du nombre des pieux. Et Ismaël, Élisée, Jonas et Lot – tous [nous les] avons préférés aux autres mondes. »*

En fait, comme nous l'avons vu précédemment, leur supériorité sur le reste de l'humanité était due à leur obéissance à Allah, le Très-Haut. Chapitre 49 Al Hujurat, verset 13 :

« *Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des peuples et des tribus afin que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous auprès d'Allah est certes le plus pieux... »*

Les gens de différentes générations qui ont compris ce fait ont suivi les traces des Saints Prophètes (sur eux la paix) en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur avaient été accordés, conformément aux enseignements divins. Ainsi, ils ont été guidés vers la paix intérieure, en trouvant un équilibre mental et physique, en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie et en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 87 :

« *Et parmi leurs pères, leurs descendants et leurs frères, Nous les avons choisis et Nous les avons guidés vers un chemin droit.* »

Par conséquent, celui qui désire être guidé vers la paix de l'esprit dans les deux mondes doit suivre leurs traces. Chapitre 6 Al An'am, verset 88 :

« *Telle est la guidance d'Allah par laquelle Il guide qui Il veut parmi Ses serviteurs...* »

Mais celui qui choisit d'ignorer la bonne voie et de poursuivre ses désirs en faisant un mauvais usage des bienfaits reçus, obtiendra un état mental et physique déséquilibré, égarera tout et tous dans sa vie et ne se préparera pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même s'il jouit de luxes matériels. Par conséquent, tous ses efforts pour atteindre le succès mondain seront vains, car ils ne lui auront pas apporté la paix de l'esprit et il sera donc perdant dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 88 :

« *...Mais s'ils avaient associé d'autres à Allah, alors tout ce qu'ils faisaient serait vain pour eux.* »

Et chapitre 18 Al Kahf, versets 103-104 :

*Dis : « Veux-tu que nous [les croyants] t'informions des plus grands perdants quant à leurs œuvres ? Ceux dont l'effort est vain dans la vie présente, alors qu'ils croient bien faire dans leur travail. »*

Allah, le Très-Haut, rappelle ensuite aux non-musulmans de La Mecque et aux gens du Livre vivant à Médine que les Saints Prophètes (sur eux la paix) ont toujours délivré le même message. Chapitre 6 Al An'am, verset 89 :

*« Ceux-là sont ceux à qui Nous avons donné le Livre, la Sagesse et la Prophétie... »*

Ce livre fait peut-être allusion à la loi, qui constitue le code de conduite que chacun doit respecter pour tirer pleinement profit des bienfaits qui lui sont accordés. Cette adhésion garantit la paix de l'esprit et le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, ainsi que de ceux d'autrui. Par conséquent, cette loi favorise l'instauration de la paix et de la justice au sein de la communauté. La sagesse est essentielle, car elle enseigne à chacun comment appliquer efficacement ses connaissances, y compris la loi, afin qu'elles profitent à lui-même et aux autres, ici-bas et dans l'au-delà. Pour favoriser une société juste et pacifique, la loi et la sagesse sont indispensables. Sans sagesse, la loi peut facilement être mal interprétée, permettant aux individus d'exploiter ses failles pour nuire à autrui. À l'inverse, une sagesse dépourvue de loi peut conduire les individus à adopter un code de conduite personnel fondé sur leur compréhension subjective de ce qui est juste et équitable. Comme

mentionné précédemment, tous les codes de conduite créés par l'homme ne parviendront pas à assurer la tranquillité d'esprit en raison de lacunes en matière de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés, délibérés ou involontaires. Ainsi, la sagesse sans la loi entravera également l'accès à la tranquillité d'esprit et la promotion de la paix et de la justice au sein de la société, car les individus négligeront de défendre correctement les droits d'autrui.

Chapitre 6 Al An'am, verset 89 :

*« Ceux-là sont ceux à qui Nous avons donné le Livre, la Sagesse et la Prophétie... »*

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) délivre donc le même message, marquant ainsi la fin de la mission prophétique dans ce monde. Les non-musulmans de La Mecque comme les gens du Livre ont reconnu cette vérité, mais ont renié l'islam, car il remettait en cause leurs désirs matériels et par crainte de perdre leur statut social et leur leadership avec l'avènement de l'islam.

Les non-musulmans de La Mecque, maîtrisant la langue arabe, comprenaient que le Saint Coran n'était pas l'œuvre d'une créature. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédictions d'Allah sur lui), avant qu'il ne proclame sa prophétie, ils reconnaissaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

*« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »*

Les érudits des gens du Livre ont nié l'islam, malgré le fait que le Saint Coran ait confirmé les enseignements inaltérés et exacts des textes divins antérieurs et ait rectifié les enseignements modifiés. Puisque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'a pas étudié les Écritures divines antérieures – un fait reconnu tant par les gens du Livre que par les non-musulmans de La Mecque – il ne pouvait pas avoir connaissance des enseignements, édités ou non, de ces textes divins, ce qui constitue une preuve supplémentaire de l'origine divine du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

*« Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté. »*

Les savants parmi les gens du Livre reconnaissaient l'authenticité de l'islam, car ils connaissaient son Auteur, Allah, l'Exalté. Ils reconnaissaient également le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), ainsi que le Saint Coran, tous deux mentionnés dans leurs écrits sacrés. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »*

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »*

Les gens du Livre enviaient le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), car il descendait du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), et non de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Leur système de croyances religieuses était entièrement centré sur l'importance de la lignée, qui, pensaient-ils, leur conférait une supériorité sur les autres. De ce fait, ils peinaient à accepter et à suivre un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui), issu d'une lignée différente, car cela remettrait en cause le complexe de supériorité qu'ils avaient construit.

En conséquence, les non-musulmans de La Mecque et de nombreux savants médinois parmi les gens du Livre ont rejeté l'islam. Mais leur

reniement ne leur a porté que préjudice, car il existera toujours des gens qui reconnaissent et acceptent la vérité, sachant qu'elle les guidera vers la paix intérieure. Chapitre 6 Al An'am, verset 89 :

« ...Mais si les mécréants le nient, alors Nous l'avons confié à des gens qui n'y sont pas mécréants. »

Allah, le Très-Haut, n'impose à personne la bonne direction ; au contraire, Il distingue le droit chemin du mauvais, permettant à chacun de trouver la paix ici-bas et dans l'au-delà s'il le souhaite. Ceux qui ne comprennent pas cette vérité essentielle peuvent développer de l'arrogance, pensant à tort rendre service à Allah, le Très-Haut, en adhérant aux enseignements de l'islam. Cette arrogance peut entraver leur véritable obéissance à Allah, surtout lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec Ses commandements et les égarent. À l'inverse, ceux qui comprennent que leur foi et leur obéissance sont finalement bénéfiques pour eux-mêmes cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront fidèles à leur obéissance dans les épreuves comme dans les moments de facilité. Dans les moments difficiles, ils feront preuve de patience, et dans les moments de facilité, ils exprimeront leur gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude verbale peut s'exprimer par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude dans les actes implique d'utiliser judicieusement les bienfaits reçus, conformément au Coran et aux enseignements du Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La patience consiste à s'abstenir de toute plainte, en paroles comme en actes, tout en obéissant constamment à Allah, le Très-Haut, confiant qu'il choisit toujours ce qui est le meilleur pour nous, même si cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, quiconque agit systématiquement conformément à ce comportement correct en toute situation bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela conduit à la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, comme le démontre un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Allah, le Très-Haut, enseigne ensuite une leçon générale à l'aide d'un exemple précis. Chapitre 6 Al An'am, verset 90 :

« Ceux-là sont ceux qu'Allah a guidés. Prenez donc exemple sur eux... »

Allah, le Très-Haut, ordonne au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) de s'inspirer de la conduite des Saints Prophètes (paix et bénédictions sur eux) avant lui pour trouver la bonne direction. En général, cela incite les individus à éviter une perspective égocentrique, se concentrant exclusivement sur leur vie et leurs problèmes personnels. Ceux qui adoptent un tel état d'esprit passent à côté de précieuses leçons tirées

de l'histoire, de leur parcours personnel et de la situation de leur entourage. Comprendre ces éléments est l'une des méthodes les plus efficaces pour améliorer son comportement et éviter de répéter les erreurs passées, et ainsi atteindre la paix de l'esprit. Par exemple, observer les riches et célèbres gaspiller les bénédictions qui leur ont été accordées, pour ensuite être rongés par le stress, des problèmes de santé mentale, des addictions et même des pensées suicidaires – malgré de brefs moments de bonheur et de luxe – est une leçon importante. Cela incite à ne pas abuser des bénédictions reçues, renforçant l'idée que la véritable paix de l'esprit ne s'obtient pas par la richesse matérielle et la satisfaction de tous les désirs. De même, voir quelqu'un malade devrait nous aider à prendre conscience de notre propre santé et à en tirer le meilleur parti avant qu'elle ne nous soit enlevée. C'est pourquoi l'islam encourage constamment les musulmans à rester vigilants et pratiquants, plutôt que de s'absorber dans leur propre vie au point de négliger le monde qui les entoure. Chapitre 47 de Muhammad, verset 10 :

*« N'ont-ils pas parcouru le pays et vu quelle fut la fin de ceux qui les ont précédés ?... »*

L'un des principaux obstacles à l'acceptation des conseils et de la bonne direction est le prix à payer pour les obtenir. Mais Allah, le Très-Haut, précise que les enseignements et la guidance islamiques sont un don pour quiconque désire la paix intérieure. Chapitre 6 Al An'am, verset 90 :

*« ...Dis : « Je ne vous demande aucun paiement pour ce message. Ce n'est qu'un rappel pour l'univers. »*

Cela souligne la sincérité d'Allah, le Très-Haut, envers Sa création. Ni Allah, le Très-Haut, ni l'Islam ne tirent profit de l'acceptation et de la mise en pratique des enseignements de l'Islam. Seuls les individus en tirent profit. Un tel niveau de sincérité ne se retrouve dans aucun autre code de conduite en ce monde, ce qui constitue une preuve supplémentaire de la véracité de l'Islam.

Mais ceux qui ne voient pas l'intérêt de maîtriser leurs désirs matériels s'efforceront de renier les enseignements de l'islam, malgré sa sincérité et les nombreux bienfaits que l'on retire en l'acceptant et en l'appliquant. Chapitre 6 Al An'am, verset 91 :

*« Et ils n'ont pas jugé Allah avec exactitude lorsqu'ils ont dit : « Allah n'a rien révélé à l'homme. »... »*

Il était imprudent pour quiconque, comme les non-musulmans de La Mecque ou les gens du Livre vivant à Médine, de prétendre que le Saint Coran était l'œuvre d'un humain. Comme mentionné précédemment, les non-musulmans de La Mecque, experts en langue arabe, reconnaissaient que le Saint Coran ne pouvait être l'œuvre d'un simple mortel. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant qu'il ne proclame sa prophétie, ils savaient pertinemment qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les gens du Livre comme les non-musulmans de La Mecque savaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas étudié les textes divins antérieurs, ce qui rendait impossible son invention du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« *Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté.* »

Les savants parmi les gens du Livre ont clairement reconnu la véracité de l'islam, reconnaissant Allah, l'Exalté, comme l'Auteur du Saint Coran, grâce à leur familiarité avec Ses paroles contenues dans leurs textes sacrés. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran étaient tous deux mentionnés dans leurs Écritures divines. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« *Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils...* »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »*

Et chapitre 6 Al An'am, verset 91 :

*« Et ils n'ont pas jugé Allah avec exactitude, quand ils ont dit : « Allah n'a rien révélé à un homme. » Dis : « Qui a fait descendre le Livre que Moïse a apporté aux gens comme lumière et guide ? Vous [les Juifs] le divisez en pages, en divulguant une partie et en cachant une grande partie... »*

Bien que les Écritures divines antérieures aient été une source de lumière pour les hommes, leur permettant de distinguer le droit chemin, celui qui mène à la paix de l'esprit, des chemins erronés, par avidité pour les biens matériels tels que la richesse et le pouvoir, de nombreux savants parmi les gens du Livre ont intentionnellement mal interprété, modifié et dissimulé la connaissance divine. Malheureusement, même certains savants musulmans, qui privilégièrent leur propre école de pensée au détriment de la loyauté envers Allah, le Très-Haut, adoptent un comportement similaire. Ils déforment délibérément les enseignements de l'islam et inspirent la peur à leurs fidèles ignorants, les décourageant d'écouter ou de suivre les savants

d'autres écoles de pensée. Il s'agit là d'une tentative de conserver leurs fidèles, qui leur témoignent un respect, une admiration et des dons excessifs. Les musulmans doivent éviter d'imiter irréfléchiment les autres ; ils doivent s'efforcer de comprendre et d'appliquer les principes de l'islam. Un tel dévouement les aidera à adhérer aux enseignements authentiques du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), plutôt qu'à suivre aveuglément les autres. L'islam condamne fermement l'imitation irréfléchie, prônant plutôt la quête du savoir et l'application réfléchie des enseignements islamiques. De plus, un érudit dont l'objectif principal est de rassembler des disciples et de satisfaire ses désirs matériels, tels que l'admiration et les dons, découvrira que les gains matériels qu'il acquiert lui apporteront stress et malheur, ici-bas comme dans l'au-delà, car il ne peut échapper à l'autorité d'Allah, le Très-Haut, notamment sur ses cœurs spirituels, la demeure de la paix intérieure. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »*

De plus, cet individu est voué à faire un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il finira par sombrer dans un état mental et physique tumultueux, créant un désordre dans ses relations et ses responsabilités, le laissant mal préparé à affronter ses responsabilités le Jour du Jugement. Cela engendrera anxiété, défis et difficultés dans les deux mondes, quel que soit son confort matériel. De plus, ces savants ont été mis en garde contre l'Enfer, dans un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 253.

Allah, l'Exalté, rappelle ensuite aux gens que la connaissance contenue dans les enseignements divins ne peut être obtenue directement d'une autre source qu'Allah, l'Exalté, contrairement à d'autres branches du savoir, comme la science, qui peuvent être obtenues indirectement d'Allah, l'Exalté, par la recherche. Chapitre 6 Al An'am, verset 91 :

« ...Dis : « Qui a révélé au peuple le Livre que Moïse a apporté comme lumière et guide ? Vous [les Juifs], vous le divisez en pages, en révélant une partie et en cachant une grande partie. Et on vous a enseigné ce que vous ne saviez pas, ni vous ni vos ancêtres. »... »

De manière générale, il est crucial pour les musulmans de reconnaître que leurs connaissances matérielles, aussi étendues soient-elles, sont insuffisantes pour réussir leur vie spirituelle. Si l'acquisition de connaissances matérielles utiles est louable selon les enseignements islamiques, car elle constitue un moyen précieux d'assurer sa subsistance et celle de ses proches, elle ne les prépare pas adéquatement à mener à bien leur cheminement religieux ici-bas. Par exemple, les connaissances matérielles ne parviennent souvent pas à apprendre à gérer efficacement les difficultés ou les épreuves de manière à satisfaire Allah, le Très-Haut, et ainsi à obtenir des récompenses ici-bas et dans l'au-delà. Un musulman qui s'appuie uniquement sur les connaissances matérielles ne peut accomplir les devoirs et les traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). En réalité, les connaissances religieuses permettent de réussir dans les deux mondes, tandis que les connaissances matérielles n'apportent qu'une aide dans la vie présente. Ceux qui possèdent les connaissances religieuses peuvent obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il leur a accordés. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré, de placer

correctement chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. À l'inverse, la connaissance du monde peut encourager les individus à forger leur propre voie religieuse plutôt qu'à adhérer aux enseignements des bien guidés, notamment de leurs prédecesseurs vertueux. La religion ne consiste pas à inventer sa propre voie ; elle consiste fondamentalement à suivre les enseignements de l'islam.

Malheureusement, de nombreux musulmans possédant une connaissance matérielle négligent cet aspect crucial, ce qui diminue leurs chances de réussite dans les deux mondes. Par conséquent, les musulmans doivent rechercher et appliquer à la fois la connaissance religieuse et pratique s'ils souhaitent réussir dans les deux mondes. Cela souligne l'obligation d'acquérir un savoir bénéfique pour tous les musulmans, comme l'indique un hadith tiré du Sunan Ibn Majah, numéro 224. Mais ceux qui ne reconnaissent pas la valeur de la connaissance divine et la manière dont elle guide les gens vers la paix de l'esprit dans les deux mondes persisteront à poursuivre leurs désirs. Chapitre 6 Al An'am, verset 91 :

« ... Dis : « Allah [l'a révélé] ». Puis laisse-les s'amuser. »

À cause de son attitude, cette personne fera un mauvais usage des bénédictions qui lui ont été accordées. Par conséquent, elle se retrouvera dans un état mental et physique instable, ce qui l'amènera à tout perdre et à perdre tout le monde dans sa vie, et finalement à ne pas se préparer correctement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera

stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même si elle bénéficie d'un certain confort matériel.

Mais ceux qui désirent la paix de l'esprit dans les deux mondes apprécieront les bienfaits des enseignements islamiques et, par conséquent, obéiront sincèrement à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 92 :

*« Et ceci est un Livre que Nous avons fait descendre, béni et confirmant ce qui l'a précédé... »*

Comme mentionné précédemment, le Saint Coran confirme l'exactitude des enseignements contenus dans les écritures divines antérieures et rectifie ceux qui ont été altérés par l'homme au cours de l'histoire. Les altérations apportées aux textes divins antérieurs étaient souvent motivées par la recherche de gains matériels, tels que le pouvoir et la richesse. Contrairement à ces écritures antérieures, le Saint Coran est protégé de toute altération, car Allah, le Très-Haut, a juré de le préserver, témoignant une fois de plus de sa nature miraculeuse. Chapitre 15 Al Hijr, verset 9 :

*« Certes, c'est Nous qui avons fait descendre le message [c'est-à-dire le Coran], et certes, Nous en sommes les gardiens. »*

Bien qu'il soit inaltérable, il peut néanmoins être mal interprété pour acquérir des biens matériels tels que le pouvoir et la richesse. Il est conseillé d'éviter d'imiter les savants des gens du Livre, car cette voie ne mène qu'à des difficultés dans les deux mondes. Les gains matériels ainsi acquis apporteront à terme stress, difficultés et chagrin dans les deux mondes. En effet, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mis en garde ces individus contre l'Enfer dans un hadith rapporté dans Sunan Ibn Majah, numéro 253. De plus, si cet individu égare les autres en déformant les enseignements du Saint Coran, ses péchés se multiplieront en fonction du nombre de ses adeptes. Cet avertissement est contenu dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2674.

Allah, le Très-Haut, indique clairement dans le Saint Coran que le devoir du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) était de transmettre le message final et de laisser aux gens son propre modèle à imiter. Son devoir n'était pas d'imposer aux gens la bonne direction. Chapitre 6 Al An'am, verset 92 :

*« Et ceci est un Livre que Nous avons fait descendre, béni et confirmant ce qui l'a précédé, afin que tu avertisses la Mère des Cités et ceux qui l'entourent... »*

Et le chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« *Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur.* »

De manière générale, cela souligne l'importance de comprendre que le devoir d'un musulman n'est pas d'imposer ses croyances ou ses opinions aux autres. Il doit plutôt exprimer la vérité en s'appuyant sur les connaissances et les preuves évidentes des enseignements islamiques, laissant à chacun la liberté de choisir son propre chemin de vie. De même, dans les questions profanes, il convient de prodiguer des conseils et des explications fondés sur des connaissances et des preuves, tout en évitant d'imposer ses opinions. Il est donc crucial d'éviter toute mentalité autoritaire, tant dans les situations religieuses que profanes, car cela n'est pas le rôle d'un musulman et peut engendrer des conflits et du stress inutiles.

Allah, le Très-Haut, précise ensuite que seuls ceux qui craignent de rendre des comptes au Jour du Jugement accepteront et mettront en pratique les enseignements de l'islam, car c'est la seule façon de se préparer correctement à rendre des comptes. Chapitre 6 Al An'am, verset 92 :

« *...Ceux qui croient en l'au-delà y croient...* »

À partir de cette vérité, chacun peut juger de la force de sa croyance en sa responsabilité au Jour du Jugement. Plus sa croyance est forte, plus il apprendra et mettra en pratique les enseignements de l'islam afin de se

préparer à sa responsabilité. Plus sa croyance au Jour du Jugement est faible, moins il apprendra et mettra en pratique les enseignements de l'islam, car il ne souhaite pas se préparer à sa responsabilité. Il est donc nécessaire de renforcer sa croyance au Jour du Jugement afin de s'y préparer concrètement en apprenant et en mettant en pratique les enseignements de l'islam.

L'univers regorge de signes qui renforcent la foi en le Jour du Jugement. Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans vie, et ressuscite une graine morte pour soutenir la création. De même, Allah, l'Exalté, a le pouvoir de ressusciter l'être humain, comparable à une graine morte enfouie dans la terre, tout comme la graine prend vie. La transformation des saisons est une illustration claire de la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres se fanent et tombent, laissant l'arbre apparemment sans vie. Cependant, à d'autres saisons, les feuilles réapparaissent et l'arbre retrouve sa vitalité. De plus, le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est comparable à la mort, car les sens du dormeur sont temporairement suspendus. Allah, l'Exalté, restaure alors l'âme de la personne si elle est destinée à continuer à vivre, la faisant ainsi revivre. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement Dernier est un événement inévitable. L'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale et équilibrée par rapport au Soleil. Si elle s'en approchait ou s'en éloignait légèrement, elle deviendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère, suivie de sa condensation pour produire la pluie, est méticuleusement équilibré pour garantir l'épanouissement de la vie sur Terre. Le sol a été conçu de manière à permettre aux branches délicates et aux pousses de graines de percer, fournissant ainsi des cultures vivrières, tout en étant suffisamment robuste pour supporter de lourdes structures. De nombreux exemples témoignent non seulement de l'existence d'un Créateur, mais aussi du concept d'équilibre. Cependant, un aspect important de ce monde est manifestement déséquilibré : les actions de l'humanité. Il est fréquent d'observer des individus oppressifs et tyranniques qui échappent aux conséquences de leur existence. À l'inverse, d'innombrables personnes subissent l'oppression et affrontent diverses épreuves sans recevoir la juste récompense de leur endurance. De nombreux musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent de nombreuses difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une fraction de leurs récompenses, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, le Très-Haut, s'adonnent aux luxes de ce monde. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes ses créations, les récompenses et les châtiments pour les actions doivent également être équilibrés. Or, ce n'est clairement pas le cas ici-bas, c'est pourquoi cela doit avoir lieu à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement en cette vie. Cependant, s'il ne punit pas complètement en ce monde, c'est notamment pour offrir aux individus de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Il s'abstient d'accorder aux musulmans leur pleine récompense ici-bas, car cette vie n'est pas le Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend

les musulmans dans l'au-delà, est un élément crucial de la foi. En fait, c'est cette croyance en l'invisible qui caractérise la foi. Si l'on ne pouvait croire qu'à ce qui est tangible par les cinq sens, comme recevoir la pleine récompense ici-bas, cela n'aurait pas la même signification.

De plus, la peur d'une punition complète combinée à l'espoir de recevoir une récompense complète dans l'au-delà motivera les individus à s'abstenir d'actions pécheresses et à s'engager dans des actions vertueuses.

Pour que le Jour de la Rétribution commence, le monde matériel doit prendre fin. Cela est dû au fait que la punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'une fois toutes les actions terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut survenir qu'une fois les actions des individus achevées. Cela suggère que le monde matériel finira par prendre fin, tôt ou tard. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Méditer sur cette discussion renforcera la foi au Jour du Jugement et incitera chacun à se préparer en utilisant les bénédictions reçues, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux traditions du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), pour finalement trouver la paix de l'esprit et la réussite ici-bas et dans l'au-delà. Cette préparation

pratique est résumée dans les principaux versets abordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 92 :

« ... *Ceux qui croient en l'au-delà y croient et accomplissent leurs Salats.* »

L'instauration des prières obligatoires est considérée comme un pilier fondamental de l'action en Islam. Par conséquent, toutes les autres actions en Islam sont centrées sur ces prières obligatoires. L'instauration des prières obligatoires exige de les accomplir correctement, y compris à l'heure. L'importance de ces prières est souvent soulignée dans le Saint Coran, car elles représentent une expression cruciale de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les cinq prières obligatoires, réparties tout au long de la journée, rappellent constamment le Jour du Jugement et aident les individus à s'y préparer, chaque segment de la prière obligatoire étant symboliquement associé au Jour du Jugement. Se tenir debout pendant la prière indique comment l'on se présentera devant Allah, le Très-Haut, en ce jour important. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« *Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ?* »

Le geste de l'inclinaison rappelle avec force que de nombreuses personnes seront critiquées au Jour du Jugement pour n'avoir pas respecté les

commandements d'Allah, le Très-Haut, durant leur vie terrestre. Chapitre 77 Al Mursalat, verset 48 :

« *Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas. »*

Cette critique souligne l'incapacité à se soumettre totalement à la volonté d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. La prosternation pendant la prière rappelle l'appel à tous à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui n'ont pas pleinement obéi à Lui durant leur vie terrestre, ce qui implique de suivre Ses commandements dans tous les aspects de la vie, découvriront qu'ils en sont incapables au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« *Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs. »*

S'agenouiller pendant la prière est un puissant rappel de la position que l'on adoptera devant Allah, le Très-Haut, le Jour du Jugement, rempli d'appréhension quant à son sort final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« *Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : "Aujourd'hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois."* »

Ceux qui gardent ces aspects à l'esprit pendant leurs prières accompliront correctement leurs prières, garantissant ainsi leur véritable soumission à Allah, le Très-Haut, entre leurs prières. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...*En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal...* »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, que les prières obligatoires servent à distinguer la foi de la mécréance. Ceux qui négligent leurs devoirs de prière doivent se méfier de quitter ce monde sans la foi. Il est essentiel de reconnaître que la foi est semblable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée de ses éléments essentiels, comme la lumière du soleil, finira par se faner et mourir, la foi d'une personne peut également s'affaiblir et s'éteindre sans la nourriture des actes d'obéissance.

L'histoire a clairement montré jusqu'où sont allés ceux qui ne cherchaient qu'à satisfaire leurs désirs terrestres pour éviter d'accepter la guidance divine et jusqu'où ils sont allés pour empêcher les autres d'accepter la

guidance divine, par crainte de perdre leur position sociale et leur leadership. Chapitre 6 Al An'am, verset 93 :

*« Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou qui dit : « Cela m'a été révélé », alors que rien ne lui a été révélé, et que celui qui dit : « Je vais révéler [quelque chose] semblable à ce qu'Allah a révélé »... »*

La neuvième année suivant l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) à Médine, une délégation vint lui rendre visite. Parmi eux se trouvait Musaylima, le menteur, qui, à son arrivée à Médine, déclara qu'il ne suivrait le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) que s'il était nommé à la tête de la nation islamique après lui. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) reçut en rêve un avertissement concernant Musaylima, le menteur, qui prétendrait plus tard faussement être prophète. Au lieu de le punir, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) lui lança un avertissement ferme. Ce sujet est abordé dans la Vie du Prophète de l'imam Ibn Kathir, volume 4, page 66.

De retour à Yamama, Musaylima, le menteur, se proclama prophète. Poussé par l'appât du gain, nombre de ses disciples l'acceptèrent. Par la suite, il envoya une lettre au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) pour l'informer de sa déclaration et chercha à négocier un compromis. Il proposa qu'ils partagent l'autorité. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) lui répondit par une lettre citant le verset 128 du chapitre 7 d'Al A'raf :

« ...En vérité, la terre appartient à Allah. Il en fait hériter qui Il veut parmi Ses serviteurs. Et le meilleur sort est pour les pieux. »

Ceci a été discuté dans The Sealed Nectar de l'Imam Safi Ur Rahman, pages 452-454.

Musaylima, le menteur, a tenté de créer des versets ressemblant au Saint Coran, dans le but de tromper les autres en leur faisant croire qu'il recevait lui aussi une révélation divine. À cet égard, Allah, le Très-Haut, a révélé le verset principal en question, le chapitre 6 Al An'am, verset 93 :

« *Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou dit : « Cela m'a été révélé », alors que rien ne lui a été révélé, et que celui qui dit : « Je vais révéler [quelque chose] semblable à ce qu'Allah a révélé. » Et si vous pouviez voir les injustes dans les affres de la mort, tandis que les anges étendent leurs mains en disant : « Libérez vos âmes ! Aujourd'hui, vous serez punis d'une humiliation extrême pour ce que vous disiez contre Allah en dehors de la vérité et pour votre orgueil envers Ses versets. »*

Son manque de sagesse devint de plus en plus évident aux yeux des personnes sensées lorsqu'il tenta cette tentative, car sa poésie, bien ficelée,

tournait autour de sujets futiles et inutiles. Il attirait des fidèles par sa loyauté indéfectible et en leur offrant des récompenses matérielles, telles que richesses et pouvoir. Ce sujet a été abordé dans la Biographie d'Abou Bakr As Siddeeq de l'Imam Muhammad As Sallaabee , page 480, et dans Asbab Al Nuzul de l'Imam Wahidi , 6:93, pages 77-78.

Durant son califat, Abou Bakr envoya Khalid Bin Walid, qu'Allah l'agrée, affronter Musaylima, le menteur. Wahshi était l'esclave affranchi de Jubair Ibn Mut'am . Lors de la bataille d'Uhud, qui eut lieu la troisième année après l'émigration du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) à Médine, Wahshi tua l'oncle du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), Hamza Ibn Abdul Muttalib, qu'Allah l'agrée. Des années plus tard, Wahshi embrassa l'islam et choisit de participer à la campagne contre Musaylima, le menteur. Son objectif était d'éliminer le pire être sur Terre pour expier la mort du meilleur. Au cours de la bataille, Wahshi lança une lance sur Musaylima, le menteur, le blessant mortellement. Un autre compagnon, Abou Dujaanah , qu'Allah l'agrée, acheva ensuite Musaylima, le menteur. Cet événement est mentionné dans un hadith enregistré dans Sahih Bukhari, numéro 4072.

À l'instar de Musaylima, le menteur, et de ses disciples, une personne peut être encouragée à transgresser toutes les limites du licite lorsqu'elle éprouve un amour extrême pour la richesse et le statut social. Chapitre 6 Al An'am, verset 93 :

« *Et qui est plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ou qui dit : « Cela m'a été révélé », alors que rien ne lui a été révélé, et que*

*celui qui dit : « Je vais révéler [quelque chose] semblable à ce qu'Allah a révélé »... »*

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2376, que la quête de richesse et de statut social est plus néfaste à la foi que la destruction infligée par deux loups affamés lâchés sur un troupeau de moutons. En effet, ceux qui convoitent ces biens matériels sacrifient souvent leurs croyances pour y parvenir. Dans leur quête de richesse et de pouvoir, ils désobéissent à Allah, le Très-Haut, tout en acquérant et en préservant ces biens, surtout à notre époque. Plus le désir de ces choses est fort, plus le risque de transgresser les commandements d'Allah, le Très-Haut, et de nuire à autrui est élevé. L'histoire témoigne des excès commis par certains individus pour acquérir pouvoir et richesse, y compris le meurtre injustifié d'innocents. Un musulman devrait plutôt se concentrer sur un revenu légal qui réponde à ses besoins et à ses responsabilités. Si un rôle de leadership lui est confié, il doit l'exercer d'une manière qui plaise à Allah, le Très-Haut, en veillant à ce qu'il apporte la paix à lui-même et aux autres, ici-bas et dans l'au-delà. D'un autre côté, comme l'histoire l'a montré, l'usage abusif de la richesse et du pouvoir finira par engendrer stress, difficultés et défis pour l'individu, même si ces effets ne sont pas immédiatement visibles pour lui ou son entourage. Dans ce monde, abuser des bienfaits reçus entraînera un déséquilibre de sa santé mentale et physique et l'amènera à tout perdre, l'empêchant ainsi de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et souffrances, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit le confort matériel dont il puisse bénéficier. De plus, au Jour du Jugement, la justice sera appliquée. Par conséquent, l'opresseur sera contraint de transférer ses bonnes actions à sa victime et, si nécessaire, de porter les péchés de celle-ci jusqu'à ce que justice soit rendue. À terme, cela pourrait entraîner la condamnation de l'opresseur à l'Enfer le Jour du Jugement, qu'il ait ou non honoré les droits d'Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est rapporté dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579.

Il faut donc éviter l'amour excessif de la richesse et du statut social, car cela conduit à la désobéissance à Allah, le Très-Haut, par un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés. Cette attitude ne peut qu'engendrer des ennuis et des châtiments dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, versets 93-94 :

*...Et si vous voyiez, lorsque les injustes sont dans les affres de la mort, tandis que les anges étendent leurs mains en disant : « Libérez vos âmes ! Aujourd'hui, vous serez punis d'une avilissement extrême pour ce que vous disiez contre Allah en dehors de la vérité et pour votre orgueil envers Ses versets. Vous êtes certes venus à Nous, seuls, tels que Nous vous avons créés la première fois, et vous avez laissé derrière vous ce que Nous vous avions donné... »*

Il faut éviter de se bercer d'illusions en persistant dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, et en croyant à tort que quelqu'un d'autre nous sauvera du châtiment dans les deux mondes, car cela ne fera que nous encourager à désobéir davantage à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il nous a accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 94 :

*« Vous êtes venus à Nous, certes, seuls, tels que Nous vous avons créés la première fois, et vous avez laissé derrière vous ce que Nous vous avions donné. Et Nous ne voyons pas avec vous vos « intercesseurs » que vous*

*prétendiez être des associés [d'Allah]. Tout est séparé entre vous, et vous avez perdu ce que vous prétendiez. »*

Or, le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut, repose sur l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ce qui implique d'utiliser les bienfaits qui nous sont accordés conformément aux principes islamiques, tout en espérant la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Cette distinction est développée dans un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 2459. Par conséquent, il est essentiel de reconnaître cette différence et de cultiver un espoir sincère en la miséricorde et le pardon d'Allah, le Très-Haut, en évitant de se laisser aller à de simples vœux pieux, car cela ne nous sera d'aucun bénéfice, ni ici-bas ni dans l'au-delà.

De plus, si l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) est bien réelle, ceux qui la ridiculisent en croyant être sauvés quels que soient leurs actes risquent de se retrouver privés d'elle au Jour du Jugement. Il est possible que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) témoigne contre eux au Jour du Jugement, car ils n'ont pas traduit leur profession de foi verbale en actes. Chapitre 25, Al Furqan, verset 30 :

*« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »*

Ce verset fait référence aux musulmans, car ce sont eux qui ont accepté le Saint Coran, contrairement aux non-musulmans, et qui ne peuvent donc pas l'abandonner. L'avenir du musulman contre lequel le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) s'élève au Jour du Jugement est évident. Il est donc crucial de dépasser les vœux pieux et de nourrir un espoir sincère en la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela implique de rechercher l'intercession du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), le Jour du Jugement, en obéissant sincèrement à Allah, le Très-Haut, et en utilisant correctement les bienfaits qu'il a accordés conformément aux principes islamiques.

## Chapitre 6 – Al An'am, versets 95-133

﴿ إِنَّ اللَّهَ فَالِقُ الْحَبَّ وَالنَّوْءَ يُخْرِجُ الْحَيَّ مِنَ الْمَيِّتِ وَمُخْرِجُ الْمَيِّتِ مِنَ

﴿ الْحَيِّ ذَلِكُمُ اللَّهُ فَإِنَّ تُؤْفَكُونَ ٩٥ ﴾

فَالِقُ الْإِاصْبَاحِ وَجَعَلَ الْيَلَّ سَكَنًا وَالشَّمْسَ وَالقَمَرَ حُسْبَانًا ذَلِكَ تَقْدِيرٌ

﴿ الْعَزِيزُ الْعَلِيمُ ٩٦ ﴾

وَهُوَ الَّذِي جَعَلَ لَكُمُ النُّجُومَ لِتَهَدُوا بِهَا فِي ظُلْمَتِ الْبَرِّ وَالْبَحْرِ قَدْ فَصَلَّنَا

﴿ الْأَيَّتِ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ ٩٧ ﴾

وَهُوَ الَّذِي أَنْشَأَكُمْ مِنْ نَفْسٍ وَحِدَةٍ فَمُسْتَقْرٌ وَمُسْتَوْدٌ قَدْ فَصَلَّنَا الْأَيَّتِ

﴿ لِقَوْمٍ يَفْقَهُونَ ٩٨ ﴾

وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ مِنَ السَّمَاءِ مَاءً فَأَخْرَجَنَا بِهِ نَبَاتٌ كُلُّ شَيْءٍ فَأَخْرَجَنَا

مِنْهُ خَضِرًا تُخْرِجُ مِنْهُ حَبَّا مُتَرَاكِبًا وَمِنَ النَّخْلِ مِنْ طَلْعِهَا قِنَوَانٌ

دَانِيَةٌ وَجَنَّتٌ مِنْ أَعْنَابٍ وَالزَّيْتُونَ وَالرُّمَانَ مُشْتَبِهًا وَغَيْرَ مُشْتَبِهٍ اَنْظُرُوا

إِلَى ثَمَرٍ إِذَا أَثْمَرَ وَيَنْعِهٌ إِنَّ فِي ذَلِكُمْ لَآيَاتٍ لِقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ ٩٩ ﴾

وَجَعَلُوا لِلَّهِ شُرَكَاءَ الْجِنَّ وَخَلَقُهُمْ وَخَرَقُوا لَهُ، بَنِينَ وَبَنَاتٍ بِغَيْرِ عِلْمٍ

سُبْحَانَهُ، وَتَعَالَى عَمَّا يَصِفُونَ ١٠٠

بِدِيعِ السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ أَنَّ يَكُونُ لَهُ، وَلَدٌ وَلَمْ تَكُنْ لَهُ صَاحِبَةٌ وَخَلَقَ كُلَّ

شَيْءٍ وَهُوَ بِكُلِّ شَيْءٍ عَلِيمٌ ١٠١

ذَلِكُمْ اللَّهُ رَبُّكُمْ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ خَلِقُ كُلِّ شَيْءٍ فَاعْبُدُوهُ وَهُوَ

عَلَى كُلِّ شَيْءٍ وَكِيلٌ ١٠٢

لَا تُدْرِكُهُ الْأَبْصَرُ وَهُوَ يُدْرِكُ الْأَبْصَرَ وَهُوَ الْأَطِيفُ الْخَيْرُ ١٠٣

قَدْ جَاءَكُمْ بَصَارِيرُ مِنْ رَبِّكُمْ فَمَنْ أَبْصَرَ فَلِنَفْسِهِ، وَمَنْ عَمِيَ فَعَلَيْهَا وَمَا آتَا

عَلَيْكُمْ بِحَفِيظٍ ١٠٤

وَكَذَلِكَ نُصَرِّفُ الْأَيَتِ وَلِيَقُولُوا دَرَسْتَ وَلِنُبَيِّنَهُ لِقَوْمٍ يَعْلَمُونَ

١٠٥

أَتَّبَعَ مَا أُوحِيَ إِلَيْكَ مِنْ رَبِّكَ لَا إِلَهَ إِلَّا هُوَ وَأَعْرِضْ عَنِ الْمُشْرِكِينَ ١٠٦

وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَشْرَكُوا وَمَا جَعَلْنَاكَ عَلَيْهِمْ حَفِظًا وَمَا أَنْتَ عَلَيْهِمْ بِوَكِيلٍ

١٧

وَلَا تَسْبُبُ الَّذِينَ يَدْعُونَ مِنْ دُونِ اللَّهِ فَيَسْبُبُوا اللَّهَ عَدُوًا بِغَيْرِ عِلْمٍ كَذَلِكَ  
رَبَّنَا كُلُّ أُمَّةٍ عَمَلَهُمْ ثُمَّ إِلَيْ رَبِّهِمْ مَرْجِعُهُمْ فَيُنَبَّهُمْ بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ

وَأَقْسَمُوا بِاللَّهِ جَهَدَ أَيْمَنِهِمْ لَئِنْ جَاءَهُمْ أَيْةً لِيُؤْمِنُنَّ بِهَا قُلْ إِنَّمَا أَلَّا يَتَ  
عِنْدَ اللَّهِ وَمَا يُشَعِّرُكُمْ أَنَّهَا إِذَا جَاءَتْ لَا يُؤْمِنُونَ

١٩

وَنُقْلِبُ أَفِئَدَهُمْ وَأَبْصَرَهُمْ كَمَا لَمْ يُؤْمِنُوا بِهِ أَوَّلَ مَرَّةٍ وَنَذَرُهُمْ فِي

١١٠ طُغْيَانِهِمْ يَعْمَهُونَ

﴿ وَلَوْ أَنَّا نَزَّلْنَا إِلَيْهِمُ الْمَلِئِكَةَ وَكَلَّمْهُمُ الْمُوْقَ وَحَشَرْنَا عَلَيْهِمْ كُلَّ شَيْءٍ  
قُبْلًا مَا كَانُوا لِيُؤْمِنُوا إِلَّا أَنْ يَشَاءَ اللَّهُ وَلَكِنَّ أَكْثَرَهُمْ يَجْهَلُونَ

وَكَذَلِكَ جَعَلْنَا لِكُلِّ نَبِيٍّ عَدُوًا شَيْطَانَ الْإِنْسَ وَالْجِنِّ يُوْحِي بَعْضُهُمْ إِلَى

بَعْضٍ رُّخْرُفَ الْقَوْلِ غَرْوَرًا وَلَوْ شَاءَ رَبُّكَ مَا فَعَلُوهُ فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ

١١٢

وَلَنَصْغَى إِلَيْهِ أَفْعَدَهُ الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ وَلِرَضْوَهُ وَلِيَقْرَفُوا مَا

113 هُمْ مُقْتَرِفُونَ

أَفَغَيْرَ اللَّهِ أَبْتَغَى حَكْمًا وَهُوَ الَّذِي أَنْزَلَ إِلَيْكُمُ الْكِتَبَ مُفَضَّلًا  
وَالَّذِينَ أَتَيْنَاهُمُ الْكِتَبَ يَعْلَمُونَ أَنَّهُ مُنْزَلٌ مِّنْ رَبِّكَ بِالْحَقِّ فَلَا تَكُونَنَّ مِنَ

114 الْمُمْتَنَنَّ

وَتَمَّتْ كَلِمَتُ رَبِّكَ صِدْقًا وَعَدْلًا لَا مُبَدِّلَ لِكَلِمَاتِهِ وَهُوَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ

115

وَإِنْ تُطِعْ أَكْثَرَ مَنْ فِي الْأَرْضِ يُضْلُوكَ عَنْ سَبِيلِ اللَّهِ إِنْ يَتَّبِعُونَ إِلَّا  
الظَّنَّ وَإِنَّهُمْ إِلَّا يَخْرُصُونَ

116

إِنَّ رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ مَنْ يَضِلُّ عَنْ سَبِيلِهِ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ

117 فَكُلُّوا مِمَّا ذِكِرَ أَسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ إِنْ كُنْتُمْ بِإِيمَانِهِ مُؤْمِنِينَ

118

وَمَا لَكُمْ أَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا ذَكَرَ أَسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَقَدْ فَصَلَ لَكُمْ مَا حَرَمَ

عَلَيْكُمْ إِلَّا مَا أَضْطَرْرَتُمْ إِلَيْهِ وَإِنَّ كَثِيرًا لَيُضْلُّونَ بِأَهْوَاءِهِمْ بِغَيْرِ عِلْمٍ إِنَّ

رَبَّكَ هُوَ أَعْلَمُ بِالْمُعْتَدِينَ ١١٩

وَذَرُوا ظَاهِرَ الْإِثْمِ وَبَاطِنَهُ، إِنَّ الَّذِينَ يَكْسِبُونَ الْإِثْمَ سَيُجْزَوْنَ بِمَا

كَانُوا يَقْتَرِفُونَ ١٢٠

وَلَا تَأْكُلُوا مِمَّا لَمْ يُذْكُرِ أَسْمُ اللَّهِ عَلَيْهِ وَإِنَّهُ لَفِسْقٌ وَإِنَّ الشَّيَطِينَ

لَيُوْحُونَ إِلَيْأُولِيَّاً لَهُمْ لِيُجَدِّلُوكُمْ وَإِنَّ أَطْعَتُمُوهُمْ إِنَّكُمْ لَمُشْرِكُونَ ١٢١

أَوْمَنْ كَانَ مَيْتًا فَأَحْيَيْنَاهُ وَجَعَلْنَا لَهُ نُورًا يَمْشِي بِهِ فِي النَّاسِ كَمَنْ مَثَلُهُ،

فِي الظُّلْمَتِ لَيْسَ بِخَارِجٍ مِنْهَا كَذَلِكَ زُيْنَ لِلْكُفَّارِينَ مَا كَانُوا

يَعْمَلُونَ ١٢٢

وَكَذَلِكَ جَعَلْنَا فِي كُلِّ قَرْيَةٍ أَكَبَرَ مُجْرِمِيهَا لِيَمْكُرُوا فِيهَا وَمَا

يَمْكُرُونَ إِلَّا بِأَنفُسِهِمْ وَمَا يَشْعُرُونَ ١٢٣

وَإِذَا جَاءَهُمْ بِآيَةً قَالُوا لَن نُؤْمِنَ حَتَّى نُؤْتَى مِثْلَ مَا أُوتِيَ رَسُولُ اللَّهِ أَلَّهُ أَعْلَمُ حَيْثُ يَجْعَلُ رِسَالَتَهُ سَيِّدِ الْمُصْبِبِ الَّذِينَ أَجْرَمُوا صَفَارٌ عِنْدَ اللَّهِ وَعَذَابٌ شَدِيدٌ بِمَا كَانُوا يَمْكُرُونَ ١٢٤

فَمَنْ يُرِيدُ اللَّهُ أَنْ يَهْدِيَهُ يُشَرِّحُ صَدْرَهُ لِلْإِسْلَامِ وَمَنْ يُرِيدُ أَنْ يُضِلَّهُ يَجْعَلُ صَدْرَهُ ضَيْقًا حَرَجًا كَأَنَّمَا يَصْعَدُ فِي السَّمَاءِ كَذَلِكَ يَجْعَلُ اللَّهُ أَلْرِجَسَ عَلَى الَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ ١٢٥

وَهَذَا صِرَاطٌ رَّبِّكَ مُسْتَقِيمًا قَدْ فَصَلَنَا الْآيَاتِ لِقَوْمٍ يَدْكُرُونَ ١٢٦  
لَهُمْ دَارُ الْسَّلَامِ عِنْدَ رَبِّهِمْ وَهُوَ وَلِيُّهُمْ بِمَا كَانُوا يَعْمَلُونَ ١٢٧

وَيَوْمَ يَحْشُرُهُمْ جَمِيعًا يَنْمَعِشُ الْجِنُّ قَدْ أَسْتَكَرَتُمْ مِنَ الْإِنْسِ وَقَالَ أَوْلَيَا أُهُمْ مِنَ الْإِنْسِ رَبَّنَا أَسْتَمْتَعَ بَعْضُنَا بِعَيْنِ وَبَلَغْنَا أَجْلَنَا الَّذِي أَجْلَتَ لَنَا قَالَ الْنَّارُ مَثُونَكُمْ خَلِيلُنَّ فِيهَا إِلَّا مَا شَاءَ اللَّهُ إِنَّ رَبَّكَ حَكِيمٌ عَلَيْهِ ١٢٨

وَكَذَلِكَ نُولِي بَعْضَ الظَّالِمِينَ بَعْضًا بِمَا كَانُوا يَكْسِبُونَ ١٢٩

يَمَعْشَرَ الْجِنِّ وَالْإِنْسِ إِنَّمَا يَأْتِكُمْ رَسُولٌ مِّنْكُمْ يَقُصُّونَ عَلَيْكُمْ مَا يَنْهَا وَيُنذِرُونَكُمْ لِقَاءَ يَوْمِكُمْ هَذَا قَالُوا شَهِدْنَا عَلَى أَنفُسِنَا وَغَرَّهُمُ الْحَيَاةُ الدُّنْيَا وَشَهِدُوا عَلَى أَنفُسِهِمْ أَنَّهُمْ كَانُوا

كَافِرِينَ ١٢٠

ذَلِكَ أَنَّ لَمْ يَكُنْ رَبُّكَ مُهَلِّكًا الْقَرِيْبُ بُطْلَمٌ وَأَهْلُهَا غَفِلُونَ ١٢١

وَلِكُلِّ دَرَجَتٍ مِمَّا عَكِلُوا وَمَا رَبُّكَ يَغْفِلُ عَمَّا يَعْمَلُونَ ١٢٢

وَرَبُّكَ الْغَنِيُّ ذُو الْرَّحْمَةِ إِنْ يَشَاءُ يُذْهِبُكُمْ وَيَسْتَخْلِفُ مِنْ بَعْدِكُمْ تَمَا

يَشَاءُ كَمَا أَنْشَأَكُمْ مِنْ ذُرِيْتَهُ قَوْمٌ وَآخَرِينَ ١٢٣

Certes, Allah est le fendeur du grain et des dattes. Du mort, Il fait sortir le vivant et du vivant, le mort. Tel est Allah. Comment vous trompez-vous donc ?

Il est le fendeur de l'aube, et il a fait de la nuit un lieu de repos, et du soleil et de la lune un lieu de calcul. Telle est la décision du Tout-Puissant, de l'Omniscient.

Et c'est Lui qui a placé pour vous les étoiles, afin que vous soyez guidés par elles à travers les ténèbres de la terre et de la mer. Nous avons détaillé les signes pour des gens qui savent.

Et c'est Lui qui vous a créés d'une seule âme et qui vous a donné un lieu de résidence et de stockage. Nous avons détaillé les signes pour des gens doués d'intelligence.

*Et c'est Lui qui fait descendre du ciel l'eau, et par elle Nous faisons pousser toute chose. Nous en faisons pousser de la verdure, d'où Nous faisons pousser des graines disposées en couches. Et des palmiers, dont les fruits naissent, sont des grappes basses. Et [Nous] faisons pousser des jardins de vignes, d'oliviers et de grenadiers, semblables et variés. Regardez [chacun de] leurs fruits quand ils donnent et [quand] ils mûrissent. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui croient.*

*Mais ils ont associé à Allah les djinns, alors qu'il les a créés, et Lui ont fabriqué des fils et des filles sans aucune connaissance. Il est sublime et bien au-dessus de ce qu'ils décrivent.*

*Il est le Créateur des cieux et de la terre. Comment aurait-Il un fils, alors qu'il n'a pas d'épouse, et qu'il a créé toute chose ? Et Il est Omniscient.*

*Voilà Allah, votre Seigneur. Point de divinité à part Lui, le Créateur de toute chose. Adorez-Le donc. Et c'est Lui qui gère toute chose.*

*La vision ne Le perçoit pas, mais Il perçoit [toute] vision; et Il est le Subtil, l'Informateur.*

*Une lumière vous est venue de votre Seigneur. Quiconque voit, le fait pour son âme, et quiconque est aveugle, lui nuit. Et [dis] : « Je ne suis pas votre protecteur. »*

*Et ainsi Nous diversifions les signes, afin qu'ils disent : « Vous avez étudié ! » Et ainsi Nous l'expliquons clairement à des gens qui savent.*

*Suis ce qui t'a été révélé de la part de ton Seigneur : il n'y a pas de divinité à part Lui. Et éloigne-toi de ceux qui associent des associés à Allah.*

*Mais si Allah avait voulu, ils n'auraient pas associé. Et Nous ne t'avons pas désigné comme gardien sur eux, et tu n'es pas leur administrateur.*

*Et n'insultez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, de peur qu'ils n'insultent Allah par inimitié, sans savoir. Ainsi, Nous avons agréé à chaque communauté leurs œuvres. Puis, c'est vers leur Seigneur qu'est leur retour, et Il les informera de ce qu'ils faisaient.*

*Et ils jurent par Allah de leurs plus ardents serments que si un signe leur venait, ils y croiraient. Dis : « Les signes n'appartiennent qu'à Allah. » Et qui te fera croire que même si un signe leur venait, ils ne croiraient pas ?*

*Et Nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux, comme ils n'y ont pas cru la première fois. Et Nous les laisserons errer dans leur transgression.*

*Et même si Nous avions fait descendre sur eux les anges, si les morts leur avaient parlé, et si Nous avions rassemblé devant eux toutes les créatures, ils ne croiraient pas, à moins qu'Allah ne le veuille. Mais la plupart d'entre eux sont ignorants.*

*Ainsi, Nous avons donné à chaque prophète un ennemi : des diables parmi les hommes et les djinns, qui s'inspirent mutuellement des paroles trompeuses. Mais si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. Laisse-les donc, ainsi que ce qu'ils inventent.*

*Et c'est ainsi que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà s'inclineront vers elle [parole trompeuse] et qu'ils s'en satisferont et qu'ils commettront ce qu'ils commettent.*

*Est-ce donc un autre juge qu'Allah que je cherche, alors que c'est Lui qui vous a révélé le Livre, clairement expliqué ? Ceux à qui Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de la part de votre Seigneur en toute vérité. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques.*

*Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et en toute équité. Nul ne peut altérer Ses paroles. Et c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.*

*Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égareront certainement du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne sont que des conjectures.*

*Certes, ton Seigneur connaît mieux ceux qui s'égarent de Son chemin, et Il connaît mieux ceux qui sont bien guidés.*

*Mangez donc de ce sur quoi le nom d'Allah a été mentionné. si vous croyez en Ses versets [loi révélée].*

*Et pourquoi ne mangeriez-vous pas de ce sur quoi le nom d'Allah a été invoqué, alors qu'Il vous a détaillé ce qu'Il vous a interdit, sauf ce à quoi vous êtes contraints ? Beaucoup égarent certes par leurs passions, sans aucune science. Votre Seigneur, certes, est le plus Connaisseur des transgresseurs.*

*Et abandonnez le péché apparent et le péché caché. Certes, ceux qui commettent le péché seront rétribués selon ce qu'ils ont commis.*

*Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été invoqué. C'est une grave désobéissance. Et les diables incitent leurs alliés à vous disputer. Et si vous leur obéissiez, vous Lui donneriez des associés.*

*Et celui qui est mort et à qui Nous avons rendu la vie et donné une lumière pour marcher parmi les gens, est-il comparable à celui qui est dans les ténèbres et n'en sort jamais ? Ainsi a été agréé aux mécréants ce qu'ils faisaient.*

*Et ainsi, Nous avons placé dans chaque cité les plus grands criminels pour y comploter. Mais ils ne complotent que contre eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte.*

*Et lorsqu'un signe leur vient, ils disent : « Nous ne croirons jamais tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux messagers d'Allah. » Allah sait mieux où Il place Son message. Les pervers seront bientôt couverts par l'humiliation d'Allah et par un châtiment sévère pour leurs mauvaises actions.*

*Quiconque Allah veut guider, Il lui ouvre la poitrine pour l'Islam ; et quiconque veut égarer, Il lui serre la poitrine comme s'il s'élevait vers le ciel. C'est ainsi qu'Allah souille ceux qui ne croient pas.*

*Et tel est le chemin de ton Seigneur, droit. Nous avons détaillé les signes pour des gens qui réfléchissent.*

*Ils auront une demeure paisible auprès de leur Seigneur, et Il sera leur protecteur, à cause de ce qu'ils faisaient.*

*Et [évoquez] le jour où Il les rassemblera [et dira] : « Ô groupe de djinns, vous avez [égaré] beaucoup d'hommes. » Et leurs alliés parmi les hommes diront : « Notre Seigneur, certains d'entre nous ont profité des autres, et nous avons atteint le terme que Tu nous as assigné. » Il dira : « Le Feu est votre demeure, où vous demeurerez éternellement, sauf ce qu'Allah veut. Votre Seigneur est certes Sage et Omniscient. »*

*Et ainsi, Nous ferons des injustes des alliés des autres, en échange de ce qu'ils acquéraient.*

*Ô communauté des djinns et des hommes ! Ne vous sont-ils pas venus des messagers, choisis parmi vous, pour vous raconter Mes versets et vous avertir de la rencontre de ce jour ? Ils diront : « Nous témoignons contre nous-mêmes. » Or, la vie présente les avait trompés, et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants.*

*Car ton Seigneur ne détruirait pas les cités pour leurs méfaits, sans que leurs habitants soient conscients.*

*Et à chacun il y a des degrés selon ce qu'ils font. Et ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font.*

*Et ton Seigneur est le Pur et le Détenteur de la miséricorde. S'il veut, Il peut te supprimer et donner sa succession à qui Il veut, comme Il t'a fait sortir de la descendance d'un autre peuple.*

Allah, le Très-Haut, évoque certains des différents signes de l'univers qui témoignent de Son Unicité et de Son pouvoir infini sur la création, encourageant ainsi les hommes à Lui obéir pour leur propre bien. Cette obéissance implique un usage judicieux des bienfaits qu'Il leur a accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela leur garantira un état mental et physique harmonieux, un positionnement adéquat de tous les aspects et de tous les individus de leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 95 :

« *Certes, Allah est le fendeur du grain et des graines de dattes...* »

Allah, le Très-Haut, est le seul à pourvoir à la subsistance de la création. Cet aspect de la subsistance échappe au contrôle de quiconque. Le fait de donner vie à une graine témoigne de la résurrection de l'humanité au Jour du Jugement. Allah, le Très-Haut, possède donc la capacité et la volonté de ressusciter la graine morte, appelée l'humain, enfouie sous la terre, de la même manière qu'une graine morte germe et reprend vie. Chapitre 6 Al An'am, verset 95 :

« *... Du mort il fait sortir le vivant, et du vivant il fait sortir le mort...* »

Il existe de nombreux autres signes dans l'univers qui annoncent la résurrection finale. Par exemple, le changement des saisons témoigne clairement de cette résurrection. En hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, donnant l'impression d'être sans vie. Mais durant les autres saisons, les feuilles repoussent et l'arbre paraît plein de vie. Le cycle veille-sommeil de toutes les créatures est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est le frère de la mort, car les sens du dormeur sont coupés. Allah, le Très-Haut, rend alors son âme à la personne destinée à vivre, lui redonnant ainsi la vie. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement Dernier est un événement inévitable. L'observation de l'univers permet d'identifier de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre maintient une distance idéale et stable par rapport au Soleil. Si elle s'en rapprochait ou s'en éloignait légèrement, elle deviendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère, puis sa condensation pour produire la pluie, est méticuleusement équilibré, permettant à la vie de perdurer sur Terre. Le sol a été conçu de manière à permettre aux branches et aux pousses délicates de percer, produisant ainsi des cultures vivrières, tout en étant suffisamment robuste pour supporter le poids des structures imposantes qui y sont construites. De nombreux exemples de ce genre témoignent non seulement d'un Créateur, mais aussi du principe d'équilibre. Cependant, un aspect important de ce monde semble nettement déséquilibré, à savoir les actions de l'humanité. On observe souvent que des

individus oppressifs et tyranniques échappent aux conséquences de leurs actes dans cette vie. En revanche, d'innombrables personnes subissent l'oppression et d'autres épreuves, sans pour autant recevoir la juste récompense de leur endurance. Nombre de musulmans fidèles aux commandements d'Allah, le Très-Haut, rencontrent fréquemment de nombreuses difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une modeste part de leur récompense, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, le Très-Haut, s'adonnent aux luxes de ce monde. De même qu'Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes Ses créations, les récompenses et les châtiments des actions devraient également refléter cet équilibre. Or, tel n'est manifestement pas le cas dans le monde actuel, ce qui indique que cela se manifestera à un autre moment, notamment au Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement les individus en ce monde. Cependant, l'une des raisons pour lesquelles il n'applique pas une punition complète ici-bas est qu'Allah, le Très-Haut, offre de nombreuses occasions aux individus de se repentir sincèrement et de corriger leurs actes. Il s'abstient d'accorder aux musulmans leur pleine récompense ici-bas, car ce monde n'est pas équivalent au Paradis. De plus, la foi en l'invisible, et notamment en la pleine récompense qui attend le musulman dans l'au-delà, constitue un élément crucial de la foi. En effet, la croyance en l'invisible est ce qui distingue la foi. Si l'on ne croyait qu'à ce qui peut être expérimenté par les cinq sens, comme la pleine récompense ici-bas, cela n'aurait pas la même signification.

De plus, la peur d'une punition complète, associée à l'espoir d'obtenir une pleine récompense dans l'au-delà, motivera les individus à s'abstenir d'actions pécheresses et à adopter des comportements vertueux.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, il est essentiel que ce monde matériel prenne fin. Cette nécessité découle du fait que la punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'une fois toutes les actions terminées. Par conséquent, le Jour de la Rétribution ne peut avoir lieu tant que les actions des individus n'ont pas été finalisées. Cela suggère que le monde matériel doit finalement disparaître, tôt ou tard.

Méditer sur ce discours renforcera la foi de chacun dans le Jour du Jugement, le motivant ainsi à se préparer adéquatement en utilisant les bénédictions qui lui sont accordées, telles que décrites dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette préparation assurera tranquillité et réussite dans les deux mondes. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Or, ceux qui n'aiment pas l'idée d'être tenus responsables de leurs actes ici-bas, car ils ne cherchent qu'à satisfaire leurs désirs terrestres, nieront ou ignoreront la résurrection qui aura lieu le Jour du Jugement, malgré les innombrables signes qui en indiquent la possibilité et la nécessité. Chapitre 6 Al An'am, verset 95 :

« ...Du mort, Il fait sortir le vivant et du vivant, le mort. Tel est Allah. Comment vous trompez-vous donc ? »

Après avoir mentionné le signe infime et invisible de la résurrection d'une graine morte, le verset suivant indique le contrôle absolu d'Allah, l'Exalté, sur les choses importantes, comme le Soleil. Chapitre 6 Al An'am, verset 96 :

« *Le couperet de l'aube...* »

En observant le cycle du jour et de la nuit, on peut distinctement percevoir comment Allah, l'Exalté, revitalise la Terre avec la lumière du soleil après qu'elle ait enduré une condition proche de la mort pendant la nuit.

De plus, la synchronisation précise des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent à chacun d'en tirer le meilleur parti. Si les jours s'allongent, la fatigue peut être ressentie. À l'inverse, si les nuits s'allongent, les individus manqueront de temps pour assurer leurs moyens de subsistance et se consacrer à d'autres activités utiles, comme l'acquisition de connaissances. Des nuits plus courtes rendront difficile le repos, pourtant essentiel à une santé optimale. De plus, les variations de la durée des jours et des nuits impacteront également les rendements agricoles, compromettant la subsistance des humains et des animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers témoigne clairement de l'unicité d'Allah, le

Très-Haut, car s'il existait plusieurs divinités, leurs désirs contradictoires entraîneraient inévitablement le chaos dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« *S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »*

Chapitre 6 Al An'am, verset 96 :

« *Le fendeur de l'aube a fait de la nuit un lieu de repos, et du soleil et de la lune un lieu de calcul. Telle est la décision du Tout-Puissant, du Savant. »*

Les corps célestes, comme les étoiles de la galaxie, servent de guides aux voyageurs nocturnes. Ce mode de navigation est d'ailleurs encore utilisé aujourd'hui. Chapitre 6 Al An'am, verset 97 :

« *Et c'est Lui qui a placé pour vous les étoiles afin que vous soyez guidés par elles à travers les ténèbres de la terre et de la mer... »*

Ceux qui étudient les corps célestes ne peuvent prétendre que la position des étoiles est aléatoire, car elles guident précisément les hommes au fil des saisons. Chapitre 6 Al An'am, verset 97 :

« ... Nous avons détaillé les signes pour des gens qui savent. »

Le fait qu'Allah, le Très-Haut, ait créé les hommes à partir de rien est une autre indication claire de sa capacité à les ressusciter après qu'ils soient réduits en ossements et en poussière. Chapitre 6 Al An'am, verset 98 :

« Et c'est Lui qui vous a créés d'une seule âme... »

Allah, le Très-Haut, a doté les hommes d'une demeure temporaire en ce monde et d'un lieu où ils reposeront jusqu'à leur résurrection. Il connaît parfaitement leurs déplacements et leur lieu de repos, et leur résurrection est donc une tâche facile pour Lui. Chapitre 6 Al An'am, verset 98 :

« ... et [vous a donné] un lieu d'habitation et de stockage... »

Et chapitre 50 Qaf, verset 4 :

« *Nous savons ce que la terre en ôte, et nous avons un registre auprès de Nous.* »

Et le chapitre 75 Al Qiyamah, verset 4 :

« *Oui. [Nous sommes] capables [même] de proportionner le bout de ses doigts.* »

Ces signes, et bien d'autres, montrent clairement qu'Allah, le Très-Haut, possède la capacité et le savoir nécessaires pour ressusciter les morts et les tenir responsables de leurs actes. Chapitre 6 Al An'am, verset 98 :

« *... Nous avons détaillé les signes pour des gens qui comprennent.* »

Allah, l'Exalté, développe ensuite la discussion sur la provision qu'il accorde à la création, brièvement évoquée précédemment. Chapitre 6 Al An'am, verset 99 :

*« Et c'est Lui qui fait descendre du ciel l'eau, et par elle Nous faisons croître toute chose. Nous en faisons pousser de la verdure, d'où Nous faisons germer des graines disposées en couches. Et des palmiers, de leurs fruits naissants, naissent des grappes basses. Et des jardins de vignes, d'oliviers et de grenadiers, semblables et pourtant variés. Regardez [chacun de] ses fruits lorsqu'il donne et [à] sa maturité... »*

Allah, le Très-Haut, contrôle seul chaque étape menant à la production des ressources nécessaires à la création. Comme le Saint Coran l'affirme, Allah, le Très-Haut, reconnaît l'intervention des hommes dans la création des jardins, notamment en construisant une clôture pour les enfermer, car Il ne mentionne pas qu'Il est le seul à les produire, contrairement à toutes les autres choses mentionnées dans ce verset. De plus, même si un arbre produit un type de fruit, ses fruits ont souvent un goût différent, bien qu'ils proviennent du même arbre, nourri par la même eau et les mêmes nutriments. Cette différence a été déterminée par Allah, le Très-Haut, comme signe de Sa puissance créatrice.

De plus, redonner vie à la terre morte afin de produire des cultures et des plantes est un autre signe de résurrection. Tout comme Allah, le Très-Haut, redonne vie à la terre morte, Il redonnera vie à l'homme mort. Chapitre 41 Fussilat, verset 39 :

« *Parmi Ses signes, c'est que tu vois la terre immobile. Mais quand Nous y faisons descendre de la pluie, elle tremble et croît. Certes, Celui qui lui a donné la vie est Celui qui redonne la vie aux morts. Certes, Il est Omnipotent.* »

Mais seuls ceux qui ont une foi sincère en leur responsabilité au Jour du Jugement seront touchés par ce signe de résurrection, afin de se préparer concrètement à leur responsabilité. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qu'Allah, le Très-Haut, leur a accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 99 :

« ... *Il y a certes là des signes pour des gens qui croient.* »

L'un des principaux moyens utilisés par les hommes de chaque génération pour éviter d'être tenus responsables de leurs actes dans les deux mondes était d'attribuer à Allah, l'Exalté, des associés qui intercéderaient en leur faveur devant Lui, les épargnant ainsi. Chapitre 6 Al An'am, verset 100 :

« *Mais ils ont donné à Allah des associés, les djinns, alors qu'il les a créés, et Lui ont fabriqué des fils et des filles sans aucune connaissance...* »

L'adoption de ces croyances étranges et sans fondement leur a permis d'apparaître comme des adorateurs dévoués tout en leur donnant la liberté de satisfaire tous leurs désirs terrestres sans craindre d'être tenus responsables de leurs actes, car une autre création les sauvera des conséquences de leurs actes.

De plus, au cours de l'histoire, de nombreux individus ont perçu Allah, l'Exalté, d'une manière comparable à celle d'un monarque. Un roi terrestre est incapable de superviser seul les opérations de son royaume et nomme donc des assistants, tels que des gouverneurs, pour l'assister dans la gouvernance de son territoire. Par conséquent, en raison de cette perception, de nombreux individus, y compris des musulmans, investissent leur temps, leur énergie et leurs ressources dans la recherche d'entités et d'individus spirituels censés entretenir un lien unique avec Allah, l'Exalté, semblable à la relation privilégiée qu'un gouverneur entretient avec un roi. Leur objectif est de gagner la faveur de ces entités ou individus spirituels afin qu'ils intercèdent en leur faveur auprès d'Allah, l'Exalté, tout comme un gouverneur peut plaider auprès du roi en faveur de quelqu'un qui s'est attiré ses faveurs par des cadeaux et des témoignages exceptionnels de révérence et d'affection. Chapitre 39 Az Zumar, verset 3 :

« ...*Et ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent]* : « *Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah.* »... »

Par conséquent, les individus considérés comme spirituels, ainsi que diverses entités, servent d'intermédiaires entre le grand public et Allah, le Très-Haut, ce qui est en totale contradiction avec les principes de l'islam.

Par conséquent, le musulman est tenu d'acquérir la connaissance islamique auprès d'un enseignant compétent et de lui témoigner le respect qu'il mérite. Cependant, il ne doit pas croire qu'il doit vénérer ceux qui semblent spirituels pour obtenir la faveur d'Allah, le Très-Haut, et se rapprocher de Lui. Chapitre 6 Al An'am, verset 100 :

« ...Il est exalté et bien au-dessus de ce qu'ils décrivent. »

Allah, le Très-Haut, dissipe la fausse croyance consistant à attribuer la divinité à un autre, car Lui seul a créé et contrôle l'univers. Si un autre être était divin, il aurait alors une part de sa souveraineté. Chapitre 6 Al An'am, verset 101 :

« Créateur des cieux et de la terre. Comment aurait-il pu avoir un fils alors qu'il n'a pas de compagnon et qu'il a créé toutes choses ?... »

De plus, un être divin possède la connaissance de toute chose, en particulier celle liée à ses serviteurs, comme leurs actions et leurs besoins. Mais comme nul autre qu'Allah, le Très-Haut, ne connaît toute chose, aucune autre entité ne peut être considérée comme divine. Chapitre 6 Al An'am, verset 101 :

« ...Et Il est Omniscent sur toutes choses. »

Chapitre 6 Al An'am, verset 101 :

« *Créateur des cieux et de la terre. Comment aurait-il pu avoir un fils alors qu'il n'a pas de compagnon et qu'il a créé toutes choses ?...* »

Les facteurs contribuant à la prolifération des croyances erronées concernant le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) incluent sa naissance miraculeuse, les miracles qu'il a accomplis et son ascension aux cieux de son vivant. Le Saint Coran affirme le caractère miraculeux de la naissance du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) et décrit explicitement sa naissance sans père comme un témoignage de la puissance infinie d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 47 :

*Elle [Marie, qu'Allah l'agrée] dit : « Seigneur, comment aurais-je un enfant alors qu'aucun homme ne m'a touchée ? » [L'ange] dit : « Tel est Allah ; Il crée ce qu'il veut. Lorsqu'il décrète une chose, Il lui dit seulement : "Sois", et elle est. »*

Allah, le Très-Haut, a créé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) sans père, tout comme Il a créé le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) sans père ni

mère. Cela n'implique pas qu'ils possèdent la divinité. Chapitre 3, Ali Imran, verset 59 :

*« En vérité, l'exemple de Jésus pour Allah est comme celui d'Adam. Il l'a créé de poussière, puis Il lui a dit : « Sois ! » et il fut. »*

Il est étrange que les chrétiens croient que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) est le fils d'Allah, le Très-Haut, étant donné qu'il est né sans père. Cependant, ils ne considèrent pas le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) comme le fils d'Allah, le Très-Haut, malgré sa naissance sans père ni mère. De leur point de vue, le Saint Prophète Adam (sur lui la paix) semblerait pouvoir prétendre plus haut au titre de fils d'Allah, le Très-Haut, que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), mais ils ne l'affirment pas. Il est en effet curieux de constater comment ils appliquent le raisonnement et le bon sens au cas du Saint Prophète Adam (sur lui la paix), alors qu'ils n'en font pas autant dans le cas du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix).

Les miracles attribués au Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) sont confirmés par le Saint Coran. Il est cependant explicitement indiqué que ces miracles ont été accomplis par le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) par la volonté, la permission et l'ordre d'Allah, le Très-Haut. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) était divin, il n'aurait eu besoin ni de la volonté ni de la permission d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 3 : Ali Imran, verset 49 :

« *Et [que le Prophète Jésus, paix et bénédictions sur lui] soit un messager pour les Enfants d'Israël, [qui dira] : « Je suis venu à vous avec un signe de la part de votre Seigneur : je façonne pour vous avec de l'argile [ce qui ressemble] à la forme d'un oiseau, puis je souffle dedans et il devient un oiseau, par la permission d'Allah. Et je guéris l'aveugle-né et le lépreux, et je ressuscite les morts, par la permission d'Allah. Et je vous informe de ce que vous mangez et de ce que vous amassez dans vos maisons... »*

De plus, les chrétiens reconnaissent que d'autres saints prophètes (sur eux la paix) ont également accompli des miracles, notamment le saint prophète Moïse (sur lui la paix). Cependant, il est étrange qu'ils ne leur attribuent pas la divinité, malgré leurs actes miraculeux.

L'ascension du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) au Ciel de son vivant témoigne une fois de plus de la puissance d'Allah, le Très-Haut, qui a facilité ce voyage. Si le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) avait possédé la divinité, il aurait pu entreprendre ce voyage grâce à sa propre puissance. Chapitre 3 Ali Imran, verset 55 :

« *[Rappelle] quand Allah dit : « Ô Jésus, Je te prendrai, Je t'élèverai vers Moi, Et Je te purifierai de ceux qui ne croient pas... »* »

Le Saint Coran informe les chrétiens que le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) n'a pas été crucifié, contrairement à leur croyance. L'individu dont

l'image est apparue sur la croix n'était pas le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), mais plutôt quelqu'un qui lui ressemblait. À ce moment-là, Allah, l'Exalté, avait déjà élevé le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix). Chapitre 4 An Nisa, versets 156-158 :

*« Et à cause de leur mécréance et de leur grande calomnie contre Marie. Et à cause de leur parole : « Nous avons tué le Messie, Jésus, fils de Marie, le Messager d'Allah. » Ils ne l'ont ni tué, ni crucifié ; mais un autre leur a été créé à son image... Allah l'a élevé vers Lui. »*

La croyance chrétienne erronée selon laquelle le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) a été crucifié, ce qui implique sa mort, est intrinsèquement singulière, car un être véritablement divin transcende l'expérience de la mort. Si une entité est capable de mourir, elle ne peut être considérée comme divine. Par conséquent, leur croyance erronée en sa mort par crucifixion contredit intrinsèquement leur croyance erronée en sa divinité.

Une entité divine, de par sa nature même, est caractérisée par l'autosuffisance, indiquant qu'elle ne dépend pas d'autrui pour sa subsistance. Si une entité dépend d'autrui pour son existence, elle ne peut être qualifiée de divine. Le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et sa mère, Marie (qu'Allah l'agrée), n'étaient pas des entités divines, car ils dépendaient d'Allah, l'Exalté, pour leur nourriture, ce qui signifie qu'ils n'étaient pas des êtres autonomes. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 75 :

*Le Messie, fils de Marie, n'était qu'un messager. D'autres messagers l'ont précédé. Et sa mère était véridique. Ils mangeaient tous deux. Regarde comme Nous leur expliquons les signes ; puis regarde comme ils sont égarés.*

De plus, on ne peut affirmer que les anges, en raison de leur absence de consommation, puissent être considérés comme des divinités. En vérité, ils sont également entretenus par Allah, le Très-Haut, bien que d'une manière distincte ; ils ne sont donc pas autosuffisants. La simple existence de leur création et l'inévitabilité de leur mort, comme celle de tous les autres êtres, suffisent à réfuter leur divinité.

Un enfant biologique possède invariablement certains traits hérités de ses parents. Cependant, le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) ne possède aucun attribut d'Allah, le Très-Haut. En réalité, tous ses traits sont communs à l'humanité. Il a été créé, nourri et arrosé, et connaîtra la mort et la résurrection, comme tous les autres êtres humains. Ses attributs réfutent toute notion de divinité.

Les Romains qui ont embrassé le christianisme ont intégré la notion de divinité du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix), héritée de leur foi antérieure, le paganisme. Ils ont élevé un Saint Prophète (sur lui la paix) noble et vénéré, aux côtés de légendes et de mythes, dont Zeus, Hercule et Odin. Il suffit d'un minimum de bon sens pour reconnaître qu'un être créé, entretenu par un autre et sujet à la mort ne peut être divin, car ces attributs sont fondamentalement en contradiction avec l'essence même d'une entité divine.

Malgré les preuves substantielles qui soutiennent le Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut) comme Messager d'Allah, le Très-Haut, de nombreux chrétiens persistent dans leurs croyances erronées à son sujet. L'imitation aveugle de leurs aînés est un facteur important contribuant à ce comportement singulier. Cette imitation aveugle empêche les individus d'évaluer les connaissances et les preuves, ainsi que de remettre en question les croyances et les présupposés inculqués durant leur éducation. Cette attitude est contraire aux principes de l'islam et à la pensée rationnelle, car les humains ont été créés pour penser de manière critique plutôt que pour se comporter comme du bétail. Par conséquent, il est impératif de s'abstenir d'imiter aveuglément les autres, car c'est une cause majeure d'égarement. Il est préférable d'utiliser son raisonnement pour évaluer les connaissances et les preuves dans toutes les situations, qu'elles soient laïques ou religieuses, et ainsi faire des choix éclairés. Même en islam, l'imitation aveugle est condamnée, car Allah, le Très-Haut, désire que les individus étudient, comprennent et mettent en pratique les enseignements de l'islam en s'appuyant sur la compréhension plutôt que sur la simple imitation des autres musulmans. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

*« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »*

Une autre raison importante pour laquelle les chrétiens persistent dans leur croyance au Saint Prophète Jésus (sur lui la paix et le salut), malgré les preuves solides de son véritable rôle de Messager d'Allah, le Très-Haut, est leur désir de satisfaire leurs désirs terrestres. De nombreux enseignements

chrétiens prônent l'idée du salut dans les deux mondes pour ceux qui adhèrent au christianisme, quels que soient leurs actes. Ce système de croyance leur permet de satisfaire tous leurs désirs terrestres tout en assurant leur salut dans les deux mondes. Par conséquent, ils maintiennent leurs convictions chrétiennes, car leur objectif principal dans cette vie est d'atteindre leurs objectifs terrestres plutôt que d'adhérer à une norme morale supérieure qui les guiderait dans la bonne utilisation des bienfaits accordés par Allah, le Très-Haut.

Chapitre 6 Al An'am, verset 102 :

*« C'est Allah, votre Seigneur ; il n'y a pas de divinité à part Lui, le Créateur de toute chose... »*

L'islam enseigne à l'humanité que la seule entité méritant obéissance en toutes circonstances est son Créateur et Soutien, Allah, le Très-Haut. En vérité, l'entité à laquelle on choisit d'obéir dans la vie est l'objet de son adoration, indépendamment de toute affirmation de mécréance envers une divinité. L'être humain est naturellement conçu pour suivre et adhérer à quelque chose, qu'il s'agisse d'autres personnes, des réseaux sociaux, des tendances, des normes culturelles, ou même de ses désirs personnels.

Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

*« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »*

L'entité ou l'individu auquel une personne choisit d'obéir témoigne de son adoration. Par conséquent, les musulmans sont tenus de confirmer leur affirmation verbale de foi par des actes témoignant d'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, en privilégiant Son obéissance à toute autre chose. Cela implique d'utiliser les bienfaits qui leur sont accordés de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le précisent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ceux qui se conduisent ainsi atteindront la tranquillité et le succès dans les deux mondes. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

En revanche, celui qui nie l'unicité d'Allah, l'Exalté, et choisit de se soumettre et d'obéir à d'autres entités perdra la miséricorde essentielle à la tranquillité et à la prospérité ici-bas et dans l'au-delà. Cela est vrai même s'il possède toutes les richesses de ce monde et s'adonne à des plaisirs et divertissements éphémères, car en fin de compte, nul ne peut échapper à la souveraineté d'Allah, l'Exalté. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

*« Qu'ils rient donc un peu et pleurent beaucoup en récompense de ce qu'ils ont gagné. »*

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »*

Chapitre 6 Al An'am, verset 102 :

« *C'est Allah, votre Seigneur ; il n'y a pas de divinité à part Lui, le Créateur de toute chose... »*

En examinant la formation des cieux et de la Terre, ainsi que la multitude de systèmes précisément calibrés, il devient évident qu'il existe un Créateur unique qui a non seulement façonné l'univers, mais aussi le maintient en vie. Par exemple, la distance idéale entre le Soleil et la Terre constitue une indication convaincante : la Terre serait inhabitable si le Soleil était positionné ne serait-ce que légèrement plus près ou plus loin. De même, la Terre a été conçue de manière à favoriser une atmosphère équilibrée et pure, permettant à la vie de s'y épanouir. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et l'alternance du jour et de la nuit... »

La synchronisation précise des jours et des nuits, ainsi que leur durée variable tout au long de l'année, permettent à chacun d'en tirer le meilleur parti. Si les jours s'allongent, la fatigue est ressentie. À l'inverse, si les nuits s'allongent, les individus peinent à trouver le temps nécessaire pour assurer leurs moyens de subsistance et se consacrer à d'autres activités utiles, comme l'acquisition de connaissances. Des nuits plus courtes privent les individus du repos, pourtant essentiel à une santé optimale. Les variations de la durée des jours et des nuits impactent également les rendements agricoles, compromettant la subsistance des humains et des animaux. Le fonctionnement harmonieux des jours, des nuits et des autres systèmes équilibrés de l'univers témoigne clairement de l'unicité d'Allah, le Très-Haut, car l'existence de multiples divinités engendre des désirs contradictoires, conduisant finalement au désordre dans l'univers. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 22 :

« S'il y avait eu en eux [c'est-à-dire les cieux et la terre] des divinités en dehors d'Allah, ils auraient tous deux été ruinés... »

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et les [grands] navires qui naviguent sur la mer avec ce qui profite aux gens, et ce qu'Allah a fait descendre du ciel comme pluie... »

L'observation du cycle de l'eau, parfaitement équilibré, témoigne clairement de l'existence d'un Créateur. L'eau s'évapore de l'océan, remonte, puis se condense pour former des pluies acides qui s'abattent sur les montagnes. Ces dernières neutralisent ces pluies acides, les rendant utilisables par les humains et les animaux. Toute altération de cet équilibre parfait aurait des conséquences catastrophiques pour toute forme de vie sur Terre. Le sel présent dans l'océan empêche la décomposition des organismes marins de polluer les eaux. Une contamination de l'océan compromettrait la viabilité de la vie marine, et les impuretés qui en résulteraient auraient également un impact négatif sur la vie terrestre. La composition de l'eau des océans et des mers a été soigneusement conçue pour soutenir des écosystèmes marins prospères tout en permettant aux grands navires de naviguer à sa surface. Une légère variation de la composition de l'eau pourrait perturber cet équilibre, conduisant à un scénario où la vie marine prospère ou où les navires peuvent traverser les eaux, mais pas les deux simultanément. Aujourd'hui encore, le transport maritime reste le principal moyen de transport mondial de marchandises. Cet équilibre parfait est donc crucial pour maintenir la vie sur cette planète.

L'évolution représente un type de mutation, intrinsèquement caractérisée par l'imperfection. Cependant, en examinant les nombreuses espèces, on constate qu'elles se sont développées de manière remarquablement équilibrée, leur permettant de s'épanouir dans leurs environnements respectifs. Par exemple, le chameau a été créé pour supporter des températures extrêmes et peut survivre longtemps sans boire. Il est

parfaitement adapté à la vie dans le désert. Chapitre 88 Al Ghashiyah, verset 17 :

« *Alors ne regardent-ils pas les chameaux, comment ils ont été créés ?* »

La chèvre a été conçue de manière exceptionnellement efficace, garantissant que toutes les impuretés présentes dans son corps sont complètement séparées du lait qu'elle produit. Le mélange de ces deux substances rendrait le lait impropre à la consommation. Chapitre 16 An Nahl, verset 66 :

« *Et en effet, pour vous, faire paître le bétail est une leçon. Nous vous abreuvons de ce qu'il y a dans leurs ventres – entre excréptions et sang – un lait pur, agréable à boire.* »

Chaque espèce se voit attribuer une durée de vie distincte, ce qui l'empêche de dominer les autres. Par exemple, les mouches ont une durée de vie particulièrement brève, de 3 à 4 semaines, et peuvent pondre jusqu'à 500 œufs. Si leur durée de vie était prolongée, la population de mouches pourrait devenir excessive, ce qui pourrait conduire à leur domination sur toutes les autres espèces de l'écosystème. À l'inverse, d'autres organismes, dont la durée de vie est nettement plus longue, ont tendance à ne produire qu'un nombre limité de descendants. Cette caractéristique contribue également à la régulation de leur population. Un tel phénomène ne peut être attribué au

hasard, ni être expliqué de manière adéquate par la théorie de l'évolution. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 164 :

« ... et [Sa] direction des vents et des nuages contrôlés entre le ciel et la terre... »

Les vents jouent un rôle crucial dans la pollinisation, permettant la reproduction des cultures, des plantes et des arbres. Historiquement, le vent était vital pour la navigation maritime, qui reste aujourd'hui encore le principal moyen de transport de marchandises à l'échelle mondiale. Les vents sont nécessaires au déplacement des nuages de pluie vers des zones déterminées, assurant ainsi l'approvisionnement en eau essentielle à la vie. Un système harmonieux de vents est évident sur Terre ; une absence de vents entraînerait un désordre pour la vie, tandis que des vents excessifs perturberaient également cet équilibre. De même, les précipitations sont maintenues dans un équilibre fragile ; une insuffisance de pluie peut provoquer sécheresses et famines, tandis qu'une abondance de pluie peut entraîner des inondations catastrophiques. Chapitre 23 d'Al Mu'minun, verset 18 :

« Et Nous avons fait descendre du ciel une pluie en quantité mesurée et l'avons déposée sur la terre. Et certes, Nous sommes capables de la reprendre. »

Ce système parfaitement équilibré ne peut être attribué au hasard et révèle clairement l'influence d'un Créateur. Quiconque contemple ces systèmes parfaitement équilibrés ne peut réfuter rationnellement l'existence d'un Créateur unique possédant une autorité sur toutes les entités.

Chapitre 3 Alee Imran, verset 2 :

« *Allah – il n'y a pas de divinité à part Lui, l'Éternel, l'Absolu... »*

En vérité, une entité capable de mourir et dépendant d'une autre pour sa subsistance ne peut être considérée comme une divinité. Ce fait exclut la divinité de tous les êtres dans les cieux et sur la terre, à l'exception d'Allah, le Très-Haut. Chapitre 6 Al An'am, verset 102 :

« *Tel est Allah, votre Seigneur. Point de divinité à part Lui, le Créateur de toute chose. Adorez-Le donc... »*

De plus, puisqu'Allah, le Très-Haut, est l'unique créateur de la vie et de la mort et le soutien de toute création, Il est le seul à mériter obéissance. Si une personne qui subvient aux besoins d'autrui, comme le logement, mérite gratitude, il est tout à fait juste que les gens expriment leur gratitude à Allah, le Très-Haut, qui leur a accordé toutes les bénédictions de l'univers. La

véritable gratitude intentionnelle implique d'agir uniquement pour plaire à Allah, le Très-Haut. Ceux qui agissent pour d'autres motifs ne recevront aucune récompense d'Allah, le Très-Haut, comme l'indique un hadith rapporté dans Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Une intention sincère est clairement indiquée lorsqu'une personne ne recherche ni n'anticipe aucune reconnaissance ou récompense d'autrui. La gratitude verbale implique de formuler des paroles positives ou de choisir le silence, tandis que la gratitude par les actes signifie utiliser les bienfaits reçus de manière à plaire à Allah, le Très-Haut, comme le prescrit le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette pratique conduit à une augmentation des bénédictions et favorise finalement la paix de l'esprit, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 14 Ibrahim, verset 7 :

« ...*Si tu es reconnaissant, je t'augmenterai sûrement [en faveur]...* »

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« *Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres.* »

De plus, lorsqu'un individu possède un bien, il est considéré comme approprié et habituel qu'il l'utilise comme bon lui semble. Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le Créateur, le Propriétaire et le Soutien de tout ce qui existe

dans l'univers, y compris l'humanité, Il est l'unique autorité sur ce qui doit se passer dans l'univers et ce qui ne doit pas s'y passer. Par conséquent, il est juste pour chaque individu de se soumettre à Allah, le Très-Haut, car Il est le Propriétaire exclusif de l'univers tout entier, qui l'entoure.

De même, lorsqu'une personne prête un bien qu'elle possède à une autre personne, il est juste que l'emprunteur l'utilise conformément aux intentions du propriétaire. Allah, Exalté soit-Il, a accordé chaque bienfait à une personne comme un prêt temporaire plutôt que comme un don permanent. Tout comme les prêts terrestres, ce prêt divin nécessite un remboursement. La seule façon de le rembourser est d'utiliser ces bienfaits d'une manière qui plaise à Allah, Exalté soit-Il. Inversement, les bienfaits du Paradis étant considérés comme des dons, chacun aura la liberté d'en profiter comme il l'entend. Chapitre 7 Al A'raf, verset 43 :

*« ...Et on les appellera : « Ceci est le Paradis, dont vous avez hérité à cause de ce que vous faisiez. » »*

Il ne faut pas confondre les avantages temporels qui ne sont qu'un prêt avec les dons divins du Paradis.

Tant que l'on obéit à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam, on sera bien guidé dans toutes les situations, qu'elles soient faciles ou

difficiles, afin d'obtenir la paix de l'esprit grâce à un état mental et physique équilibré et à une bonne intégration de chaque chose et de chaque personne dans notre vie. Chapitre 6 Al An'am, verset 102 :

« ...adorez-le donc. C'est lui qui dispose de toutes choses. »

De plus, comme Allah, l'Exalté, contrôle toute chose, y compris les cœurs spirituels des gens, la demeure de la paix de l'esprit, Lui seul décide qui obtient la paix de l'esprit et qui n'y parvient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »

Il est important de noter que même si Allah, le Très-Haut, guide ceux qui Lui obéissent sincèrement vers la paix intérieure, cela ne signifie pas qu'ils ne rencontreront pas de difficultés en ce monde, car cela fait partie de l'épreuve de la vie. Au contraire, ceux qui obéissent à Allah, le Très-Haut, recevront la force de surmonter toutes les difficultés et situations, leur permettant ainsi d'atteindre la paix intérieure. Allah, le Très-Haut, choisira toujours ce qui est le mieux pour eux en toute situation, même s'ils ne perçoivent pas la sagesse de Ses choix. Chapitre 6 Al An'am, verset 103 :

« *La vision ne le perçoit pas, mais il perçoit [toute] vision... »*

Il est donc important de comprendre qu'Allah, le Très-Haut, choisit le meilleur pour Son serviteur obéissant selon Son infinie connaissance et Sa sagesse, et non selon les désirs des gens, qui désirent souvent des choses qui ne leur sont pas bénéfiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 103 :

« *...et Il est le Subtil, le Connaisseur. »*

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« *...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »*

Il faut donc rester ferme dans Son obéissance à tout moment, sachant qu'il nous guidera vers la paix de l'esprit dans les deux mondes, même si cela ne nous est pas évident.

En revanche, ceux qui persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, n'obtiendront pas cette force et, par conséquent, seront accablés par chaque situation et difficulté rencontrée. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de déséquilibre mental et physique, entraînant un déséquilibre de tout et de tous dans leur vie, et ne parviendront pas à se préparer suffisamment à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, malgré tous les luxes qu'ils pourront connaître. Chapitre 6 Al An'am, verset 102 :

*« Tel est Allah, votre Seigneur. Point de divinité à part Lui, le Créateur de toute chose. Adorez-Le donc. Et Il est le Maître de toute chose. »*

Par conséquent, chacun est tenu d'adopter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam pour son propre bien, même lorsque ceux-ci entrent en conflit avec ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui accepte et suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, malgré des médicaments désagréables et un régime alimentaire rigoureux. Tout comme ce patient sage atteindra une santé mentale et physique optimale, il en sera de même pour celui qui adhère et met en pratique les enseignements de l'islam. Cela est dû au fait que seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour assurer à chacun un état mental et physique harmonieux et une organisation appropriée de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. La compréhension des conditions mentales et physiques humaines que possède la société ne suffira jamais à atteindre cet objectif, quelles que soient les recherches approfondies menées, car elle ne peut répondre à tous les défis que l'individu peut rencontrer dans la vie ; ses conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni permettre de

positionner avec précision chaque chose et chaque individu dans sa vie, en raison des limites de ses connaissances, de son expérience, de sa prévoyance et de ses préjugés inhérents. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'il a accordée à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 6 Al An'am, verset 104 :

*« Une lumière vous est venue de votre Seigneur. Quiconque voit le fait pour son âme, et quiconque est aveugle lui nuit... »*

Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits reçus conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Bien que, dans de nombreux cas, les patients ne comprennent pas les principes scientifiques qui sous-tendent les médicaments qui leur sont prescrits et accordent donc une confiance aveugle à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin d'en reconnaître les bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les individus acceptent les enseignements de l'islam sans les remettre en question ; il souhaite plutôt qu'ils reconnaissent leur véracité par des preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit impartial et ouvert. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

*« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »*

Maintenant que le message divin et le modèle parfait ont été transmis, les gens sont libres de choisir d'accepter et d'appliquer le code de conduite divin qui leur a été accordé, ou de l'ignorer. Dans tous les cas, ils subiront les conséquences de leurs actes. Chapitre 6 Al An'am, verset 104 :

« ... *Et [dites] : « Je ne suis pas votre gardien. » »*

De manière générale, cela souligne l'importance de comprendre que le devoir du musulman n'est pas d'imposer ses points de vue ou ses croyances aux autres. Il doit plutôt exprimer la vérité, fondée sur la connaissance et les preuves évidentes des enseignements islamiques, accordant ainsi à chacun l'autonomie nécessaire pour choisir son propre chemin de vie. De même, dans les affaires de ce monde, il convient de prodiguer des conseils et des explications fondés sur la connaissance et les preuves, tout en s'abstenant d'imposer ses vues. Il est donc crucial de s'abstenir d'adopter une attitude autoritaire, tant dans les sphères religieuses que matérielles, car cela ne correspond pas au rôle du musulman et peut engendrer des conflits et des tensions inutiles. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« *Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur.* »

Chapitre 6 Al An'am, verset 104 :

*« Une lumière vous est venue de votre Seigneur. Quiconque voit le fait pour son âme, et quiconque est aveugle lui nuit... »*

Mais ceux qui ne cherchent qu'à satisfaire leurs désirs matériels trouveront toujours des excuses pour ignorer les enseignements de l'islam et décourager les autres de les accepter et de les mettre en pratique, par crainte de perdre leur influence sociale et leur leadership, à l'instar des dirigeants des non-musulmans de La Mecque. Chapitre 6 Al An'am, verset 105 :

*« Et ainsi Nous diversifions et expliquons les versets, de sorte qu'ils disent : « Vous avez étudié »,... »*

Cette déclaration était imprudente, car les non-musulmans de La Mecque maîtrisaient la langue arabe et comprenaient que le Saint Coran n'était pas la parole d'un être créé. De plus, ayant passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant sa proclamation de Prophète, ils reconnaissaient qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Tant les gens du Livre que les non-musulmans résidant à La Mecque savaient que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas étudié les textes divins antérieurs. Par conséquent, il ne pouvait connaître les doctrines, modifiées ou non, de ces écritures antérieures, ce qui constitue une preuve supplémentaire de la provenance divine du Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« *Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté.* »

Les dirigeants non musulmans de La Mecque trouvaient intolérable d'accepter et d'adhérer aux enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui, malgré son orphelin modeste, était issu de la tribu la plus estimée. Leurs aspirations au pouvoir, à la domination et à la richesse ont alimenté leur jalousie lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a proclamé sa prophétie et s'est vu conférer autorité et prééminence sur toute existence.

Mais ceux qui abordent les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial constateront ses nombreux bienfaits, notamment celui de guider

un individu et une société entière vers la justice et la paix intérieure. Chapitre 6 Al An'am, verset 105 :

« ...et ainsi Nous l'exposerons clairement à des gens qui savent. »

Ce sont des personnes qui suivront volontiers les enseignements de l'islam en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, même si leurs désirs sont contrariés. Elles comprennent que maîtriser ses désirs est un sacrifice mineur pour atteindre la tranquillité du corps et de l'esprit, tout comme on régule son alimentation pour une santé physique optimale. Chapitre 6 Al An'am, verset 106 :

« Suivez ce qui vous a été révélé par votre Seigneur. Point de divinité à part Lui... »

Celui qui désire la paix de l'esprit dans les deux mondes doit donc obéir à Allah, le Très-Haut, en toute situation, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela lui permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, d'harmoniser tous les éléments et les personnes de sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement mènera ainsi à la paix dans les deux mondes.

Il est également important de noter que lorsqu'un individu choisit une voie différente de celle de ses contemporains, cela peut susciter chez les autres un sentiment d'inadéquation quant à ses propres décisions, surtout si celles-ci privilégient les aspirations personnelles au détriment de l'adhésion aux enseignements d'Allah, le Très-Haut. Par conséquent, cela peut susciter des critiques à l'encontre de ceux qui demeurent fidèles à leur foi, souvent de la part de leurs proches.

De plus, les influences sociétales telles que les réseaux sociaux, les tendances de la mode et les normes culturelles exercent fréquemment une pression sur les personnes attachées aux valeurs islamiques. La défense de l'islam est souvent perçue comme un obstacle à leurs ambitions de richesse et de statut social. Les secteurs d'activité critiqués par l'islam, notamment ceux liés à l'alcool et au divertissement, s'opposent activement à l'acceptation des principes islamiques et dissuadent les musulmans d'adhérer à leur foi. Cet environnement joue un rôle crucial dans la diffusion massive de discours anti-islamiques sur de multiples plateformes, y compris les réseaux sociaux.

Lorsque les individus s'efforcent de suivre les enseignements islamiques prônant la modération et l'utilisation appropriée des bienfaits qui leur sont accordés, ceux qui se concentrent uniquement sur la satisfaction de leurs désirs terrestres ont tendance à se forger une opinion négative de l'islam et de ses adeptes, percevant l'islam comme une forme d'animalité. Par conséquent, ils peuvent tenter de dissuader les autres d'accepter l'islam et de décourager les musulmans de s'engager pleinement dans leurs pratiques religieuses, les attirant vers un mode de vie caractérisé par des désirs débridés. Ils ciblent fréquemment des aspects spécifiques de l'islam, comme

le code vestimentaire des femmes, afin de le rendre moins attrayant. Néanmoins, les observateurs avisés peuvent facilement déceler la superficialité de leurs critiques, qui découlent d'un rejet de l'accent mis par l'islam sur la maîtrise de soi. Par exemple, s'ils critiquent le code vestimentaire islamique pour les femmes, ils ne soumettent pas les codes vestimentaires dans des domaines comme les forces de l'ordre, l'armée, la santé, l'éducation et les affaires à la même rigueur. Cette critique sélective du code vestimentaire islamique, juxtaposée à leur silence sur les autres codes vestimentaires, révèle la fragilité et l'infondé de leurs arguments. En fin de compte, c'est l'Islam et ses adeptes qui révèlent leurs tendances animales, les poussant à critiquer l'Islam de toutes les manières possibles.

Dans de tels cas, il faut respecter les droits des personnes conformément aux enseignements de l'islam, mais éviter de fréquenter de telles personnes, sinon elles seront dissuadées d'obéir à Allah, le Très-Haut, et adopteront inévitablement l'état d'esprit de leurs compagnons. Ceci est mis en garde dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4833, chapitre 6 Al An'am, verset 106 :

« ...et éloignez-vous de ceux qui associent d'autres à Allah. »

Bien qu'Allah, le Très-Haut, contrôle l'univers entier, Il n'impose pas aux hommes de suivre la voie, car cela anéantirait le but de la vie ici-bas. Chapitre 6 Al-An'am, verset 107 :

« *Mais si Allah avait voulu, ils n'auraient pas associé... »*

Chaque personne a reçu la capacité de reconnaître, d'accepter et d'agir selon la bonne voie, et elle a reçu le libre arbitre de choisir sa propre voie. Par conséquent, il ne faut pas forcer les autres à choisir le bon chemin, ni s'attrister de ceux qui choisissent volontairement le mauvais chemin. Chapitre 6 Al An'am, verset 107 :

« *...Et Nous ne t'avons pas désigné comme gardien sur eux, et tu n'es pas non plus leur intendant. »*

Comme indiqué précédemment, cela souligne l'importance de reconnaître que la responsabilité du musulman n'est pas d'imposer ses opinions ou ses croyances aux autres. Il doit plutôt transmettre la vérité, guidée par la connaissance et les preuves évidentes contenues dans les enseignements islamiques, laissant ainsi à chacun la liberté de choisir sa propre voie. De même, dans les affaires profanes, il convient de fournir des conseils et des explications fondés sur la connaissance et les preuves, tout en évitant d'imposer ses opinions. Par conséquent, il est essentiel d'éviter d'adopter une attitude autoritaire, tant dans les contextes religieux que profanes, car cela est contraire au rôle du musulman et peut engendrer des conflits et des tensions inutiles. Chapitre 88 Al Ghashiyah, versets 21-22 :

« *Alors, rappelle-leur que tu n'es qu'un rappel. Tu n'es pas un contrôleur. »*

De plus, tout en s'efforçant de guider les autres vers le droit chemin, ils doivent éviter d'offenser leurs croyances, car les mettre en colère ne ferait que les éloigner davantage du droit chemin. Chapitre 6 Al An'am, verset 108 :

*« Et n'insultez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, de peur qu'ils n'insultent Allah par inimitié, sans aucune connaissance... »*

Il est donc essentiel d'adopter une conduite douce et de posséder le savoir correct avant d'encourager les autres à suivre la bonne voie, faute de quoi ils ne feront que les détourner de la vérité. Surmonter ses habitudes, ses coutumes et ses désirs pour suivre la bonne voie est une tâche difficile, car ces choses sont chères aux gens. Chapitre 6 Al An'am, verset 108 :

*« ...Ainsi, Nous avons rendu agréables à chaque communauté leurs œuvres... »*

Il est donc essentiel d'adopter un comportement juste lorsqu'on les appelle à la bonne direction. Même si chacun est libre de choisir sa voie ici-bas, chacun devra néanmoins assumer les conséquences de ses choix. Chapitre 6 Al An'am, verset 108 :

*« ...Puis c'est vers leur Seigneur qu'ils retourneront, et Il les informera de ce qu'ils faisaient. »*

Il est important de noter qu'en invitant les autres à suivre la bonne voie, il ne faut pas négliger sa propre préparation à la responsabilité du Jour du Jugement. Il ne faut pas se comporter comme une bougie qui éclaire les autres avant de s'éteindre.

Comme mentionné précédemment, ceux qui ne recherchent que la satisfaction de leurs désirs matériels trouveront des excuses pour éviter d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam et s'efforceront de décourager les autres de les accepter et de les mettre en pratique, par crainte de perdre leur influence sociale et leur leadership, à l'instar des dirigeants des non-musulmans de La Mecque. Chapitre 6 Al An'am, verset 109 :

*« Et ils jurent par Allah de leurs plus fermes serments que si un miracle leur arrivait, ils y croiraient certainement... »*

Les dirigeants des non-musulmans de La Mecque exigeaient des miracles du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), et lorsqu'ils en

étaient privés, ils s'en servaient comme preuve contre la véracité de l'islam. Ils exigeaient des miracles d'Allah, l'Exalté, alors même que les deux plus grands miracles étaient constamment devant eux : le Saint Coran et la personnalité du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Allah, l'Exalté, n'acceptait pas leurs demandes, sachant qu'ils ne croiraient pas s'il leur montrait un miracle. La tradition d'Allah, l'Exalté, n'a jamais changé. Lorsqu'Allah, l'Exalté, montre un miracle demandé par une nation et qu'elle le rejette, Il détruit la nation. Comme Allah, l'Exalté, ne voulait pas détruire les non-musulmans de La Mecque, dont beaucoup deviendraient les porte-étendards du message divin final, Il s'est abstenu de leur montrer un miracle. Chapitre 6 Al An'am, verset 109 :

*« ...Dis : « Les signes n'appartiennent qu'à Allah. » Et qui te fera comprendre que même si un signe venait, ils ne croiraient pas. »*

Comme ils avaient déjà décidé de ne pas croire en l'islam, ils auraient rejeté tout miracle qu'Allah, le Très-Haut, leur aurait montré. Chapitre 6 Al An'am, verset 110 :

*« Et Nous détournerons leurs cœurs et leurs yeux, comme ils ont refusé d'y croire la première fois... »*

Allah, le Très-Haut, s'est attribué l'incapacité d'adopter la bonne direction, car rien ne se produit dans l'univers sans Son consentement et Sa volonté.

Cependant, comme le suggère ce verset, ce résultat découle directement de leur propre tendance à continuer de négliger les preuves évidentes de l'islam et à tenter d'empêcher les autres de l'adopter. Puisqu'Allah, le Très-Haut, n'impose pas la bonne direction aux individus, lorsqu'ils ferment leur esprit à la vérité parce qu'elle est en conflit avec leurs désirs, Il permet que leur esprit et leur cœur spirituel soient fermés à la compréhension et à l'acceptation de la vérité. Chapitre 6 Al An'am, verset 110 :

« ...Et Nous les laisserons dans leur transgression, errants et aveugles. »

Cette personne persistera à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. En conséquence, elle souffrira d'un manque d'harmonie mentale et physique, son attitude perturbera ses relations et ses responsabilités, l'empêchant ainsi d'assumer ses responsabilités le Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, indépendamment des plaisirs terrestres dont elle pourrait jouir. Allah, le Très-Haut, souligne également que ceux qui ferment leur esprit aux enseignements de l'islam, car ils contredisent leurs désirs, ne croiront pas et n'agiront pas en conséquence, même s'ils étaient témoins de miracles extraordinaires. Chapitre 6 Al An'am, verset 111 :

« Et même si Nous avions fait descendre sur eux les anges, si les morts leur avaient parlé, et si Nous avions rassemblé devant eux toute créature, ils ne croiraient pas, à moins qu'Allah ne le veuille. Mais la plupart d'entre eux sont ignorants. »

Comme Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela irait à l'encontre du but de la vie ici-bas, les gens seront livrés à une vie misérable s'ils choisissent d'ignorer les preuves évidentes de l'islam. Il faut donc éviter d'adopter une croyance préétablie concernant l'islam si l'on souhaite reconnaître sa véracité et ses nombreux bienfaits. Il faut plutôt aborder ses enseignements avec un esprit ouvert et impartial afin de comprendre que la mise en pratique des enseignements islamiques conduit à la paix intérieure et extérieure, grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque individu dans sa vie. En fait, même dans les affaires de ce monde, on ne peut être bien guidé sans aborder chaque situation avec un esprit ouvert et impartial et sans juger chaque situation sur la base des preuves et de la connaissance.

L'épreuve de la vie présente étant jalonnée de difficultés et d'obstacles, il ne faut jamais adopter une attitude naïve et supposer que tous reconnaîtront les preuves évidentes de l'islam, l'accepteront et agiront en conséquence. Ce n'est pas parce que la grande majorité des gens reconnaissent les risques pour la santé liés au tabac et à l'alcool qu'ils ne fumeront ni ne consommeront d'alcool. Même lorsque la preuve est claire et évidente, beaucoup peuvent la rejeter, car elle contredit leurs désirs. Chapitre 6 Al An'am, verset 112 :

*« Et ainsi, Nous avons donné à chaque prophète un ennemi : des diables parmi les hommes et les djinns, qui s'inspirent mutuellement des discours trompeurs... »*

Il faut donc accepter la réalité : malgré les preuves évidentes de l'islam, nombreux sont ceux qui le rejettent et s'y opposent, car il contredit leurs désirs. Mais comme Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la guidance, car cela irait à l'encontre du but de la vie ici-bas, Il leur permet de faire leurs propres choix. Chapitre 6 Al An'am, verset 112 :

« ...*Mais si ton Seigneur avait voulu, ils ne l'auraient pas fait...* »

Il est donc essentiel d'apprécier les preuves évidentes exposées dans les enseignements islamiques afin de renforcer sa foi et son engagement à obéir à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits accordés, conformément aux enseignements islamiques. Cela permettra d'atteindre un état d'esprit et de corps équilibré, d'harmoniser tous les aspects de sa vie et de se préparer adéquatement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement mènera ainsi à la paix dans les deux mondes. De plus, il est impératif d'éviter la compagnie de ceux qui ont choisi d'ignorer les enseignements islamiques, car cela contredit ses désirs. Sinon, il risque d'adopter leur comportement, car chacun est directement et indirectement influencé par ses compagnons. Ceci est mis en garde dans un hadith extrait du Sunan Abu Dawud, numéro 4833, chapitre 6 Al An'am, verset 112 :

« ...*laisse-les donc, eux et ce qu'ils inventent.* »

Ce verset met également en garde contre les innovations religieuses. Il faut les éviter en adhérant strictement aux enseignements des deux sources de guidance en toutes circonstances : le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Plus une personne s'appuie sur des sources alternatives de connaissance religieuse, même si ces sources se traduisent par des actions positives, moins elle s'intéressera aux deux sources principales de guidance, ce qui la conduira finalement à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) a averti, dans un hadith rapporté dans Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on risque de s'engager dans des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les individus, pas à pas. Par exemple, une personne confrontée à des difficultés peut se voir conseiller d'entreprendre des pratiques spirituelles spécifiques contraires aux enseignements de l'islam. Si cette personne est mal informée et habituée à suivre des sources alternatives de connaissance religieuse, elle peut facilement succomber à cette tromperie et s'engager dans des pratiques spirituelles en contradiction directe avec les enseignements de l'islam. Elle peut même en venir à des croyances sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent les enseignements de l'islam, comme l'idée que des individus ou des êtres surnaturels peuvent dicter leur destin, car leur compréhension provient de sources autres que les deux sources principales de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent une mécréance manifeste, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

*Ce n'est pas Salomon qui a mécréu, mais les diables qui ont mécréu, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout . Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...*

Un musulman peut donc perdre la foi par inadvertance en s'appuyant sur des sources alternatives de connaissance religieuse. Par conséquent, s'engager dans des innovations religieuses dépourvues de fondement dans les deux principales sources de guidance revient à suivre la voie du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« *Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré.* »

Chapitre 6 Al An'am, verset 112 :

« *Et ainsi, Nous avons donné à chaque prophète un ennemi : des diables parmi les hommes et les djinns, qui s'inspirent les uns aux autres des discours ornés d'illusions...* »

Allah, le Très-Haut, avertit ensuite que ceux qui ne croient pas fermement au Jour du Jugement finiront inévitablement par imiter ceux qui choisissent d'ignorer les enseignements de l'islam et de poursuivre leurs désirs matériels. En réalité, celui qui ne croit pas sincèrement en sa responsabilité au Jour du Jugement ne s'y préparera pas. Par conséquent, il ignorera les enseignements de l'islam. En revanche, celui qui croit sincèrement en sa

responsabilité au Jour du Jugement s'y préparera pratiquement. La seule façon de s'y préparer est d'apprendre et d'agir conformément aux enseignements de l'islam. Ainsi, on peut évaluer la force de sa croyance en sa responsabilité au Jour du Jugement en observant son apprentissage et sa mise en pratique des enseignements de l'islam. Plus on apprend et met en pratique les enseignements de l'islam, plus forte est sa croyance en sa responsabilité au Jour du Jugement. Moins on les met en pratique, plus faible est sa croyance en sa responsabilité au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 113 :

*« Et c'est ainsi que les cœurs de ceux qui ne croient pas à l'au-delà s'inclineront vers lui, qu'ils s'en satisferont et qu'ils commettront ce qu'ils commettent. »*

Il est donc essentiel de renforcer sa foi en sa responsabilité au Jour du Jugement afin de s'y préparer concrètement en apprenant et en appliquant les enseignements de l'islam. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela l'aidera à atteindre un état d'esprit et de corps harmonieux et à bien placer chaque chose et chaque personne dans sa vie, tout en se préparant efficacement à sa responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la sérénité dans ces deux domaines.

Par exemple, l'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Prenons l'exemple de la Terre, qui maintient une distance parfaite avec le Soleil ; si elle était même légèrement plus proche ou plus éloignée, elle deviendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui

implique l'évaporation de l'eau des océans dans l'atmosphère puis sa condensation en pluie, est finement réglé, permettant à la vie de prospérer sur Terre. Le sol est structuré de manière à permettre aux branches et aux pousses fragiles de percer, produisant ainsi des cultures nutritives, tout en étant suffisamment solide pour supporter de lourds bâtiments. De nombreux exemples de ce genre témoignent non seulement de l'existence d'un Créateur, mais illustrent également l'équilibre. Cependant, un aspect flagrant de ce monde est son déséquilibre, notamment dans les actions humaines. On constate souvent que les figures oppressives et tyranniques échappent à toute responsabilité dans cette vie. À l'inverse, de nombreuses personnes subissent l'oppression et affrontent diverses difficultés sans recevoir la récompense qu'elles méritent pour leur persévérance. De nombreux musulmans qui suivent scrupuleusement les commandements d'Allah, le Très-Haut, rencontrent fréquemment de nombreuses épreuves dans ce monde et ne reçoivent qu'une faible récompense, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, le Très-Haut, jouissent des plaisirs terrestres. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes ses créations, les récompenses et les châtiments pour les actions devraient également refléter cet équilibre. Cependant, ce n'est clairement pas le cas ici-bas ; cela doit donc se produire à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Réfléchir à cette discussion renforcera notre foi en le Jour du Jugement et nous encouragera à bien nous y préparer en utilisant judicieusement les bienfaits qui nous seront accordés, conformément aux enseignements du Saint Coran et aux pratiques du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette préparation apportera paix et réussite ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

« *Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé.* »

Lorsqu'il est clair que la seule façon de se préparer correctement à sa responsabilité au Jugement et d'obtenir la paix intérieure en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, passe par l'obéissance à Allah, le Très-Haut, il serait insensé de Lui désobéir. Chapitre 6 Al An'am, verset 114 :

« *Devrais-je donc chercher un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui vous a révélé le Livre détaillé ?* »...

Et cela a suffi aux non-musulmans de La Mecque, et à leurs descendants, pour prouver que le Saint Coran venait d'Allah, le Très-Haut, et qu'il a été reconnu par les savants parmi les gens du Livre. Chapitre 6 Al-An'am, verset 114 :

« *...Et ceux à qui Nous avons donné le Livre savent qu'il est descendu de la part de ton Seigneur en toute vérité. Ne sois donc pas du nombre des sceptiques.* »

Comme indiqué précédemment, les savants parmi les gens du Livre ont clairement reconnu la véracité de l'islam, reconnaissant Allah, le Très-Haut, comme l'Auteur du Saint Coran, grâce à leur compréhension de Ses paroles contenues dans leurs écrits sacrés. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran ont été mentionnés dans leurs textes divins. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »*

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

*« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »*

Les non-musulmans de La Mecque, versés dans l'arabe, comprenaient que le Saint Coran n'était pas l'œuvre d'un être humain. De plus, après avoir passé quarante ans auprès du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), avant son annonce de prophétie, ils savaient qu'il n'était pas un imposteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Finalement, les gens du Livre comme les non-musulmans vivant à La Mecque ont reconnu que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) n'avait pas étudié les textes divins antérieurs, ce qui l'empêchait d'avoir fabriqué le Saint Coran. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 48 :

« *Et avant cela, tu n'as récité aucun Livre, et tu n'en as pas gravé de la main droite. Autrement, les falsificateurs auraient douté.* »

Les gens du Livre nourrissaient de la jalousie envers le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) soit un descendant du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédictions sur lui), et non de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédictions sur lui), comme eux. Leur foi étant entièrement fondée sur l'importance de la lignée, qui, selon eux, leur conférait un sentiment de supériorité sur l'humanité, ils avaient du mal à accepter et à suivre un Saint Prophète (paix et bénédictions sur lui) appartenant à une lignée différente. Cette situation allait inévitablement saper le complexe de supériorité qu'ils avaient construit.

Les éminents dirigeants non musulmans de La Mecque peinaient à accepter et à suivre les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et

bénédictions sur lui), par jalouse. Bien qu'orphelin d'origine modeste, il appartenait à la tribu la plus vénérée. Leurs ambitions de pouvoir, de contrôle et de richesse intensifièrent leur jalouse lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) proclama sa prophétie et reçut autorité et honneur sur toute la création.

Que les hommes acceptent ou rejettent les preuves évidentes de l'islam, le code de conduite divin définitif a été accordé à l'humanité. Qu'ils l'approuvent ou non, cela ne changera rien au fait que c'est par lui seul qu'ils obtiendront la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 115 :

*« Et la parole de ton Seigneur s'est accomplie en toute vérité et en toute équité. Nul ne peut altérer Ses paroles. Et Il est l'Audient, l'Omniscient. »*

En fin de compte, puisque toute la création appartient à Allah, l'Exalté, et relève entièrement de son autorité et de sa juridiction, chacun n'a d'autre choix que de se conformer à ses lois. De même que l'on peut rencontrer des difficultés en ne respectant pas les lois établies par le gouvernement d'une nation, de même, on rencontrera des difficultés dans les deux mondes en ignorant les directives du Souverain de l'univers. Si une personne peut choisir de quitter une nation en désaccord avec ses lois, elle ne peut s'échapper vers un royaume où l'autorité et les lois d'Allah, l'Exalté, ne s'appliquent pas. Bien que chacun puisse modifier les lois de sa communauté, il ne pourra jamais modifier les décrets d'Allah, l'Exalté. De plus, de même qu'un propriétaire détermine les règles de sa résidence, indépendamment des objections des autres, l'univers appartient à Allah, l'Exalté, qui seul établit les lois qui le régissent, indépendamment de l'opinion

publique. Par conséquent, le respect de ces règles est essentiel pour son propre bien. Ceux qui comprennent cette réalité adhéreront aux commandements d'Allah, le Très-Haut, et s'efforceront de Lui obéir en utilisant les bienfaits qui leur sont accordés de manière à Lui plaire, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chacun peut soit chercher à comprendre la sagesse des commandements et des interdictions d'Allah, le Très-Haut, en reconnaissant qu'ils servent ses propres intérêts et ceux de la communauté, conduisant finalement à la tranquillité dans les deux mondes, soit choisir de satisfaire ses désirs et de rejeter les principes de l'islam. Cependant, ceux qui négligent de suivre les préceptes islamiques doivent se préparer aux répercussions de leurs décisions dans les deux mondes, car aucune objection, protestation ou grief ne leur offrira de refuge. Chapitre 18 Al Kahf, verset 29 :

*« Et dis : « La vérité vient de ton Seigneur. Que celui qui veut croire donc ; et que celui qui veut mécroire. » Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les murs les entoureront. Et s'ils implorent le secours, ils seront secourus par une eau semblable à une huile trouble qui leur brûle le visage. Quelle mauvaise boisson, et quel mauvais repos ! »*

Par conséquent, si l'on choisit d'ignorer le code de conduite islamique et d'adopter d'autres codes de conduite créés par l'homme, on fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés. Par conséquent, on sera confronté à un déséquilibre mental et physique, ce qui nous conduira à égarer tout et tous dans notre vie et à entraver notre capacité à nous préparer correctement à rendre des comptes le Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même avec un confort matériel. Cette fin est inévitable, car tous les

codes de conduite créés par l'homme manqueront toujours de connaissance, d'expérience et de prévoyance, et contiendront toujours des préjugés. Par conséquent, on n'atteindra jamais la paix de l'esprit en suivant des codes de conduite créés par l'homme. Chapitre 6 Al An'am, verset 116 :

*« Et si vous obéissez à la plupart des habitants de la terre, ils vous égareront du sentier d'Allah. Ils ne suivent que des suppositions et ne font que deviner. »*

Allah, le Très-Haut, seul possède la connaissance qui conduit l'homme à la paix intérieure grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie. Il a accordé cette connaissance à l'humanité par le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 6 Al An'am, verset 117 :

*« Certes, ton Seigneur connaît mieux ceux qui s'égarent de Son chemin et Il connaît mieux ceux qui sont bien guidés. »*

Par conséquent, chacun doit accepter et appliquer les principes islamiques pour son propre bien, même si ces principes entrent en conflit avec ses souhaits personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui reconnaît et suit les conseils de son médecin, conscient que cela sert ses intérêts, même s'il s'agit de prendre des médicaments désagréables et de

suivre un régime strict. Tout comme ce patient sage atteindra une santé mentale et physique optimale, il en sera de même pour celui qui accepte et met en pratique les enseignements de l'islam.

Allah, le Très-Haut, a ensuite mentionné l'importance de gagner et de consommer ce qui est licite afin de montrer clairement que l'islam est un code de conduite complet qui affecte chaque aspect de la vie et chaque situation rencontrée. Par conséquent, l'islam va au-delà de quelques actes d'adoration. Chapitre 6 Al An'am, verset 118 :

*« Mangez donc de ce sur quoi le nom d'Allah a été mentionné, si vous croyez en Ses versets. »*

Il faut donc éviter de traiter l'islam comme un manteau que l'on enfile et retire au gré de ses envies. Quiconque agit ainsi ne fait qu'adorer ses passions, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25, Al Furqan, verset 43 :

*« As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »*

Il faut donc veiller à suivre les préceptes de l'Islam dans toutes les situations, qu'elles soient matérielles ou religieuses, car l'Islam est un code de conduite complet. Chapitre 6 Al An'am, versets 118-119 :

*« Mangez donc de ce sur quoi le nom d'Allah a été mentionné, si vous croyez en Ses versets. Et pourquoi ne mangeriez-vous pas de ce sur quoi le nom d'Allah a été mentionné, alors qu'il vous a expliqué en détail ce qu'il vous a interdit, sauf ce à quoi vous êtes contraints... »*

Dans ce cas, il faut toujours acquérir et consommer le licite, car c'est le fondement apparent de l'islam, tout comme l'intention est le fondement intérieur de l'islam. Si ce fondement est corrompu, tout ce qui en découle sera également corrompu et donc rejeté par Allah, le Très-Haut, quels que soient les actes. Il n'est pas nécessaire d'être un érudit pour anticiper le sort de ceux qui se comportent ainsi le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite l'importance d'éviter les innovations contraires au code de conduite islamique. Chapitre 6 Al An'am, verset 119 :

*« ...Et certes, beaucoup égarent par leurs passions, sans aucune connaissance. Ton Seigneur, certes, connaît mieux les transgresseurs. »*

Comme indiqué précédemment, il est donc essentiel de respecter scrupuleusement le code de conduite islamique en toute situation, en adhérant strictement aux deux sources de guidance : le Saint Coran et les

hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Plus un individu s'appuie sur des sources alternatives de connaissance religieuse, même si ces sources sont porteuses de résultats positifs, moins il agira selon les deux principales sources de guidance, ce qui peut finalement le conduire à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith retrouvé dans les Sunan Abu Dawud, numéro 4606, que toute pratique non fondée sur les deux sources de guidance sera rejetée par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on dépend d'autres sources de connaissance religieuse, plus on risque de s'engager dans des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare les individus, pas à pas. Par exemple, une personne en difficulté peut être encouragée à accomplir certaines pratiques spirituelles contraires aux enseignements de l'islam. Si cette personne est inconsciente et habituée à suivre des sources alternatives de connaissance religieuse, elle peut facilement tomber dans le piège de cette tromperie et se lancer dans des activités spirituelles en contradiction directe avec les enseignements de l'islam. Elle peut même développer des croyances sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent les enseignements de l'islam, comme l'idée que des individus ou des entités surnaturelles peuvent contrôler leur destin, leur compréhension provenant de sources autres que les deux principales sources de guidance. Certaines de ces pratiques et croyances erronées constituent une mécréance manifeste, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

*Ce n'est pas Salomon qui a mécréu, mais les diables qui ont mécréu, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout . Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...*

Un musulman peut involontairement perdre la foi en s'appuyant sur d'autres sources de connaissance religieuse. Par conséquent, participer à des innovations religieuses qui ne reposent pas sur les deux principales sources de guidance s'apparente à suivre la voie du Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

« *Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré.* »

Après avoir évoqué l'importance du respect du code de conduite islamique en toute situation, à l'aide d'un exemple précis, Allah, le Très-Haut, réaffirme ce principe important par une déclaration générale. Chapitre 6 Al An'am, verset 120 :

« *Et laissez ce qui est apparent du péché et ce qui en est caché...* »

Le péché est la conséquence directe du non-respect du code de conduite islamique. Ce verset encourage donc les musulmans à rester fermes dans leur mise en pratique des enseignements islamiques afin d'éviter les péchés en utilisant correctement les bénédictions qui leur ont été accordées. Cela les aidera à atteindre un état d'esprit et de corps harmonieux et à bien placer chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant

efficacement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la tranquillité dans les deux mondes.

Chapitre 6 Al An'am, verset 120 :

« *Et laissez ce qui est apparent du péché et ce qui en est caché... »*

D'une manière générale, les péchés sont classés en péchés mineurs et majeurs. Au fil de l'histoire, diverses définitions ont été proposées pour clarifier ce qui constitue un péché majeur. Une classification simple indique que tout péché pour lequel le gouvernement islamique est chargé d'imposer une punition est considéré comme un péché majeur. De plus, tout péché associé au Feu de l'Enfer, à la colère d'Allah, le Très-Haut, ou à Sa malédiction, est également considéré comme un péché majeur. Par exemple, la médisance est classée comme un péché majeur en raison de sa condamnation dans le Saint Coran. Chapitre 104 Al Humazah, verset 1 :

« *Malheur à tout calomniateur, à tout médisant. »*

Certains croient qu'il n'existe que sept péchés majeurs, tels qu'ils sont décrits dans un hadith du Sahih Boukhari, numéro 2766. Cependant, ils oublient

que, si ces sept péchés sont effectivement majeurs, ils ne sont pas les seuls. En réalité, d'autres hadiths identifient d'autres péchés majeurs, comme la désobéissance à ses parents. Ce hadith se trouve dans le Sahih Boukhari, numéro 6273. Les sept péchés majeurs mentionnés dans le hadith mentionné précédemment sont : le polythéisme, la magie, le meurtre injuste d'un innocent, la recherche d'intérêts financiers, la confiscation abusive des biens d'orphelins, l'abandon d'un champ de bataille et l'accusation mensongère de fornication envers une femme innocente.

Il est crucial de reconnaître que lorsqu'un individu continue de commettre des transgressions mineures, celles-ci peuvent devenir des péchés majeurs du point de vue de l'Islam.

Les péchés majeurs ne sont pardonnés que par un repentir sincère, tandis que les péchés mineurs peuvent être absous en s'abstenant de commettre les péchés majeurs et en accomplissant des actions vertueuses. Chapitre 4 An Nisa, verset 31 :

« *Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous vous ôterons vos péchés mineurs... »*

Le repentir sincère exige de ressentir la culpabilité et de rechercher le pardon d'Allah, le Très-Haut, ainsi que de toute personne lésée, à condition que cela n'entraîne pas de complications supplémentaires. Il est essentiel de

s'engager sincèrement à ne pas commettre le même péché ou un péché comparable et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers autrui. De plus, il faut persister dans l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'Il nous a accordés, conformément aux principes de l'islam.

Les musulmans doivent s'efforcer d'éviter toute forme de péché, quelle que soit son ampleur, car l'une des tactiques du Diable consiste à les encourager à ignorer les transgressions mineures. Il est essentiel de garder à l'esprit que les montagnes sont constituées de petites pierres et que chacun sera tenu responsable de chaque péché, quelle que soit son ampleur. Chapitre 6 Al An'am, verset 120 :

« ...*En effet, ceux qui commettent le péché seront rétribués selon ce qu'ils ont commis.* »

Allah, le Très-Haut, donne ensuite un exemple concret d'un péché à éviter afin de souligner l'importance d'une stricte adhésion au code de conduite islamique en toute situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse. Chapitre 6 Al An'am, verset 121 :

« *Et ne mangez pas de ce sur quoi le nom d'Allah n'a pas été mentionné, car c'est une grave désobéissance...* »

Comme mentionné précédemment, le fondement extérieur de l'islam réside dans l'acquisition et l'utilisation du licite, tout comme son fondement intérieur réside dans l'intention. Si ce fondement est corrompu, toute action qui en résulte sera corrompue et rejetée par Allah, le Très-Haut, même si elle apparaît comme une bonne action.

Allah, le Très-Haut, précise ensuite que les musulmans seront toujours contestés et critiqués sur le code de conduite islamique par ceux dont le seul but dans la vie est de satisfaire leurs désirs matériels. Chapitre 6 Al An'am, verset 121 :

*« ...Et les démons inspirent leurs alliés [parmi les hommes] à discuter avec vous. Et si vous leur obéissiez, vous lui associeriez certainement [d'autres]. »*

Quiconque obéit à quoi que ce soit en désobéissant à Allah, le Très-Haut, encourt un polythéisme mineur. Cela l'amènera à abuser des bienfaits qui lui ont été accordés. Il en résultera un déséquilibre mental et physique, un manque d'équilibre entre tout et tous dans sa vie et une mauvaise préparation à sa responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, malgré les luxes dont il jouit.

L'islam prône la régulation des désirs matériels, ce qui suscite les critiques de ceux dont l'objectif premier est la satisfaction de ces désirs, les rendant ainsi apparemment animaliers. De plus, les entreprises et les industries qui prospèrent grâce à la satisfaction des désirs des individus s'opposeront activement à l'islam, qui encourage l'adhésion à ses enseignements. Face à cette opposition, les musulmans doivent demeurer résolus dans leur obéissance à Allah, le Très-Haut, qui leur accordera la tranquillité et les protégera des influences néfastes d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente. À l'inverse, ceux qui recherchent l'approbation sociale tout en ignorant les commandements d'Allah, le Très-Haut, n'échapperont pas à Son châtiment et ne répondront pas véritablement aux attentes de la société, car les opinions humaines et les tendances du monde, notamment les réseaux sociaux, la mode et la culture, sont intrinsèquement instables. En adhérant fermement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, et en utilisant judicieusement les bienfaits qui leur sont accordés conformément aux principes islamiques, chacun parviendra à un état mental et physique harmonieux, accordant une priorité efficace à tous les aspects de sa vie. De plus, Allah, le Très-Haut, remplacera les compagnons négatifs qui critiquent sa dévotion par des influences positives qui le motiveront à persévéérer dans son obéissance, renforçant ainsi sa paix intérieure. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 9 :

*« Et ceux qui croient et font de bonnes œuvres, Nous les ferons certainement entrer parmi les gens de bien. »*

Alors que leur conduite les prépare à rendre des comptes au Jour du Jugement, Il les récompensera avec des bénédictions inimaginables.

Mais ceux qui persistent à désobéir à Allah, l'Exalté, dans le but d'obtenir l'approbation de la société et de satisfaire leurs désirs terrestres finiront par faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de trouble mental et physique, peinant à gérer efficacement leurs priorités et leurs relations, et mal préparés à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cette situation engendrera stress et difficultés dans les deux mondes, quel que soit leur confort matériel. En effet, ceux qui persistent à désobéir à Allah, l'Exalté, tout en professant leur foi en Lui, courront un risque important de quitter ce monde sans leur foi. Chapitre 6 Al An'am, verset 121 :

« ...*Et les démons inspirent leurs alliés [parmi les hommes] à discuter avec vous. Et si vous leur obéissez, vous lui associeriez certainement [d'autres].* »

Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante qui ne reçoit pas la nourriture nécessaire, comme la lumière du soleil, périt, la foi d'un individu peut diminuer et mourir si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance. C'est la perte la plus grave.

Allah, le Très-Haut, décrit ensuite la différence entre ceux qui adhèrent au code de conduite islamique et ceux qui ne le font pas, soulignant ainsi l'importance de Lui obéir. Chapitre 6 Al An'am, verset 122 :

« *Et celui qui est mort et à qui Nous avons rendu la vie et fait de lui une lumière pour marcher parmi les gens, est-il comparable à celui qui est dans les ténèbres et n'en sort jamais ?...* »

Redonner la vie aux morts pourrait faire référence à l'acceptation de l'islam. En réalité, la foi insuffle la vie à l'existence, car c'est le seul moyen d'accomplir le but de sa création. Chapitre 51 Adh Dhariyat, verset 56 :

« *Et Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.* »

Tout comme une invention est considérée comme un échec lorsqu'elle ne remplit pas sa fonction première de création, de même, l'être humain qui manque à son unique but de création, à savoir croire en Allah, le Très-Haut, est également considéré comme un échec, comme s'il était spirituellement mort, bien qu'il soit vivant. Chapitre 6 Al An'am, verset 122 :

« *Et celui qui est mort et à qui Nous avons rendu la vie et fait de lui une lumière pour marcher parmi les gens, est-il comparable à celui qui est dans les ténèbres et n'en sort jamais ?...* »

De plus, il est essentiel de soutenir sa profession de foi verbale en l'islam en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements islamiques. C'est en effet le seul moyen d'obtenir la lumière en ce monde, lui permettant de distinguer le mal du bien, et de distinguer le droit chemin, source de paix intérieure, des chemins erronés, sources de stress et de difficultés. Sans cette lumière, il errera sans but, tel un aveugle perdu dans le désert, incapable d'en tirer profit ou de se protéger. Par conséquent, il fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il souffrira d'un déséquilibre mental et physique, égarera tout et chacun dans sa vie et ne parviendra pas à se préparer adéquatement à rendre des comptes le Jour du Jugement. Cette situation engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même s'il jouit des luxes de ce monde. Chapitre 6 Al An'am, verset 122 :

*« Et celui qui est mort et à qui Nous avons rendu la vie et fait de lui une lumière pour marcher parmi les gens, est-il comparable à celui qui est dans les ténèbres et n'en sort jamais ?... »*

Mais ceux dont le seul but dans la vie est de satisfaire leurs désirs matériels n'accepteront pas cette vérité, car le code de conduite islamique contredit leurs désirs matériels. Par conséquent, ils persisteront dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 122 :

*« ...Ainsi, ce qu'ils faisaient a été agréable aux mécréants. »*

De plus, celui qui persiste à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés manquera inévitablement à ses devoirs envers Allah, le Très-Haut, et envers les gens. Il contribuera ainsi à la propagation de l'injustice et de la corruption au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 123 :

*« Et ainsi, Nous avons placé dans chaque cité les plus grands criminels pour y comploter... »*

Même si Allah, l'Exalté, s'attribue le sort des criminels, comme rien n'arrive dans l'univers sans Sa volonté, il est clair que chaque personne dispose du libre arbitre de choisir d'obéir ou de désobéir à Allah, l'Exalté. Si l'on choisit de désobéir à Allah, l'Exalté, et ainsi de propager la corruption et l'injustice au sein de la société, chaque aspect de notre existence, y compris notre famille, nos amis, notre carrière et notre fortune, deviendra une source de stress. Si l'on persiste à désobéir à Allah, l'Exalté, on rejettéra la faute sur des cibles inappropriées, comme son conjoint, pour son stress. En rompant avec ces influences positives, on ne fera qu'exacerber ses problèmes de santé mentale, pouvant conduire à la dépression, à la toxicomanie et même à des pensées suicidaires. Chapitre 6 Al An'am, verset 123 :

*« ...Mais ils ne conspirent que contre eux-mêmes, et ils ne s'en aperçoivent pas. »*

Ce résultat devient évident lorsqu'on examine les individus qui persistent à abuser des bénédictions qu'ils ont reçues, comme les riches et les renommés, malgré leur apparente jouissance du confort terrestre.

Chapitre 6 Al An'am, verset 123 :

*« Et ainsi, Nous avons placé dans chaque cité les plus grands criminels pour y comploter... »*

De plus, celui qui fait du tort à autrui sera jugé au Jour du Jugement. Il sera tenu de rendre hommage à ses victimes pour leurs bonnes actions et, si nécessaire, d'assumer leurs péchés. Cela peut conduire à la condamnation du coupable à l'Enfer, comme l'indique un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 6579, chapitre 6 Al An'am, verset 123 :

*« ...Mais ils ne conspirent que contre eux-mêmes, et ils ne s'en aperçoivent pas. »*

Il est donc essentiel d'éviter ce genre de situation en obéissant à Allah, le Très-Haut, et en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été

accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela nous permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer chaque chose et chaque personne dans la bonne humeur. De plus, ce comportement nous permettra de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres, contribuant ainsi à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société.

Mais ceux qui ne comprennent pas les nombreux bienfaits de la maîtrise de leurs désirs matériels persisteront à désobéir à Allah, le Très-Haut, et décourageront les autres de suivre le code de conduite islamique, par crainte de perdre leur influence sociale et leur leadership. En conséquence, ils inventeront de piètres excuses pour rejeter l'islam, à l'instar des dirigeants des non-musulmans de La Mecque. Chapitre 6 Al An'am, verset 124 :

*« Et lorsqu'un signe leur vient, ils disent : « Nous ne croirons jamais tant que nous n'aurons pas reçu un don semblable à celui qui a été donné aux messagers d'Allah. »... »*

Cette requête était absurde, car la révélation divine et les miracles qui l'accompagnent ne sont accordés qu'aux Saints Prophètes (sur eux la paix), car ils sont infaillibles et divinement guidés. Chapitre 6 Al An'am, verset 124 :

*« ...Allah sait mieux où Il place Son message... »*

Leur demande insensée mettait également en lumière leur jalousie envers le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). L'élite non musulmane de La Mecque ne pouvait accepter les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), par jalousie. Bien qu'orphelin d'origine modeste, il appartenait à la tribu la plus respectée. Leur soif de pouvoir, de contrôle et de richesse intensifia leur jalousie lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) proclama sa prophétie et se vit conférer autorité et supériorité sur toute la création.

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde ceux qui persistent à Lui désobéir en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés et ceux qui persistent à décourager les autres d'accepter et de mettre en pratique les enseignements de l'islam, par crainte de perdre leur influence sociale et leur leadership. Chapitre 6 Al An'am, verset 124 :

*« ...Ceux qui ont commis des crimes seront humiliés devant Allah et subiront un châtiment sévère pour ce qu'ils ont comploté. »*

Un aspect de ce châtiment survient lorsqu'ils persistent à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. En conséquence, ils souffriront d'un déséquilibre mental et physique, égareront tout et tous dans leur vie et compromettront leur capacité à se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et luttes dans les deux mondes, même s'ils jouissent des luxes de ce monde. Et comme ces personnes ne respecteront inévitablement pas les droits des

personnes, propageant ainsi l'injustice et la corruption au sein de la société, le châtiment de l'au-delà sera bien pire.

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite l'importance d'accepter et d'appliquer les enseignements de l'islam pour son propre bien. Chapitre 6 Al An'am, verset 125 :

*« Ainsi, quiconque Allah veut guider, Il élargit sa poitrine pour contenir l'Islam... »*

Celui qui obtient la guidance d'Allah, le Très-Haut, est celui qui lutte pour l'obtenir en étudiant et en mettant en pratique les enseignements de l'islam afin d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés. Cela lui permettra d'élargir son cœur spirituel, ce qui mènera à la paix de l'esprit grâce à un état mental et physique équilibré et à une juste intégration de chaque chose et de chaque personne dans sa vie.

Mais ceux qui ne désirent pas la bonne direction et qui, par conséquent, rejettent l'islam ou ne concrétisent pas leur foi verbale en l'islam par des actes, ne seront pas bien guidés. Chapitre 6 Al An'am, verset 125 :

« ...et quiconque Il veut égarer, Il lui serre la poitrine comme s'il montait au ciel... »

En conséquence, cette personne fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Elle souffrira alors d'un déséquilibre mental et physique, ce qui entraînera le chaos dans tous les aspects de sa vie et l'empêchera de se préparer correctement à rendre des comptes le Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés dans les deux mondes, même si elle profite des biens matériels. Chapitre 6 Al An'am, verset 125 :

« ...Ainsi Allah impure ceux qui ne croient pas. »

De plus, ce verset avertit que ceux qui ne mettent pas en pratique leur foi en l'islam courent un grand danger de la perdre. Il est crucial de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin de se nourrir d'actes d'obéissance pour s'épanouir et survivre. De même qu'une plante privée d'éléments essentiels comme la lumière du soleil meurt, la foi d'un individu peut également s'éteindre si elle n'est pas soutenue par des actes d'obéissance.

Chapitre 6 Al An'am, verset 125 :

« ...et quiconque Il veut égarer, Il lui serre la poitrine comme s'il montait au ciel... »

Il est intéressant de noter qu'Allah, le Très-Haut, a mentionné un fait scientifique, prouvé des années plus tard : à mesure que l'on s'élève, l'oxygène se désintègre, ce qui rend la respiration difficile, comme Allah, le Très-Haut, l'a décrit dans ce verset.

Après avoir distingué ceux qui s'efforcent d'être bien guidés de ceux qui ne le font pas, Allah, le Très-Haut, précise qu'il n'existe qu'un seul chemin droit qui mène à la paix intérieure : la voie de l'islam. Chapitre 6 Al An'am, verset 126 :

« *Et tel est le chemin de ton Seigneur, droit...* »

Mais il faut réfléchir aux preuves évidentes contenues dans les enseignements islamiques avec un esprit ouvert et impartial afin d'apprécier cette vérité et d'en tirer profit. Chapitre 6 Al An'am, verset 126 :

« ...Nous avons détaillé les versets pour un peuple qui réfléchit. »

Ceux qui maîtrisent leurs désirs matériels afin d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam, savent que c'est un petit prix à payer pour atteindre la paix intérieure. Cela leur permettra d'atteindre un état d'équilibre entre l'esprit et le corps, d'harmoniser tous les aspects de leur vie et de se préparer adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Ce comportement favorisera ainsi la paix intérieure. Chapitre 6 Al An'am, verset 127 :

*« Ils auront une demeure paisible auprès de leur Seigneur. Et Il sera leur protecteur, à cause de ce qu'ils faisaient. »*

Allah, le Très-Haut, protégera ceux qui Lui obéissent sincèrement dans les deux mondes. Dans ce monde, ils seront protégés des effets négatifs de la société, même si cette protection ne leur est pas évidente, et Il les protégera des difficultés du Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 128 :

*« Et le jour où Il les rassemblera [et dira] : « Ô groupe de djinns, vous avez [égaré] beaucoup d'hommes. »... »*

Cet égarement n'est dû qu'à l'ignorance. Si l'on ne comprend pas que tout dans l'univers est contrôlé uniquement par Allah, l'Exalté, on commence alors à attribuer des pouvoirs divins, comme celui de contrôler le destin, à d'autres, notamment à des créatures surnaturelles. Il faut éviter ce scénario

en étudiant et en mettant en pratique les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin d'adopter une croyance correcte en Allah, l'Exalté, et en la création. En revanche, si l'on néglige cela, on adopte une croyance erronée en Allah, l'Exalté, et par conséquent, on Lui désobéit en faisant un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. De ce fait, on n'aura plus aucune excuse le Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 128 :

*« ...Et leurs alliés parmi les gens diront : « Notre Seigneur, certains d'entre nous ont usé de leur influence, et nous avons atteint le terme que tu nous as assigné. » Il dira : « Le Feu est votre demeure, où vous demeurerez éternellement, sauf ce qu'Allah veut. » Certes, votre Seigneur est Sage et Omnipotent. »*

Comme les musulmans ne demeureront pas éternellement en Enfer, ce verset les met en garde contre le fait de partager leur sort en adoptant cette attitude erronée par laquelle ils ne parviennent pas à adopter la croyance correcte à l'égard d'Allah, l'Exalté, et de la création et par conséquent, ils persistent dans la désobéissance à Allah, l'Exalté.

De plus, ceux qui persistent dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, adopteront inévitablement de mauvais compagnons en ce monde, qui les encourageront à désobéir davantage à Allah, le Très-Haut. Il est largement admis que des personnes ayant un comportement similaire se lient souvent d'amitié. Par conséquent, on peut juger de leur sincérité d'obéissance à Allah, le Très-Haut, en évaluant leurs compagnons. Si leurs compagnons persistent dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, alors, dans la plupart

des cas, ils le feront aussi. Selon le hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 4031, une personne appartient au groupe qu'elle imite ; par conséquent, ceux qui se lient d'amitié avec des personnes égarées se joindront à eux dans l'au-delà. Chapitre 6 Al An'am, verset 129 :

*« Et ainsi, parmi les injustes, Nous ferons des alliés des uns aux autres, en échange de ce qu'ils acquéraient. »*

Il faut donc s'efforcer d'obéir à Allah, le Très-Haut, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela nous aidera à trouver de bons compagnons qui nous encourageront à obéir davantage à Allah, le Très-Haut. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 9 :

*« Et ceux qui croient et font de bonnes œuvres, Nous les ferons certainement entrer parmi les gens de bien. »*

Ainsi, ils s'uniront aux justes dans l'au-delà. Chapitre 4 An Nisa, verset 69 :

*« Et quiconque obéit à Allah et au Messager, ceux-là seront avec ceux qu'Allah a comblés de faveurs parmi les prophètes, les véridiques, les martyrs et les pieux. Et quels excellents compagnons ! »*

Par conséquent, les musulmans doivent appuyer leur déclaration verbale de désir d'union avec le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et ses Compagnons, qu'Allah les agrée, dans l'au-delà par une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, comme ils l'ont fait. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Mais ceux qui déclarent verbalement leur amour pour les justes sans les imiter, mais imitent plutôt les traits des hypocrites et des pécheurs, seront considérés et jugés comme l'un d'eux. Chapitre 6 Al An'am, verset 130 :

*« Ô groupe des djinns et des hommes, ne vous sont-ils pas venus des messagers parmi vous, vous rapportant Mes versets et vous avertissant de la rencontre de ce jour qui est le vôtre ? »...*

Les enseignements et les avertissements ayant été transmis, aucune excuse ne sera acceptée ni aucune seconde chance accordée aux gens qui n'adoptent pas la bonne attitude et le bon chemin en ce monde. Chapitre 6 Al An'am, verset 130 :

*« ...Ils diront : « Nous témoignons contre nous-mêmes »... »*

Allah, le Très-Haut, met en garde les gens contre l'illusion du monde qui les amène à croire que la paix de l'esprit réside dans la satisfaction de tous ses désirs ou dans l'obtention de la réussite matérielle, comme la richesse et le statut social. Ils ne doivent pas non plus se laisser tromper en suivant la majorité des gens de ce monde, car l'opinion majoritaire n'est pas toujours correcte. Chapitre 6 Al An'am, verset 130 :

*« ...Ils diront : « Nous témoignons contre nous-mêmes » et la vie mondaine les avait égarés... »*

La seule façon d'éviter d'être trompé par le monde, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture, est d'adopter une foi solide. Une foi solide est essentielle à cultiver, car elle garantit la constance de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, quelles que soient les circonstances, dans les moments de confort comme dans les moments difficiles. Une foi solide se cultive par l'acquisition du savoir et l'application des preuves évidentes contenues dans le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces sources expliquent comment une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, apporte la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, une personne ignorant les enseignements de l'islam aura une foi faible. Une telle personne est susceptible de désobéir à Allah, le Très-Haut, dès que ses désirs personnels entrent en conflit avec Son obéissance, car elle ne reconnaît pas que renoncer à ses désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, apporte la paix de l'esprit dans les deux mondes. Par conséquent, il est impératif d'acquérir la certitude de la foi par la recherche du savoir et la pratique des principes islamiques, en veillant à demeurer inébranlable dans son obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances. Cet effort exige une utilisation judicieuse des bienfaits reçus, conformément aux enseignements islamiques. Ce faisant, on

s'assurera la paix intérieure, un état mental et physique harmonieux, tout en accordant la priorité à tous les aspects de sa vie.

Il est important de noter que les musulmans qui choisissent d'ignorer les enseignements de l'islam et qui ne concrétisent pas leur déclaration de foi verbale en l'islam courrent le grand risque de perdre leur foi fragile avant de quitter ce monde, car ils persisteront dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Il est essentiel de reconnaître que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'actes d'obéissance pour prospérer et perdurer. Tout comme une plante privée de ressources vitales comme la lumière du soleil périra, la foi d'une personne peut périr si elle n'est pas soutenue par un comportement obéissant. Chapitre 6 Al An'am, verset 130 :

*« ...Ils diront : « Nous témoignons contre nous-mêmes » ; et la vie présente les avait égarés, et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants. »*

Il est crucial de reconnaître qu'en ce monde, les individus sont jugés sur leur apparence extérieure, même si elle ne correspond pas à leur vérité intérieure. Par exemple, si quelqu'un se déclare musulman, la société l'acceptera comme tel, sauf s'il commet un acte manifeste de mécréance. Cependant, dans l'au-delà, Allah, le Très-Haut, jugera les individus sur leur véritable état intérieur et leurs actes. Par conséquent, il convient de s'abstenir d'agir avec hypocrisie, car un tel comportement peut tromper les autres ici-bas. Mais dans l'au-delà, ce sont eux qui seront trompés, car ils

seront jugés selon leur réalité intérieure, qui pourrait être ancrée dans la mécréance. Chapitre 57 Al Hadid, versets 13-15 :

*Le jour même, les hypocrites, hommes et femmes, diront à ceux qui auront cru : « Attendez-nous, afin que nous puissions bénéficier de votre lumière. » Il leur sera dit : « Retournez derrière vous et cherchez la lumière. » Et un mur sera placé entre eux, avec une porte, à l'intérieur de laquelle se trouve la miséricorde, mais à l'extérieur, le châtiment. Ils [les hypocrites] les appelleront [les croyants] : « N'étions-nous pas avec vous ? » Ils diront : « Oui, mais vous vous êtes affligés, vous avez attendu [le malheur pour nous], vous avez douté, et la fantaisie vous a égarés, jusqu'à ce que vienne l'ordre d'Allah. Et le Trompeur [Satan] vous a trompés au sujet d'Allah. Aujourd'hui donc, on ne prendra aucune rançon, ni de vous ni de ceux qui ont mécrus. Votre refuge est le Feu. C'est lui qui vous est le plus digne, et quelle destinée ! »*

Et chapitre 6 Al An'am, verset 130 :

*« ...Ils diront : « Nous témoignons contre nous-mêmes » ; et la vie présente les avait égarés, et ils témoigneront contre eux-mêmes qu'ils étaient mécréants. »*

Comme Allah, le Très-Haut, ne fait de tort à personne, Il ne punit pas les gens avant que les enseignements divins ne leur soient clairement expliqués. Chapitre 6 Al An'am, verset 131 :

*« C'est parce que ton Seigneur n'a pas détruit les villes pour leurs méfaits, sans que leurs habitants soient conscients. »*

Par conséquent, les gens n'ont aucune excuse pour éviter le châtiment dans les deux mondes s'ils persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Dans ce monde, les individus connaîtront un déséquilibre mental et physique, entraînant une désorganisation de leurs relations et de leurs responsabilités. Par conséquent, cela engendrera stress, défis et difficultés, malgré le confort matériel. Et comme cette attitude les empêche de se préparer correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement, leur châtiment dans l'au-delà sera bien plus grave et proportionnel à leur degré de désobéissance. Chapitre 6 Al An'am, verset 132 :

*« Et à chacun il y a des degrés dans ce qu'ils font. Et ton Seigneur n'est pas inattentif à ce qu'ils font. »*

Mais Allah, le Très-Haut, précise que ceux qui choisissent de Lui obéir, en faisant bon usage des bienfaits qui leur ont été accordés, ne font que profiter à eux-mêmes, car Allah, le Très-Haut, est indépendant et ne tire aucun profit

de l'obéissance des gens, ni ne subit de préjudice de leur désobéissance. Chapitre 6 Al An'am, verset 133 :

« *Et ton Seigneur est le Pur et le Détenteur de la miséricorde...* »

Ceux qui ne comprennent pas cette vérité essentielle peuvent développer un sentiment d'arrogance, pensant à tort qu'en adhérant aux principes islamiques, ils rendent service à Allah, le Très-Haut. Une telle arrogance peut entraver leur soumission sincère à Allah, le Très-Haut, surtout lorsque leurs inclinations personnelles entrent en conflit avec Ses directives, les éloignant potentiellement de leur voie. À l'inverse, ceux qui comprennent que leur foi et leur adhésion à Dieu profitent à leur propre bien-être cultiveront l'humilité devant Allah, le Très-Haut, et resteront résolus dans leur obéissance, tant dans les épreuves que dans les moments de facilité. Dans l'adversité, ils feront preuve de patience, et dans les moments de facilité, ils exprimeront leur gratitude. La gratitude intentionnelle signifie agir uniquement pour plaire à Allah, tandis que la gratitude exprimée peut se traduire par de bonnes paroles ou par le silence. De plus, la gratitude par les actes implique d'utiliser à bon escient les bienfaits qui nous sont accordés, comme le décrivent le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). La patience implique de s'abstenir de toute plainte, tant en paroles qu'en actes, tout en obéissant constamment à Allah, le Très-Haut, avec la conviction qu'il choisit toujours ce qui est le plus bénéfique pour nous, même lorsque cela n'est pas immédiatement apparent. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 216 :

« ...Mais peut-être détestez-vous une chose et elle est un bien pour vous ; peut-être aimez-vous une chose et elle est un mal pour vous. Et Allah sait, tandis que vous ne savez pas. »

Ainsi, une personne qui adopte systématiquement un comportement approprié en toute situation bénéficiera du soutien indéfectible et de la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Cela lui apportera la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà, comme le démontre un hadith rapporté dans le Sahih Muslim, numéro 7500.

Mais ceux qui négligent l'humilité et se comportent comme s'ils faisaient une faveur à Allah, le Très-Haut, en Lui obéissant, seront remplacés par d'autres qui reconnaissent la vérité et, par conséquent, font preuve d'humilité envers Allah, le Très-Haut, et Lui obéissent sincèrement en utilisant correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, comme le précisent les enseignements islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 133 :

« ... S'il le veut, Il peut te supprimer et donner ta succession à qui Il veut, tout comme Il t'a fait sortir de la descendance d'un autre peuple. »

Ils atteindront ainsi un état mental et physique harmonieux, positionnant adéquatement tous les aspects et individus de leur vie, tout en se préparant suffisamment à leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cette conduite favorisera la paix de l'esprit dans les deux mondes.

## Chapitre 6 – Al An'am, Versets 134-1 65 sur 165

١٣٤

إِنَّ مَا تُوعَدُونَ لَآتٍ وَمَا أَنْتُمْ بِمُعْجِزٍ

قُلْ يَقُولُ أَعْمَلُوا عَلَىٰ مَكَانَتِكُمْ إِنِّي عَامِلٌ فَسَوْفَ تَعْلَمُونَ مَنْ تَكُونُ لَهُ عَنِقَّةٌ

١٣٥

الَّذِي إِنَّهُ لَا يُفْلِحُ الظَّالِمُونَ

وَجَعَلُوا اللَّهَ مِمَّا ذَرَّا مِنَ الْحَرْثِ وَالْأَنْعَمِ نَصِيبًا فَقَالُوا هَذَا اللَّهُ وَمَا  
بِزَعْمِهِمْ وَهَذَا إِلَّا شُرَكَاءٌ فَمَا كَانَ لِشَرَكَاءِهِمْ فَلَا يَصِلُّ إِلَى اللَّهِ وَمَا

١٣٦

كَانَ لِلَّهِ فَهُوَ يَصِلُّ إِلَى شُرَكَاءِهِمْ سَاءَ مَا يَحْكُمُونَ

وَكَذَلِكَ زَيْنَ لِكَثِيرٍ مِنَ الْمُشْرِكِينَ قَتَلَ أَوْلَادِهِمْ  
شَرَكَأَوْهُمْ لِيُرْدُوهُمْ وَلِيَلْبِسُوا عَلَيْهِمْ دِينَهُمْ وَلَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا فَعَلُوا  
فَذَرْهُمْ وَمَا يَفْتَرُونَ ١٣٧

وَقَالُوا هَذِهِ أَنْعَمٌ وَحَرَثٌ حَجْرٌ لَا يَطْعَمُهَا إِلَّا مَنْ نَشَاءَ بِرَغْمِهِمْ وَأَنْعَمٌ حَرَمَتْ  
ظُهُورُهَا وَأَنْعَمٌ لَا يَذْكُرُونَ أَسْمَ اللَّهِ عَلَيْهَا أَفْتَرَأَهُ سَيَجْزِيْهِمْ بِمَا كَانُوا  
يَفْتَرُونَ ١٣٨

وَقَالُوا مَا فِي بُطُونِهِنَّ لَا تَعْلَمُ خَالِصَةً لِذُكُورِنَا وَمُحَرَّمٌ عَلَى أَزْوَاجِنَا وَإِنْ  
يَكُنْ مَيْتَةً فَهُمْ فِيهِ شُرَكَاءٌ سَيَجْزِيْهِمْ وَصَفَّهُمْ إِنَّهُ حَكِيمٌ عَلَيْهِ ١٣٩  
قَدْ حَسِرَ الَّذِينَ قَاتَلُوا أَوْلَادَهُمْ سَفَهًا بِغَيْرِ عِلْمٍ وَحَرَمُوا مَارْزَقَهُمُ اللَّهُ أَفْتَرَأَهُ عَلَى  
اللَّهِ قَدْ ضَلُّوا وَمَا كَانُوا مُهْتَدِينَ ١٤٠

وَهُوَ الَّذِي أَنْشَأَ جَنَّاتٍ مَعْرُوشَاتٍ وَغَيْرَ مَعْرُوشَاتٍ وَالنَّخلَ وَالزَّعْمَلَفًا  
أَكْلُهُ وَالزَّيْتُونَ وَالرُّمَانَ مُتَشَبِّهًا وَغَيْرُ مُتَشَبِّهٍ كُلُّوْ مِنْ ثَمَرَةٍ إِذَا أَثْمَرَ  
وَأَتُوا حَقَّهُ يَوْمَ حَصَادِهِ وَلَا تُشْرِفُوا إِنَّهُ لَا يُحِبُّ الْمُسْرِفِينَ ١٤١

وَمِنَ الْأَنْعَمِ حَمُولَةً وَفَرْشًا كُلُّوْ مِمَّا رَزَقَكُمُ اللَّهُ وَلَا تَتَّبِعُوا أُخْطُوَاتِ  
الشَّيَاطِينَ إِنَّهُ لَكُمْ عَدُوٌّ مُّبِينٌ ١٤٢

ثَمَنِيَّةَ أَزْوَاجٍ مِنَ الْصَّانِ اثْنَيْنِ وَمِنَ الْمَعْزِ اثْنَيْنِ قُلْ إِنَّ الدَّكَرَيْنِ حَرَمَ أَمِ  
الْأُنْثَيْنِ أَمَا أَشَتَمَلَتْ عَلَيْهِ أَرْحَامُ الْأُنْثَيْنِ نَسْعُونِ يَعْلَمُ إِنْ كُنْتُمْ صَدِيقِينَ ١٤٣

وَمِنَ الْإِلَبِلِ اثْنَيْنِ وَمِنَ الْبَقَرِ اثْنَيْنِ قُلْ إِنَّ الدَّكَرَيْنِ حَرَمَ أَمِ الْأُنْثَيْنِ أَمَا  
أَشَتَمَلَتْ عَلَيْهِ أَرْحَامُ الْأُنْثَيْنِ أَمْ كُنْتُمْ شُهَدَاءَ إِذْ وَصَّلْتُمُ اللَّهَ بِهَذَا  
فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ أَفْتَرَى عَلَى اللَّهِ كَذِبًا لِيُضِلَّ النَّاسَ يَغْيِرُ عِلْمٍ إِنَّ اللَّهَ لَا يَهْدِي الْقَوْمَ

الظَّالِمِينَ ١٤٤

قُلْ لَا أَجِدُ فِي مَا أُوحِيَ إِلَيَّ مُحَرَّمًا عَلَى طَاعِمٍ يَطْعَمُهُ إِلَّا أَنْ يَكُونَ مَيْتَةً أَوْ دَمًا  
مَسْفُوحًا أَوْ لَحْمَ حِنْزِيرٍ فَإِنَّهُ رِجْسٌ أَوْ فِسْقًا أَهْلَ لِغَيْرِ اللَّهِ بِهِ، فَمَنْ أُضْطُرَّ غَيْرَ بَاعِ  
وَلَا عَادٍ فَإِنَّ رَبَّكَ غَفُورٌ رَّحِيمٌ ١٤٥

وَعَلَى الَّذِينَ هَادُوا حَرَمَنَا كُلَّ ذِي ظُفْرٍ وَمِنَ الْبَقَرِ وَالْفَنَمِ حَرَمَنَا عَلَيْهِمْ  
شُحُومَهُمَا إِلَّا مَا حَمَلَتْ ظُهُورُهُمَا أَوْ الْحَوَائِكَأَوْ مَا اخْتَلَطَ بِعَظِيمٍ ذَلِكَ جَزِينَهُمْ

يَغْيِرُهُمْ وَإِنَّ الصَّدِيقَوْنَ ١٤٦

فَإِنْ كَذَّبُوكَ فَقُلْ رَبُّكُمْ ذُو رَحْمَةٍ وَاسْعَةٍ وَلَا يُرَدُّ بَأْسُهُ، عَنِ الْقَوْمِ الْمُجْرِمِينَ

١٤٧

سَيَقُولُ الَّذِينَ أَشْرَكُوا لَوْ شَاءَ اللَّهُ مَا أَشْرَكَنَا وَلَا إِبَآءَنَا وَلَا حَرَّمَنَا مِنْ شَيْءٍ كَذَلِكَ  
كَذَبَ الَّذِينَ مِنْ قَبْلِهِمْ حَتَّىٰ ذَاقُوا بَأْسَنَا قُلْ هَلْ عِنْدَكُمْ مِنْ عِلْمٍ فَتُخْرِجُوهُ لَنَا إِنْ  
تَنْبِعُونَ إِلَّا أَلَّظَنَ وَإِنْ أَنْتُمْ إِلَّا تَخْرُصُونَ ١٤٨

قُلْ فَلِلَّهِ الْحُجَّةُ الْبَلِغَةُ فَلَوْ شَاءَ لَهُدَىٰكُمْ أَجْمَعِينَ ١٤٩

فُلْ هَلْمَ شُهَدَاءَكُمُ الَّذِينَ يَشَهِّدُونَ أَنَّ اللَّهَ حَرَمَ هَذَا فَإِنْ شَهِدُوا فَلَا تَشَهَّدُ مَعَهُمْ  
وَلَا تَنْبِعَ أَهْوَاءَ الَّذِينَ كَذَبُوا بِإِيمَانِنَا وَالَّذِينَ لَا يُؤْمِنُونَ بِالْآخِرَةِ وَهُمْ بِرَبِّهِمْ

يَعْدِلُونَ ١٥٠

قُلْ تَعَالَوْا أَتْلُ مَا حَرَمَ رَبُّكُمْ عَلَيْكُمْ أَلَا تُشْرِكُوا بِهِ شَيْئًا وَبِالْوَالِدَيْنِ إِحْسَنَا  
وَلَا تَقْتُلُوا أُولَادَكُمْ مِنْ إِمْلَاقِنَّ حَنْ نَرْزُقُكُمْ وَإِيَّاهُمْ وَلَا تَقْرَبُوا الْفَوَاحِشَ مَا  
ظَهَرَ مِنْهَا وَمَا بَطَنَ وَلَا تَقْتُلُوا النَّفْسَ الَّتِي حَرَمَ اللَّهُ إِلَّا بِالْحَقِّ ذَلِكُمْ وَصَنْكُمْ  
بِهِ لَعَلَّكُمْ تَعْقِلُونَ ١٥١

وَلَا تَقْرَبُوا مَالَ الْيَتَمِ إِلَّا بِالْقِسْطِ هِيَ أَحْسَنُ حَتَّىٰ يَبْلُغَ أَشْدَهُ وَأَوْفُوا الْكَيْلَ وَالْمِيزَانَ  
بِالْقِسْطِ لَا تُكِلْفُ نَفْسًا إِلَّا وُسْعَهَا وَإِذَا قُلْتُمْ فَاعْدِلُوا وَلَوْ كَانَ ذَاقْرِي وَبِعَهْدِ  
اللَّهِ أَوْفُوا ذَلِكُمْ وَصَنْكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَذَكَّرُونَ ١٥٢

وَأَنَّ هَذَا صِرَاطٌ مُّسْتَقِيمٌ فَاتَّبِعُوهُ وَلَا تَنْبِغُوا أَلْسُبُلَ فَتَرَقَ بِكُمْ عَنْ سَبِيلِهِ

ذَلِكُمْ وَصَنْكُمْ بِهِ لَعَلَّكُمْ تَنْتَهُونَ ١٥٣

ثُمَّ أَتَيْنَا مُوسَى الْكِتَابَ تَمَامًا عَلَى الَّذِي أَحْسَنَ وَتَفْصِيلًا لِكُلِّ شَيْءٍ وَهُدًى وَرَحْمَةً

لَعَلَّهُمْ يَلْقَاءُ رَبِّهِمْ يُؤْمِنُونَ ١٥٤

وَهَذَا كِتَابٌ أَنْزَلْنَاهُ مُبَارَكٌ فَاتَّبِعُوهُ وَاتَّقُوا لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ ١٥٥

أَنْ تَقُولُوا إِنَّمَا أَنْزَلَ الْكِتَابَ عَلَى طَائِفَتَيْنِ مِنْ قَبْلِنَا وَإِنْ كُنَّا عَنِ الدِّرَاسَتِهِمْ لَغَافِلِينَ

١٥٦

أَوْ تَقُولُوا لَوْ أَنَا أَنْزَلَ عَلَيْنَا الْكِتَابَ لَكُنَّا أَهْدَى مِنْهُمْ فَقَدْ جَاءَكُمْ بَيْنَهُ مِنْ رَبِّكُمْ

وَهُدًى وَرَحْمَةً فَمَنْ أَظْلَمُ مِمَّنْ كَذَّبَ بِعَايَاتِ اللَّهِ وَصَدَفَ عَنْهَا سَنَجْرِي الَّذِينَ يَصْدِفُونَ

عَنْ أَيَّدِينَا سُوءَ الْعَذَابِ بِمَا كَانُوا يَصْدِفُونَ ١٥٧

هَلْ يَنْظُرُونَ إِلَّا أَنْ تَأْتِيهِمُ الْمَلَائِكَةُ أَوْ يَأْتِي رَبِّكَ أَوْ يَأْتِي رَبِّكَ يَوْمَ يَأْتِي بَعْضُ

أَيَّتِ رَبِّكَ لَا يَنْفَعُ نَفْسًا إِيمَنُهَا لَمْ تَكُنْ إِيمَانَتِ مِنْ قَبْلُ أَوْ كَسَبَتِ فِي إِيمَانِهَا خَيْرًا قُلِّ أَنْنَظِرُوا

إِنَّا مُنَظِّرُونَ ١٥٨

إِنَّ الَّذِينَ فَرَّقُوا دِينَهُمْ وَكَانُوا يُشِيدُوا لَسْتَ مِنْهُمْ فِي شَيْءٍ إِنَّمَا أَمْرُهُمْ إِلَى اللَّهِ ثُمَّ يُنَتَّهُمْ إِلَيْهَا

كَانُوا يَفْعَلُونَ ١٥٩

مَنْ جَاءَ بِالْحَسَنَةِ فَلَهُ عَشْرُ أَمْثَالِهَا وَمَنْ جَاءَ بِالسَّيِّئَةِ فَلَا يُجْزَى إِلَّا مِثْلَهَا وَهُمْ لَا يُظْلَمُونَ

١٦٠

قُلْ إِنَّمَا هَدَنِي رَبِّي إِلَى صِرَاطٍ مُّسْتَقِيمٍ دِينًا قَيَّمًا مِّلَةً إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا وَمَا كَانَ مِنَ الْمُشْرِكِينَ

١٦١

قُلْ إِنَّ صَلَاتِي وَنُسُكِي وَمَحْيَايَ وَمَمَاتِي لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ١٦٢

لَا شَرِيكَ لَهُ، وَبِذِلِكَ أُمِرْتُ وَأَنَا أَوَّلُ الْمُسْلِمِينَ ١٦٣

قُلْ أَغَيْرَ اللَّهِ أَبْغِي رَبِّا وَهُوَ رَبُّ كُلِّ شَيْءٍ وَلَا تَكُسِبُ كُلُّ نَفْسٍ إِلَّا عَلَيْهَا وَلَا نَزِرُ وَازِرَةٌ وَزَرَّ

أُخْرَى ثُمَّ إِلَيْكُمْ مَرْجِعُكُمْ فَيُنَتَّهُمْ بِمَا كُنْتُمْ فِيهِ تَخْلِفُونَ ١٦٤

وَهُوَ الَّذِي جَعَلَكُمْ خَلِيفَ الْأَرْضِ وَرَفَعَ بَعْضَكُمْ فَوْقَ بَعْضٍ دَرَجَتٍ لِّيَبْلُوَكُمْ فِي مَا

أَتَسْكُمْ إِنَّ رَبَّكَ سَرِيعُ الْعِقَابِ وَإِنَّهُ لَغَفُورٌ رَّحِيمٌ ١٦٥

« Certes, ce qui vous est promis arrive, et vous ne ferez pas échouer [Allah]. »

*Dis : « Ô mon peuple, travaillez selon votre rang ; car c'est moi qui travaille. Et vous saurez qui succédera à la maison. Les injustes ne réussiront pas. »*

*Et ils attribuent à Allah une part de ce qu'il a créé, des récoltes et du bétail, et disent : « Ceci est à Allah », selon leur prétention, « et ceci est à nos associés. » Or, ce qui est à leurs associés n'atteint pas Allah, tandis que ce qui est à Allah, c'est cela qui atteint leurs associés. Quel mal ils jugent !*

*De même, à beaucoup de associateurs, leurs épouses ont agréer le meurtre de leurs enfants, afin de les détruire et de les plonger dans la confusion dans leur religion. Et si Allah avait voulu, ils ne l'auraient pas fait. Laisse-les donc, ainsi que ce qu'ils inventent.*

*Et ils disent : « Ces animaux et ces récoltes sont interdits ; nul n'en mangera, sauf qui nous voulons », selon leur prétention. Et il y a ceux dont le dos est interdit, et ceux sur lesquels le nom d'Allah n'est pas invoqué. Tout cela n'est qu'une invention mensongère à son égard. Il les châtiera pour ce qu'ils inventaient.*

*Et ils disent : « Ce qui est dans le ventre de ces animaux est réservé à nos mâles et interdit à nos femelles. Mais s'il est mort-né, alors ils y auront tous part. » Il les châtiera pour leur description. Certes, Il est Sage et Omnipotent.*

*Ceux-là sont perdus, ceux qui ont tué leurs enfants par folie, sans aucune connaissance, et qui ont rendu illicite ce qu'Allah leur avait attribué, inventant des mensonges contre Allah. Ils se sont égarés et n'ont pas été bien guidés.*

*C'est Lui qui fait pousser les jardins, avec ou sans treillage , les palmiers, les cultures vivrières, les oliviers et les grenadiers, semblables ou dissemblables. Mangez de chacun de leurs fruits quand ils donnent, et acquittez la zakat le jour de la récolte. Et ne soyez pas excessifs. Car Il n'aime pas les excessifs.*

*Et parmi les bêtes de somme, il y en a qui portent des fardeaux et d'autres qui sont trop petits. Mangez de ce qu'Allah vous a attribué et ne suivez pas les traces du Diable. Il est pour vous un ennemi déclaré.*

*Huit partenaires – deux parmi les brebis et deux parmi les chèvres. Dis : « Est-ce les deux mâles qu'il a interdits, ou les deux femelles, ou ce que contiennent les entrailles des deux femelles ? Informez-moi en connaissance de cause, si vous êtes véridiques. »*

*Et des chameaux, deux, et des bœufs, deux. Dis : « Est-ce les deux mâles qu'il a interdits, ou les deux femelles, ou ce que contiennent les entrailles des deux femelles ? Étiez-vous témoins quand Allah vous a infligé cela ? Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens par autre chose que la science ? Certes, Allah ne guide pas les injustes. »*

*Dis : « Je ne trouve dans ce qui m'a été révélé rien d'interdit à quiconque en mange, si ce n'est une bête morte, du sang répandu, ou de la chair de porc – car c'est impur – ou un animal immolé par désobéissance, consacré à un autre qu'Allah. Mais quiconque est contraint, sans désir ni transgression, son Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux. »*

*Et à ceux qui sont juifs, Nous avons interdit toute bête à sabot fendu . Et des bœufs et des ovins, Nous leur avons interdit la graisse, sauf celle qui adhère à leur dos, à leurs entrailles ou à ce qui est attaché à l'os. Par là, Nous les avons rétribués pour leur transgression. Et certes, Nous sommes véridiques.*

*S'ils te nient, dis : « Ton Seigneur est doté d'une immense miséricorde, mais Son châtiment ne peut être repoussé sur les gens criminels. »*

*Ceux qui ont associé Allah diront : « Si Allah avait voulu, nous n'aurions rien associé, pas plus que nos ancêtres, et nous n'aurions rien interdit. »*

*De même, ceux d'avant ont nié jusqu'à ce qu'ils aient goûté à Notre châtiment. Dis : « Avez-vous une science à nous apporter ? Vous ne suivez que la conjecture, et vous n'êtes qu'égarés. »*

*Dis : « C'est auprès d'Allah qu'est l'argument le plus concluant. S'il avait voulu, Il vous aurait tous guidés. »*

*Dis : « Faites venir vos témoins qui attesteront qu'Allah a interdit cela. » Et s'ils témoignent, ne témoignez pas avec eux. Et ne suivez pas les passions*

*de ceux qui nient Nos signes et de ceux qui ne croient pas à l'au-delà, tout en assimilant [les autres] à leur Seigneur.*

*Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit. Ne Lui associez rien, traitez bien vos père et mère, et ne tuez pas vos enfants par indigence. Nous subviendrons à vos besoins et à ceux d'eux. Et n'approchez pas des turpitudes, apparentes ou cachées. Et ne tuez pas l'âme qu'Allah a défendue, sauf par droit. Il vous a ordonné cela afin que vous raisonnez. »*

*Et ne touchez aux biens de l'orphelin que de la meilleure manière, jusqu'à sa majorité. Et mesurez avec équité. Nous ne chargeons personne que selon ses moyens. Et quand vous parlez, soyez équitables, même s'il s'agit d'un proche parent. Et remplissez l'engagement d'Allah. Voilà ce qu'il vous a ordonné, afin que vous soyez attentifs.*

*Et voici mon chemin : il est droit. Suivez-le donc ; ne suivez pas d'autres voies, car vous vous écarteriez de sa voie. Il vous a enseigné cela afin que vous deveniez justes.*

*Puis Nous avons donné à Moïse le Livre, qui complète [Notre bienfait] pour celui qui a fait le bien, comme explication détaillée de toute chose, comme guide et comme miséricorde, afin qu'ils croient, lors de la rencontre avec leur Seigneur.*

*Et ceci [le Coran] est un Livre que Nous avons révélé, béni. Suivez-le donc et craignez Allah, afin que vous obteniez miséricorde.*

*[Nous avons révélé le Saint Coran] de peur que vous ne disiez : « Le Livre n'a été révélé qu'à deux groupes avant nous, mais nous ignorions leur étude. »*

*Et de peur que vous ne disiez : « Si le Livre nous avait été révélé, nous aurions été mieux guidés qu'eux. » Une preuve évidente vous est donc venue de votre Seigneur, ainsi qu'un guide et une miséricorde. Quel pire injuste donc que celui qui nie les versets d'Allah et s'en détourne ? Nous rétribuerons du pire châtiment ceux qui s'en détournent.*

*Attendent-ils donc autre chose que la venue des anges, ou celle de ton Seigneur, ou la venue de certains signes de ton Seigneur ? Le jour où viendront certains signes de ton Seigneur, nulle âme ne tirera profit de sa foi tant qu'elle n'aura pas cru auparavant ou acquis par sa foi quelque bien.*

*Dis : « Attendez. Nous aussi, nous attendons. »*

*Certes, ceux qui ont divisé leur religion et se sont divisés en sectes, tu ne leur es associé en rien. Leur sort appartient à Allah. Puis Il les informera de ce qu'ils faisaient.*

*Quiconque viendra avec une bonne action en aura dix fois autant. Et quiconque viendra avec une mauvaise action n'en aura que l'équivalent. Et ils ne seront point lésés.*

*Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion juste, le chemin d'Abraham, incline vers la vérité. Et il n'était pas du nombre de ceux qui donnaient des associés à Allah. »*

*Dis : « En vérité, ma prière, mes sacrifices, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers.*

*Il n'a aucun associé. Et cela m'a été commandé, et je suis le premier [d'entre vous] parmi les musulmans.*

*Dis : « Voudrais-je un autre Seigneur qu'Allah, alors qu'il est le Seigneur de toute chose ? Chaque âme n'est blâmée que contre elle-même, et nul ne portera le fardeau d'autrui. C'est vers votre Seigneur que sera votre retour, et Il vous informera de ce sur quoi vous divergiez. »*

*Et c'est Lui qui vous a donné la succession sur la terre et qui a élevé certains d'entre vous au-dessus des autres, afin de vous éprouver par ce qu'il vous a donné. Votre Seigneur est certes prompt au châtiment, mais Il est certes Pardonneur et Miséricordieux.*

En observant le monde qui nous entoure et l'histoire à la lumière des enseignements de l'islam, nous comprenons clairement que les promesses d'Allah, le Très-Haut, sont vraies. Chapitre 6 Al An'am, verset 134 :

« *En effet, ce qui vous est promis arrive... »*

Allah, le Très-Haut, a promis à ceux qui Lui obéissent sincèrement en faisant bon usage des bienfaits qu'Il leur a accordés la paix de l'esprit dans les deux mondes, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans leur vie. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

« *Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons certainement une récompense correspondant aux meilleures de ses œuvres. »*

Tandis que ceux qui persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés, sont voués à un déséquilibre mental et physique, et à la perte de tout et de tous dans leur vie. Cela entraînera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même s'ils jouissent des biens matériels. Chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »*

De plus, comme Allah, l'Exalté, est le seul maître des cœurs spirituels des gens, refuge de la paix intérieure, Il décide seul qui obtient la paix intérieure et qui n'y parvient pas. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer. »*

Et chapitre 6 Al An'am, verset 134 :

« *... et tu ne feras pas échouer [Allah] ».*

Ainsi, la promesse de paix intérieure pour ceux qui Lui obéissent et de stress pour ceux qui Lui désobéissent est évidente lorsqu'on observe les actions des anciens et de leur entourage à la lumière des enseignements islamiques. Chapitre 6 Al An'am, verset 134 :

« Certes, ce qui vous est promis arrive, et vous ne ferez pas échouer [Allah].  
»

Ce verset évoque également la promesse du Jour du Jugement, où les hommes seront tenus responsables de leurs actes. Là encore, il suffit d'un peu de réflexion pour comprendre l'inévitable venue du Jour du Jugement et leur responsabilité. Par exemple, l'observation de l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre se trouve à une distance idéale du Soleil. Si elle était même légèrement plus proche ou plus éloignée, elle serait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui comprend l'évaporation de l'eau de l'océan dans l'atmosphère et sa condensation ultérieure pour créer la pluie, est parfaitement équilibré, permettant à la vie de prospérer sur Terre. Le sol est conçu de manière équilibrée, permettant aux branches délicates et aux pousses de germer et de produire des cultures, tout en étant suffisamment solide pour supporter de lourds bâtiments. De nombreux exemples comme ceux-ci suggèrent non seulement l'existence d'un Créateur, mais soulignent également l'équilibre. Cependant, un aspect important de ce monde est clairement déséquilibré : les actions de l'humanité. Il est fréquent de voir des individus oppressifs et tyranniques échapper au châtiment ici-bas. En revanche, nombreux sont ceux qui subissent l'oppression et d'autres épreuves sans recevoir la pleine récompense de leur patience. Nombre de musulmans qui obéissent fidèlement à Allah, le Très-Haut, rencontrent souvent de nombreuses difficultés dans ce monde et ne reçoivent qu'une petite partie de leur récompense, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, le Très-Haut, jouissent de luxes terrestres. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes Ses créations, les récompenses et les châtiments des actions doivent également être équilibrés. Cependant, cela n'est pas évident

ici-bas, ce qui indique que cela doit avoir lieu à un autre moment, notamment le Jour du Jugement.

Allah, le Très-Haut, a le pouvoir de récompenser et de punir pleinement dans cette vie. Cependant, s'il ne punit pas complètement ici-bas, c'est notamment pour donner aux gens de nombreuses occasions de se repentir sincèrement et d'améliorer leurs actions. Il ne récompense pas non plus pleinement les musulmans dans cette vie, car ce monde n'est pas le Paradis. De plus, la foi implique de croire à l'invisible, notamment aux récompenses complètes qui attendent les musulmans dans l'au-delà. En fait, c'est la croyance en l'invisible qui rend la foi unique. Si l'on ne croit qu'à ce que l'on voit, comme recevoir une pleine récompense dans cette vie, la foi n'aurait pas autant de valeur.

De plus, la crainte d'une punition complète et l'espérance d'une récompense complète dans l'au-delà motiveront une personne à éviter les péchés et à faire de bonnes actions.

Pour que le Jour de la Rétribution puisse commencer, ce monde physique doit prendre fin. Cela est nécessaire, car la punition et la récompense ne peuvent être administrées qu'après la cessation des actions de chacun. Ainsi, le Jour de la Rétribution ne peut avoir lieu tant que les actions des hommes ne sont pas terminées. Cela signifie que le monde matériel finira par disparaître.

Réfléchir à cette discussion peut renforcer la foi en le Jour du Jugement et motiver à s'y préparer en utilisant judicieusement les bienfaits reçus, tels que décrits dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ainsi, ils pourront trouver la paix de l'esprit et la réussite dans cette vie et dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Et chapitre 6 Al An'am, versets 134-135 :

*« Certes, ce qui vous est promis arrive, et vous ne ferez pas échouer [Allah]. Dis : « Ô mon peuple, travaillez selon votre rang ; car je travaille, en vérité. Et vous saurez qui succédera à la maison... »*

Mais ceux dont le seul but dans la vie est de satisfaire leurs désirs matériels ignoreront la vérité de leur responsabilité au Jour du Jugement et, par conséquent, persisteront à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils finiront par souffrir d'une instabilité mentale et physique, ils égareront tout et tous ceux qui les entourent et ne seront pas préparés à affronter leurs responsabilités au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, problèmes et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Chapitre 6 Al An'am, verset 135 :

« ...Et vous saurez qui succédera à la maison. Certes, les malfaiteurs ne réussiront pas. »

Allah, le Très-Haut, donne ensuite un exemple de l'attitude de ceux qui ignorent la réalité de leur responsabilité au Jour du Jugement et de la façon dont cela les conduit à l'égarement. Chapitre 6 Al An'am, verset 136 :

« *Et ils attribuent à Allah une part de ce qu'il a créé, en récoltes et en bétail, et disent : « Ceci est à Allah », selon leur prétention, « et ceci est à nos associés. »... »*

D'une manière générale, cela indique que ceux qui ne se préparent pas correctement à rendre des comptes au Jour du Jugement confondront inévitablement leur obéissance à Allah, le Très-Haut, avec leur obéissance à d'autres choses, telles que la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture. De ce fait, ils traiteront leur foi comme un manteau qu'ils peuvent enfiler et retirer selon leurs envies. En réalité, celui qui agit ainsi ne fait qu'adorer ses propres désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« *As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?... »*

Il faut éviter cette attitude et comprendre que l'islam est un code de conduite complet qui doit être appliqué en toute situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse. Seule cette attitude permettra d'atteindre la paix intérieure grâce à un état mental et physique équilibré, et de placer chacun et chaque chose dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement.

Mais ceux qui ne se comportent pas correctement adopteront inévitablement leur propre code de conduite, qu'ils modifieront selon leurs propres désirs. Chapitre 6 Al An'am, verset 136 :

*...et disent : « Ceci est pour Allah », selon leur prétention, « et ceci est pour nos associés. » Or, ce qui est pour leurs associés n'atteint pas Allah, tandis que ce qui est pour Allah atteint leurs associés. Quel mal ils gouvernent !*

Cette attitude consistant à adapter son code de conduite établi par l'homme à ses désirs est répandue dans la société. Même les religions ont été adaptées par les hommes pour satisfaire leurs désirs. Celui qui se comporte de cette manière fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Il se retrouvera alors dans un état d'instabilité mentale et physique, égarera tout et tous ceux qui l'entourent et ne parviendra pas à se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et obstacles dans les deux mondes, même s'il apprécie les choses de ce monde.

De plus, lorsqu'on fonde son code de conduite sur ses désirs, on abuse inévitablement des bienfaits qui lui ont été accordés. Cela l'empêche de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres. Par conséquent, on commet des torts et on propage la corruption et l'injustice au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 137 :

*« De même, pour beaucoup de polythéistes, leurs partenaires ont rendu agréable le meurtre de leurs enfants afin de provoquer leur destruction et de les couvrir de confusion dans leur religion... »*

Les non-musulmans d'Arabie tuaient souvent leurs enfants par peur de la pauvreté, car ils ne comprenaient pas qu'Allah, le Très-Haut, est le Pourvoyeur, et non eux. En réalité, Allah, le Très-Haut, a alloué la subsistance à toute la création plus de cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre. Ceci est recommandé dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Par conséquent, chacun doit accomplir son devoir en recherchant une subsistance légale pour lui-même et ses proches, tout en étant convaincu que la subsistance qui lui est destinée lui parviendra, même sans en comprendre le mécanisme.

De plus, les non-musulmans d'Arabie tuaient fréquemment leurs filles nouveau-nées, pensant à tort qu'avoir des filles portait malheur à leur famille. Cette aversion pour les filles reflète une mentalité erronée, contraire aux principes de l'islam. En réalité, l'aversion pour les filles est un trait

caractéristique des polythéistes, et il est important de se tenir à l'écart de telles attitudes en toute circonstance. Chapitre 16 An Nahl, versets 58-59 :

*« Et quand l'un d'eux apprend la naissance d'une fille, son visage s'assombrit et il réprime sa tristesse. Il se cache du peuple à cause du malheur dont il a été informé. Doit-il la garder dans l'humiliation ou l'enterrer ? Incontestablement, c'est le mal qu'ils décident. »*

Il est surprenant de constater combien de musulmans, notamment asiatiques, préfèrent souvent avoir des garçons et croient à tort qu'ils devraient être moins heureux d'avoir des filles. Pourtant, dans les enseignements islamiques, la bonne nouvelle d'avoir des filles n'est pas mentionnée de la même manière pour les garçons. Par exemple, dans un hadith tiré de l'Adab Al Mufrad (numéro 78) de l'imam Boukhari, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a promis le Paradis aux parents qui élèvent correctement deux filles. S'il est compréhensible que les parents s'inquiètent davantage d'une fille que d'un garçon dans le monde d'aujourd'hui, cela ne signifie pas que les parents musulmans devraient être moins heureux d'avoir une fille plutôt qu'un garçon. Ils doivent garder à l'esprit que leur responsabilité est d'éduquer et de guider leurs enfants conformément aux enseignements islamiques et de ne pas s'inquiéter de leur avenir, car cela échappe à leur contrôle.

Allah, le Très-Haut, n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela annulerait l'épreuve de la vie ici-bas. Il permet aux gens de suivre leurs propres codes de conduite ici-bas. Chapitre 6 Al An'am, verset 137 :

« ... *Et si Allah avait voulu, ils ne l'auraient pas fait...* »

Il met cependant en garde les musulmans contre l'imitation de telles personnes, en vivant selon leur propre code de conduite ici-bas, au lieu de suivre les enseignements des deux sources de guidance : le Saint Coran et la tradition du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 6 Al An'am, verset 137 :

« ...*Laissez-les donc, eux et ce qu'ils inventent.* »

Plus une personne s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, même si elles se traduisent par de bonnes actions, moins elle agira selon les deux principales sources de guidance, ce qui peut la conduire à l'égarement. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti, dans un hadith tiré du Sunan Abou Dawud (numéro 4606), que tout ce qui ne repose pas sur les deux sources de guidance sera rejeté par Allah, le Très-Haut. De plus, plus on s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse, plus on risque de s'engager dans des pratiques contraires aux enseignements de l'islam. C'est ainsi que le Diable égare progressivement les individus. Par exemple, une personne en difficulté peut être encouragée à entreprendre certaines pratiques spirituelles contraires aux enseignements de l'islam. Si cette personne est inconsciente et a tendance à suivre d'autres sources de connaissance religieuse, elle peut facilement tomber dans ce piège et se

lancer dans des exercices spirituels directement contraires aux enseignements de l'islam. Ils peuvent même se mettre à entretenir des croyances sur Allah, le Très-Haut, et l'univers qui contredisent les enseignements de l'islam, comme croire que des êtres surnaturels peuvent contrôler leur destin, car leur compréhension provient de sources autres que les deux principales sources de guidance. Certaines de ces croyances et pratiques erronées relèvent de la mécréance pure et simple, comme la pratique de la magie noire. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 102 :

*Ce n'est pas Salomon qui a mécréu, mais les diables qui ont mécréu, en enseignant aux gens la magie et ce qui a été révélé aux deux anges de Babylone, Harout et Martout . Mais ils [c'est-à-dire les deux anges] n'enseignent personne à moins qu'ils ne disent : « Nous sommes une épreuve, ne mécroyez donc pas [en pratiquant la magie]. »...*

Par conséquent, un musulman peut perdre la foi sans même le savoir, car il s'appuie sur d'autres sources de connaissance religieuse. C'est pourquoi suivre des innovations religieuses qui ne reposent pas sur les deux principales sources de guidance revient à suivre le Diable. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 208 :

*« Ô vous qui avez cru, entrez dans l'islam pleinement et ne suivez pas les traces de Satan. Il est pour vous un ennemi déclaré. »*

L'islam étant un ensemble de conduites à appliquer dans tous les aspects de la vie, qu'ils soient terrestres ou religieux, Allah, le Très-Haut, met en garde ceux qui inventent leur propre code de conduite contre un châtiment dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 138 :

*Et ils disent : « Ces animaux et ces récoltes sont interdits ; nul n'en mangera, sauf ceux que nous voulons », selon leur prétention. Et il y a ceux dont le dos est interdit, et ceux sur lesquels le nom d'Allah n'est pas invoqué. Tout cela n'est qu'une invention mensongère à son sujet. Il les châtiera pour ce qu'ils inventaient. »*

Leur châtiment résultera directement de leur mauvaise utilisation des bienfaits qui leur ont été accordés. De ce fait, ils se retrouveront dans un état mental et physique précaire, égarant tout et chacun dans leur vie, sans se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, difficultés et obstacles dans les deux mondes, même s'ils jouissent des luxes de ce monde.

Comme indiqué précédemment, agir selon son propre code de conduite revient à négliger les droits des autres et, par conséquent, à nuire à autrui, contribuant ainsi à la propagation de la corruption et de l'injustice dans la société. En réalité, cette attitude était et demeure la source de l'oppression de certains groupes, comme les femmes. Chapitre 6 Al An'am, verset 139 :

« *Ce qui est dans le ventre de ces animaux est réservé à nos mâles et interdit à nos femelles. Mais s'il est mort-né, ils y auront tous part. » Il les punira pour leur description... »*

Il est triste de constater que, même si les enseignements divins ont toujours encouragé chacun à respecter ses droits, éliminant ainsi l'oppression de certains groupes sociaux, comme les femmes, les gens de notre époque attribuent pourtant une certaine injustice à l'islam. Allah, le Très-Haut, étant le seul à connaître toute chose, peut seul établir un code de conduite parfait et impartial garantissant le respect des droits de chacun, favorisant ainsi la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 139 :

« ... *En vérité, Il est Sage et Omniscient.* »

Négliger ce fait et suivre d'autres codes de conduite est la racine de l'oppression dans la société.

En général, avant l'essor de l'islam et dans certaines régions aujourd'hui, les femmes étaient souvent traitées comme des biens, au même titre que des voitures. Elles pouvaient être achetées et vendues comme du bétail. Une femme n'avait aucun droit dans aucun domaine de sa vie, y compris le mariage. Les femmes ne recevaient aucun héritage, mais étaient traitées comme des biens à hériter. Elles étaient considérées comme la propriété

des hommes, alors qu'elles ne pouvaient rien posséder elles-mêmes. Si une femme possédait des biens, elle ne pouvait en faire usage qu'au gré de ses proches masculins. En revanche, ces derniers pouvaient dépenser sa fortune à leur guise. Elle n'avait ni la force ni le droit de remettre en question ce mode de vie. Certains groupes en Europe considéraient même les femmes comme des êtres inférieurs, les assimilant à des animaux. Les femmes n'avaient aucun rôle dans la religion, car elles étaient jugées impropres au culte. Certains les considéraient même comme des êtres sans âme. Il n'était pas rare qu'un père enterre vivant son nouveau-né ou sa jeune fille, car ils étaient perçus comme une source de honte pour la famille et considérés comme inutiles et un fardeau. Certains pensaient que tuer une femme n'avait aucune répercussion sociale. Certaines coutumes allaient jusqu'à l'exécution des veuves, jugées indignes de vivre sans leur mari défunt. Certains croyaient que le seul but d'une femme était de servir les hommes.

Mais Allah, le Très-Haut, par l'intermédiaire du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), a enseigné que tous les êtres humains doivent être respectés et que l'équité et la justice sont des éléments essentiels de la loi. Les hommes sont responsables du respect des droits des femmes, tout comme les femmes sont responsables des droits des hommes. Les femmes ont acquis liberté et indépendance. Elles ont le droit de posséder leur vie, leurs biens et de faire leurs propres choix, au même titre que les hommes. Nul ne peut forcer une femme à se marier. Si une femme est contrainte de se marier contre son gré, elle a le droit d'annuler le mariage si elle le souhaite. Un homme ne peut utiliser les biens d'une femme sans son consentement. Une fois veuve ou divorcée, personne ne peut la contraindre à faire quoi que ce soit qu'elle ne souhaite pas faire. Toutes les femmes ont le droit d'hériter, au même titre que les hommes. Cependant, le montant de leur héritage est fonction de leurs responsabilités au sein de la famille. Il ne s'agit donc pas d'une répartition égale pour les hommes, car cela serait injuste. Dépenser pour les femmes et les traiter avec bienveillance est

considéré comme un acte d'adoration par Allah, le Très-Haut. Tous ces droits, et bien d'autres encore, ont été accordés aux femmes par Allah, le Très-Haut, à travers ses enseignements divins. Il est ironique que ceux qui défendent les droits des femmes aujourd'hui critiquent souvent l'islam, qui les a soutenus bien avant leur naissance.

Afin de souligner la gravité de l'innovation consistant à forger son propre code de conduite, Allah, le Très-Haut, a rapproché cette attitude du meurtre d'innocents, car suivre des codes de conduite créés par l'homme conduit à faire du tort aux gens. Chapitre 6 Al An'am, verset 140 :

*« Ceux-là auront perdu ceux qui ont tué leurs enfants par folie, sans connaissance, et qui ont interdit ce qu'Allah leur avait attribué, inventant des mensonges contre Allah... »*

Comme mentionné précédemment, celui qui ignore le code de conduite divin et se conforme à des codes humains fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il ne respectera pas les droits des gens et leur fera du tort. Cela entraînera la propagation de la corruption et de l'injustice au sein de la société. Il suffit d'observer les sociétés qui ont vécu selon des codes humains pour comprendre cette vérité. Chapitre 6 Al An'am, verset 140 :

*« ... Ils se sont égarés et n'ont pas été [correctement] guidés. »*

Ainsi, chacun devrait adopter et suivre les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses souhaits personnels. Il devrait agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à organiser correctement toute chose et chacun dans sa vie. Et Lui seul possède la connaissance nécessaire pour garantir le respect des droits de chacun au sein de la société afin que la justice et la paix y règnent. La compréhension des conditions mentales et physiques humaines dont dispose la société ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies, car elle ne peut résoudre tous les problèmes que l'on peut rencontrer. Ses conseils ne peuvent prévenir toutes les formes de stress mental et physique, ni aider à bien positionner toute chose et chacun dans sa vie, en raison de connaissances, d'expérience, de prévoyance et de préjugés limités. Seul Allah, le Très-Haut, possède cette connaissance, qu'il a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on observe ceux qui utilisent les bienfaits qui leur ont été accordés conformément aux enseignements de l'islam, par rapport à ceux qui ne le font pas. Bien que, dans de nombreux cas, les patients ne comprennent pas la science derrière leurs médicaments prescrits et fassent donc aveuglément confiance à leur médecin, Allah, le Très-Haut, encourage chacun à méditer sur les enseignements de l'islam afin de reconnaître leurs bienfaits sur sa vie. Il n'exige pas que les gens acceptent aveuglément les enseignements de l'islam ; il souhaite plutôt qu'ils en reconnaissent la véracité par ses preuves évidentes. Cependant, cela exige que chacun aborde les enseignements de l'islam avec un esprit ouvert et impartial. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

« *Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... »* »

De plus, puisqu'Allah, l'Exalté, est le seul Maître des cœurs spirituels des hommes, la demeure de la paix intérieure, Il est le seul à déterminer qui la reçoit et qui la refuse. Chapitre 53 An Najm, verset 43 :

« *Et c'est Lui qui fait rire et pleurer.* »

Il est évident qu'Allah, l'Exalté, n'accordera la paix de l'esprit qu'à ceux qui utilisent correctement les bénédictions qu'Il leur a accordées, comme indiqué dans les enseignements islamiques.

Allah, le Très-Haut, fournit ensuite des preuves expliquant pourquoi il faut suivre le code de conduite qu'Il a donné à l'humanité, par un exemple précis. Chapitre 6 Al An'am, verset 141 :

« *Et c'est Lui qui fait pousser les jardins, avec ou sans treillis , les palmiers, les cultures variées, les olives et les grenadiers, semblables ou dissemblables... »*

Puisqu'Allah, le Très-Haut, est le seul à avoir créé et accordé tous les bienfaits dont dispose l'homme, il est juste qu'il les utilise conformément à Ses commandements. Lui seul sait comment les utiliser pour apporter la paix intérieure grâce à un état mental et physique équilibré, en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, et pour garantir le respect des droits de chacun afin que la justice et la paix règnent au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 141 :

« *... Mangez de chacun de ses fruits quand ils donnent et donnez sa zakat le jour de sa récolte... »*

Mais celui qui ne comprend pas cette vérité fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 141 :

*... Et ne soyez pas excessifs. Certes, Il n'aime pas ceux qui commettent des excès.*

Par conséquent, ils se retrouveront dans un état de vulnérabilité mentale et physique, perdront tout et tous leurs biens et ne se prépareront pas correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et obstacles dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un confort matériel. Et ils ne respecteront inévitablement pas les droits des autres et, au contraire, leur causeront du tort. Par conséquent, l'injustice et la corruption se répandront au sein de la société.

Allah, le Très-Haut, continue d'évoquer certains de Ses bienfaits nécessaires à la survie ici-bas, comme la subsistance. Chapitre 6 Al An'am, verset 142 :

*« Et parmi les animaux qui pâturent, il y a ceux qui portent [des fardeaux] et ceux qui sont [trop] petits... »*

Allah, le Très-Haut, a créé toute chose en ce monde. Seul sait ce qui est bon et pur pour elle et ce qui lui est nuisible. Chapitre 6 Al An'am, verset 142 :

*« ...Mangez de ce qu'Allah vous a attribué et ne suivez pas les traces de Satan... »*

Mais comme le Diable est l'ennemi de l'humanité, il désire que les gens ignorent le code de conduite divin établi par Allah, l'Exalté, qui garantit qu'ils

utilisent correctement les biens et les choses pures de ce monde tout en évitant les choses nuisibles. Le Diable veut plutôt que les gens suivent un code de conduite basé sur les désirs afin qu'ils obtiennent des choses nuisibles et évitent les biens et les choses pures créés pour eux par Allah, l'Exalté. Chapitre 6 Al An'am, verset 142 :

« *...et ne suivez pas les traces de Satan. Car il est pour vous un ennemi déclaré.* »

Il est donc essentiel d'adhérer au code de conduite divin accordé par Allah, le Très-Haut, en toute situation, qu'elle soit matérielle (par exemple, dans le domaine alimentaire) ou religieuse. Cela permettra d'utiliser correctement les bienfaits reçus, conformément aux enseignements de l'islam. Cela contribuera à un équilibre mental et physique, permettant de gérer efficacement tous les aspects de sa vie et de se préparer à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cette méthode favorisera ainsi la paix dans les deux mondes. En revanche, celui qui suit les traces du Diable en suivant un code de conduite créé par l'homme fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, il connaîtra une instabilité mentale et physique, égarera tout et chacun dans sa vie et ne sera pas prêt à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, obstacles et défis dans les deux mondes, même s'il jouit des luxes de ce monde.

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde les gens contre l'adoption de codes de conduite établis par l'homme, en s'appuyant sur un exemple précis, car ils sont dénués de fondement et ne reposent ni sur la connaissance ni sur le

bon sens, contrairement au code de conduite islamique. Chapitre 6 Al An'am, versets 143-144 :

« *Il y a huit femelles : deux parmi les brebis et deux parmi les chèvres. Dis : « Est-ce les deux mâles qu'il a interdits, ou les deux femelles, ou ce que contiennent les entrailles des deux femelles ? Informez-moi en connaissance de cause, si vous êtes véridiques. » Et parmi les chameaux, deux, et parmi les bœufs, deux. Dis : « Est-ce les deux mâles qu'il a interdits, ou les deux femelles, ou ce que contiennent les entrailles des deux femelles ? Étiez-vous témoins lorsqu'Allah vous a inculpés de cela ? Qui est donc plus injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah pour égarer les gens par [autre chose] que la science ?... »*

Allah, le Très-Haut, souligne que les codes de conduite établis par l'homme, fondés sur les désirs matériels, égarent inévitablement les gens et les incitent à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 144 :

« ...En vérité, Allah ne guide pas les gens injustes. »

Cela les empêchera d'atteindre la paix de l'esprit dans les deux mondes, en parvenant à un état mental et physique équilibré et en plaçant correctement chaque chose et chaque personne dans leur vie. L'islam étant fondé sur la logique et des preuves évidentes, il faut s'efforcer de les comprendre et

d'agir en conséquence pour son propre bien, afin d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, ce qui favorise la sérénité de l'esprit dans les deux mondes. De plus, pour éviter d'être induit en erreur, il faut éviter de suivre aveuglément les autres, que ce soit dans les affaires mondaines ou religieuses, même s'ils constituent la majorité, car l'opinion majoritaire n'est pas toujours correcte. Il faut plutôt fonder ses décisions sur la logique et la connaissance afin de s'assurer de faire les bons choix. De fait, l'islam condamne fermement l'imitation irréfléchie, même en matière religieuse, et prône plutôt la recherche du savoir islamique et son application avec une compréhension claire. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

*« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »*

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite l'importance d'agir en connaissance de cause et par un exemple concret. Chapitre 6 Al An'am, verset 145 :

*« Dis : « Je ne trouve dans ce qui m'a été révélé rien d'interdit à quiconque en mange, si ce n'est une bête morte, du sang répandu, ou de la chair de porc – car c'est impur – ou encore [un animal égorgé par] désobéissance, consacré à un autre qu'Allah... » »*

La science contemporaine a démontré que la consommation de corps en décomposition, de sang et de porc est néfaste pour la santé. Manger des

animaux offerts à d'autres entités qu'Allah, le Très-Haut, peut causer un préjudice spirituel susceptible d'affaiblir la foi. Ces actes peuvent engendrer la croyance que ces autres entités peuvent offrir des avantages dans cette vie et dans l'au-delà. Cette façon de penser a historiquement conduit au polythéisme et peut discrètement influencer un musulman vers des idées similaires, même si ces tendances ne sont pas immédiatement apparentes. Chapitre 39 Az Zumar, verset 3 :

*Assurément, Allah est la religion pure. Et ceux qui prennent des protecteurs en dehors de Lui [disent] : « Nous ne les adorons que pour qu'ils nous rapprochent d'Allah. »...*

S'engager envers autrui peut engendrer une dépendance envers eux pour obtenir aide et salut dans cette vie et dans l'au-delà, ce qui peut involontairement encourager une paresse et une pensée erronée. Cette façon de penser pousse les gens à désobéir sans cesse à Allah, le Très-Haut, en croyant à tort que quelqu'un d'autre les sauvera dans les deux vies. Cet état d'esprit mène finalement à des problèmes et à des souffrances dans les deux mondes. Par conséquent, les principaux versets abordés soulignent que les musulmans doivent développer une sincérité totale envers Allah, le Très-Haut, en s'efforçant de lui plaire plutôt que de rechercher l'approbation d'autrui. Ceux qui agissent pour plaire à un autre qu'Allah, le Très-Haut, ne recevront aucune récompense de sa part. Cet avertissement est mentionné dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154.

Allah, le Très-Haut, ayant créé les humains, connaît leurs limites et les circonstances atténuantes qu'ils peuvent rencontrer dans la vie. Par

conséquent, Il accorde toujours des concessions dans ces circonstances. Ceci souligne encore davantage la perfection du code de conduite islamique. Chapitre 6 Al An'am, verset 145 :

« ...*Mais quiconque est contraint [par la nécessité], sans le vouloir ni le transgresser, alors, certes, votre Seigneur est Pardonneur et Miséricordieux.* »

Allah, le Très-Haut, souligne ensuite l'importance d'éviter les innovations et de suivre ses passions, tant dans les affaires de ce monde que dans la religion, en citant l'exemple des enfants d'Israël qui se comportèrent ainsi et s'égarèrent, cette attitude ayant fini par contaminer tous les aspects de leur vie religieuse et matérielle. Chapitre 6 Al An'am, verset 146 :

« *Et à ceux qui sont juifs, Nous avons interdit toute bête à sabot non fendu ; et parmi les bœufs et les ovins, Nous leur avons interdit leur graisse, à l'exception de ce qui adhère à leur dos, de leurs entrailles ou de ce qui est joint à des os... »*

Comme les enfants d'Israël persistaient dans leur désobéissance à Allah, le Très-Haut, Il leur a interdit certaines bonnes choses afin de les avertir de se repentir sincèrement et d'éviter toute innovation dans leur religion, et d'adhérer plutôt au code de conduite divin qu'Il leur avait accordé. Chapitre 6 Al An'am, verset 146 :

« ...C'est ainsi que Nous les avons punis pour leur injustice. Et certes, Nous sommes véridiques. »

Même si le code de conduite islamique définitif ne sera pas modifié si les musulmans persistent à désobéir à Allah, le Très-Haut, ils seront néanmoins punis pour ce comportement, car cela les poussera à abuser des bienfaits qui leur ont été accordés. En conséquence, ils seront confrontés à une instabilité mentale et physique, ils égareront tout et tous dans leur vie et les empêcheront de se préparer à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, difficultés et troubles dans tous les aspects de la vie, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. Par conséquent, chacun doit, pour son propre bien, appliquer le code de conduite islamique en toute circonstance, faute de quoi il ne trouvera pas la paix intérieure, ni ici-bas ni dans l'au-delà. Chapitre 6 Al An'am, verset 147 :

« S'ils te traitent de menteur, dis : « Ton Seigneur est Détenteur d'une immense miséricorde, mais Son châtiment ne peut s'écartier des gens criminels. »

Allah, le Très-Haut, réfute ensuite un argument sans fondement avancé par les hommes de toutes les générations pour justifier leur comportement consistant à suivre des codes de conduite établis par l'homme au lieu de suivre le code de conduite divin qu'Allah, le Très-Haut, leur a fourni. Chapitre 6 Al An'am, verset 148 :

*« Ceux qui associent Allah diront : « Si Allah avait voulu, nous n'aurions rien associé, pas plus que nos ancêtres, et nous n'aurions rien interdit. » De même, ceux d'avant ont nié jusqu'à ce qu'ils aient goûté à Notre châtiment... »*

Il est crucial de comprendre que, puisque le destin est caché aux individus, il ne peut justifier les péchés. Chapitre 6 Al An'am, verset 148 :

*« ...Dis : « Avez-vous une connaissance que vous puissiez nous apporter ? Vous ne suivez que des suppositions, et vous ne faites que deviner. »*

De plus, Allah, le Très-Haut, n'interrogera pas les gens sur leur destin le Jour du Jugement ; Il s'enquerra plutôt de leurs intentions et de leurs actes, qu'ils peuvent contrôler. Chapitre 21 Al Anbiya, verset 23 :

*« Il n'est pas interrogé sur ce qu'il fait [c'est-à-dire le destin], mais ils seront interrogés. »*

Puisque chacun maîtrise ses intentions et ses actes, il doit en assumer la responsabilité, quels que soient ses sentiments. De même, un policier qui abuse délibérément de sa formation et de l'équipement fourni par les forces de police ne peut tenir les forces de police responsables de ses actes. De même, nul ne peut blâmer Allah, le Très-Haut, s'il abuse intentionnellement des bienfaits qu'il lui a accordés, surtout après qu'il l'a guidé sur la bonne utilisation de ces bienfaits.

De plus, il est étrange que quelqu'un utilise le destin comme prétexte pour pécher et fuir ses responsabilités, alors que, confronté à l'injustice d'autrui, il recherche la justice et refuse de reconnaître que cette injustice était également prédestinée. Ainsi, en raison de ses convictions, il ne peut demander des comptes à son oppresseur.

Enfin, le destin ne saurait servir d'excuse pour justifier les péchés, car il ne signifie pas qu'Allah, le Très-Haut, force les gens à agir d'une certaine manière. Il signifie simplement qu'Allah, le Très-Haut, connaît à l'avance les choix et les actions des gens, qu'il a consigné leurs actions et leur a permis d'accomplir leurs intentions. Il n'impose pas aux gens la bonne direction, car cela anéantirait le but de la vie ici-bas. Chapitre 6 Al An'am, verset 149 :

*« Dis : « C'est auprès d'Allah qu'est la grande question. S'il avait voulu, Il vous aurait tous guidés. » »*

Par conséquent, le destin n'oblige pas les gens à agir d'une certaine manière, mais les gens ont le libre arbitre de choisir leurs actions et en seront donc tenus responsables dans les deux mondes.

Après avoir clairement établi que le destin ne saurait servir d'excuse pour désobéir à Allah, le Très-Haut, en suivant des codes de conduite établis par les hommes, Allah, le Très-Haut, exige de ceux qui suivent des codes de conduite infondés, créés par les hommes, des preuves fondées sur la logique et une connaissance claire afin de mettre en évidence leur fausseté. Chapitre 6 Al An'am, verset 150 :

« *Dis : « Faites venir vos témoins qui attesteront qu'Allah a interdit cela. »...* »

Allah, le Très-Haut, met en garde les musulmans contre l'adoption de codes de conduite infondés, inventés par les hommes, car cela ne mène qu'à l'égarement par un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 150 :

« *...Et s'ils témoignent, ne témoigne pas avec eux... »*

Allah, le Très-Haut, indique clairement que tous les codes de conduite créés par l'homme ne reposent que sur les désirs matériels et non sur la connaissance ou la logique. Par conséquent, ils ne peuvent conduire à la bonne direction ni dans les affaires matérielles ni dans les affaires religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 150 :

« ...*Et ne suivez pas les désirs de ceux...* »

Allah, le Très-Haut, identifie ensuite la racine des désirs qui nous entourent ici-bas. Chapitre 6, Al An'am, verset 150 :

« ...*Et ne suivez pas les passions de ceux qui nient Nos versets et de ceux qui ne croient pas à l'au-delà...* »

Ceux qui ne croient pas à leur responsabilité au Jour du Jugement mèneront toujours une vie ancrée dans la satisfaction de leurs désirs matériels. Ce principe permet d'évaluer le degré de confiance en leur responsabilité au Jour du Jugement. Plus leur croyance est forte, moins ils poursuivront et assouviront leurs désirs matériels. Plus leur croyance en leur responsabilité au Jour du Jugement est faible, plus ils poursuivront et assouviront leurs désirs matériels. Par conséquent, ils persisteront à désobéir à Allah, l'Exalté, en faisant un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Chapitre 6 Al An'am, verset 150 :

*« ...Et ne suivez pas les passions de ceux qui nient Nos versets et de ceux qui ne croient pas à l'au-delà, alors qu'ils assimilent [les autres] à leur Seigneur. »*

Il est donc essentiel d'évaluer sa croyance en sa responsabilité au Jour du Jugement et, si nécessaire, d'ajuster son attitude avant qu'il ne soit trop tard. Pour adopter la bonne attitude, il est essentiel d'acquérir une foi solide. Une foi solide est essentielle, car elle permet de rester fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toutes circonstances, qu'elles soient favorables ou difficiles. Cette foi solide se cultive par la compréhension et l'adhésion aux signes et enseignements clairs du Saint Coran et des hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Ces enseignements illustrent qu'une obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, favorise la tranquillité ici-bas et dans l'au-delà. À l'inverse, ceux qui négligent les principes de l'islam ont tendance à avoir une foi faible. Ces personnes peuvent facilement désobéir à Allah, le Très-Haut, lorsque leurs désirs personnels entrent en conflit avec Ses commandements, ignorant que l'abandon de leurs désirs au profit de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, conduit finalement à la paix de l'esprit dans les deux mondes. Il est donc essentiel de renforcer sa foi par l'acquisition et la mise en pratique des connaissances islamiques, permettant ainsi une obéissance constante à Allah, le Très-Haut. Cela implique d'utiliser correctement les bienfaits reçus, comme le précisent les enseignements islamiques. Ainsi, chacun peut atteindre la paix intérieure en maintenant un état mental et physique équilibré et en priorisant judicieusement tous les aspects de sa vie.

Après avoir mis en garde les gens contre les codes de conduite établis par l'homme, Allah, le Très-Haut, les invite ensuite à suivre le code de conduite

islamique afin qu'ils puissent utiliser correctement les bienfaits qui leur ont été accordés et ainsi obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« *Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit. [Il vous ordonne] de ne rien Lui associer... »* »

S'associer à Allah, le Très-Haut, comprend le polythéisme majeur, qui consiste à accepter quelque chose ou quelqu'un d'autre comme Dieu, comme partenaire d'Allah, le Très-Haut. Il comprend également le polythéisme mineur, qui consiste à obéir à tout ce qui désobéit à Allah, le Très-Haut, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture. Il est donc essentiel d'éviter ces deux formes de polythéisme en restant fidèle à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse. Cela permettra d'utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela contribuera à atteindre un état mental et physique harmonieux, lui permettant d'intégrer efficacement et correctement toute chose et toute personne dans sa vie, en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, cette approche favorisera la paix de l'esprit dans les deux domaines.

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« *...et aux parents, bon traitement...* »

Il faut témoigner du respect à ses parents pour les remercier de leur éducation. Chapitre 31 Luqman, verset 14 :

*« ...Soyez reconnaissants envers Moi et envers vos parents ; vers Moi est la destination [finale]. »*

Bien qu'Allah, le Très-Haut, soit la source de toutes les bénédictions, Il utilise souvent d'autres personnes, comme les parents, pour les leur accorder. Ainsi, être reconnaissant envers autrui est une manière d'être reconnaissant envers Allah, le Très-Haut. C'est pourquoi le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a mentionné dans un hadith tiré de Jami At Tirmidhi, numéro 1954, que celui qui est ingrat envers les autres ne peut être reconnaissant envers Allah. Concernant les parents, il faut toujours leur témoigner le plus grand respect et les traiter comme on aimerait être traité par ses enfants. Cela implique de les soutenir de diverses manières, notamment financièrement, émotionnellement et physiquement. Les enfants peuvent être en désaccord avec leurs parents, mais cela doit toujours se faire avec respect. En islam, l'obéissance aveugle aux parents ou à qui que ce soit n'existe pas. Ils ne doivent pas obéir à leurs parents si cela implique de désobéir à Allah, le Très-Haut, et doivent les encourager gentiment à éviter une telle désobéissance. Il est crucial pour un enfant de respecter les droits de ses parents conformément aux enseignements de l'islam, pour Allah, le Très-Haut, et non en fonction de la culture, des réseaux sociaux ou des normes sociétales, souvent en contradiction avec les normes d'Allah, le Très-Haut. Il ne doit pas craindre les critiques d'autrui, y compris de ses parents, tant qu'il respecte les principes islamiques dans le respect de ses

droits parentaux. Un musulman n'est pas tenu d'obéir systématiquement à ses parents, même dans des situations légales, comme renoncer à son propre bonheur pour le bonheur de ses parents, tant qu'il maintient de bonnes manières et du respect envers eux. Privilégier constamment le bonheur d'autrui au sien peut engendrer amertume et tristesse, surtout lorsque l'autre partie ne reconnaît pas ou n'apprécie pas son sacrifice. Un enfant doit rechercher la récompense d'Allah, le Très-Haut, plutôt que de ses parents ou d'autrui pour ses actes. Cette approche l'aidera à être récompensé ici-bas et dans l'au-delà, car Allah, le Très-Haut, ne récompense que ceux qui agissent pour Lui. Cet avertissement est mentionné dans un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Ceux qui agissent uniquement pour leurs parents peuvent constater que, comme les gens sont souvent ingrats, ils risquent de ne pas recevoir la reconnaissance et l'appréciation qu'ils souhaitent. Cela peut engendrer de l'amertume, surtout s'ils ont sacrifié leur propre bonheur pour la joie de leurs parents. L'amertume peut empêcher de respecter les droits d'autrui, ce qui peut finalement conduire à la désobéissance à Allah, le Très-Haut.

Tout comme un enfant doit témoigner le plus grand respect, l'amour et l'attention à ses parents, un parent doit s'efforcer de respecter les droits de son enfant, notamment en répondant à ses besoins et nécessités, tant dans le monde que dans la religion. Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

*« ...et ne tuez pas vos enfants par pauvreté ; Nous pourvoirons à vos besoins et à ceux d'eux... »*

En matière religieuse, un parent doit veiller à enseigner à son enfant l'importance de l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en montrant l'exemple afin qu'il soit encouragé à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Dans la vie quotidienne, un parent doit encourager son enfant à saisir chaque opportunité offerte par Allah, le Très-Haut, et à exploiter correctement sa réussite matérielle, conformément aux enseignements de l'islam, afin qu'elle devienne une source de paix pour lui dans les deux mondes.

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

*« ...et ne tuez pas vos enfants par pauvreté ; Nous pourvoirons à vos besoins et à ceux d'eux... »*

Les non-musulmans d'Arabie tuaient souvent leurs enfants par peur de la pauvreté, ignorant qu'Allah, le Très-Haut, est le véritable Pourvoyeur, et non eux-mêmes. En réalité, Allah, le Très-Haut, a déterminé les ressources de toute la création plus de cinquante mille ans avant de créer les cieux et la terre. Ceci est mentionné dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 6748. Par conséquent, chacun doit s'acquitter de sa responsabilité de rechercher des ressources légales pour lui-même et ses proches, en ayant confiance que la subsistance qui lui est destinée lui parviendra, même s'il ne comprend pas comment.

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« ...*Et ne vous approchez pas des impudicités...* »

Il convient tout d'abord de noter qu'Allah, le Très-Haut, met en garde contre l'immoralité, et pas seulement contre les actes immoraux. Ainsi, la piété et l'obéissance à Allah, le Très-Haut, ainsi que le fait d'éviter les péchés, impliquent de s'abstenir de certaines choses permises, de peur qu'elles ne conduisent à l'interdit. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

« ...*Voici les limites [fixées par] Allah, ne vous en approchez donc pas...* »

Allah, le Très-Haut, n'a pas recommandé de dépasser Ses limites ; Il a plutôt insisté sur le fait que les gens ne devraient même pas s'en approcher. Ce conseil est répété tout au long du Saint Coran. Par exemple, Allah, le Très-Haut, a enjoint au Saint Prophète Adam (sur lui la paix) de ne pas manger de l'arbre du Paradis et lui a conseillé d'éviter même de s'en approcher, même s'il était permis de s'en approcher. Chapitre 7 Al A'raf, verset 19 :

« *Et « Ô Adam, demeure, toi et ta femme, au Paradis et mange de là où tu veux, mais ne t'approche pas de cet arbre, de peur d'être du nombre des injustes. »*

De nombreux exemples montrent que ce n'est pas parce qu'une chose est licite qu'elle doit être pratiquée. S'approcher des limites fixées par Allah, le Très-Haut, n'est pas illicite ; seul le dépassement de ces limites l'est. Certaines actions licites, comme les activités vaines, doivent être évitées car elles peuvent conduire à des comportements illicites. Par exemple, les paroles vaines, bien que n'étant pas un péché en soi, peuvent conduire à des péchés comme la médisance et le mensonge. De même, le gaspillage des biens peut entraîner des dépenses illicites. Chapitre 17 Al Isra, verset 27 :

*« Certes, les gaspilleurs sont les frères des diables, et Satan est toujours ingrat envers son Seigneur. »*

La plupart des personnes qui s'égarent le font progressivement. Par exemple, elles peuvent d'abord s'adonner à des activités illicites sans y participer, puis, avec le temps, être tentées de s'y joindre. Prenons l'exemple d'une personne fréquentant des personnes qui consomment de l'alcool : elle est plus susceptible de commencer à boire de l'alcool que celle qui ne fréquente pas d'autres personnes qui en consomment. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a recommandé d'éviter certaines choses licites, en particulier les choses vaines, comme le mentionne un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2451. Il a affirmé qu'une personne ne peut être véritablement pieuse, c'est-à-dire utiliser ses bénédictions de manière cohérente conformément aux enseignements de l'islam, à moins de renoncer à certaines choses licites par crainte que celles-ci ne la conduisent à des actes illicites. Il est donc crucial non seulement

d'éviter les choses illicites, mais aussi d'éviter certaines choses licites, en particulier les choses vaines, afin d'éviter qu'elles ne conduisent à l'illicite. Cette approche contribuera à maintenir un engagement fort envers l'obéissance sincère à Allah, le Très-Haut, ce qui implique de bien utiliser ses bénédictions, comme l'enseignent le Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). C'est le fondement de la droiture et cela apporte la paix de l'esprit ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 187 :

*« ...Ainsi Allah expose clairement Ses versets aux gens afin qu'ils deviennent pieux. »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Ceux qui ne saisissent pas l'importance du respect des limites fixées par Allah, le Très-Haut, ont tendance à se livrer à des excès dans les choses permises, notamment les choses futiles. Ce comportement augmente le risque de commettre des actes interdits et conduit à un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, ils souffriront d'un déséquilibre mental et physique, égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas

correctement à leur responsabilité au Jour du Jugement. Cela engendre stress, difficultés et problèmes, ici-bas comme dans l'au-delà, malgré quelques moments de plaisir. Ce résultat est clairement observable dans la vie de ceux qui agissent ainsi, comme les riches. Chapitre 9, At Tawbah, verset 82 :

« *Alors laissez-les rire un peu et [puis] pleurer beaucoup en récompense de ce qu'ils ont fait. ils gagnaient autrefois.*

Et chapitre 20 Taha, versets 124-126 :

« *Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. » Il dira : « Seigneur, pourquoi m'as-tu ressuscité aveugle, alors que je voyais ? » [Allah] dira : « Ainsi vous sont venus Nos signes, et vous les avez oubliés ; et ainsi vous serez oubliés ce jour-là. »*

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« *...Et n'approchez pas les impudicités – ce qui est apparent et ce qui est caché... »*

D'une manière générale, l'immoralité peut désigner n'importe quel péché, qu'il soit majeur ou mineur. Les péchés sont divisés en deux catégories : mineur et majeur. Au cours de l'histoire, diverses définitions ont été proposées pour définir ce qui constitue un péché majeur. Une classification simple est que tout péché que le gouvernement islamique est chargé de punir est considéré comme un péché majeur. Une autre façon de classer un péché majeur est de le considérer comme associé au Feu de l'Enfer, à la colère d'Allah, l'Exalté, ou à Sa malédiction. Par exemple, la médisance est considérée comme un péché majeur car elle est maudite dans le Saint Coran. Chapitre 104 Al Humazah, verset 1 :

« *Malheur à tout calomniateur, à tout médisant.* »

Certains croient à tort qu'il n'existe que sept péchés majeurs, énumérés dans le hadith du Sahih Boukhari numéro 2766. Cependant, ils oublient que si ces sept péchés sont importants, ils ne sont pas les seuls. En réalité, d'autres hadiths mentionnent d'autres péchés majeurs, comme la désobéissance aux parents. C'est ce que mentionne un hadith du Sahih Boukhari numéro 6273. Les sept péchés majeurs mentionnés dans le hadith précédent sont : le polythéisme, la magie, le meurtre d'un innocent, la pratique de l'intérêt financier, le vol des biens d'orphelins, l'abandon d'un champ de bataille et l'accusation mensongère de fornication envers une femme innocente.

Il est crucial de comprendre que lorsque quelqu'un continue à commettre de petits péchés, ceux-ci peuvent devenir majeurs aux yeux de l'Islam.

Les péchés majeurs ne peuvent être pardonnés que par un repentir sincère, tandis que les péchés mineurs peuvent être effacés en s'en abstenant et en accomplissant de bonnes actions. Chapitre 4 An Nisa, verset 31 :

*« Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous vous ôterons vos péchés mineurs... »*

Le repentir sincère implique d'éprouver du remords, de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à toute personne lésée, à condition que cela n'aggrave pas les choses. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre le même péché ou un péché similaire et à rectifier tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il doit obéir systématiquement à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'il lui a accordés, conformément aux principes islamiques.

Les musulmans doivent veiller à éviter tout péché, aussi mineur soit-il, car l'une des ruses du diable est de leur faire oublier les petits péchés. Il est important de se rappeler que les montagnes sont formées de minuscules pierres.

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« ...Et n'approchez pas les impudicités – ce qui est apparent et ce qui est caché... »

L'immoralité pourrait également faire spécifiquement référence à la fornication. Par conséquent, ce verset met en garde contre tout comportement pouvant conduire à la fornication.

Les musulmans doivent veiller à ne pas se laisser entraîner dans des relations illicites. Premièrement, ils doivent s'entraîner à baisser le regard. Cela ne signifie pas qu'il faille constamment regarder ses chaussures, mais plutôt qu'il faut s'abstenir de regarder autour de soi inutilement, surtout dans les lieux publics. Ils ne doivent pas fixer les autres du regard et doivent faire preuve de respect envers le sexe opposé. Tout comme un musulman n'apprécierait pas que quelqu'un fixe sa sœur ou sa fille du regard, il ne doit pas fixer les sœurs et les filles des autres. Chapitre 24 An Nur, verset 30 :

« Dis aux croyants de réduire leur vue et de protéger leurs parties intimes. Cela est plus pur pour eux... »

Les musulmans devraient essayer d'éviter d'être seuls avec une personne du sexe opposé, à moins qu'il ne s'agisse de parents non mariés, comme le conseille le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) dans un Hadith du Sahih Bukhari, numéro 1862.

Il est important pour les musulmans de s'habiller et d'agir avec modestie. S'habiller avec modestie permet d'éviter les regards indiscrets des étrangers, et se comporter avec modestie permet d'éviter des actions qui pourraient mener à des relations illicites, comme des conversations inutiles avec le sexe opposé.

Reconnaître les bienfaits d'éviter les relations illicites est un moyen de s'en protéger. Par exemple, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a promis le Paradis à ceux qui veillent sur leur parole et leur chasteté. Ceci est corroboré par un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 2408.

La crainte des conséquences de relations illicites peut également aider un musulman à les éviter. Par exemple, la foi d'une personne s'éloigne lorsqu'elle commet la fornication. C'est ce qu'indique un hadith tiré du Sunan Abu Dawud, numéro 4690. Il faut donc craindre que la foi ne revienne pas en cas de fornication.

En réalité, un musulman n'a pas besoin de relations illicites puisque l'islam prescrit le mariage. Ceux qui n'ont pas les moyens de se marier devraient

jeûner fréquemment, car cela les aide à maîtriser leurs désirs et leurs comportements. Ce conseil est tiré d'un hadith du Sahih Muslim, numéro 3398.

D'une manière générale, Allah, le Très-Haut, promeut le mariage et interdit les relations illicites. Lorsqu'un couple ne s'engage pas sincèrement l'un envers l'autre, comme un couple marié, toute difficulté réelle engendre une tension émotionnelle accrue, car le soutien mutuel est insuffisant. Les fréquentes ruptures amoureuses au cours de la vie peuvent avoir un impact négatif sur la santé mentale. Il n'est pas surprenant que les personnes qui rompent consultent souvent. Elles ont tendance à souffrir davantage de problèmes de santé mentale, comme la dépression, que celles qui évitent de telles relations. De plus, les personnes connues pour avoir eu plusieurs partenaires ont moins de chances de trouver un conjoint qui réponde à leurs besoins. En effet, une personne ayant eu plusieurs partenaires peut développer un caractère distrait et indésirable, ce qui est peu attrayant pour ceux qui recherchent un engagement sérieux comme le mariage. Cette situation ne fait qu'accroître le stress émotionnel chez ceux qui ont eu plusieurs partenaires. Dans les relations sans lendemain, les partenaires manquent souvent de cohésion. L'un prend généralement la relation plus au sérieux, souhaitant se poser, tandis que l'autre ne partage pas la même vision de l'avenir. Lorsque cette différence de perspective devient apparente, elle peut entraîner un traumatisme émotionnel durable pour celui qui était le plus investi. À l'inverse, un couple marié partage dès le départ son engagement à long terme. Un couple marié s'engage l'un envers l'autre dans toutes les situations, qu'elles soient planifiées ou non, comme la naissance d'un enfant. Un tel dévouement est rare chez les couples ordinaires. Être en couple peut donner à penser à tort qu'on comprend parfaitement son partenaire, ce qui peut conduire à des plaintes concernant les changements survenus après le mariage. En réalité, les partenaires n'ont souvent pas changé ; ce sont plutôt les responsabilités et les pressions de la relation qui ont évolué. Ce malentendu peut créer des problèmes pour les couples qui

étaient ensemble avant le mariage. Même la cohabitation avant le mariage n'empêche pas ces problèmes. De plus, il est bien connu que les difficultés conjugales peuvent avoir des répercussions importantes sur d'autres aspects de la vie. Par exemple, de nombreux jeunes abandonnent leurs études simplement parce qu'ils ont du mal à voir leur ex-partenaire au quotidien. Le mariage étant un lien et un engagement profonds entre deux personnes, les couples sont moins susceptibles de se séparer pour des questions futiles, souvent à l'origine de ruptures dans les couples ordinaires.

De plus, il ne faut pas se laisser tromper par l'apparence superficielle d'une relation illicite, pensant qu'elle ne présente aucun danger pour soi-même ou pour la société. En raison d'une compréhension limitée, d'un manque de vision à long terme et d'un manque de contrôle émotionnel, certaines personnes peuvent considérer à tort les relations extraconjugales comme inoffensives, négligeant ainsi les problèmes sous-jacents qui peuvent avoir des conséquences négatives pour elles et pour les autres. Un musulman engagé dans une relation illicite peut être incité à commettre d'autres actes et à pécher avec son partenaire au fil du temps. Les émotions étant difficiles à gérer et des péchés comme la fornication étant devenues monnaie courante dans de nombreuses sociétés, un couple non marié peut facilement succomber à ces méfaits. Cela peut entraîner de nombreux autres problèmes pour eux et pour la société, notamment des grossesses non désirées et la banalisation d'autres péchés majeurs de l'islam. De plus, même si l'on ne commet pas d'autres péchés majeurs dans le cadre de sa relation illicite, comme la fornication, les émotions peuvent obscurcir son jugement, le poussant à épouser son partenaire sans reconnaître qu'il pourrait ne pas être un bon partenaire, malgré ses apparences. Comme mentionné précédemment, cela est dû au fait que les pressions et les responsabilités du mariage, comme le respect des droits du conjoint et des enfants, altèrent la dynamique de la relation, entraînant souvent des difficultés conjugales. C'est pourquoi les couples mariés qui étaient ensemble avant le mariage affirment souvent que leur comportement

change après le mariage. De plus, quel que soit le temps passé avec leur partenaire, ils ne comprendront jamais leur personnalité aussi profondément que les couples mariés se connaissent. Des traits négatifs cachés chez les deux partenaires apparaîtront après le mariage, ce qui agravera les problèmes relationnels.

Un fait souvent ignoré par les personnes engagées dans une relation illégitime est qu'être un bon partenaire ne garantit pas d'être un bon époux ou un bon parent. En effet, les qualités requises pour être un bon époux et un bon parent sont différentes de celles requises pour être un bon partenaire. En raison de ses sentiments pour son partenaire, une personne peut négliger l'importance d'épouser une personne pieuse, car elle est la seule à respecter les droits de son conjoint et de ses enfants et à éviter de les blesser, même en cas de colère. À l'inverse, une personne manquant de piété ne respectera pas les droits de son conjoint ou de ses enfants et risque de leur faire du tort, surtout en cas de colère. Les personnes en couple peuvent négliger ce point crucial et finir par épouser leur partenaire par sentiment, même si celui-ci manque de piété. Les émotions comme l'amour peuvent aveugler les défauts de l'être aimé. Cet avertissement est mentionné dans un hadith du Sunan Abu Dawud, numéro 5130.

De plus, ceux qui adoptent un mode de vie immoral et ont plusieurs partenaires attirent systématiquement d'autres individus immoraux. Ces derniers chercheront à les exploiter, se concentrant uniquement sur leurs propres désirs, et mépriseront les droits de leur partenaire, même dans le mariage. En cas de conflit, ils peuvent recourir à la violence verbale, comparant leur partenaire à une prostituée en raison de leurs comportements inappropriés antérieurs. Des excuses peuvent suivre, mais de telles insultes laissent des blessures émotionnelles durables qui peuvent

nuire davantage à la santé mentale que la violence physique. Ceux qui accueillent des personnes immorales dans leur vie, en raison de leurs propres mœurs légères, courront également un risque accru de subir des violences physiques de la part de leur partenaire ou conjoint. Une fois que les qualités extérieures qui ont initialement attiré leur partenaire, comme la beauté, s'estompent, le partenaire immoral se met en quête d'une nouvelle personne. Cette tendance explique en grande partie pourquoi les personnes immorales ont souvent des liaisons. Elles peuvent considérer leur partenaire comme un bien temporaire, un peu comme une voiture que l'on remplace au bout d'un certain temps. Les dommages émotionnels causés par ce comportement sont profonds. De plus, si le couple a des enfants, ceux-ci peuvent également s'en prendre verbalement à leurs parents, en particulier à la mère, et faire des comparaisons désobligeantes avec une prostituée en raison du comportement passé de ces derniers. Les blessures émotionnelles causées par un enfant maltraitant un parent sont difficiles à guérir. À l'inverse, une personne de bonne moralité attirera dans sa vie des personnes bienveillantes et honnêtes. Ces personnes, comme un partenaire ou un conjoint, respecteront leurs droits et toute violence verbale sera ignorée, car toutes les parties comprendront que les insultes sont mensongères. Si ce couple a des enfants, ceux-ci seront plus susceptibles de respecter leurs deux parents en raison de leur nature bonne et honorable.

De plus, la naissance inattendue d'enfants issus de relations illégales peut aggraver la situation, conduisant souvent à une rupture, car les parents peuvent ne pas vouloir assumer la responsabilité de l'élever. Cela crée un foyer brisé pour l'enfant, privé du soutien et des conseils de ses deux parents, ce qui peut engendrer des problèmes pour tous les acteurs concernés. Il est bien connu que la plupart des jeunes qui commettent des délits, rejoignent des gangs ou sont victimes de prédateurs sexuels et de violences conjugales sont issus de familles brisées. Élever correctement un enfant lorsqu'on en désire un est très difficile ; on peut donc imaginer le fardeau émotionnel que représente l'éducation d'un enfant dont le parent

n'avait pas l'intention de l'avoir. Cela a un impact négatif sur l'éducation de l'enfant et entraîne souvent les problèmes mentionnés précédemment. Ce stress peut conduire le parent seul à confier l'enfant à une famille d'accueil ou à l'adoption, ce qui a généralement des conséquences néfastes à long terme sur l'enfant, dont certaines ont été évoquées précédemment. Cela augmente encore le risque de malorientation de l'enfant.

Tous ces aspects négatifs des relations illicites sont indétectables pour une personne émotive ou mal informée, même si ces relations semblent inoffensives. S'engager dans des relations illicites est comparable à manger un plat apparemment appétissant, mais en réalité empoisonné. Puisque ce poison est dissimulé, il faut s'en remettre à une personne bien informée et se fier à ses conseils pour éviter de consommer ce plat apparemment délicieux, même s'il va à l'encontre de ses désirs. Allah, le Très-Haut, connaît tout, notamment les dangers cachés des actions et des relations ; il convient donc de suivre Ses conseils, même s'ils entrent en conflit avec ses désirs personnels. Tel un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est pour son bien, même s'ils impliquent des traitements désagréables et un régime strict. Tout comme ce patient sage retrouvera une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui adhère et suit les enseignements de l'islam. Car Allah, le Très-Haut, est le seul à posséder la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à placer correctement toute chose et toute personne dans sa vie. La compréhension que possède la société des conditions mentales et physiques humaines ne suffira jamais à atteindre cet objectif, malgré des recherches approfondies. En effet, elle ne peut répondre à tous les défis de la vie, ni prévenir toutes les formes de stress mental et physique, en raison de ses connaissances, de son expérience, de sa prévoyance et de ses préjugés limités. Allah, le Très-Haut, est le seul détenteur de cette connaissance, qu'il a transmise à l'humanité par le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cette réalité devient évidente lorsqu'on

observe ceux qui suivent les enseignements de l'islam en utilisant à bon escient les bienfaits reçus, et ceux qui ne le font pas.

Allah, le Très-Haut, a abordé ces différents problèmes en se concentrant sur le problème principal : l'interdiction des relations illicites et la promotion du mariage. Cela permet aux couples de s'engager véritablement l'un envers l'autre et envers leurs enfants.

En abordant le mariage, le divorce, les veuves et les enfants dans le Saint Coran, Allah, le Très-Haut, a posé les bases d'une société prospère. Lorsque les membres d'une famille, qu'ils vivent ensemble ou séparés, respectent leurs droits respectifs et construisent un foyer stable et heureux pour leurs enfants, cela crée un effet d'entraînement positif dans la société. À l'inverse, lorsqu'une famille est malheureuse et néglige les droits de chacun, cela entraîne un effet d'entraînement négatif qui se propage à toute la communauté.

De nombreux penseurs ont émergé au fil du temps, analysant les problèmes rencontrés par les individus et la société. Cependant, leurs solutions se concentrant souvent sur des questions sectorielles, leurs bénéfices sont limités. Allah, au contraire, aborde les questions fondamentales qui impactent à la fois les individus et la société, fournissant des orientations claires pour réussir ici-bas et dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 89 :

« ...Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre comme éclaircissement de toute chose, comme guide et miséricorde... »

Mais seuls ceux qui utilisent correctement l'intelligence qui leur a été donnée saisiront la profonde sagesse contenue dans les versets d'Allah, l'Exalté. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 242 :

« *Ainsi Allah vous expose clairement Ses versets afin que vous raisonnez.* »

La fornication étant considérée comme une mort spirituelle, elle est souvent associée dans le Saint Coran à la mort physique. Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« ...Et n'approchez pas les impudicités, qu'elles soient apparentes ou cachées. Et ne tuez pas l'âme qu'Allah a défendue, sauf par droit... »

Il est important de comprendre que les vrais musulmans respectent tous les êtres vivants. En effet, il leur est recommandé de faire preuve de bonté envers tous, quelle que soit leur foi, car cela les aidera à obtenir la miséricorde d'Allah, le Très-Haut. Ce conseil est mentionné dans un hadith tiré du Sunan Abu Dawud, numéro 4941. Chapitre 28 Al Qasas, verset 77 :

« ...Et faites du bien comme Allah vous a fait du bien... »

Ce traitement bienveillant doit être réservé à toutes les créatures, y compris les animaux. Ceci est mentionné dans un hadith tiré du Sunan Abu Dawud, numéro 2550. Aucune autre religion n'accorde autant de valeur à la vie humaine que l'islam. En effet, Allah, le Très-Haut, déclare que le meurtre d'un innocent sera considéré comme la mort de toute l'humanité. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 32 :

« ...tue une âme, sauf pour une âme ou pour la corruption [commise] sur la terre - c'est comme s'il avait anéanti l'humanité entière. Et celui qui en sauve un - c'est comme s'il avait sauvé l'humanité entière...”

La définition du musulman et du croyant, telle qu'énoncée par le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) dans un hadith tiré du Sunan An Nasai, numéro 4998, montre clairement que l'islam enseigne à chacun à éviter de nuire à autrui. Ce hadith indique qu'un musulman et un croyant sont ceux qui s'abstiennent de nuire verbalement et physiquement à autrui et à ses biens.

Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) n'a jamais fait de mal à personne ni à aucune créature, sauf en état de légitime défense contre un soldat au combat. Il n'a pas fait de mal aux femmes, aux personnes âgées, aux enfants ni aux civils. En réalité, il n'a jamais cherché à se venger personnellement et a simplement appliqué le châtiment prescrit par Allah, le Très-Haut, en tant que chef de l'État, à ceux qui ont transgressé les limites d'Allah, le Très-Haut, et dont la culpabilité a été prouvée par des preuves irréfutables. Ceci est corroboré par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6050. C'est la conduite que les musulmans doivent observer en toutes circonstances s'ils prétendent suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui).

L'islam est une religion et un mode de vie équilibrés et réalistes. Par conséquent, un musulman a le droit de se défendre, de défendre sa famille et ses biens. Cependant, cette légitime défense doit rester dans certaines limites. Il est interdit aux musulmans d'attaquer ou de nuire à des personnes innocentes. Par conséquent, les musulmans doivent suivre les enseignements de l'islam concernant leur traitement d'autrui, ce qui revient à traiter les autres comme ils aimeraient être traités.

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

« ...Et ne tuez pas l'âme qu'Allah a défendue [d'être tuée], sauf par droit [légal]... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 178 :

*... il vous est prescrit un châtiment légal pour ceux qui sont assassinés : l'homme libre pour l'homme libre, l'esclave pour l'esclave, et la femme pour la femme. Mais quiconque néglige quoi que ce soit de son frère [le meurtrier], qu'il lui soit rendu une juste compensation et une rétribution en bonne conduite. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Mais quiconque transgresse après cela aura un châtiment douloureux.*

Allah, le Très-Haut, a donné à l'héritier de la personne assassinée le choix entre une punition légale, qui ne peut être appliquée que par l'État et selon des règles strictes, ou le pardon, avec ou sans indemnisation du meurtrier. Ce choix était une miséricorde d'Allah, le Très-Haut, car imposer une option plutôt qu'une autre aurait créé des difficultés pour chacun, chaque personne étant différente. Ceux qui sont naturellement miséricordieux pourraient être enclins au pardon et auraient du mal à ordonner l'exécution du meurtrier si l'Islam imposait ce choix. À l'inverse, d'autres pourraient avoir beaucoup de mal à pardonner au meurtrier de leur proche et ne pourraient accepter l'idée que le meurtrier vive librement dans la société alors que la vie de leur proche est ôtée, surtout si la personne assassinée avait des personnes à charge qui dépendaient d'elle. De telles personnes auraient du mal à pardonner et à pardonner au meurtrier si ce choix leur était imposé par l'Islam. Par compassion pour tous, Allah, le Très-Haut, a laissé le choix à l'héritier de la personne assassinée. Ceci diffère de la plupart des systèmes juridiques actuels, qui laissent le sort du meurtrier à un juge ou à un jury composé d'inconnus. Ce système défaillant prive l'héritier de la possibilité de trouver la paix intérieure, celle que procure la possibilité de choisir le sort du meurtrier et de reprendre enfin sa vie en main. Ce système défaillant

explique pourquoi la famille d'une victime de meurtre, ou dans des cas comme de viol, la victime et sa famille ont souvent le sentiment que justice n'a pas été rendue. Même lorsque le coupable est emprisonné, la peine est souvent inadaptée à la gravité du crime. Cela signifie que le criminel peut être libéré en quelques années seulement et retrouver une vie normale, bénéficiant d'aides sociales, tandis que la victime et sa famille subissent des séquelles psychologiques durables. La seule façon d'atténuer quelque peu ce traumatisme est de donner à la famille le pouvoir de décider du sort du criminel dans certains cas.

Le délit évoqué dans le verset cité concerne la famille du défunt cherchant à se venger directement, puisque seul l'État est habilité à appliquer les sanctions légales, ou cherchant à se venger après qu'un accord d'indemnisation ou de pardon a été conclu. Il couvre également le cas où le meurtrier commet un autre meurtre après avoir été gracié initialement. Dans ce cas, le juge ordonnera l'exécution, que l'héritier de la seconde victime consente ou non au pardon. Cela élimine ainsi toute faille qu'un criminel pourrait exploiter pour échapper à la justice.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

« ...Et il y a pour vous, en rétribution légale [sauvegarde de] la vie, ô vous [gens] doués d'intelligence... »

Dans la justice, la vie est un droit, car de nombreux meurtriers ne sont dissuadés par aucune autre peine que l'exécution. Il existe de nombreux cas où un meurtrier a passé du temps en prison pour son crime, avant de commettre un nouveau meurtre après sa libération. Ainsi, exécuter une personne peut sauver la vie d'autres personnes.

De plus, comme mentionné précédemment, cette rétribution légale contribue également au bien-être psychologique des proches de la victime. Savoir que le meurtrier a payé de sa vie son crime aide la famille à aller de l'avant. Cependant, lorsque le meurtrier est simplement emprisonné, puis souvent libéré, la douleur du souvenir du traumatisme subi par son proche peut empêcher les proches de trouver la paix. Prévenir cette angoisse est un moyen de leur redonner la vie. De même, lorsque le gouvernement prend des décisions concernant un agresseur, la famille de la victime a souvent le sentiment que justice n'a pas été rendue. C'est l'une des raisons pour lesquelles, en cas de meurtre intentionnel, les proches de la victime ont le choix entre exécuter le meurtrier ou le gracier, avec ou sans compensation financière. Laisser la famille de la victime prendre cette décision réduit le stress psychologique qui surviendrait si le gouvernement décidait de l'issue. Cela permet aux proches de la victime de continuer leur vie au lieu de se laisser ronger par le ressentiment, qui n'est pas une véritable vie. Ce ressentiment peut être si intense qu'il engendre des conflits au sein de la famille de la victime, notamment lorsque ses membres ont des points de vue divergents sur la marche à suivre. Cela entraîne souvent des familles brisées, comme le divorce des parents du défunt. Par conséquent, donner à la famille le pouvoir de décider du sort du meurtrier contribue à prévenir la désintégration de la famille de la victime, augmentant ainsi ses chances de reprendre le cours de sa vie si elle est seule responsable du sort du meurtrier.

La peine capitale peut également protéger des vies en mettant fin aux meurtres par vengeance, qui peuvent perdurer pendant des générations. Ainsi, l'exécution d'un meurtrier peut empêcher de nombreux meurtres. De plus, lorsqu'une personne ayant des personnes à charge est tuée par vengeance, cela porte préjudice à la vie de ces personnes, notamment de leurs enfants. Ce préjudice peut être évité si la famille de la victime est autorisée à décider du sort du meurtrier, car cela met fin aux meurtres par vengeance et aux dommages qu'ils infligent aux personnes à charge de toutes les victimes. Ainsi, la peine capitale sauve la vie de nombreuses personnes.

Il est crucial de comprendre que cela est vrai lorsque la loi islamique est correctement appliquée en matière juridique. Pour condamner quelqu'un pour meurtre, il faut des preuves solides et authentiques, dépassant tout doute raisonnable. En Islam, toute incertitude dans l'affaire entraîne l'annulation de lourdes sanctions légales, telles que l'exécution. De plus, obtenir des preuves irréfutables est aujourd'hui plus facile grâce aux avancées telles que les images de vidéosurveillance, les tests ADN et d'autres méthodes scientifiques qui permettent de condamner les délinquants avec une grande certitude. Cela réduit considérablement le risque de condamner à tort un innocent. Même si les pays non islamiques appliquaient correctement les sanctions légales dans ces situations spécifiques, cela réduirait considérablement les taux de criminalité. Dans ces cas, la crainte d'exécuter un innocent ne se pose pas, car il est certain que la bonne personne a été exécutée.

Comme le suggère le verset cité, seuls ceux qui réfléchissent correctement saisiront les vastes avantages d'une sanction légale. Par exemple, une personne incompréhensible peut refuser d'amputer un membre pour sauver

sa vie, se concentrant uniquement sur l'idée de perdre un membre. Elle ne voit pas la situation dans son ensemble, à savoir préserver sa vie, ce qui la conduit à rejeter l'amputation. À l'inverse, une personne lucide reconnaît que si l'amputation est grave, ne pas la pratiquer pourrait entraîner la mort. Elle considère la situation dans son ensemble et choisit l'amputation pour sauver sa vie. Ce raisonnement s'applique également aux versets évoqués. Si l'exécution d'un meurtrier peut paraître sévère, elle est justifiée si elle apporte des bénéfices significatifs à la société, y compris à la famille de la victime. Un gouvernement doit privilégier le bien-être général de la société à la vie d'un meurtrier condamné, qui a perdu ses droits par ses actes, ou, dans de très rares cas, à la vie d'un innocent condamné à tort. En cas de condamnation à tort, la récompense finale revient à Allah, le Très-Haut, à condition qu'il fasse preuve de patience. Cette récompense sera plus grande que tous les avantages qu'ils auraient pu obtenir s'ils n'avaient pas affronté ce défi avec patience.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

*« Et il y a pour vous, en rétribution légale [sauvegarde de] la vie, ô vous [gens] intelligents, afin que vous deveniez justes. »*

Comme indiqué dans la dernière partie de ce verset, l'exécution des criminels constitue un puissant moyen de dissuasion pour le public. Voir des meurtriers exécutés peut dissuader ceux qui veulent faire du mal ou tuer d'agir selon leurs désirs, car ils craignent pour leur propre vie. Cela les protège non seulement eux-mêmes, mais aussi les autres. Ce principe s'applique à tous les types de crimes. Si les peines pour des délits comme

le viol étaient plus sévères, de nombreux criminels potentiels pourraient être dissuadés de passer à l'acte. La clémence des lois est l'une des principales raisons pour lesquelles les taux de criminalité restent élevés dans la société.

Un autre aspect de la rétribution légale est le pardon au meurtrier. Cette bienveillance peut amener le meurtrier à regretter sincèrement ses actes criminels, ce qui peut lui sauver la vie et potentiellement celle d'autres personnes qu'il aurait pu blesser s'il persistait. De plus, cela peut inciter d'autres victimes et leurs familles à pardonner à leurs agresseurs, ce qui peut sauver de nombreuses vies et promouvoir la paix et la compassion dans la société.

Chapitre 2 Al Baqarah, verset 179 :

*« Et il y a pour vous, en rétribution légale [sauvegarde de] la vie, ô vous [gens] intelligents, afin que vous deveniez justes. »*

En général, une société peut réduire la criminalité lorsque ses citoyens adoptent deux principes fondamentaux. Le premier est la justice répressive, qui implique l'adoption de lois strictes punissant les crimes de manière appropriée afin de dissuader les délinquants potentiels. Même un enfant peut comprendre qu'un délinquant potentiel est moins susceptible de commettre un crime si la sanction légale est sévère. Plus la loi est clémence, plus le risque de délinquance est élevé.

Le deuxième principe est la crainte d'Allah, le Très-Haut, qui implique d'être conscient des conséquences de ses actes dans l'au-delà. Les gens ont tendance à commettre des crimes et des péchés lorsqu'ils croient ne subir aucune répercussion, comme l'emprisonnement, ou qu'ils pensent pouvoir y échapper, par exemple en fuyant le pays. Cependant, celui qui croit sincèrement devoir répondre de tous ses actes, publics ou privés, majeurs ou mineurs, hésitera avant de commettre un crime ou un péché. Si cette croyance est renforcée par l'acquisition et la mise en pratique de la connaissance islamique, elle contribuera à prévenir les crimes et les péchés. Si les membres de la société se comportaient ainsi, la paix et la justice s'établiraient, entraînant une baisse de la criminalité, rappelant l'époque où la loi islamique était correctement appliquée. Cela souligne l'importance de la foi et la nécessité de la renforcer par la connaissance et l'action au sein de la société. Chapitre 16 An Nahl, verset 90 :

*Certes, Allah ordonne la justice, la bonne conduite et l'assistance aux proches, et interdit l'immoralité, la perversité et l'oppression. Il vous avertit, peut-être vous rappellera-t-il cela.*

Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

*Dis : « Venez, je vais réciter ce que votre Seigneur vous a interdit. [Il ordonne] de ne rien Lui associer, et de bien traiter vos père et mère, et de ne pas tuer vos enfants par indigence. Nous subviendrons à vos besoins et*

*à ceux d'eux. Et n'approchez pas les impudicités, qu'elles soient apparentes ou cachées. Et ne tuez pas l'âme qu'Allah a défendue, sauf par droit... »*

Comme expliqué en détail précédemment, l'obéissance aux principes mentionnés dans ce verset, dont le fondement est l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en toute situation, et l'utilisation judicieuse des bienfaits accordés, conformément aux enseignements de l'islam, conduisent à la paix de l'esprit grâce à un équilibre mental et physique, et à une vie bienveillante envers chaque personne. De plus, ce comportement garantit le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres, contribuant ainsi à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Aucun autre code de conduite ne peut apporter de tels bienfaits, tant au niveau individuel que sociétal. Chapitre 6 Al An'am, verset 151 :

*« ...Il vous a enseigné ceci afin que vous puissiez raisonner. »*

Allah, le Très-Haut, donne ensuite d'autres instructions afin de garantir la paix et la justice au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

*« Et n'approchez pas des biens de l'orphelin, sauf de la meilleure manière, jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité... »*

Le tuteur d'un orphelin doit veiller à utiliser correctement ses biens afin que celui-ci en tire le meilleur parti. Il doit se soucier des biens de l'orphelin autant que des siens. En fait, aimer pour autrui ce que l'on désire pour soi-même est l'essence même de la foi, selon le hadith du Sahih Bukhari, numéro 13. Le tuteur a le droit de percevoir une petite rémunération raisonnable pour prendre soin de l'orphelin, mais il est bien plus avantageux et gratifiant de s'abstenir de percevoir une rémunération. Lorsque l'orphelin atteint sa majorité, le tuteur doit lui transmettre correctement ses biens. Chapitre 4, An Nisa, verset 6 :

*« Et éprouvez les orphelins jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge nubile. Si vous les trouvez doués de discernement, confiez-leur leurs biens. Et ne les consommez pas avec excès et précipitation, anticipant leur croissance. Quiconque est autosuffisant doit s'abstenir de percevoir une rémunération ; et quiconque est pauvre, qu'il prenne ce qui est convenable. Puis, lorsque vous leur confiez leurs biens, faites-les témoigner. Allah suffit comme comptable. »*

En général, les orphelins sont fréquemment mentionnés dans les enseignements islamiques, car leurs droits sont souvent négligés en raison de leur statut social vulnérable. Ainsi, un musulman doit aider les personnes socialement défavorisées, comme les orphelins et les veuves, selon ses moyens. De nos jours, parrainer des orphelins et des veuves est très simple : il suffit de quelques minutes en ligne. Le coût du parrainage est généralement inférieur à une facture de téléphone mensuelle. Les musulmans ne doivent donc pas négliger cet aspect important de l'islam, car il apporte le soutien constant d'Allah, le Très-Haut, ici-bas et dans l'au-delà. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6853. De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a déclaré

que quiconque prend soin d'un orphelin sera proche de lui au Paradis. Ceci est mentionné dans un hadith du Sahih Bukhari, numéro 6005. Enfin, ceux qui aident les nécessiteux, comme les veuves, recevront la même récompense que celui qui prie toute la nuit et jeûne chaque jour. Ceci est noté dans un Hadith dans Sahih Bukhari, numéro 6006. Par conséquent, ceux qui ont du mal à accomplir de bonnes actions volontaires, telles que la prière nocturne et le jeûne volontaire, devraient agir sur ce Hadith pour obtenir cette récompense avec peu d'effort.

Il est crucial de comprendre qu'il faut toujours garder à l'esprit que toutes les ressources dont on dispose, comme la richesse, nous sont données par Allah, l'Exalté, comme un prêt et non comme un don. Un prêt doit être restitué à son prêteur. Le moyen de rembourser le prêt d'Allah, l'Exalté, est d'utiliser ces ressources de manière à Lui plaire. Ainsi, aider les nécessiteux revient simplement à rembourser sa dette envers Allah, l'Exalté. Comprendre cela nous empêchera d'agir comme si nous faisions une faveur à Allah, l'Exalté, ou à la personne dans le besoin. En vérité, Allah, l'Exalté, les a favorisés en leur accordant des bénédictions matérielles et en leur donnant la possibilité d'obtenir d'immenses récompenses en aidant les nécessiteux. De plus, la personne dans le besoin a rendu service au donateur en acceptant son aide. Si chaque personne dans le besoin refusait l'aide des autres, comment pourrait-on recevoir les récompenses mentionnées dans les enseignements divins ? Garder ces points à l'esprit permettra d'éviter de gâcher sa récompense en adoptant un mauvais état d'esprit.

En fin de compte, aider les personnes dans le besoin signifie répondre à tous leurs besoins, qu'ils soient émotionnels, physiques ou financiers. Ainsi,

aucun musulman, aussi modeste soit-il, ne peut justifier de ne pas aider les personnes dans le besoin, comme les orphelins.

L'islam étant un code de conduite complet, il s'applique à toutes les situations, qu'elles soient matérielles ou religieuses. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

« ...*Et donnez pleine mesure et poids en toute justice...* »

Il faut donc éviter de considérer l'islam comme un manteau que l'on peut enlever ou revêtir selon ses désirs. Quiconque agit ainsi ne fait qu'adorer ses propres désirs, même s'il prétend le contraire. Chapitre 25 Al Furqan, verset 43 :

« *As-tu vu celui qui prend pour dieu son propre désir ?...* »

Il est donc essentiel de veiller à appliquer les enseignements de l'islam dans tous les aspects de sa vie, qu'ils soient matériels ou religieux. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

« ...Et donnez pleine mesure et poids en toute justice... »

Dans un hadith tiré de Sunan Ibn Majah, numéro 2146, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti que les commerçants seront élevés au rang d'individus immoraux le Jour du Jugement, à l'exception de ceux qui craignent Allah, l'Exalté, agissent avec justice et disent la vérité.

Dans les transactions commerciales, un musulman doit être honnête dans ses communications en révélant tous les détails pertinents à toutes les personnes concernées. Un hadith du Sahih Bukhari, numéro 2079, met en garde contre la dissimulation d'informations dans les transactions financières, comme le fait de dissimuler les défauts des produits, qui peut entraîner une perte de bénédictions.

Être vertueux signifie ne pas tromper autrui en lui faisant payer des prix exorbitants. Un musulman doit traiter autrui comme il souhaite être traité, ce qui implique d'être honnête et transparent. Tout comme un musulman ne souhaite pas être lésé dans ses transactions financières, il ne doit pas léser autrui.

Agir avec justice signifie éviter les activités illégales telles que décrites dans la loi islamique et la loi du pays dans lequel on réside. Si quelqu'un n'est pas

satisfait de la réglementation commerciale de son pays, il doit s'abstenir d'y faire des affaires.

De plus, agir avec justice implique également d'utiliser ses réalisations commerciales de manière à plaire à Allah, le Très-Haut. Cela contribuera à faire de ses affaires et de ses biens une source de confort et de tranquillité, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Ceux qui abusent de leur réussite professionnelle découvriront qu'elle se transforme en source de stress et de malheur, car ils ont négligé Allah, l'Exalté, Celui qui leur a accordé cette réussite. Leur comportement les déséquilibrera mentalement et physiquement, ils égareront tout et tous dans leur vie et ne se prépareront pas adéquatement à leur responsabilité au Jour du Jugement. De plus, l'injustice financière empêche les droits des personnes d'être respectés. Cela conduit systématiquement à la propagation de l'injustice et de la corruption dans la société. Chapitre 20 Taha, verset 124 :

*« Et quiconque se détourne de Mon rappel, certes, il aura une vie pénible. Et au Jour de la Résurrection, Nous le rassemblerons aveugle. »*

Les hommes d'affaires devraient toujours éviter le mensonge, car il entraîne des péchés, et les péchés mènent à l'Enfer. En réalité, une personne continuera à mentir et à agir selon les mensonges jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, la considère comme un menteur notoire. Cet avertissement est mentionné dans un hadith publié dans Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

Alors que les versets principaux énoncent les commandements et les interdictions, Allah, le Très-Haut, précise que, puisqu'il n'ordonne ni n'interdit ce qui dépasse les capacités d'une personne, celle-ci n'a aucune excuse en cas de désobéissance. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

« ...*Nous ne chargeons aucune âme, sauf [ce qui est dans] ses capacités...*  
»

Il faut abandonner la paresse qui consiste à prétendre faire de son mieux alors qu'il est évident que ce n'est pas le cas. Si tel était le cas, on accomplirait certainement avec succès tous les devoirs qui lui sont imposés. Il est donc essentiel d'adopter une attitude juste, car on est responsable dans les deux mondes, et aucune excuse ne sera tolérée. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 286 :

*Allah n'impose à une âme que ce qu'elle peut. Elle subira les conséquences de son bien et supportera les conséquences de son mal...*

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde contre le fait de privilégier la loyauté envers les gens au détriment de leur loyauté et de leur obéissance envers Lui. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

*« ...Et quand vous parlez, soyez juste, même s'il s'agit d'un proche parent... »*

En général, ce verset suggère de ne pas se concentrer sur la personne qui accomplit une action avant de décider de l'aider ou non ; il faut plutôt considérer ce que fait la personne. Si l'action est positive, il faut l'aider selon ses capacités, que ce soit par un soutien financier ou matériel. À l'inverse, si l'action est négative, il faut s'en méfier et s'abstenir d'apporter son aide. Malheureusement, de nombreux musulmans ont adopté une approche erronée consistant à soutenir autrui sans condition, par loyauté aveugle. Il est important de comprendre que placer sa loyauté dans les autres plutôt qu'en Allah, le Très-Haut, peut conduire à une mauvaise utilisation des bienfaits qu'il a accordés. Par conséquent, cela entraînera un déséquilibre mental et physique, un décalage entre les priorités et les personnes qui les entourent, et une impréparation à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendre stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, quel que soit le confort matériel dont on dispose. De plus, une loyauté aveugle envers les individus peut entraver la réalisation des droits des personnes, entravant ainsi l'instauration de la justice et de la paix dans la société. En fin de compte, ceux que l'on cherche à satisfaire en désobéissant à Allah,

l'Exalté, deviendront pour eux une source de stress et de malheur. Par conséquent, ces personnes ne seront satisfaites ni d'eux ni d'Allah, l'Exalté. On ne peut protéger autrui du châtiment d'Allah, l'Exalté, mais Allah, l'Exalté, protège ceux qui Lui sont fidèles des effets néfastes d'autrui, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente.

Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

« ...Et quand vous parlez, soyez juste, même s'il s'agit d'un proche parent... »

Cela peut également faire référence au fait de dire la vérité devant les tribunaux afin d'éviter le parjure. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith tiré du Sahih Al-Bukhari, numéro 2673, que quiconque commet un parjure afin de s'emparer illégalement des biens d'autrui sera jugé par Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, alors qu'il est en colère contre lui.

Il est crucial de comprendre que cela s'applique à la confiscation des biens de chacun, quelle que soit sa religion. Les conséquences restent les mêmes, même si l'on obéit à Allah, le Très-Haut, dans d'autres domaines de la vie, comme l'accomplissement des prières obligatoires. Malheureusement, cela est courant, surtout dans les pays en développement, où les musulmans déposent de fausses plaintes devant les tribunaux pour saisir ce qui ne leur

appartient pas, comme leurs biens. Un hadith du Sahih Al-Bukhari, numéro 2654, affirme qu'il s'agit de l'un des plus grands péchés majeurs. Ce hadith classe le parjure au même niveau que le polythéisme et la désobéissance aux parents. Allah, le Très-Haut, a également abordé ce sujet dans le Saint Coran. Chapitre 22 Al-Hajj, verset 30 :

« ...Évitez donc l'impureté des idoles et évitez les fausses déclarations. »

Un hadith du Sunan Ibn Majah, numéro 2373, met en garde contre ceux qui ne se repentent pas sincèrement d'avoir été de faux témoins. S'ils ne se repentent pas, ils seront condamnés au Jour du Jugement dernier, jusqu'à ce qu'Allah, le Très-Haut, les envoie en Enfer. En effet, quiconque commet un parjure pour obtenir quelque chose auquel il n'a pas droit sera envoyé en Enfer, même s'il ne s'agit que d'une brindille d'arbre. Un hadith du Sahih Muslim, numéro 353, met en garde contre ce fait.

Être un faux témoin est un péché grave, car il englobe de nombreux autres péchés graves, dont le mensonge. Le faux témoin pèche contre la personne contre laquelle il témoigne. Allah, le Très-Haut, ne pardonnera pas ce péché tant que la victime ne lui aura pas d'abord pardonné. Si la victime refuse de pardonner, ses bonnes actions lui seront transférées et, si nécessaire, ses péchés lui seront imputés afin que justice soit faite au Jour du Jugement. Cela pourrait conduire le faux témoin à être jeté en Enfer. Ceci est confirmé par un hadith du Sahih Muslim, numéro 6579. De plus, un faux témoin pèche s'il aide quelqu'un à s'approprier quelque chose auquel il n'a pas droit. Ce comportement est clairement contraire au commandement du Saint Coran, qui ordonne aux musulmans de ne pas s'entraider dans le mal, mais de se

soutenir mutuellement dans les bonnes actions. Chapitre 5 Al Ma'idah, verset 2 :

« ...Et coopérez à la justice et à la piété, mais ne coopérez pas au péché et à l'agression... »

Le faux témoin commettra davantage de péchés en utilisant un bien devenu illicite en raison de son mode d'acquisition. Par exemple, si quelqu'un acquiert une richesse de cette manière et en fait don, celle-ci sera rejetée et considérée comme un péché, car Allah, le Très-Haut, n'accepte que ce qui est licite. Ceci est corroboré par un hadith du Sahih Muslim, numéro 2342. En fait, tout usage de cette richesse sera dépourvu de bénédictions et considéré comme un péché, car elle a été obtenue illicitement.

Tous les musulmans ont le devoir de toujours dire la vérité, que ce soit dans leurs conversations quotidiennes ou sous serment devant un tribunal. Mentir, sous quelque forme que ce soit, conduit à des péchés, pouvant mener à l'Enfer. Quiconque persiste à mentir sera qualifié de grand menteur par Allah, le Très-Haut. Nul besoin d'être un érudit pour comprendre ce qui risque d'arriver au Jour du Jugement dernier à celui qui sera qualifié de grand menteur par Allah, le Très-Haut. Cet avertissement est tiré d'un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 1971.

En définitive, il convient d'éviter de s'approprier illégalement les biens d'autrui, que ce soit par voie judiciaire ou autre, car cela va à l'encontre des principes d'un véritable musulman et croyant. Un véritable musulman et croyant s'abstient de porter atteinte, verbalement ou physiquement, à autrui et à ses biens. Ce conseil est contenu dans un hadith du Sunan An Nasai, numéro 4998. Il convient plutôt de traiter autrui et ses biens comme on souhaite être traité soi-même.

Allah, le Très-Haut, rappelle ensuite aux hommes que la seule façon d'atteindre la paix de l'esprit est d'atteindre un état mental et physique équilibré, et de placer chaque chose et chaque personne dans la bonne humeur. Et c'est seulement en accomplissant sa profession de foi verbale en Allah, le Très-Haut, en Lui obéissant physiquement en toute situation, que l'on pourra exercer les droits de chacun et que la paix et la justice se répandent au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

« ...Et accomplis l'alliance d'Allah... »

Il est important de noter que celui qui ne concrétise pas sa déclaration de foi verbale par des actes, en obéissant à Allah, le Très-Haut, et en utilisant correctement les bienfaits qu'il lui a accordés, court un grand risque de perdre sa foi. Il est important de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour pousser et prospérer. Tout comme une plante qui manque de soleil périt, la foi d'une personne peut également s'éteindre si elle n'est pas nourrie par des actes d'obéissance. C'est la plus grande perte. Chapitre 6 Al An'am, verset 152 :

« ...Il vous a instruit de cela, afin que vous réfléchissiez. »

Après avoir réfléchi aux nombreux avantages que procure l'application du code de conduite islamique, tant pour l'individu que pour la société dans son ensemble, il apparaît clairement qu'il faut éviter de se conformer à tous les codes de conduite créés par l'homme et adhérer plutôt au code de conduite islamique. Chapitre 6 Al An'am, verset 153 :

« *Et voici mon chemin : il est droit ; suivez-le donc ; et ne suivez pas d'autres voies, car vous vous séparerez de sa voie...* »

L'application du code de conduite islamique est le seul moyen d'atteindre la paix intérieure, d'atteindre un état mental et physique équilibré et de placer chaque chose et chaque personne dans la bonne humeur. C'est le seul moyen de respecter les droits de chacun, contribuant ainsi à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Aucun autre code de conduite ne peut conduire à un tel résultat, en raison d'un manque de connaissance, de prévoyance, d'expérience et de préjugés. Chapitre 6 Al An'am, verset 153 :

« ...Il vous a enseigné cela afin que vous deveniez justes. »

Ainsi, chacun devrait adopter et suivre les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses souhaits. Il doit agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage parviendra à une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam.

Allah, le Très-Haut, rappelle ensuite aux hommes qu'il a toujours donné à l'humanité un code de conduite parfait, de génération en génération, y compris aux enfants d'Israël par l'intermédiaire du Saint Prophète Moïse (sur lui la paix). Chapitre 6 Al An'am, verset 154 :

*« Puis Nous avons donné à Moïse le Livre, qui complète [Notre bienfait] sur celui qui fait le bien... »*

Le Saint Prophète Moïse (sur lui la paix et le salut) méritait cette distinction, tout comme le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), malgré la jalousie de nombreuses personnes à leur égard. Par respect pour le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), les non-musulmans de La Mecque, experts en langue arabe, comprenaient que le Coran n'était pas la parole d'un être créé. Ayant passé quarante ans avec le Saint Prophète Muhammad (sur lui la paix et le salut), avant qu'il ne proclame sa prophétie, ils reconnaissent qu'il n'était pas un menteur. Chapitre 10 Yunus, verset 16 :

« ...car j'étais déjà parmi vous toute une vie auparavant. Alors, ne raisonnerez-vous pas ? »

Les dirigeants de la communauté non musulmane de La Mecque peinaient à accepter et à suivre le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), qui, bien qu'issu de la tribu la plus estimée, était un pauvre orphelin. Leur soif de pouvoir, de contrôle et de richesse suscita la jalousie lorsque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui) proclama sa prophétie et se vit accorder la supériorité sur toute la création.

Les savants parmi les gens du Livre ont reconnu la véracité de l'islam, car ils connaissaient le Saint Coran et son Auteur. Ils ont également reconnu le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) et le Saint Coran, car tous deux étaient mentionnés dans leurs textes sacrés. Chapitre 6 Al An'am, verset 20 :

« Ceux à qui Nous avons donné le Livre le reconnaissent [le Saint Coran] comme ils reconnaissent leurs [propres] fils... »

Et chapitre 2 Al Baqarah, verset 146 :

« *Ceux à qui Nous avons donné le Livre le connaissent [le Prophète Muhammad, que la paix soit sur lui] comme ils connaissent leurs propres fils... »*

Puisque le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédicitions d'Allah sur lui) n'a pas étudié les textes divins antérieurs, qu'ils ont eux-mêmes reconnus, il n'aurait pu connaître les détails mentionnés dans leurs Écritures divines, à moins qu'Allah, l'Exalté, ne les lui ait révélés par inspiration divine. Chapitre 3, Ali Imran, verset 44 :

« *Ceci fait partie des nouvelles de l'Inconnaissable que Nous te révérons, [c'est-à-dire le Prophète Muhammad, paix et bénédicitions sur lui]. Et tu n'étais pas avec eux lorsqu'ils se disputaient pour savoir lequel d'entre eux devait être responsable de Marie. Tu n'étais pas non plus avec eux lorsqu'ils se disputaient. »*

Les gens du Livre enviaient le fait que le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédicitions sur lui) descende du Saint Prophète Ismaël (paix et bénédicitions sur lui), plutôt que de son frère, le Saint Prophète Isaac (paix et bénédicitions sur lui), comme eux. Puisque leur foi reposait entièrement sur l'importance de la lignée, qui, selon eux, leur conférait une supériorité sur les autres, ils avaient du mal à accepter un Saint Prophète (paix et bénédicitions sur lui) issu d'une lignée différente. Cela aurait affaibli le complexe de supériorité qu'ils avaient forgé.

Comme indiqué précédemment, le but du code de conduite divin était de leur fournir la guidance nécessaire pour atteindre la paix de l'esprit grâce à un état mental et physique équilibré et à une intégration harmonieuse de chaque chose et de chaque individu dans leur vie. De plus, cette guidance divine garantissait le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, et des hommes, favorisant ainsi la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 154 :

*« Puis Nous avons donné à Moïse le Livre, qui complète [Notre bienfait] pour celui qui fait le bien, et qui constitue une explication détaillée de toute chose, un guide et une miséricorde... »*

La guidance divine explique tout ce dont on a besoin pour atteindre la paix de l'esprit, tant au niveau individuel que sociétal. Expliquer tout ne signifie pas expliquer ce qui ne mène pas à ce résultat, car la révélation divine n'est pas un manuel sur les différentes branches du savoir, comme la physique, la biologie ou les mathématiques.

De plus, agir selon la guidance divine, en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, nous permet de nous préparer concrètement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 154 :

« ...et comme une explication détaillée de toutes choses, comme un guide et une miséricorde, afin qu'ils croient peut-être à la rencontre de leur Seigneur. »

De là, chacun peut juger de sa véritable foi au Jour du Jugement en évaluant sa mise en pratique des enseignements divins. Plus sa foi est forte, plus il appliquera les enseignements divins dans tous les aspects de sa vie. Plus sa foi en sa responsabilité au Jour du Jugement est faible, moins il agira en conséquence. De plus, l'étude des enseignements divins et la réflexion sur la création des cieux et de la terre renforceront sa foi en sa responsabilité et l'encourageront à s'y préparer concrètement en utilisant correctement les bénédictions qui lui ont été accordées, telles que décrites dans les enseignements divins.

Par exemple, Allah, l'Exalté, utilise la pluie pour raviver une terre stérile et sans vie, et ressuscite une graine morte pour soutenir la création. De même, Allah, l'Exalté, peut et veut ramener à la vie l'être humain mort, enfoui dans la terre, tout comme la graine morte qui repousse. Le changement des saisons illustre clairement la résurrection. Par exemple, en hiver, les feuilles des arbres meurent et tombent, donnant à l'arbre un aspect sans vie. Cependant, à d'autres saisons, les feuilles reviennent et l'arbre retrouve sa vitalité. Le cycle veille-sommeil de tous les êtres vivants est un autre exemple de résurrection. Le sommeil est apparenté à la mort, car les sens du dormeur sont inactifs. Allah, l'Exalté, restaure alors l'âme d'une personne si elle est destinée à continuer à vivre, la faisant ainsi revivre. Chapitre 39 Az Zumar, verset 42 :

*Allah saisit les âmes à l'heure de leur mort, et celles qui ne meurent pas, pendant leur sommeil. Puis Il préserve celles pour lesquelles Il a décrété la mort, et libère les autres pour un terme déterminé. Il y a là, certes, des signes pour des gens qui réfléchissent.*

De plus, le Jour du Jugement est inévitable. Un regard sur l'univers révèle de nombreux exemples d'équilibre. Par exemple, la Terre est située à une distance idéale du Soleil ; même une légère variation de cette distance la rendrait inhabitable. De même, le cycle de l'eau, qui implique l'évaporation de l'eau de mer dans l'atmosphère puis sa condensation en pluie, est finement régulé, permettant à la vie de s'épanouir sur cette planète. Le sol est structuré de manière à permettre l'émergence de branches fragiles et de pousses, assurant ainsi la subsistance, tout en étant suffisamment robuste pour supporter de lourdes structures. D'innombrables exemples témoignent non seulement de l'existence d'un Créateur, mais aussi du principe d'équilibre. Cependant, un déséquilibre flagrant existe en ce monde : les actions humaines. Il n'est pas rare de voir des figures oppressives et tyranniques échapper aux conséquences de leur existence. À l'inverse, de nombreuses personnes subissent l'oppression et diverses épreuves sans recevoir la juste récompense de leur persévérance. De nombreux musulmans pieux qui adhèrent aux enseignements d'Allah, le Très-Haut, sont souvent confrontés à de nombreuses épreuves dans ce monde et ne reçoivent qu'une fraction de leurs récompenses, tandis que ceux qui défient ouvertement Allah, le Très-Haut, jouissent des plaisirs terrestres. Tout comme Allah, le Très-Haut, a établi l'équilibre dans toutes ses créations, les récompenses et les châtiments pour les actions devraient également refléter cet équilibre. Or, telle n'est pas la réalité en ce monde, c'est pourquoi cela doit se produire à un autre moment, plus précisément le Jour du Jugement.

Le Jour de la Rétribution ne peut commencer avant la fin de ce monde physique. En effet, les concepts de punition et de récompense ne peuvent être réalisés qu'une fois toutes les actions accomplies. Par conséquent, le Jour de la Rétribution dépend de l'achèvement des actions humaines, ce qui implique la fin du monde matériel.

Méditer sur cette question peut renforcer la foi d'un individu dans le Jour du Jugement, l'encourageant à utiliser correctement les bienfaits qui lui ont été accordés, tels que décrits dans le Saint Coran et les enseignements du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Cela lui apportera tranquillité et réussite, ici-bas comme dans l'au-delà. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 22 :

*« Car Allah a créé les cieux et la terre avec une intention précise, afin que chaque âme soit rétribuée selon ses œuvres. Et nul ne sera lésé. »*

Allah, le Très-Haut, a révélé la révélation divine ultime qui guide les hommes vers la paix intérieure, tant au niveau individuel que sociétal. Chapitre 6 Al An'am, verset 155 :

*« Et ceci [le Coran] est un Livre que Nous avons révélé, béni. Suivez-le donc... »*

Mais comme l'indique ce verset, les gens ne trouveront la paix intérieure dans les deux mondes qu'en suivant activement les enseignements du Saint Coran. Le réciter dans une langue inconnue ne suffit pas. Tout comme une carte ne peut aider quelqu'un à atteindre sa destination que si celui-ci agit, le Saint Coran n'apportera la paix intérieure dans les deux mondes que si ses enseignements sont compris et appliqués. Malheureusement, de nombreux musulmans qui récitent régulièrement le Saint Coran passent à côté de la paix intérieure, faute de comprendre et d'appliquer ses enseignements. En suivant ses enseignements, ils utiliseront correctement les bienfaits qui leur ont été accordés. Cela les aidera à atteindre un état mental et physique équilibré, leur permettant de bien positionner chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela leur procurera ainsi la paix intérieure dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 155 :

« ...et craignez Allah afin que vous obteniez miséricorde. »

En revanche, ceux qui ignorent ses enseignements abuseront des bienfaits qui leur ont été accordés, ce qui engendrera stress et difficultés dans cette vie et dans l'au-delà. Chapitre 17 Al Isra, verset 82 :

« Et Nous faisons descendre du Coran ce qui est une guérison et une miséricorde pour les croyants, mais cela n'augmente les injustes qu'en perte. »

Le code de conduite divin ultime, qui conduit à la paix de l'esprit, tant au niveau individuel que sociétal, ayant été révélé, les gens n'ont plus aucune excuse s'ils choisissent de l'ignorer. Chapitre 6 Al An'am, versets 156-157 :

*« [Nous l'avons révélé] afin que vous ne disiez pas : « Le Livre n'a été révélé qu'à deux groupes avant nous, et nous ignorions leur étude. » Ou que vous ne disiez : « Si le Livre nous avait été révélé, nous aurions été mieux guidés qu'eux. » Une preuve évidente vous est donc venue de votre Seigneur, ainsi qu'un guide et une miséricorde... »*

Maintenant que les preuves et les directives finales ont été données, les gens subiront les conséquences de leur choix d'ignorer ces principes. Dans ce monde, ignorer le code de conduite islamique les conduira à faire un mauvais usage des bienfaits qui leur ont été accordés. Par conséquent, ils connaîtront une instabilité mentale et physique, ils égareront tout et tous ceux qui les entourent et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, obstacles et défis dans les deux mondes, même s'ils bénéficient d'un certain confort matériel. De plus, leur comportement les empêchera de respecter les droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres, ce qui favorisera la propagation de l'injustice et de la corruption au sein de la société. Chapitre 6 Al An'am, verset 157 :

*« ...Qui est donc plus injuste que celui qui nie les versets d'Allah et s'en détourne ? Nous rétribuerons du pire châtiment ceux qui s'en détournent. »*

Il est important de noter qu'Allah, le Très-Haut, a garanti le châtiment de ceux qui ignorent les enseignements de l'islam, et pas seulement de ceux qui les nient. Par conséquent, les musulmans doivent traduire leur profession de foi verbale en actes afin d'éviter ce résultat. En fait, le musulman qui se comporte ainsi court un grand risque de perdre sa foi. Il est crucial de reconnaître que la foi est comparable à une plante ; elle a besoin de se nourrir par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée d'éléments essentiels comme la lumière du soleil mourra, la foi d'une personne peut également s'affaiblir et s'éteindre sans le soutien de l'obéissance.

Allah, le Très-Haut, met ensuite en garde contre la procrastination consistant à croire à tort qu'on mettra en pratique les enseignements de l'islam ultérieurement. Puisque la vie sur terre est incertaine, il est essentiel pour chaque musulman de tirer le meilleur parti de chaque opportunité et de chaque ressource qui lui est offerte, afin d'en tirer la paix intérieure. Il ne doit pas remettre à plus tard l'apprentissage, la compréhension et l'application des enseignements de l'islam, car il pourrait ne pas vivre assez longtemps pour voir l'avenir. De tels retards ne feront que conduire à une mauvaise utilisation des bienfaits dont on dispose, entraînant stress, difficultés et problèmes dans les deux vies. Chapitre 6 Al An'am, verset 158 :

*« Attendent-ils donc autre chose que la venue des Anges, ou la venue de ton Seigneur, ou la venue de certains signes de ton Seigneur ?... »*

Si l'on n'utilise pas correctement le temps et les ressources qui nous sont accordés, on se retrouvera les mains vides et plein de regrets lorsqu'on atteindra le point de non-retour, comme la mort. Et contrairement à ce qui se passe ici-bas, on ne bénéficiera pas non plus d'une seconde chance. Chapitre 6 Al An'am, verset 158 :

*« ...Le jour où viendront certains signes de ton Seigneur, aucune âme ne tirera profit de sa foi tant qu'elle n'aura pas cru auparavant ou acquis par sa foi quelque bien. Dis : « Attendez. Nous aussi, nous attendons. »*

Les signes d'Allah, le Très-Haut, font référence aux événements majeurs précédant le Jour du Jugement, tels que la venue de l'Antéchrist, le retour du Saint Prophète Jésus (sur lui la paix) et le lever du Soleil à l'ouest. Ces signes étant des preuves indéniables de l'islam, celui qui en sera témoin ne tirera aucun bénéfice de sa foi à ce moment-là, ni de sa foi s'il n'avait pas agi conformément aux enseignements de l'islam avant la venue de ces signes majeurs. En effet, certaines choses invisibles majeures lui sont apparues. La croyance en l'invisible, qui comprend des choses au-delà de ce que l'on peut percevoir, est un aspect essentiel de la foi. La foi en ce que l'on peut percevoir avec ses cinq sens n'a pas la même importance que la croyance en ce qui ne peut être perçu, même si des signes attestent de son existence. C'est pourquoi Allah, le Très-Haut, n'acceptera pas la foi de ceux qui affirment Son Unicité au Jour du Jugement, car ils ont vu l'invisible, comme l'Enfer, le Paradis et les Anges.

Après avoir mis en garde les gens contre le fait de tergiverser dans l'apprentissage et la mise en pratique des enseignements islamiques, Allah,

le Très-Haut, met ensuite les musulmans en garde contre une autre source d'égarement : la désunion. Chapitre 6 Al An'am, verset 159 :

*« En vérité, ceux qui ont divisé leur religion et sont devenus des sectes, toi, [c'est-à-dire le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], tu ne leur es [associé] en rien... »*

La désunion au sein de la religion survient lorsque les individus aspirent au leadership et aux avantages qui y sont associés, comme la richesse et l'influence sociale. Par conséquent, les érudits interprètent intentionnellement mal les enseignements divins afin de créer leur propre groupe, qu'ils peuvent diriger. Cette désunion engendre l'hostilité et la haine entre les fidèles ignorants, les empêchant ainsi de respecter les droits de chacun, tels que définis par les enseignements islamiques. Par conséquent, la corruption et l'injustice se propagent au sein de la société. De plus, comme les enseignements divins sont intentionnellement mal interprétés par des érudits égarés, leurs fidèles aveugles abusent des bienfaits qui leur ont été accordés. Ils seront alors confrontés à une instabilité mentale et physique, perdront tout et chacun dans leur vie et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, troubles et difficultés dans les deux mondes, même s'ils jouissent de quelques luxes matériels.

Les érudits qui agissent de cette manière découvriront que tout bien acquis par ces méthodes finira par engendrer stress, difficultés et tristesse, ici-bas comme dans l'au-delà. Le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a effectivement mis en garde contre l'Enfer dans un hadith rapporté du Sunan Ibn Majah, numéro 253. De plus, ceux qui égarent les

autres en interprétant mal les enseignements de l'islam verront leurs péchés augmenter à mesure que leurs interprétations erronées se multiplient, comme le souligne un hadith de Jami At Tirmidhi, numéro 2674, chapitre 6 Al An'am, verset 159 :

*« ... Leur affaire appartient uniquement à Allah ; puis Il les informera de ce qu'ils faisaient. »*

Un musulman doit toujours éviter de suivre aveuglément les autres afin de se protéger des erreurs. Suivre aveuglément les autres, même en islam, a été critiqué, car il ne faut pas se comporter comme des moutons. Il faut plutôt faire preuve de bon sens et d'intelligence pour évaluer les conseils d'autrui avant de les accepter ou de les rejeter. Dans les domaines matériels comme religieux, il faut rechercher la connaissance et prendre des décisions fondées sur cette connaissance et les preuves plutôt que de suivre aveuglément les autres. Cela permettra de prendre les bonnes décisions dans la vie. En islam, il faut s'efforcer d'apprendre et d'appliquer les enseignements du Saint Coran et les hadiths du Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui), afin de distinguer la bonne direction de la mauvaise. Chapitre 12 Yusuf, verset 108 :

*« Dis : « Voici mon chemin ; j'appelle à Allah avec discernement, moi et ceux qui me suivent... » »*

Il faut donc éviter de mal interpréter intentionnellement les enseignements divins à des fins de leadership, et ne pas suivre aveuglément les autres. Il faut plutôt apprendre et mettre en pratique les enseignements islamiques afin de choisir le bon chemin. Il faut constamment se rappeler sa responsabilité au Jour du Jugement afin d'éviter d'adopter une attitude erronée. Chapitre 6 Al An'am, versets 159-160 :

*« ...Il ne leur appartient qu'à Allah ; puis Il les informera de ce qu'ils faisaient. Quiconque viendra [au Jour du Jugement] avec une bonne action en aura dix fois autant ; et quiconque viendra avec une mauvaise action n'en sera rétribué que pareille ; et ils ne seront lésés. »*

Même si, par Son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, multiplie les bonnes actions, il convient de noter, d'après le verset 160, que les gens ne tireront profit de leurs bonnes actions que s'ils les amènent sains et saufs au Jour du Jugement. Par conséquent, accomplir une bonne action ne suffit pas. Il faut protéger la bonne action de ce qui peut la détruire afin de s'assurer qu'elle l'emporte avec soi au Jour du Jugement. Afin de protéger ses bonnes actions, il faut apprendre et mettre en pratique les enseignements de l'islam afin d'éviter ce qui peut les détruire. Par exemple, rappeler aux gens les bienfaits que l'on leur a accordés conduit à la destruction de leurs bonnes actions. Chapitre 2 Al Baqarah, verset 264 :

*« Ô vous qui avez cru ! N'annulez pas vos aumônes par des rappels ou des injures... »*

De même, il faut faire preuve de patience face aux difficultés dès le début de la calamité et rester patient jusqu'à ce qu'on quitte ce monde afin d'obtenir une récompense pour sa patience dans l'au-delà.

Chapitre 6 Al An'am, verset 160 :

*« ...Quiconque viendra [au Jour du Jugement] avec une bonne action en aura dix fois autant [à son actif], et quiconque viendra avec une mauvaise action n'en sera rétribué que pareille ; et ils ne seront pas lésés. »*

De plus, dans Son infinie miséricorde, Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué que chaque péché sera rétribué selon sa valeur et ne sera pas multiplié comme la récompense des bonnes actions. Une miséricorde supplémentaire réside dans le fait qu'Allah, le Très-Haut, a clairement indiqué qu'une personne ne sera rétribuée pour un péché commis que lorsqu'elle l'amènera au Jour du Jugement. Cela signifie que si l'on efface un péché ici-bas avant d'atteindre l'au-delà, on ne sera pas rétribué. L'effacement des péchés mineurs peut se faire en évitant les péchés majeurs et en accomplissant de bonnes actions. Chapitre 4 : An Nisa, verset 31 :

*« Si vous évitez les péchés majeurs qui vous sont interdits, Nous vous ôterons vos péchés mineurs... »*

Mais les péchés majeurs ne peuvent être effacés que par un repentir sincère. Le véritable repentir implique d'éprouver des regrets et de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à ceux qui ont été lésés, tant que cela n'entraîne pas de complications supplémentaires. Chacun doit s'engager sincèrement à éviter les mêmes péchés ou des péchés similaires et à réparer tout droit violé envers Allah, le Très-Haut, et envers les autres. Il doit adhérer continuellement à l'obéissance à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'il lui a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

Pour accomplir de bonnes actions et les mener en sécurité dans l'au-delà, et éviter les péchés qui peuvent nous détruire, il faut suivre le code de conduite islamique. Chapitre 6 Al An'am, verset 161 :

*« Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion juste... » »*

Cela les aidera à atteindre un état mental et physique équilibré, leur permettant de gérer efficacement tous les aspects de leur vie en prévision de leur responsabilité au Jour du Jugement. Par conséquent, cela favorisera la paix dans les deux mondes. De plus, cette attitude garantira le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres, ce qui favorisera la propagation de la justice et de la paix au sein de la société.

Cette guidance divine a toujours été la même au fil des générations, et elle était la même que celle accordée à l'ancêtre des non-musulmans de La Mecque et des gens du Livre vivant à Médine, le Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix). Chapitre 6 Al An'am, verset 161 :

*« Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion juste, la voie d'Abraham, incline vers la vérité. Et il n'était pas du nombre de ceux qui donnaient des associés à Allah. » »*

Allah, le Très-Haut, a condamné les non-musulmans de La Mecque et les gens du Livre de Médine, qui tiraient une grande fierté de leur appartenance au Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédicitions sur lui), et affirmaient défendre son héritage, malgré leurs écarts par rapport à ses enseignements. En rejetant la vérité évidente de l'islam, ils sont devenus indignes de porter l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédicitions sur lui). Cet héritage serait plutôt transmis à ceux qui ont véritablement suivi sa voie, en particulier au Saint Prophète Muhammad (paix et bénédicitions sur lui), ainsi qu'à ses Compagnons, qu'Allah les agrée. Si les Arabes non-musulmans et les gens du Livre persistaient dans leur désobéissance, ils ne tireraient aucun bénéfice de l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (paix et bénédicitions sur lui), ni dans cette vie ni dans l'au-delà. Chapitre 3 Ali Imran, verset 68 :

« *En vérité, les plus dignes d'Abraham parmi les gens sont ceux qui l'ont suivi [en se soumettant à Allah] et ce prophète [c'est-à-dire le prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui] et ceux qui croient... »*

Les musulmans doivent éviter d'imiter les gens du Livre et les non-musulmans d'Arabie qui n'ont pas honoré l'héritage du Saint Prophète Ibrahim (sur lui la paix). Ils doivent plutôt préserver son héritage en étudiant et en appliquant les enseignements de l'islam. Cela les aidera à suivre sa voie en utilisant à bon escient les bienfaits reçus. Cela leur permettra d'atteindre un état mental et physique équilibré, de bien positionner chaque chose et chaque personne dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement.

Chapitre 6 Al An'am, verset 161 :

« *Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion juste, la voie d'Abraham, inclinée vers la vérité... » »*

S'incliner vers la vérité signifie reconnaître et suivre la réalité selon laquelle la véritable paix de l'esprit dans les deux mondes vient de l'obéissance à Allah, l'Exalté, car Lui seul possède la connaissance pour atteindre ce résultat.

De plus, associer des partenaires à Allah, l'Exalté, revient à obéir à des choses qui mènent à la désobéissance à Allah, l'Exalté, comme les réseaux sociaux, la mode et la culture. Ces influences conduisent à un mauvais usage des bienfaits reçus. Par conséquent, on connaîtra un déséquilibre mental et physique, on égarera ses priorités et ses relations, et on ne sera pas préparé à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela engendrera stress, défis et difficultés, ici-bas comme dans l'au-delà, indépendamment du confort matériel dont on peut bénéficier. Chapitre 6 Al An'am, verset 161 :

*« Dis : « Mon Seigneur m'a certes guidé vers un chemin droit, une religion juste, la voie d'Abraham, incline vers la vérité. Et il n'était pas du nombre de ceux qui donnaient des associés à Allah. » »*

Il faut donc veiller à appliquer les enseignements de l'islam en toute situation, qu'elle soit matérielle ou religieuse, en utilisant correctement les bienfaits qui lui ont été accordés afin d'obtenir la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 162 :

*« Dis : « En vérité, ma prière, mes rites, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers. » »*

Le fondement de cette réalisation réside dans l'adoption d'une intention juste dans chacune de ses actions. Il faut agir uniquement pour plaire à Allah, le

Très-Haut. Quiconque agit pour toute autre raison n'obtiendra aucune récompense de Sa part. Ceci est mis en garde dans un hadith du Jami At Tirmidhi, numéro 3154. Un signe positif d'une bonne intention est de ne pas attendre ni espérer de gratitude ni de récompense de la part des autres.

Chapitre 6 Al An'am, verset 162 :

« *Dis : « En vérité, ma prière... » »*

L'instauration des prières obligatoires est soulignée, car elle constitue un aspect essentiel des actions en islam. Toutes les autres actions en islam sont centrées sur les prières obligatoires. L'instauration des prières obligatoires implique d'en accomplir toutes les exigences, notamment les accomplir à l'heure. L'importance de ces prières est souvent soulignée dans le Saint Coran, car elles sont une expression essentielle de la foi en Allah, le Très-Haut. De plus, les cinq prières obligatoires quotidiennes rappellent constamment le Jour du Jugement, aidant les individus à s'y préparer, chaque partie de la prière étant symboliquement liée au Jour du Jugement. Se tenir debout pendant la prière symbolise la manière dont on se tiendra devant Allah, le Très-Haut, ce Grand Jour. Chapitre 83 Al Mutaffifin, versets 4-6 :

« *Ne pensent-ils pas qu'ils seront ressuscités. Pour un Jour redoutable, le Jour où l'humanité se tiendra devant le Seigneur des mondes ? »*

S'incliner est un puissant rappel des nombreuses personnes qui seront critiquées au Jour du Jugement pour ne pas s'être soumises à Allah, l'Exalté, de leur vivant. Chapitre 77, Al Mursalat, verset 48 :

« *Et quand on leur dit : « Inclinez-vous [pour prier] », ils ne s'inclinent pas.* »

Cette critique met en évidence l'incapacité à se soumettre totalement à la volonté d'Allah, le Très-Haut, dans tous les aspects de la vie. La prosternation pendant la prière rappelle à chacun l'appel à se prosterner devant Allah, le Très-Haut, au Jour du Jugement. Cependant, ceux qui ne se sont pas pleinement soumis à Lui durant leur vie terrestre, c'est-à-dire n'ont pas obéi à Ses commandements dans tous les aspects de leur vie, ne pourront le faire au Jour du Jugement. Chapitre 68 Al Qalam, versets 42-43 :

« *Le jour où la situation deviendra critique, ils seront invités à se prosterner, mais on les en empêchera. Leurs yeux seront humiliés, l'humiliation les couvrira. Et ils étaient invités à se prosterner alors qu'ils étaient sains et saufs.* »

S'agenouiller pendant la prière est un puissant rappel de la manière dont on s'agenouillera devant Allah, l'Exalté, le Jour du Jugement, inquiet de son sort final. Chapitre 45 Al Jathiyah, verset 28 :

« *Et vous verrez toutes les nations s'agenouiller [de peur]. Chaque nation sera appelée à rendre compte de ses actes [et on lui dira] : “Aujourd’hui, vous recevrez la rétribution de ce que vous faisiez autrefois.”* »

Ceux qui se concentrent sur ces aspects pendant la prière accompliront correctement leurs prières, garantissant ainsi leur véritable soumission à Allah, le Très-Haut, pendant les pauses. Chapitre 29 Al Ankabut, verset 45 :

« ...*En effet, la prière interdit l'immoralité et le mal...* »

De plus, le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) a averti dans un hadith retrouvé dans Jami At Tirmidhi, numéro 2618, que les prières obligatoires servent à distinguer la foi de la mécréance. Ceux qui négligent leurs devoirs de prière doivent se méfier de quitter ce monde sans la foi. Il est important de comprendre que la foi est comparable à une plante qui a besoin d'être nourrie par des actes d'obéissance pour s'épanouir. Tout comme une plante privée d'éléments vitaux comme la lumière du soleil finira par se faner et mourir, la foi d'une personne peut également diminuer et disparaître sans le soutien d'actes d'obéissance.

Chapitre 6 Al An'am, verset 162 :

« *Dis : « En vérité, ma prière, mes rites... » »*

Les rites comprennent le code de conduite à suivre en ce monde. Pour atteindre la paix de l'esprit, en obtenant un état mental et physique équilibré et en plaçant chaque chose et chaque personne dans sa vie, il est essentiel d'appliquer le code de conduite islamique en toutes circonstances. De plus, l'application du code de conduite islamique garantit le respect des droits d'Allah, le Très-Haut, et des autres, contribuant ainsi à la propagation de la justice et de la paix au sein de la société. Suivre des codes de conduite établis par l'homme ne mènera jamais à ces résultats, par manque de connaissances, d'expérience, de prévoyance ou de préjugés. Par conséquent, chacun doit accepter et adhérer aux enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela contredit ses désirs personnels. Il doit se comporter comme un patient sage qui suit les recommandations de son médecin, conscient que cela sert ses intérêts, même face à des traitements indigestes et à un régime alimentaire strict. Tout comme ce patient sage atteindra une santé mentale et physique optimale, il en sera de même pour celui qui adhère et pratique les enseignements de l'islam.

Par conséquent, l'application du code de conduite islamique garantit une vie correcte et la paix de l'esprit. Chapitre 6 Al An'am, verset 162 :

« *Dis : « En vérité, ma prière, mes rites, ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers. » »*

De plus, ce verset montre que la mort d'une personne reflétera sa vie présente. Cette idée est soulignée dans un hadith du Sahih Muslim, numéro 7232. Il indique que ceux qui meurent par obéissance à Allah, le Très-Haut, seront ressuscités et présentés à Lui en état d'obéissance le Jour du Jugement. En revanche, ceux qui ont désobéi à Allah, le Très-Haut, en faisant un mauvais usage des bienfaits qu'Il leur a accordés, seront ressuscités et ramenés à Lui en état de désobéissance. Le sort qui attend une personne au Jour du Jugement est clair, sans qu'une analyse scientifique soit nécessaire, selon cette compréhension.

Vivre selon le code de conduite islamique garantit une obéissance correcte à Allah, le Très-Haut, et l'absence de toute désobéissance à d'autres choses, telles que la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture. Chapitre 6 Al An'am, versets 162-163 :

« *...ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers. Il n'a aucun associé... »*

D'autres éléments, comme la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture, sont naturellement changeants, ce qui les rend impossibles à

satisfaire. Les désirs individuels étant très variés, plaire à l'un conduit souvent à en contrarier un autre. Ainsi, ceux qui cherchent à plaire aux autres en désobéissant à Allah, l'Exalté, finiront par se sentir malheureux et amers, car ils ne parviendront ni à satisfaire Allah, l'Exalté, ni les gens. De plus, ces éléments ne peuvent les protéger du châtiment d'Allah, l'Exalté, s'ils choisissent de Lui désobéir dans leur quête de l'approbation terrestre. En revanche, Allah, l'Exalté, est facile à satisfaire, et suivre Ses commandements apporte des bienfaits dans les deux mondes. Par conséquent, ceux qui s'efforcent de Lui plaire en utilisant à bon escient les bienfaits qui leur ont été accordés selon les enseignements de l'islam trouveront la paix de l'esprit et seront protégés par Allah, l'Exalté, des effets néfastes de la société, même si cette protection n'est pas immédiatement apparente. Chapitre 6 Al An'am, verset 163 :

« ...*Et ceci m'a été commandé...* »

Le devoir du musulman est également de représenter correctement l'islam auprès du monde extérieur. Cela n'est possible que s'il montre l'exemple en incarnant les enseignements de l'islam par son caractère, et non par ses paroles. Chapitre 6 Al An'am, verset 163 :

« ...*et je suis le premier [parmi vous] des musulmans.* »

En outre, montrer l'exemple est la méthode la plus importante pour encourager les personnes à sa charge, comme ses enfants, à comprendre les nombreux avantages de la mise en œuvre du code de conduite islamique.

Après avoir clairement établi que le seul code de conduite qui mène à la paix de l'esprit, tant au niveau individuel que sociétal, est le code de conduite islamique, il est interdit d'obéir à d'autres choses qui désobéissent à Allah, le Très-Haut, comme la société, les réseaux sociaux, la mode et la culture. Chapitre 6 Al An'am, verset 164 :

« *Dis : « Voudrais-je un autre Seigneur qu'Allah, alors qu'il est le Seigneur de toute chose ?... »* »

Celui qui n'adopte pas la bonne attitude fera inévitablement un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés. Par conséquent, il connaîtra une instabilité mentale et physique, et perdra tout et tous dans sa vie. Cela engendrera stress, obstacles et difficultés, même s'il possède un certain confort matériel. Chapitre 6 Al An'am, verset 164 :

« *...Et chaque âme ne s'attire [de reproches] que contre elle-même... »*

De plus, si l'on persiste dans cette mauvaise attitude en faisant un mauvais usage des bienfaits qui nous ont été accordés, on ne se préparera pas adéquatement à rendre des comptes au Jour du Jugement. Par conséquent, aucune excuse ne sera acceptée de sa part, aucune seconde chance ne lui sera accordée et personne ne pourra le sauver des conséquences de ses actes, car chacun devra rendre des comptes. Chapitre 6 Al An'am, verset 164 :

*« ...Et chaque âme ne s'attire [de reproches] que contre elle-même, et nul porteur de fardeaux ne portera le fardeau d'un autre... »*

Il faut donc éviter de se bercer d'illusions en supposant qu'en persistant dans la désobéissance à Allah, le Très-Haut, on sera sauvé des conséquences de ses actes, par exemple grâce à l'intercession d'un homme vertueux comme le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui). Une telle attitude revient à se moquer du concept d'intercession et pourrait conduire à se voir refuser cette intercession le Jour du Jugement. En effet, ceux qui se comportent ainsi pourraient découvrir que même les justes, y compris le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions sur lui), pourraient témoigner contre eux le Jour du Jugement. Chapitre 4 An Nisa, verset 41 :

*« Comment cela se passera-t-il lorsque Nous ferons venir de chaque communauté un témoin et que nous te ferons venir, [c'est-à-dire le Prophète Muhammad, paix et bénédictions sur lui], contre ceux-là comme témoin ? »*

Et chapitre 25 Al Furqan, verset 30 :

*« Et le Messager a dit : « Ô mon Seigneur, mon peuple a vraiment pris ce Coran comme [une chose] abandonnée. »*

Ce verset fait référence aux musulmans, car ils sont les seuls à avoir accepté le Saint Coran, les non-musulmans ne l'ayant jamais accepté. Le sort de la personne contre laquelle le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui) témoignera le Jour du Jugement est clair, même sans une étude approfondie.

Par conséquent, le véritable espoir en la miséricorde d'Allah, l'Exalté, implique de Lui obéir sincèrement en utilisant correctement les bienfaits qui nous ont été accordés selon les enseignements de l'islam, puis d'espérer Sa miséricorde, comme l'intercession des justes au Jour du Jugement, comme le Saint Prophète Muhammad (paix et bénédictions d'Allah sur lui). Chapitre 6 Al An'am, verset 164 :

*« ...C'est vers votre Seigneur que sera votre retour, et Il vous informera de ce sur quoi vous divergiez. »*

Dans ce monde, les gens ont des opinions et des codes de conduite différents. Mais le Jour du Jugement dernier, il sera clair que seul le code de conduite islamique est le bon. Il est donc essentiel d'en prendre conscience dès maintenant afin de réussir l'épreuve de la vie présente. Chapitre 6 Al An'am, verset 165 :

*« Et c'est Lui qui a fait de vous ses successeurs sur la terre et qui a élevé certains d'entre vous au-dessus des autres en degrés, afin de vous éprouver par ce qu'il vous a donné... »*

L'épreuve de la vie consiste à savoir si l'on utilisera correctement les bienfaits qui nous ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Il faut donc éviter de se laisser distraire par les bienfaits matériels accordés aux autres et se concentrer uniquement sur leur bon usage, sachant qu'on a reçu ce qui est le meilleur pour soi, tout comme les autres ont reçu ce qui est le meilleur pour eux. Il faut reconnaître que la paix de l'esprit ne réside pas dans l'obtention du succès matériel, comme la richesse ou le leadership, mais uniquement dans la manière dont on utilise les bienfaits qui nous ont été accordés, qu'ils soient nombreux ou peu nombreux. Celui qui ne reconnaît pas cette vérité suivra aveuglément les autres et détournera ses efforts pour atteindre le succès matériel, croyant à tort que la paix de l'esprit réside dans la réalisation de ses ambitions matérielles. Par conséquent, il fera un mauvais usage des bienfaits qui lui ont été accordés, ratant ainsi l'épreuve de la vie. Par conséquent, ils seront confrontés à une instabilité mentale et physique, perdront tout et tous leurs repères et ne se prépareront pas à rendre des comptes au Jour du Jugement. Cela entraînera stress, difficultés et défis dans les deux mondes, même s'ils jouissent de quelques luxes terrestres. Chapitre 6 Al An'am, verset 165 :

« ...*En vérité, ton Seigneur est prompt au châtiment...* »

En revanche, ceux qui reconnaissent l'épreuve de la vie présente utiliseront correctement les bienfaits qui leur ont été accordés, conformément aux enseignements de l'islam. Cela les aidera à atteindre un état mental et physique équilibré, leur permettant de bien gérer tout et chacun dans leur vie, tout en se préparant à rendre des comptes au Jour du Jugement. Ce comportement apportera ainsi la paix de l'esprit dans les deux mondes. Chapitre 6 Al An'am, verset 165 :

« ...*mais certes, Il est Pardonneur et Miséricordieux.* »

Ce verset indique également que, tant que l'on est en vie, la porte du repentir et de la réforme est toujours ouverte, permettant ainsi d'obtenir la paix intérieure. Un repentir sincère exige d'éprouver du remords et de demander pardon à Allah, le Très-Haut, et à ceux qui ont été lésés, à condition que cela n'engendre pas de problèmes supplémentaires. Il faut s'engager sincèrement à ne plus commettre les mêmes offenses ou des offenses similaires et à réparer les torts causés à Allah, le Très-Haut, et à autrui. Il faut obéir systématiquement à Allah, le Très-Haut, en utilisant à bon escient les bienfaits qu'il nous a accordés, conformément aux enseignements de l'islam.

En conclusion, chacun doit adopter et suivre les enseignements de l'islam pour son propre bien, même si cela va à l'encontre de ses souhaits personnels. Il doit agir comme un patient sage qui suit les conseils de son médecin, conscient que c'est dans son intérêt, même face à des médicaments désagréables et à un régime strict. Tout comme ce patient sage atteindra une bonne santé mentale et physique, il en sera de même pour celui qui accepte et suit les enseignements de l'islam. Car seul Allah, le Très-Haut, possède la connaissance nécessaire pour aider une personne à atteindre un état mental et physique équilibré et à bien positionner toute chose et toute personne dans sa vie, tout en se préparant adéquatement à rendre des comptes le Jour du Jugement. Chapitre 6 Al An'am, verset 165 :

*« Et c'est Lui qui vous a donné la succession sur la terre et qui a élevé certains d'entre vous au-dessus des autres, afin de vous éprouver par ce qu'il vous a donné. Votre Seigneur est certes prompt au châtiment, mais Il est certes Pardonneur et Miséricordieux. »*

Et chapitre 16 An Nahl, verset 97 :

*« Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie, et Nous lui donnerons, certes, sa récompense [dans l'au-delà] selon les meilleures de ses œuvres. »*

Toutes les louanges sont dues à Allah, Seigneur des mondes et que la paix et les bénédictions soient sur Son dernier Messager, Muhammad, sa noble Famille et ses Compagnons.

## Plus de 500 livres électroniques gratuits sur le bon caractère

500+ FREE English Books & Audiobooks / كتب عربية / Buku Melayu / বাংলা বই / Libros En Español / Livres En Français / Libri Italiani / Deutsche Bücher / Livros Portugueses:

<https://shaykhpod.com/books/>

Backup Sites for eBooks: <https://shaykhpodbooks.wordpress.com/books/>

<https://shaykhpodbooks.wixsite.com/books>

<https://shaykhpod.weebly.com>

<https://archive.org/details/@shaykhpod>

YouTube: <https://www.youtube.com/@ShaykhPod/playlists>

AudioBooks, Blogs, Infographics & Podcasts: <https://shaykhpod.com/>

## Autres médias ShaykhPod

Blogs quotidiens : [www.ShaykhPod.com/Blogs](http://www.ShaykhPod.com/Blogs)

Livres audio : <https://shaykhpod.com/books/#audio>

Photos : <https://shaykhpod.com/pics>

Podcasts généraux : <https://shaykhpod.com/general-podcasts>

PodWoman : <https://shaykhpod.com/podwoman>

PodKid : <https://shaykhpod.com/podkid>

Podcasts en ourdou : <https://shaykhpod.com/urdu-podcasts>

Podcasts en direct : <https://shaykhpod.com/live>

Abonnez-vous pour recevoir des blogs et des mises à jour quotidiens par e-mail : <http://shaykhpod.com/subscribe>

